

(I)

(N° 64)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Séance du 24 janvier 1912

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1910

PAR

LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

112, RUE DE LOUVAIN, 112

1912

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPERATIONS DE L'ANNÉE 1910.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1910	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1910	9 — 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1910.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1910	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1910	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1910	24— 25

COMPTE DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1909.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1909	28— 42
Budget de l'exercice 1909. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 71
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du budget	75—111
— — — — — par province, des recouvrements effectués	115—131
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	135—167
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du budget	169—325
Comparaison des dépenses de l'exercice 1909, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	326
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1908 inclusivement	327—539
Résultat général du budget de l'exercice 1909	541
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1909.	342

Compte provisoire du budget de l'exercice 1910.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1910.	544—547
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1910	348
Budget de l'exercice 1910. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1911.	549—553
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1911	554—575

Compte des opérations sur les exercices clos de 1905 à 1909.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1905 à 1909	378—380
Exercice périmé de 1905. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	381—385
Exercices en cours d'apurement de 1906 à 1909. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	387—403

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1910.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1910	406
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1910, les opérations de l'année 1910 et la situation au 1 ^{er} janvier 1911	407—427

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1910.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1910	430—454
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1910	455—459

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1910 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1910, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1909*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1910, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1910*, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1911; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1908 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1906 à 1909.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1910, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1910, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1911.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1910, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1910.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1910 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1909.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1910 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1909 s'élevaient à fr. 22,543,452 29

Pendant l'année 1910, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 9,742,040 92

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1909 atteignaient. 32,285,493 21

Les recettes opérées en 1910 ayant été de 25,367,052 03

Une somme de. fr. 6,918,441 18
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1909.

Exercice 1910.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinaires de 1910 se sont élevés à	fr. 809,391,832 95
Les recouvrements effectués en 1910 ont été de	783,658,509 99
Au 1 ^{er} janvier 1911, il restait à recouvrer	fr. 25,733,322 96

DÉPENSES.*Exercice 1909.*

Suivant le compte de l'année 1909, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1909 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1910, à	fr. 67,376,816 76
De cette dernière date au 31 octobre 1910, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	230,687,591 13
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1909 s'élevaient, en définitive, à	298,064,407 89
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	296,383,324 78
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,681,083 11

Exercice 1910.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1910 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1910 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 564,067,374 17
Les paiements effectués et justifiés sont de	492,294,560 53
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1911, à	fr. 71,772,813 64

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1905 à 1908, étaient de fr.	809,947 49
A REPORTER.	fr. 809,947 49

REPORT. fr. 809,947 49

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1909; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,681,083 11

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 2,491,030 60

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1910, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 2,003,792 61

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1911, à fr. 487,237 99

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1906	fr. 73,423 91
— 1907	49,273 03
— 1908	87,294 90
— 1909	277,242 15
SOMME ÉGALE.	fr. 487,237 99

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1910 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 9,166,270,083 62 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,853,001,837 35
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; dispositions du Trésor sur les caisses de ses correspondants à Paris et à Londres; produit de l'émission de bons du Trésor.)	fr. 331,723,697 57
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,981,544,548 70
ENSEMBLE	fr. 9,166,270,083 62

DÉPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1910 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 8,994,174,538 29 c^s,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,857,220,908 18
Service de la dette publique. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; remise de fonds par le Trésor à ses correspondants à Paris et à Londres, pour les dispositions sur leurs caisses; remboursement de bons du Trésor.)	359,267,439 11
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,777,686,191 »
ENSEMBLE.	<u>fr. 8,994,174,538 29</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1910, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1909, mon-
taient à. fr. 2,446,836,792 91

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 127,516,509 75
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,999,009,284 66
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables. 122,381,945 65
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. 197,929,052 87
	<u>Fr. 2,446,836,792 91</u>

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1910 se sont élevées à fr. 9,975,295,645 64 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1909 . fr. 25,367,052 03 de 1910 . . 783,658,509 99 }	809,025,562 02
Opérations de Trésorerie	9,166,270,083 62	<u>9,975,295,645 64</u>
ENSEMBLE.	fr. 12,422,132,438 55	<u><u>55</u></u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1910 s'élèvent à fr. 9,784,856,216 21 c.

Savoir :

Opérations sur les budgets	$\left\{ \begin{array}{l} \text{de 1909} \quad . \text{ fr. } 296,383,324 \text{ } 78 \\ \text{de 1910} \quad . \quad . \quad 492,294,560 \text{ } 53 \\ \text{clos.} \quad . \quad . \quad . \quad 2,003,792 \text{ } 61 \end{array} \right\}$	790,681,677 92
Opérations de Trésorerie.		8,994,174,538 29
TOTAL DE LA DÉPENSE.		fr. 9,784,856,216 21

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1910,

Savoir :

Numéraire en caisse	fr.	86,342,373	91
Titres de la dette publique et autres valeurs		2,204,899,653	66
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables.	129,645,144 77
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	216,389,050
			2,637,276,222 34
		SOMME ÉGALE	fr. 12,422,132,438 55

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1910.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1910.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1910.

Numéraire en caisse	fr.	127,516,509 73
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,999,009,284 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 122,381,945 65
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements minis- tériels et à la Cour des comptes	497,929,052 87
		320,310,998 52
		2,446,836,792 91

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1909.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1910.	MODIFICATIONS apportées, en 1910, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1910.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	4,822,685 39	8,150,087 38	»	12,972,742 77	12,682,452 30	290,290 47
Péages	4,282,306 70	912,259 46	»	5,164,566 16	5,141,341 10	23,225 06
Capitaux et revenus	9,336,382 95	196,446 50	»	9,532,829 45	6,828,523 50	2,704,305 95
Remboursements	635,188 13	446,433 07	»	1,081,621 20	590,914 13	490,707 07
	19,046,533 17	9,705,226 41	»	28,751,759 58	25,243,231 03	3,508,528 55
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900	7,340 43	»	»	7,340 43	7,340 43	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	155,317 48	35,146 06	»	190,463 54	69,520 08	120,943 46
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	3,300 »	1,668 45	»	4,968 45	1,668 45	3,300 »
Remboursement d'avances faites par l'Etat pour la construction d'égouts à Wenduyn	17,386 05	»	»	17,386 05	»	17,386 05
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	130,000 »	»	»	130,000 »	»	130,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Onzième annuité.	3,183,575 16	»	»	3,183,575 16	45,292 04	3,138,283 12
		9,742,040 92	»			
	22,543,452 29	9,742,040 92		32,285,493 21	25,367,052 03	6,918,441 18

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1910.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES — EXERCICE 1909.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1910. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1910.		restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1905 à 1908) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat .	23,030 44	828,635 50	782,776 17	68,909 47	»
Dépenses propres à l'exercice	60,992,661 68	229,853,935 63	289,258,998 96	1,592,598 35	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur cré- dits nouveaux, conformément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909 .	6,361,124 94	»	6,341,549 65	19,575 29	
	67,376,816 76	230,687,591 13		1,681,083 11	
	298,064,407 89		296,383,324 78	1,681,083 11	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1910.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1910.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1910.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1911, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	285,874,879 87	281,216,277 06	4,658,602 81
Péages	350,002,260 24	343,673,770 45	6,328,489 79
Capitaux et revenus	31,019,121 66	21,045,575 17	9,973,546 49
Remboursements	8,522,361 36	7,853,283 89	669,077 47
	675,418,623 13	653,788,906 57	21,629,716 56
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	14,000 »	14,000 »	»
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	92,419 25	85,081 »	7,338 25
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	991,306 20	850,136 76	141,169 44
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	157,039 18	149,916 03	7,123 15
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenden	35,554 47	782 37	34,772 10
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Douzième annuité	3,804,059 46	20,856 »	3,783,203 46
Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne école de médecine vétérinaire de l'État à Anderlecht	1,508,250 »	1,508,250 »	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,500 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge »	14,500 »	14,500 »	»
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	31,000 »	31,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	321 64	321 64	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	130,000 »	»	130,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 127,383,300 francs en obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Solde recouvré en 1910.)	58,562,676 13	58,562,676 13	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1910.)	68,630,747 65	68,630,747 65	»
	809,391,832 95	783,658,509 99	25,733,322 96

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1910.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — Exercice 1910

	DROITS constatés, ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1910.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1910.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1911, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1906 à 1909) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	299,792 49	46,662 22	253,130 27
Dépenses propres à l'exercice	407,265,480 52	339,493,323 02	67,772,157 50
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910	156,502,101 16	152,754,575 29	3,747,525 87
	564,067,374 17	492,294,560 53	71,772,813 64

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

IV. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,673,161,961 69	2,853,001,837 35
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	1,158,390,150 38	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	21,249,725 28	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	138,646,042 27	331,723,697 57
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	56,876,319 46	
	Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour construction d'écoles	1,335 84	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	136,200,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,981,514,548 70
			9,166,270,083 62

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Paiements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,680,160,145 26	} 2,837,220,908 18
	Paiements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	1,155,167,530 64	
	Paiements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . .	21,893,232 28	
Service de la dette publique.	Paiements des intérêts et amortissement de la dette publique	136,123,961 16	} 359,267,439 11
	Correspondants à Paris et à Londres, L/C courant pour les dispositions du Trésor	76,472,477 95	
	Remboursements de bons du Trésor	146,671,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			5,777,686,191 »
			8,994,174,538 29

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets</i> — RECETTES.	{ Exercice 1909 fr. 25,367,052 03	}	809,025,562 02
	{ — 1910 783,658,509 99		
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			9,166,270,083 62
TOTAL DES RECETTES fr.			9,975,295,645 64
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1910			2,446,836,792 91
TOTAL GÉNÉRAL fr.			12,422,132,438 55

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1910.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1911

Numéraire en caisse		86,342,373 91
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,204,899,653 66
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	129,645,144 77
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	216,389,050 »
		346,034,194 77
		2,637,276,222 34

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1910.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1909 fr.	296,383,324 78	}	790,681,677 92
	— 1910	492,294,560 53		
	Exercices clos	2,003,792 61		
Opérations de Trésorerie.				8,994,174,538 29
TOTAL DES DÉPENSES fr.				9,784,856,216 21
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1911.				2,637,276,222 34
TOTAL GÉNÉRAL fr.				12,422,132,438 55

Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,
G. VAN CUTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances,
M. LEVIE.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

PENDANT L'ANNÉE 1910.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.				
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.						
Budget de l'exercice 1909	12,586,641 02	1,621,451 35	2,409,684 24	1,948,021 56	»	
— — 1910	203,920,950 84	89,911,711 64	297,506,912 96	40,890,146 51	7,277,361 70	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.						
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	75,118,400 62	2,360,981 58	17,582,217 25	1,186,061,964 07	»	
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comp- tants qui en ont opéré la recette	42,170,205 85	16,386,867 80	130,262,111 29	963,777,500 66	51,641 29	
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	»	»	»	»	»	
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS	25,847,868 28	16,705,060 »	359,769,213 49	712,145,650 55	»	
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	339,644,066 61	126,986,072 37	807,530,139 23	2,904,823,280 35	7,329,002 99	

faites par l'administration des finances pendant l'année 1910.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
86,394 43	304,766 84	»	»	6,412,205 59	»	887 »	25,367,052 03
436,332 13	613,422 10	»	»	142,964,635 42	»	137,036 69	783,658,509 99
»	»	»	»	391,750,015 54	221 30	288,164 33	1,673,161,961 69
510,988 23	»	5,298,775 44	132,059 82	»	»	»	1,158,590,150 38
»	»	»	»	21,249,725 28	»	»	21,249,725 28
»	»	»	»	136,200,000 »	»	195,523,697 57	331,723,697 57
»	»	»	»	3,401,933,172 33	»	1,765,143,584 01	5,981,544,548 70
1,033,714 79	915,188 94	5,298,775 44	132,059 82	3,800,509,784 16	221 30	1,961,093,369 64	9,975,295,645 64

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1909-1910)	29,331,204 78	6,316,129 36	114,808,780 66	26,292,669 33	3,062 43	»	»	»
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»	»
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	7,347,402 55	»	8,441,165 04	238,623,690 53	»	»	»	»
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette	40,690,537 67	17,114,309 80	130,096,015 33	961,471,971 »	51,476 80	488,403 66	»	5,127,458 41
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	468,866 29	119,753 08	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	279,969,326 70	104,318,036 16	554,623,974 87	1,677,541,628 76	7,246,670 09	523,157 95	923,054 31	»
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	387,338,471 70	127,748,475 32	808,498,832 41	2,904,040,712 70	7,301,209 32	1,011,561 61	923,054 31	5,127,458 41

faits par l'administration des finances pendant l'année 1910.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFERENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1910, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la tour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS reconnus dans le compte rendu des opérations de l'année 1910.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SEUL l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
»	489,501,462 50	2,617,458 21	»	138,856,463 20	807,787,230 56	»	19,109,345 25	788,677,885 31
»	1,978,949 31	»	»	24,843 30	2,003,792 61	»	»	2,003,792 61
»	126,967,337 49	5,341,898 50	»	1,293,619,038 83	1,680,340,532 94	»	180,387 68	1,680,160,145 26
127,327 75	»	»	»	»	1,155,167,530 64	»	»	1,155,167,530 64
»	22,704,563 62	»	»	49 29	23,293,232 28	»	1,400 000 »	21,893,232 28
»	60,892,043 16	172,203,199 43	»	127,279,743 29	360,374,987 88	»	1,107,548 77	359,267,439 11
»	25,411,691 06	2,725,815,200 16	221 30	401,313,229 64	5,777,686,191 »	»	»	5,777,686,191 »
	727,456,047 14	2,905,977,756 30				»	21,797,281 70	
127,327 75	3,633,433,803 44		221 30	1,961,093,369 64	9,806,653,497 91		21,797,281 70	9,784,856,216 21

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1910.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1910
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régu- larisation dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	41,987,476 85	»	»	359,644,066 61
— de l'enregistrement et des domaines	3,286,548 19	»	»	126,986,072 37
Comptables de l'administration des chemins de fer	15,795,372 04	»	»	807,530,139 23
— — des postes et télégraphes.	90,952,445 03	»	»	2,904,823,280 35
— — de la marine.	180,022 18	»	»	7,329,002 99
— — des prisons	222,165 96	»	»	1,033,714 79
— des établissements et services régis par l'État.	46,288 10	»	»	915,188 94
— — de bienfaisance et d'aliénés	158,674 29	»	»	5,298,775 44
— du ministère de l'agriculture, etc.	46,977 25	»	»	132,059 82
Caissier de l'État.	2,064,593,564 06	»	»	3,800,509,754 16
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	»	»	»	221 30
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	31,636,206 07	197,929,052 87	1,961,093,369 64
	2,217,271,533 97	31,636,206 07	197,929,052 87	9,975,295,645 64

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1910.

TOTAL au 31 décembre 1910.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1910.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1911.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
401,631,543 46	357,338,471 70	»	»	44,293,071 76	
130,272,620 56	127,748,475 32	»	»	2,524,145 24	
823,325,511 27	808,498,832 41	»	»	14,826,678 86	
2,995,778,728 40	2,904,049,712 70	»	»	91,726,012 70	
7,509,025 17	7,301,209 32	»	»	207 815 85	
1,255,880 75	1,011,561 61	»	»	244,319 14	
961,477 04	923,054 31	»	»	38,422 73	
5,457,449 73	5,127,458 41	»	»	329,991 32	
179,037 07	127,327 75	»	»	51,709 32	
5,865,105,318 22	5,633,433,803 44	»	»	2,231,671,514 78	
221 30	221 30	»	»	»	
2,190,638,628 58	1,961,093,369 64	216,389,050 »	34,973,490 64	»	
	9,806,653,497 91				
	a) 21,797,281 70				a) La somme de fr. 21,797,281 70 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1910 sur les pièces régularisées pendant la même année.
12,422,132,438 33	9,784,856,216 21	216,389,050 »	34,973,490 64	2,385,913 681 70	

(26)

COMPTE DES BUDGETS

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1909 a eu lieu le 31 octobre 1910.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1910, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1909.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1909 au 31 octobre 1910).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1909 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1908, à fr. 619,200,944 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois,
pour le service ordinaire, à 606,473,667 64
et pour les dépenses exceptionnelles, à 12,635,132 47

TOTAL fr. 619,108,800 11

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	
Dette publique	10 août 1909.	178,057,751 31	»	178,057,751 31
Dotations	31 déc. 1908.	5,410,090 »	»	5,410,090 »
Justice	3 août 1909.	27,975,200 »	925,000 »	28,900,200 »
Affaires Étrangères	4 juill. 1909.	4,047,408 »	»	4,047,408 »
Intérieur et Agriculture	5 août 1909.	16,830,177 »	229,550 »	17,059,727 »
Sciences et Arts	4 id.	32,642,662 »	1,311,485 47	33,954,147 47
Industrie et Travail	10 id.	22,206,817 »	690,000 »	22,896,817 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	14 id.	218,971,628 »	»	218,971,628 »
Guerre	5 juill. 1909.	50,747,005 63	7,450,500 »	58,197,505 63
Corps de la Gendarmerie	29 juin 1909.	8,041,091 70	634,520 »	8,675,611 70
Finances	17 août 1909.	21,269,665 »	8,000 »	21,277,665 »
Travaux publics	17 juill. 1909.	16,531,482 »	1,386,077 »	17,917,559 »
Colonies	24 déc. 1908.	941,690 »	»	941,690 »
Non-Valeurs et Remboursements.	10 août 1909.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
ENSEMBLE fr.		606,473,667 64	12,635,132 47	619,108,800 11

Les Budgets de l'exercice 1909 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de fr.

92,143 89

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	13,333,175 77	3,255,627 45	16,588,803 22
3 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1903, 1906, 1907 et 1908 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	222,213 08	1,323,948 54	1,546,161 62
ENSEMBLE . . . fr.	13,555,388 85	4,579,575 99	18,134,964 84

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 619,200,944 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 620,029,056 49 }
 { Dépenses exceptionnelles. 17,214,708 46 } 637,243,764 95

EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 18,042,820 95

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1909 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escant fr. 28,000 »

Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 91,500 »

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 650,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. 200,000 »

A REPORTER . . fr. 969,500 »

REPORT. . . fr. 969,500 »

Prix de vente de terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 11^e annuité). . . 340,000 »

Produit de la négociation d'un capital nominal de 120,991,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Solde recouvré en 1909.) . . . 88,709,449 37

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Partie rattachée à 1909). . . 60,547,509 61

ENSEMBLE. . . fr. 150,566,458 98

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1909 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1907. — Art. 16 de la loi du 18 août 1907 . . . fr. 67,694,410 59

b) De l'exercice 1908. — Art. 13 de la loi du 16 septembre 1908 . . . 158,276,163 47

205,970,574 06

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 3 juillet 1909, article 3. . . fr. 9,000,000 »

Loi du 17 août 1909	{	Art. 1 ^{er}	121,046,000 »
		— 2	4,000,000 »
		— 3	28,567,704 »
		— 4	3,048,900 54
		— 5	3,350,000 »

169,012,604 54

TOTAL. . . fr. 374,983,178 60

Si, en regard de ces crédits, soit . . . fr. 374,983,178 60
on place les ressources extraordinaires . . . 150,566,458 98

on constate un excédent de crédits sur les ressources de . . . fr. 224,416,719 62

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 619,200,944 »	
— extraordinaires	150,566,458 98	
		769,767,402 98
Services ordinaires	fr. 637,243,764 95	
— extraordinaires	374,983,178 60	
		1,012,226,943 55
Soit un excédent de crédits de	fr. 242,459,540 57	

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 769,767,402 98

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 802,134,954 47

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 795,216,513 29

Il est resté à recouvrer . . . fr. 6,918,441 18

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance Indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.
		A recouvrer, à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts.	Contribut' directes, douanes et accises.	»	»	»
	Enregistrement et domaines.	236,497 10	»	53,793 37
Péages.	Enregistrement et domaines.	»	»	»
	Chemins de fer, etc.	7,667 47	»	15,557 59
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	7,019 50	»	16,428 11
	Prisons	»	»	1,025 27
	Trésorerie générale, etc.	542 85	»	2,679,290 22
Remboursements	Enregistrement et domaines.	22,511 99	»	255,648 67
	Prisons	»	»	»
	Trésorerie générale, etc.	137 16	»	212,409 25
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	»	3,300 »
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	»	120,943 46
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.)		»	»	3,138,283 12
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyne.		»	»	17,386 05
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	»	130,000 »
TOTAUX. . . . fr.		274,376 07	»	6,644,065 11
				6,644,065 11

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 769,767,402 98
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 795,216,513 29

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 25,449,110 31

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>	Contributions directes, douanes et accises	»	8,157,847 61
	Enregistrement et domaines	»	3,313,588 15
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines	»	143,275 65
	Chemins de fer, etc.	»	12,914,282 81
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	»	251,912 67
	Chemins de fer, etc.	3,925 96	»
	Prisons	»	45,728 96
	Trésorerie générale, etc.	»	283,497 36
<i>Remboursements.</i>	Contributions	»	135,953 11
	Enregistrement et domaines	»	171,926 47
	Prisons	»	»
	Trésorerie générale, etc.	»	491,984 50
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		»	921 43
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		120,987 31	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	36,417 84
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North, (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 11 ^e annuité)		420,527 83	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduynae		»	541 14
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»	1,335 84
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		»	337 87
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo		»	31,000 »
Amortissement d'un capital nominal de 14,000 francs en obligations de la Société anonyme « Association maritime belge »		»	14,000 »
		545,441 10	25,994,551 41
Soit fr.		25,449,110 31	

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1900 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 637,243,764 98 .

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1909 montent à fr. 634,450,366 55

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 632,788,858 73

Il reste à payer ou à justifier fr. 4,661,507 82

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1914, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'Etat, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr 637,243,764 98 c') et les dépenses liquidées (fr. 634,450,366 55 c') fait ressortir un excédent de crédits de fr. 2,793,398 40

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 7,673,994 79 c' pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 7,673,994 79

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 10,467,393 19

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1905 :

Ministère de l'intérieur fr.	2 71	
— de la guerre	54,094 19	
Corps de la gendarmerie	43,155 81	
Ministère des travaux publics	2,461 01	
		401,713 72

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1906 :

Ministère de l'intérieur fr.	9 50	
— des travaux publics	250 »	
		259 50

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère des chemins de fer, etc.	297 81	
— de la guerre	150 99	
— des travaux publics	8,715 21	
		9,144 01

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1908 :

Ministère des sciences et des arts.	24,584 61	
— des chemins de fer, etc.	247 14	
— de la guerre	550 04	
Corps de la gendarmerie.	1,242 61	
Ministère des travaux publics	11,651 85	
		38,276 25

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1909 :

Dette publique. fr.	2,526,454 95	
Dotations { Sénat.	5,024 »	
Chambre des représentants	106 24	
Cour des comptes.	1,646 18	
Ministère de la justice	324,760 24	
— des affaires étrangères	57,641 38	
— de l'intérieur et de l'agriculture	864,189 53	
— des sciences et des arts.	415,626 35	
— de l'industrie, etc.	269,982 57	
— des chemins de fer, etc.	1,157,486 60	
— de la guerre	294,408 70	
Corps de la gendarmerie	39,892 02	
Ministère des finances	616,726 82	
— des travaux publics	1,946,053 48	
— des colonies	96,647 82	
Non-valeurs et remboursements	189,932 49	
		8,786,599 37
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		
		8,935,992 85

A REPORTER . . . fr. 8,935,992 85

REPORT. fr. 8,935,992 83

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1910, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1906 :

Ministère de la justice fr.	12,495 60	
— de la guerre	15,434 »	
— des finances	100,000 »	
— des travaux publics	1,600 »	
		129,529 60

b. Crédits transférés de l'exercice 1907 :

Ministère de la justice fr.	18,179 17	
— des chemins de fer, etc.	25,110 13	
— de la guerre	5,280 »	
— des travaux publics	4,053 59	
		52,592 89

c. Crédits transférés de l'exercice 1908 :

Ministère de la justice fr.	1,705 »	
— des sciences et des arts.	25,000 »	
— de la guerre	37,613 20	
— des travaux publics	212,076 37	
		276,394 57

d. Crédits propres à l'exercice 1909 :

Ministère de la justice fr.	362,046 03	
— de l'intérieur, etc.	505 60	
— des chemins de fer, etc.	28,583 09	
— de la guerre	458,730 08	
Corps de la gendarmerie	8,724 84	
Ministère des finances	413 76	
— des travaux publics	213,877 88	
		1,072,883 28

Montant des crédits transférés à l'exercice 1910, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 163 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,551,400 34

ENSEMBLE. fr. 10,467,393 19

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1909 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 374,985,178 60

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1907.	fr.	67,694,410 59
— — — — — 1908.		138,276,163 47
Crédits votés dans le cours de l'exercice		169,012,604 54
	Fr.	374,985,178 60

Les dépenses liquidées pendant l'année 1909 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 151,747,457 90

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1910, époque de la clôture de l'exercice, sont de 151,727,882 61

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 19,575 29

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1909. fr. 151,747,457 90

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 223,235,720 70
qui a été transféré à l'exercice 1910, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 17 août 1909, à concurrence de 214,909,458 38

Le surplus, soit fr. 8,326,262 32
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1909 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr.	632,788,858 75	} 784,516,741 34
Services extraordinaires		151,727,882 61	

A REPORTER. fr. 784,516,741 34

REPORT. fr. 784,816,741 34

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,661,507 82	} 1,681,085 11
Services extraordinaires.	19,575 29	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 786,197,824 45

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	Crédits reportés de l'exercice 1905 fr.	101,715 72
	— — 1906	259 50
	— — 1907	9,144 01
	— — 1908	58,276 25
	Crédits de l'exercice 1909	8,786,599 37
		8,935,992 85
Services extraordinaires. — (Art. 16 de la loi du 18 août 1907 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)		8,526,262 52

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 17,262,255 17

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1910 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1906. fr.	129,529 60	} 1,531,400 34
— — 1907.	52,592 89	
— — 1908.	276,394 57	
Crédits de l'exercice 1909	1,072,883 28	

b. Services extraordinaires (art. 11 de la loi du 17 août 1909) . 214,909,458 38

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1910. fr. 216,440,858 72

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 1,019,900,938 34

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 1,012,226,943 55

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1909, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 7,673,994 79

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y^{bis}.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1909 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 645,107,015 33
Dépenses	634,450,366 53
Excédent de recettes (boni)	fr. 10,656,648 78

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 150,109,497 96
Dépenses	151,747,457 90
Excédent de dépenses	fr. 1,637,959 94

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes . {	Services ordinaires fr. 645,107,015 33	} 795,216,513 29
	— extraordinaires 150,109,497 96	
Dépenses . {	Services ordinaires fr. 634,450,366 53	} 786,197,824 45
	— extraordinaires 151,747,457 90	

Excédent de recettes pour 1909 fr. 9,018,688 84

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1908, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci

233,763,797 04

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1909, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 224,745,108 20, se décomposant comme il suit :

Services extraordinaires. — Excédents de dépenses. fr. 451,655,698 76	} 224,745,108 20
Services ordinaires. — Bonis 226,910,590 56	

L'excédent des dépenses extraordinaires sur les recettes de même nature peut, conformément à diverses lois, être couvert par l'emprunt.

Les emprunts dont l'émission a ainsi été autorisée et qui, au 31 décembre 1909, restaient encore à réaliser, sont détaillés dans la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1910 (p. 12); ils permettent de couvrir entièrement cet excédent de dépenses.

Il eût donc suffi au Gouvernement de négocier une partie de ces emprunts pour transformer l'excédent de dépenses de fr. 224,745,108 20, constaté ci-dessus, en un excédent de recettes.

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1909, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget
de l'exercice 1909 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 242,459,540 57

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excé-
dent de recettes de fr. 9,018,688 84.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 17,262,255 17

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci. 7,673,994 79

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 9,588,260 38

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'Etat, transférées à l'exercice 1910,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,531,400 34

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 11 de la loi
du 17 août 1909 214,909,418 58

Fr. 226,029,119 10

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 25,449,110 31

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1909 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 251,478,229 41

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 9,018,688 84

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1908 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1909, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1908 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante-neuf exercices (ceux de 1830 à 1907 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 18,585,645,858 09

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 305,392,944 73

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 3,184,871,188 18

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 22,221,014,376 55

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de fr. 18,703,116,086 19

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 706,733,420 09

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 107,051,337 15

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 3,951,426,830 10

A REPORTER. fr. 23,468,327,673 55 22,221,014,376 55

REPORT. . . fr. 23,468,327,673 53 22,221,014,376 53

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1909 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,546,161 62

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 23,466,781,511 91

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 1,245,767,135 36

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 22,851,215,830 32 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 630,201,453 77

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 23,084,979,627 36 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 581,801,884 55

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 1,012,013,338 32

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 233,763,797 04

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1909, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU
BUDGET DE L'EXERCICE 1909

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	Contributions directes, douanes et accises.	202,498,500 »
— B.	Impôts { Enregistrement et domaines.	73 203,000 »
— C.	Enregistrement et domaines.	2,880 000 »
— D, E, F.	PÉAGES { Chemins de fer, postes, etc.	302 653,400 »
— G.	Enregistrement et domaines.	4,605,000 »
— H.	Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
— I.	CAPITAUX ET REVENUS. { Prisons	450,000 »
— J.	Trésorerie générale, etc.	25,050,800 »
— K.	Contributions directes, etc.	975,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	620,000 »
— L ^{bis} .	Prisons.	22,984 »
— M.	Trésorerie générale, etc.	5,947,560 »
TOTAUX fr.		619,200,944 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Part revenant à l'État dans la huitième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		650,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant, — 41 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduyno		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
À REPORTER. fr.		1,509,500 »

L'EXERCICE 1909.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1909.	En 1910.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
210,656,347 61	198,142,228 42	12,514,119 49	210,656,347 61	»	»	8,157,847 61	210,656,347 61
76,806,878 62	76,348,253 34	168,332 81	76,516,588 15	290,290 47	»	3,313,588 15	76,516,588 15
3,023,275 65	2,239,640 35	783,635 30	3,023,275 65	»	»	143,275 65	3,023,275 65
315,590,607 87	311,209,677 01	4,357,705 80	315,567,382 81	23,225 06	»	12,914,282 81	315,567,382 81
4,880,360 28	4,517,332 90	339,579 77	4,856,912 67	23,447 61	»	251,912 67	4,856,912 67
291,074 04	291,074 04	»	291,074 04	»	3,925 96	»	291,074 04
496,754 23	409,334 53	86,394 43	495,728 96	1,025 27	»	45,728 96	495,728 96
28,014,130 43	18,931,748 06	6,402,549 30	25,334,297 36	2,679,833 07	»	283,497 36	25,334,297 36
1,110,953 11	1,038,431 58	72,521 53	1,110,953 11	»	»	135,953 11	1,110,953 11
1,070,087 13	578,503 57	213,422 90	791,926 47	278,160 66	»	171,926 47	791,926 47
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	»	»	22,984 »
6,652,090 91	6,134,574 80	304,969 70	6,439,544 50	212,546 41	»	491,984 50	6,439,544 50
648,615,543 88	619,863,784 30	28,243,231 03	648,107,015 33	3,808,528 55	3,925 96	25,909,997 29	648,107,015 33
28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	»	28,000 »
92,421 43	85,081 »	7,340 43	92,421 43	»	»	921 43	92,421 43
649,956 15	459,492 61	69,520 08	529,012 69	120,943 46	120,987 31	»	529,012 69
239,717 84	234,749 39	1,668 45	236,417 84	3,300 »	»	36,417 84	236,417 84
3,257,755 29	74,180 13	45,292 04	119,472 17	3,138,233 12	420,527 83	»	119,472 17
17,927 19	541 14	»	541 14	17,386 05	»	541 14	541 14
337 87	337 87	»	337 87	»	»	337 87	337 87
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
4,287,451 61	883,717 98	123,821 »	1,007,538 98	3,279,912 63	511,515 14	39,551 12	1,007,538 98

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,509,500 »
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,000 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 120,991,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 3 septembre 1908. — Solde recouvré en 1909.)	88,709,449 37
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Partie rattachée à 1909.)	60,347,509 61
TOTAUX. fr.	150,566,458 98
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	619,200,944 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	769,767,402 98

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1909	En 1910.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
4,287,451 61	883,717 98	123,821 »	1,007,538 98	3,279,912 63	544,515 14	39,554 12	1,007,538 98
31,000 »	31,000 »	»	31,000 »	»	»	31,000 »	31,000 »
14,000 »	14,000 »	»	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »
130,000 »	»	»	»	130,000 »	»	»	»
88,709,449 37	88,709,449 37	»	88,709,449 37	»	»	»	88,709,449 37
60,347,509 61	60,347,509 61	»	60,347,509 61	»	»	»	60,347,509 61
153,319 410 59	149,985,676 96	123,821 »	150,109 497 96	3,409,912 63	544,515 14	84,554 12	150,109,497 96
648,615,543 88	619,863 784 30	25,243,231 03	645,107,015 33	3,508,528 53	3,925 96	25,909,997 29	645,107,015 33
802,134,954 47	769,849,461 26	25,367,052 03	795,216,513 29	6,918,444 18	545,441 10	25,994,551 41	795,216,513 29
					25,449,110 31		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total		En 1909.	En 1910.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1905.						
Ministère de l'Intérieur	»	6,543 21	6,543 21	6,540 50	»	3,817 »
— de la Guerre	»	54,094 19	54,094 19	»	»	»
Corps de la Gendarmerie	»	45,155 81	45,155 81	»	»	»
Ministère des Travaux publics	2,461 01	»	2,461 01	»	»	»
	2,461 01	105,793 21	108,254 22	6,540 50	»	3,817 »
Exercice 1906.						
Ministère de la Justice	»	12,495 60	12,495 60	»	»	»
— de l'Intérieur	»	454 50	454 50	445 »	»	445 »
— de la Guerre	»	15,434 »	15,434 »	»	»	»
— des Finances	»	100,000 »	100,000 »	»	»	»
— des Travaux publics	4,495 84	5,651 78	10,147 62	8,297 62	»	8,297 62
	4,495 84	134,035 88	138,531 72	8,742 62	»	8,742 62
Exercice 1907.						
Ministère de la Justice	»	18,179 17	18,179 17	»	»	»
— de l'Agriculture	»	2,445 »	2,445 »	2,445 »	»	2,445 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	32,875 01	»	32,875 01	7,467 07	721 29	6,253 78
— de la Guerre	5,250 »	5,040 96	10,290 96	4,909 97	»	4,909 97
— des Travaux publics	27,397 »	12,272 17	39,669 17	26,900 37	»	26,900 37
	65,522 01	37,937 30	103,459 31	41,722 41	721 29	40,509 12
Exercice 1908.						
Ministère de la Justice	»	176,612 65	176,612 65	174,907 65	67,075 21	89,284 92
— des Sciences et des Arts	25,000 »	143,904 29	168,904 29	149,319 68	»	83,977 50
— de l'Agriculture	500 »	2,349 06	2,849 06	2,849 06	»	429 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,932 01	»	2,932 01	2,684 87	2,353 61	331 26
— de la Guerre	1,410 »	272,777 20	274,187 20	236,023 96	16,415 33	215,407 42
Corps de la Gendarmerie	»	40,233 83	40,233 83	38,991 22	»	33,808 22
Ministère des Travaux publics	119,892 21	410,305 12	530,197 33	306,469 11	»	306,469 11
	149,734 22	1,046,182 15	1,195,916 37	881,245 55	85,844 15	729,707 43

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
				LES DÉPENSES.	LES CRÉDITS.	complementaires à accorder.	à annuler.	à transférer l'exer- cice 1910, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	DÉFINITIF de l'exercice 1909.	
3,817 »		2,723 50	»	2 71	»	»	2 71	»	6,540 50	
»		»	»	54,094 19	»	»	54,094 19	»	»	
»		»	»	45,155 81	»	»	45,155 81	»	»	
»		»	»	2,461 01	»	»	2,461 01	»	»	
3 817 »		2,723 50	»	101,713 72	»	»	101,713 72	»	6,540 50	
»		»	»	12,495 60	»	»	»	12,495 60	»	
445 »		»	»	9 50	»	»	9 50	»	445 »	
»		»	»	15,434 »	»	»	»	15,434 »	»	
»		»	»	100,000 »	»	»	»	100,000 »	»	
8,297 62		»	»	1,850 »	»	»	250 »	1,600 »	8,297 62	
8,742 62		»	»	129,789 10	»	»	259 50	129,529 60	8,742 62	
»		»	»	18,179 17	»	»	»	18,179 17	»	
2,445 »		»	»	»	»	»	»	»	2,445 »	
6,975 07	492 »	»	»	25,407 94	»	»	297 81	25,110 13	7,467 07	
4,909 97	»	»	»	5,380 99	»	»	130 99	5,250 »	4,909 97	
26,900 37	»	»	»	12,768 80	»	»	8,745 21	4,053 59	26,900 37	
41,230 41	492 »	»	»	61,736 90	»	»	9,144 01	52,592 89	41,722 41	
156,360 13	18,547 52	»	»	1,705 »	»	»	»	1,705 »	174,907 65	
83,977 50	35,342 18	»	»	49,584 61	»	»	24,584 61	25,000 »	119,319 68	
429 »	2,420 06	»	»	»	»	»	»	»	2,849 06	
2,684 87	»	»	»	247 14	»	»	247 14	»	2,684 87	
231,822 75	4,201 21	»	»	38,163 24	»	»	550 04	37,613 20	236,023 96	
33,808 22	5,183 »	»	»	1,242 61	»	»	1,242 61	»	38,991 22	
306,469 11	»	»	»	223,728 22	»	»	11,651 85	212,076 37	306,469 11	
815,551 58	68 693 97	»	»	314 670 82	»	»	38,276 25	276,394 57	881,245 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. BÉNÉFICES constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles	Total.		En 1909.	En 1910.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dettes publiques	178,388 016 44	»	178,388,016 44	180,754,425 23	144,673,995 44	36,017,708 97
	Liste civile	3,300,000 »	»	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	Dotation de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique.	200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
— O	Dotations						
	Dotation de Son Altesse Royale la comtesse de Flandre . . .	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	Sénat	341,000 »	»	341,000 »	305,976 »	290,683 »	45,293 »
	Chambre des Représentants .	4,197,490 »	»	4,197,490 »	4,197,383 76	4,121,697 79	75,685 97
	Cour des comptes	421,600 »	»	421,600 »	419,953 82	412,625 05	7,328 77
— P	Ministère de la Justice	28,009,188 48	1,436,126 17	29,445,314 65	30,106,723 06	21,766,459 09	8,299,208 78
— Q.	— des Affaires Étrangères . . .	4,187,761 08	210,448 38	4,398,179 46	4,342,912 49	3,448,355 69	874,449 67
— R	— de l'Intérieur et de l'Agriculture.	17,557,580 65	272,200 59	17,829,781 24	16,993,017 72	10,927,441 20	5,929,613 77
— S.	— des Sciences et des Arts . . .	32,690,978 84	3,687,917 78	36,378,896 62	35,995,319 78	26,791,888 67	8,778,138 97
— T.	— de l'Industrie, etc	22,478,809 »	715,000 »	23,193,809 »	23,038,910 43	21,184,894 90	1,635,459 94
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	226,778,034 94	»	226,778,034 94	225,817,724 35	81,884,451 91	143,545,040 08
— V.	— de la Guerre	52,184,555 63	7,450,500 »	59,635,055 63	58,881,916 85	10,286,625 64	48,473,927 02
— W.	Corps de la Gendarmerie	8,140,591 70	634,520 »	8,775,111 70	8,726,494 84	4,319,163 17	4,402,655 44
— X.	Ministère des Finances	22,351,942 55	8,000 »	22,359,942 55	22,230,114 27	2,362,523 25	19,843,188 78
— X ^{bis} .	— des Travaux publics	17,811,004 40	1,476,077 »	19,287,081 40	17,127,150 04	8,543,064 15	8,467,417 93
— Y	— des Colonies	947,290 »	»	947,290 »	850,642 18	718,379 86	99,487 25
— Y	Non Valeurs et Remboursements .	2,801,000 »	»	2,801,000 »	3,176,750 65	381,299 35	2,794,394 62
		619,806,813 41	15,890,759 92	635,697,603 33	633,512,415 47	342,660,518 46	289,258,908 96

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1910, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909.		
180,691,704 41	59,420 82	»	2,526,454 95	4,889,564 04	4,889,564 04	2,526,454 95	»	180,751,125 23		
3,300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,300,000 »		
200,000 »	»	»	»	»	»	»	»	200,000 »		
50,000 »	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »		
305,976 »	»	»	5,024 »	»	»	5,024 »	»	305,976 »		
1,197,383 76	»	»	106 24	»	»	106 24	»	1,197,383 76		
419,953 82	»	»	1,646 18	»	»	1,646 18	»	419,953 82		
30,065,667 87	41,055 19	»	686,806 27	1,348,214 68	1,348,214 68	324,760 24	362,046 03	30,106,723 06		
4,319,805 36	23,107 13	»	57,641 38	2,374 41	2,374 41	57,641 38	»	4,342,912 49		
16,857,024 97	135,992 75	»	864,695 13	27,931 61	27,931 61	864,189 53	505 60	16,993,017 72		
35,570,027 64	425,292 14	»	415,626 35	32,049 51	32,049 51	415,626 35	»	35,995,319 78		
22,850,354 84	218,555 59	»	269,982 57	115,084 »	115,084 »	269,982 57	»	23,038,910 43		
225,429,491 99	388,232 36	»	1,166,071 69	205,761 10	205,761 10	1,137,486 60	28,585 09	225,817,724 35		
58,760,552 66	121,364 19	»	753,138 78	»	»	294,408 70	458,730 08	58,881,916 85		
8,721,818 61	4,676 23	»	48,616 86	»	»	39,892 02	8,724 84	8,726,494 81		
22,205,712 03	24,402 24	»	617,140 58	487,312 30	487,312 30	616,726 82	413 76	22,230,114 27		
17,010,482 08	116,667 96	»	2,159,931 36	»	»	1,946,053 48	213,877 88	17,127,150 04		
817,867 11	32,775 07	»	96,647 82	»	»	96,647 82	»	850,642 18		
3,175,693 97	1,056 68	»	189,952 49	565,703 14	565,703 14	189,952 49	»	3,176,750 65		
634,919,517 12	1,592,598 35	»	9,889,482 65	7,673,994 79	7,673,994 79	8,786,599 37	1,072,883 28	633,512,115 47		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 27 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	4 1 ^{re}	»	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et aménagement d'un hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	»	497,545 18	497,545 18	33,571 92
2	»	2	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	»	250,000 »	»	250,000 »	172,413 80
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	»	250,000 »	497,545 18	747,545 18	207,985 72
			Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.					
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.					
4	»	3	Tir national. — Etablissement d'une zone de protection	299,940 »	»	»	299,940 »	208 »
			Totaux fr.	299,940 »	»	»	299,940 »	208 »
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.					
			Eaux et Forêts.					
5	»	4a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	102,000 »	»	»	102,000 »	»
5a	»	4b	Id. id.	»	146,192 93	»	448,192 93	56,192 93
5b	1	»	Id. id.	»	»	200,000 »	»	39,750 97
			Totaux fr.	102,000 »	146,192 93	200,000 »	448,192 93	197,943 90
			Voirie vicinale.					
6	»	5a	Voirie vicinale. Travaux de construction	599,523 »	»	»	»	599,519 »
6a	»	5b	Id. id.	»	3,000,000 »	»	3,599,523 »	2,836,148 »
6b	2	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »	»	536,623 »
7	»	6	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique	»	700,000 »	»	700,000 »	516,669 »
			Totaux fr.	599,523 »	3,700,000 »	2,000,000 »	6,299,523 »	4,488,959 »
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture fr.	1,001,463 »	3,846,192 93	2,200,000 »	7,047,655 93	4,687,110 90

CICE 1909 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS ~~à annuler~~ de l'exercice 1909.	
35,571 92	»	35,571 92	»	»	461,973 26	»	461,973 26	35,571 92	
172,413 80	»	172,413 80	»	»	77,586 20	»	77,586 20	172,413 80	
207,985 72	»	207,985 72	»	»	539,559 46	»	539,559 46	207,985 72	
208 »	»	208 »	»	»	299,732 »	299,732 »	»	208 »	
208 »	»	208 »	»	»	299,732 »	299,732 »	»	208 »	
102,000 »	»	102,000 »	»	»	»	»	»	102,000 »	
56,192 93	»	56,192 93	»	»	90,000 »	»	90,000 »	56,192 93	
38,794 72	956 25	39,750 97	»	»	160,249 03	»	160,249 03	39,750 97	
196,987 65	956 25	197,943 90	»	»	250,249 03	»	250,249 03	197,943 90	
599,519 »	»	599,519 »	»	»	4 »	4 »	»	599,519 »	
2,836,148 »	»	2,836,148 »	»	»	163,852 »	»	163,852 »	2,836,148 »	
536,623 »	»	536,623 »	»	»	1,463,377 »	»	1,463,377 »	536,623 »	
516,669 »	»	516,669 »	»	»	183,331 »	»	183,331 »	516,669 »	
4,488,959 »	»	4,488,959 »	»	»	1,810,564 »	4 »	1,810,560 »	4,488,959 »	
4,686,154 65	956 25	4,687,110 90	»	»	2,360,545 03	299,736 »	2,060,809 03	4,687,110 90	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BUDGET constatées et ordonnancées au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
			Ministère des Finances.					
			Domaines.					
8	»	7a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	»	200,000 »	»	200,000 »	12,183 30
9	»	9a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	300,000 »	»	»		170,724 58
9a	»	9b	Id. id.	»	300,000 »	»	900,000 »	»
9b	9	»	Id. id.	»	»	300,000 »		»
10	»	12	Acquisition des bois Robert et Saint-Georges, à Chimay, ainsi que d'un bloc de bruyères situé à Sutendael	124,554 46	»	»	124,554 46	»
11	»	13	Acquisition du bois de Colfontaine, à Eugies et Sars-la Bruyère.	»	691 97	»	691 97	51 »
12	10	»	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires	»	»	600,000 »	600,000 »	75,227 50
			TOTAUX. . . . fr.	424,554 46	500,691 97	900,000 »	1,825,246 43	258,186 38
			Divers.					
13	»	14	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterlic et de ses abords.	»	8,000,000 »	»	12,000,000 »	8,000,000 »
13a	2	»	Id. id.	»	»	4,000,000 »		4,000,000 »
14	»	15	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	70,000 »	»	70,000 »	50,000 »
15	»	19	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	»	14,408,000 »	»	14,408,000 »	»
16	»	20	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	250,000 »	»	»	250,000 »	»
17	»	21	Rachat du matériel de traction et de transport de l'outillage et du mobilier des lignes de ladite compagnie	484 »	»	»	484 »	»
			A REPORTER. . . . fr.	250,484 »	22,478,000 »	4,000,000 »	26,728,484 »	12,050,000 »

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	les DÉPENSES.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS à reporter de l'exercice 1909.	
12,183 30	»	12,183 30	»	»	187,816 70	»	187,816 70	12,183 30	
170,724 58	»	170,724 58	»	»	129,275 42	129,275 42	»	170,724 58	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	124,554 46	124,554 46	»	»	
51 »	»	51 »	»	»	640 97	»	640 97	51 »	
70,385 »	4,842 50	75,227 50	»	»	524,772 50	»	524,772 50	75,227 50	
253,343 88	4,842 50	258,186 38	»	»	1,567,060 05	253,829 88	1,313,230 17	258,186 38	
8,000,000 »	»	8,000,000 »	»	»	»	»	»	8,000,000 »	
4,000 000 »	»	4,000,000 »	»	»	»	»	»	4,000,000 »	
50,000 »	»	50,000 »	»	»	20,000 »	»	20,000 »	50,000 »	
»	»	»	»	»	14,408,000 »	»	14,408,000 »	»	
»	»	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	484 »	484 »	»	»	
12,050,000 »	»	12,050,000 »	»	»	14,678,484 »	250,484 »	14,428,000 »	12,050,000 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
			REPORT. . . . fr.	250,484 »	22,478,000 »	4,000,000 »	26,728,484 »	12,050,000 »
18	5	»	Rachat des 56 annuités de 128,000 francs chacune, qui, à la date du 1 ^{er} janvier 1910, resteront dues par l'Etat à la Société anonyme du chemin de fer de Teynonde à Saint-Nicolas .	»	»	3,350,000 »	3,350,000 »	3,350,000 »
			TOTAUX. . . . fr.	250,484 »	22,478,000 »	7,350,000 »	30,078 484 »	15,400,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. . . . fr.	675,038 46	22,978,691 97	8 250,000 »	31,903,730 43	15,658,186 38
			Ministère des Travaux publics.					
			<i>Routes et Bâtimens civils.</i>					
19	»	22b	Routes et raccordemens : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traversée des agglomérations. Construction de ponts ou subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	»	5,632,952 93	»	17,632,952 93	5,492,416 33
19a	12	»	Id id.	»	»	12,000,000 »	»	6,807,852 39
20	»	24a	Mont des Arts — Expropriations et travaux .	674,182 61	»	»	»	674,182 61
20a	»	24b	Mont des Arts : expropriations — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts	»	800,000 »	»	1,474,182 61	161,984 47
21	»	25a	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	370,309 86	»	370,309 86	362,232 50
22	»	26a	Palais du Cinquantenaire — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	800,000 »	»	2,300,000 »	776,341 08
22a	14	»	Id id.	»	»	1,500,000 »	»	232,238 63
23	»	27	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	1,573,238 53	»	»	»	1,395,216 27
23a	»	27a	Id id.	»	1,500,000 »	»	4,073,238 53	»
23b	13	»	Id id.	»	»	1,000,000 »	»	»
24	»	28	Palais des anciens Princes-Évêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice.	»	100 000 »	»	100,000 »	»
25	»	29	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat indépendant du Congo à la Belgique et affectation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte; aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit	»	(1) 45,376,114 69	»	45,376 114 69	3 367 251 57
			TOTAUX. fr.	2,247,421 14	54,579,377 48	14,500,000 »	71 326,798 62	19 269,715 65

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 14 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1909.	
12,050,000 »	»	12,050,000 »	»	»	14,678,484 »	250,484 »	14,428,000 »	12,050 000 »	
»	3,350,000 »	3,350,000 »	»	»	»	»	»	3,350,000 »	
12,050,000 »	3,350,000 »	15,400,000 »	»	»	14,678,484 »	250,484 »	14,428,000 »	15,400,000 »	
12,303,343 88	3,354,842 50	15,658,186 38	»	»	16,245,544 05	504,313 88	15,741,230 17	15 658,186 38	
5,474,736 45	6,973 25	5,481,709 70	10,706 63	»	140,536 60	»	140,536 60	5,492,416 33	
6,531,158 32	275,758 71	6,806 917 03	935 36	»	5,192,147 61	»	5,192,147 61	6,807,852 39	
674,182 61	»	674,182 61	»	»	»	»	»	674,182 61	
161,635 97	348 50	161,984 47	»	»	638,015 53	»	638,015 53	161,984 47	
358,147 63	4,084 87	362,232 50	»	»	8,077 36	»	8,077 36	362,232 50	
776,341 08	»	776,341 08	»	»	23,658 92	»	23,658 92	776,341 08	
232,052 50	186 13	232,238 63	»	»	1,267,761 37	»	1,267,761 37	232,238 63	
1,137,850 25	257,366 02	1,395,216 27	»	»	178,022 26	178,022 26	»	1,395,216 27	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	(1) 100,000 »	»	
3,150,254 11	216,997 46	3,367,251 57	»	»	42,008,863 12	»	42 008,863 12	3,367,251 57	
18,496,318 92	761,714 94	19,258,073 86	11,641 99	»	52,057,082 77	178,022 26	51,879,060 51	19,269,715 85	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
26	»	30	Meuse. — Expropriations et travaux	1,200,322 57	»	»		475,243 20
26a	»	30	Id. id.	»	1,000,000 »	»	2,800,322 57	»
26b	15	»	Id. id.	»	»	600,000 »	»	»
27	»	31a	Ourlhe. — Expropriations et travaux	450,000 »	»	»	650,000 »	127,369 11
27a	17	»	Id. id.	»	»	200,000 »	»	»
28	»	32	Sambre. — Expropriations et travaux	480,985 09	»	»	680,985 09	89,581 27
28a	16	»	Id. id.	»	»	200,000 »	»	»
29	»	33	Escaut. — Expropriations et travaux	224,030 62	»	»		224,030 62
29a	»	33b	Id. id.	»	1,525,000 »	»	3,024,030 62	1,358,670 44
29	20	»	Id. id.	»	»	1,275,000 »	»	»
30	»	34	Lys. — Expropriations et travaux	460 »	»	»		460 »
30a	»	34a	Id. id.	»	1,113,704 89	»	2,364,164 89	1,113,704 89
30b	21	»	Id. id.	»	»	1,250,000 »	»	353,246 97
31	»	35	Rupel — Expropriations et travaux	249,421 60	»	»		»
31a	»	35a	Id. id.	»	250,000 »	»	749,421 60	»
31b	22	»	Id. id.	»	»	250,000 »	»	»
32	»	36	Nèthes. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»	200,000 »	»
32a	24	»	Id. id.	»	»	100,000 »	»	»
33	»	37a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	727,980 57	»	»	827,980 57	44,563 77
33a	23	»	Id. id.	»	»	100,000 »	»	»
34	»	38a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	»	50,000 »	»	300,000 »	1,756 57
34a	25	»	Id. id.	»	»	250,000 »	»	»
35	»	39a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»	275,000 »	180,703 11
35a	26	»	Id. id.	»	»	25,000 »	»	»
36	»	40a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	71,807 26	»	»		32,834 02
36a	»	40b	Id. id.	»	100,000 »	»	221,807 26	»
36b	30	»	Id. id.	»	»	50,000 »	»	»
37	»	41a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	1,066,674 06	»	»		440,448 65
37a	»	41b	Id. id.	»	50,000 »	»	1,316,674 06	»
37b	27	»	Id. id.	»	»	200,000 »	»	»
A REPORTER				4,371,681 77	4,338,704 89	4,500,000 »	13,410,386 66	4,442,612 62

CICE 1909 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910, en vertu de l'art. 11 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909	
471,844 03	3,399 15	475,243 20	»	»	725,079 37	725,079 37	»	475,243 20	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	600,000 »	»	600,000 »	»	
127,020 41	349 »	127,369 41	»	»	322,630 80	322,630 80	»	127,369 41	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
88,763 83	816 50	89,580 33	0 94	»	391,403 82	391,403 82	»	89,581 97	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
222,516 43	376 72	222,893 15	1,137 47	»	»	»	»	221,030 62	
1,349,902 78	8,255 90	1,358,158 68	511 76	»	166,329 56	»	166,329 56	1,358,670 44	
»	»	»	»	»	1,275,000 »	»	1,275,000 »	»	
460 »	»	460 »	»	»	»	»	»	460 »	
1,113,704 89	»	1,113,704 89	»	»	»	»	»	1,113,704 89	
351,311 97	1,905 »	353,216 97	»	»	896,753 03	»	896,753 03	353,216 97	
»	»	»	»	»	249,421 60	249,421 60	»	»	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
44,563 77	»	44,563 77	»	»	683,416 80	683,416 80	»	44,563 77	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
1,756 57	»	1,756 57	»	»	48,243 43	»	48,243 43	1,756 57	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
180,228 11	475 »	180,703 11	»	»	69,296 89	»	69,296 89	180,703 11	
»	»	»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	»	
32,834 02	»	32,834 02	»	»	38,973 24	38,973 24	»	32,834 02	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
439,998 65	450 »	440,448 65	»	»	626,225 41	626,225 41	»	440,448 65	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
4,424,935 18	16,027 27	4,440,962 45	1,650 17	»	8,967,774 04	8,137,151 13	5,830,622 91	4,442,612 62	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1909	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DONNÉES constatées et ordonnancées au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1907	de l'exercice 1908.			
			REPORT . . . fr	4,574,681 77	4,338,704 89	4,500,000 »	13,410,386 66	4,442,612 62
38	»	42a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	3,964,241 41	»	»		3,964,241 41
38a	»	42b	Id. id.	»	2,300,000 »	»	8,764,241 41	2,236,790 49
38b	28	»	Id. id.	»	»	2,500,000 »		»
39	»	43	Canal de Burghl à Saint-Gilles (Waes). — Études. — Expropriations et travaux	500,000 »	»	»	600,000 »	»
39a	29	»	Id. id.	»	»	100,000 »		»
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»		1,425,377 94
40a	»	44b	Id. id.	»	1,500,000 »	»	3,500,000 »	»
40b	49	»	Id. id.	»	»	500,000 »		»
41	»	45	Canal de Bruxelles au Rupel — Transformation.	1,581,092 32	»	»	2,081,092 32	369,657 63
41a	33	»	Id. id.	»	»	500,000 »		»
42	»	46	Paiement à la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles des sommes stipulées par les articles 3 et 5 de la convention du 22 juin 1908	»	1,950,000 »	»	1,950,000 »	1,950,000 »
43	»	47a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	3,153,071 77	»	»		2,452,845 12
43a	»	47b	Id. id.	»	1,000,000 »	»	6,153,071 77	»
43b	18	»	Id. id.	»	»	2,300,000 »		»
44	»	48a	Établissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études	»	50,000 »	»	50,000 »	6,031 14
45	»	49a	Port de Nieupoort. — Travaux.	»	250,000 »	»	250,000 »	90,599 13
46	»	50a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	1,500,000 »	»	»	3,500,000 »	1,500,000 »
46a	»	50b	Id. id.	»	2,000,000 »	»		102,051 14
47	»	51a	Port de Blankenberghe — Expropriations et travaux	»	249,378 08	»	399,378 08	160,589 47
47a	31	»	Id. id.	»	»	150,000 »		»
48	»	52	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires	728,476 55	»	»		728,476 55
48a	»	52a	Id. id.	»	2,200,000 »	»	3,923,476 55	547,437 43
48b	32	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »		»
			A REPORTER . . . fr	17,498,563 82	15,838,082 97	11,550,000 »	41,886,646 79	19,676,710 07

CICE 1909 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 41 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909.	
4,424,935 48	16,027 27	4,440,962 45	1,650 47	»	8,967,774 04	3,137,151 43	5,830,622 91	4,442,612 62	
3,962,918 41	1,323 »	3,964,241 41	»	»	»	»	»	3,964,241 41	
2,185,639 01	51,151 48	2,236,790 49	»	»	63,209 51	»	63,209 51	2,236,790 49	
»	»	»	»	»	2,500,000 »	»	2,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
1,101,327 21	22,783 33	1,124,110 54	1,267 40	»	374,622 06	374,622 06	»	1,125,377 94	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
368,890 98	766 65	369,657 63	»	»	1,211,434 69	1,211,434 69	»	369,657 63	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
1,700,000 »	250,000 »	1,950,000 »	»	»	»	»	»	1,950,000 »	
2,399,735 73	53,109 39	2,452,845 12	»	»	700,226 65	700,226 65	»	2,452,845 12	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	2,300,000 »	»	2,300,000 »	»	
6,031 14	»	6,031 14	»	»	43,968 86	»	43,968 86	6,031 14	
90,391 75	207 38	90,599 13	»	»	159,400 87	»	159,400 87	90,599 13	
1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	»	»	»	»	1,500,000 »	
92,581 02	9,470 12	102,051 14	»	»	1,897,948 86	»	1,897,948 86	102,051 14	
160,589 47	»	160,589 47	»	»	88,788 61	»	88,788 61	160,589 47	
»	»	»	»	»	150,000 »	»	150,000 »	»	
728,476 55	»	728,476 55	»	»	»	»	»	728,476 55	
542,087 43	5,350 »	547,437 43	»	»	1,652,562 57	»	1,652,562 57	547,437 43	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
19,263,603 88	410,188 62	19,673,792 50	2,917 57	»	25,209,936 72	3,923,434 53	19,286,502 19	19,676,710 07	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 46 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.	alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.		
			REBUT . . . fr.	17,498,563 82	15,838,082 97	11,550,000 »	44,886,646 79	19,676,710 07
49	»	53a	Côtes. — Expropriations et travaux.	800,000 »	»	»	1,300,000 »	343,967 91
49a	»	53b	Id.	»	500,000 »	»	»	»
50	»	54a	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyves à l'ouest du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breeda, sera substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte nommée par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2 1 ^{er} , de la loi du 30 mars 1906) — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruijschans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^{er} , de la dite loi)	»	4,300,000 »	»	10,500,000 »	3,481,810 50
50a	34	»	Id.	»	»	6,200,000 »	»	»
51	»	55a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages; de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^e , de la dite loi)	»	2,000,000 »	»	3,500,000 »	1,680,443 94
51a	35	»	Id.	»	»	1,500,000 »	»	»
52	»	56	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages.	727,946 21	»	»	»	727,946 21
52a	»	56a	Id.	»	4,000,000 »	»	8,827,946 21	4,000,000 »
52b	36	»	Id.	»	»	4,100,000 »	»	1,082,485 05
TOTAL. . . . fr.				19,026,510 03	26,638,082 97	23,350,000 »	69,014,593 »	30,993,363 77
TOTALS pour le Ministère des Travaux publics. fr.				21,273,931 17	81,217,160 45	37,880,000 »	110,341,301 62	50,263,079 62

CICE 1909 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910.	Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CREDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 17 de la loi du 17 août 1909.	CREDITS à annuler de l'exercice 1909.	
19,263,603 88	410, 88 62	19,673,792 50	2,917 57	»	23,209,936 72	5,923,434 58	19,286,502 19	19,676,710 07	
343,578 66	389 25	343,967 91	»	»	456,032 09	456,032 09	»	343,967 91	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
3,374,274 22	107,536 37	3,481,810 59	»	»	818,189 41	»	818,189 41	3,481,810 59	
»	»	»	»	»	6,200,000 »	»	6,200,000 »	»	
1,510,891 92	169,552 02	1,680,443 94	»	»	319,556 06	»	319,556 06	1,680,443 94	
»	»	»	»	»	1,500 000 »	»	1,500,000 »	»	
727,946 21	»	727,946 21	»	»	»	»	»	727,946 21	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	»	»	»	4,000,000 »	
1,074,202 86	8,282 19	1,082,485 05	»	»	3,017,514 95	»	3,017,514 95	1,082,485 05	
30,294,497 75	695,948 45	30,990,446 20	2,917 57	»	38,021,229 23	6,379,466 62	31,641,762 61	30,993,363 77	
48,790,856 67	1,437,663 39	50,248,520 06	14,559 56	»	90,078,312 »	6,557,488 88	83,520,823 12	50,263,079 62	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles du Budget extraor- dinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — DROITS construits et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
			de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
		<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
53	»	57a Chemins de fer. — Voies et travaux	101,350	»	»	101,350	»
53a	»	57b Id. id.	»	14,129,998 33	»	14,129,998 33	13,124,506 41
53b	3	» Chemins de fer — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de tra- vaux)	»	»	37,250,000	»	22,949,717 40
54	3	» Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges	»	»	28,567,704 ⁽¹⁾	28,567,704	3,358,877 93
55	»	59 Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et cons- truction de matériel et d'outillage	2,732 288 66	»	»	2,732,288 66	2,172,788 31
56	»	» Chemins de fer de Termonde à Saint-Nicolas : a) Rachat du matériel de traction et de trans- port, de l'outillage et du mobilier (art. 5, 2° de la convention). b) Remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et con- struction de matériel, d'outillage et de mobilier.	»	305,000	»	»	296,531 02
56a	8	» Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas	»	»	17,500	322,500	»
57	»	60b Chemins de fer. — Traction et matériel	»	4,550,721 94	»	4,050,721 94	4,108,664 50
57a	4	» Id. id.	»	»	35,500,000	»	20,851,516 66
58	»	61a Postes. — Construction, agrandissement, appro- priation et aménagement de locaux, matériel, etc.	847,259	»	»	»	639,100 33
58a	»	61b Id. id.	»	1,100,000	»	2,047,259	20,121 67
58b	5	» Id. id.	»	»	100,000	»	»
59	»	62 Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	612,634 06	»	»	»	612,634 06
59a	»	62a Id. id.	»	6,940,000	»	13,336,134 06	5,614,518 98
59b	6	» Id. id.	»	»	5,803,500	»	»
A REPORTER. fr.			4,223,531 72	27,025,720 27	107,238,704	138,557,953 99	74,030,327 27

(1) Des imputations pour tout être faites sur ce crédit jusqu'au 31 décembre 1915.

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 14 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909.	
101,350 »	»	101,350 »	»	»	»	»	»	101,350 »	
13,116,552 07	7,454 55	13,124,006 62	499 79	»	1,005,491 92	»	1,005,491 92	13,124,506 41	
22,021,788 64	926,032 11	22,947,820 75	1,896 65	»	14,300,282 60	»	14,300,282 60	22,949,717 40	
3,490,320 26	68,557 67	3,558,877 93	»	»	25,008,826 07	»	⁽¹⁾ 25,008,826 07	3,558,877 93	
2,161,896 02	10,326 77	2,172,222 79	65 52	»	559,500 35	559,500 35	»	2,172,788 31	
296,531 02	»	296,531 02	»	»	8,468 98	»	8,468 98	296,531 02	
»	»	»	»	»	17,500 »	»	17,500 »	»	
4,108,558 63	»	4,108,558 63	105 87	»	442,057 44	»	442,057 44	4,108,664 50	
20,427,100 80	424,415 86	20,851,516 66	»	»	14,648,483 34	»	14,648,483 34	20,851,516 66	
632,063 42	7,036 91	639,100 33	»	»	208,158 67	208,158 67	»	639,100 33	
20,121 67	»	20,121 67	»	»	1,079,878 33	»	1,079,878 33	20,121 67	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
612,566 73	67 33	612,634 06	»	»	»	»	»	612,634 06	
5,571,473 33	42,975 70	5,614,449 03	69 95	»	1,325,481 02	»	1,325,481 02	5,614,518 98	
»	»	»	»	»	5,803,500 »	»	5,803,500 »	»	
72,560,322 59	1,487,366 90	74,047,689 49	2,637 78	»	64,507,628 72	767,659 02	63,739,969 70	74,050,327 27	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1909.	Articles de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
			REPORT. fr.	4,293,531 72	27,025,720 27	107,238,704	138,537,953 99	74,050,327 27
60	»	64	Marine. — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut	»	427,535 62	»	427,535 62	298,723 98
61	»	63	Marine	523,688 37	»	»		523,688 37
61a	»	65	Marine. — Acquisition d'une malle à turbines	»	1,200,000 »	»	3,093,688 37	1,200,000 »
61b	7	»	Id.	»	»	1,370,000 »		1,009,746 14
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4 817,220 09	28,653,255 89	108,608,704	142,079,179 93	77,082 485 76
			Ministère de la Guerre.					
62	»	66a	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	»	1,303,298 81	»	1,303,298 81	722,707 32
63	42	»	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine	»	»	2,551,355 36	2,551,355 36	40,672 75
64	»	68	Achat de coupoles	253,757 87	»	»	253,757 87	56,693 33
65	»	69	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6. — Ce crédit est augmenté d'une somme de 1,673,000 francs. Loi du 18 août 1907.)	39,673,000 (1)	»	»	39,673,000 »	»
66	»	»	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers. (Loi du 5 juillet 1909, <i>Moniteur</i> , nos 186-187.)	»	»	9,000,000 »	9,000,000 »	3,000,000 »
67	»	70	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	»	24,419 80	»	24,419 80	1,396 60
68	»	71a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	2,843 62	»	57,843 62	2,843 62
68a	11	»	Id.	»	»	55,000 »		24,295 90
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.	39,926,757 87	1,330,562 23	11,606,355 36	52,863,675 46	3,848,609 52

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 81 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909.	
72,560,322 59	1,487,366 90	74,047,689 49	2,637 78	»	64,507,628 72	767,659 02	63,739,969 70	74,050,327 27	
298,723 98	»	298,723 98	»	»	128,811 64	»	128,811 64	298,723 98	
523,688 37	»	523,688 37	»	»	»	»	»	523,688 37	
1,200,000 »	»	1,200 000 »	»	»	»	»	»	1,200,000 »	
1,009 746 14	»	1,009,746 14	»	»	360,253 86	»	360,253 86	1,009,746 14	
75,592,481 08	1,487,366 90	77,079,847 98	2,637 78	»	64,996,694 22	767,659 02	64,229,035 20	77,082,485 76	
694,346 63	28,360 67	722,707 32	»	»	580,591 49	»	580,591 49	722,707 32	
28,812 81	11,859 94	40,672 75	»	»	2,510,682 61	»	2,510,682 61	40,672 75	
56,693 33	»	56,693 33	»	»	197,064 54	197,064 54	»	56,693 33	
»	»	»	»	»	39,673,000 »	»	⁽¹⁾ 39,673,000 »	»	
3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	»	6,000,000 »	»	6,000,000 »	3,000,000 »	
1,396 60	»	1,396 60	»	»	23,023 20	»	23,023 20	1,396 60	
2,843 62	»	2,843 62	»	»	»	»	»	2,843 62	
21,417 95	500 »	21,917 95	2,377 95	»	30,704 10	»	30,704 10	24,295 90	
3,805,510 96	40 720 61	3,846,231 57	2,377 95	»	49,015 065 94	197,064 54	48,818,001 40	3,848,609 52	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 5 juillet et 17 août 1909.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1907.	de l'exercice 1908.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères.	»	250,000 »	497,545 18	747,545 18	207,985 72
— — de l'Intérieur et de l'Agriculture.	1,001,463 »	3,846,192 93	2,200,000 »	7,047,655 93	4,687,110 90
— — des Finances	675,038 46	22,978,691 97	8,250,000 »	31,903,730 43	15,658,186 38
— — des Travaux publics	21,273,931 17	81,217,460 45	37,850,000 »	140,341,391 62	50,263,079 62
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,817,220 09	28,653,255 89	108,608,704 »	142,079,179 98	77,082,485 76
— — de la Guerre	39,926,757 87	1,330,562 23	11,606,355 36	52,863,675 46	3,848,609 52
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	67,694,410 59	138,276,463 47	169,012,604 54	374,983,178 60	151,747,457 90

CICE 1909 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1909.	En 1910.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1910 en vertu de l'art. 41 de la loi du 17 août 1909.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1909.	
207,985 72	»	207,985 72	»	»	539,559 46	»	539,559 46	207,985 72	
4,686,154 63	956 25	4,687,110 90	»	»	2,360,545 03	299,736 »	2,060,809 03	4,687,110 90	
12,303,343 88	3,354,842 50	15,658,186 38	»	»	16,245,544 05	504,313 88	15,741,230 17	15,658,186 38	
48,790,856 67	1,457,663 39	50,248,520 06	14,559 56	»	90,078,312 »	6,557,488 88	83,520,823 12	50,263,079 62	
75,592,481 08	1,487,366 90	77,079,847 98	2,637 78	»	64,996,694 22	767,659 02	64,229,035 20	77,082,485 76	
3,803,510 96	40,720 61	3,846,231 57	2,377 95	»	49,015,065 94	197,064 54	48,818,001 40	3,848,609 52	
145,386,332 96	6,341,549 65	151,727,882 61	19,575 29	»	223,233,720 70	8,326,262 32	214,909,458 38	151,747,487 90	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1909	En 1910.
ÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1905	408,254 22	6,540 50	»	3,817 »
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1906	138,531 72	8,742 62	»	8,742 62
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1907	103,459 31	41,722 41	721 29	40,509 12
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1908	1,195,916 37	881,245 55	85,844 15	729,707 43
Dépenses propres à l'exercice	635,697,603 33	633,512,115 47	342,660,518 16	289,258,998 96
	637,243,764 95	634,450,366 55	342,747,083 60	290,041,775 13
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 3 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909	374,983,178 60	151,747,457 90	145,386,332 95	6,341,549 65
	1,012,226,943 53	786,197,824 45	488,133,416 56	296,383,324 78
Dépenses à l'exercice 1909 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1908, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub. litt. Z.)	233,763,797 04	233,763,797 04		
	1,245,990,740 59	1,019,961,621 49		

de la clôture de l'exercice (suite).

LATION.

[illegible]

(72)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909

RECETTES

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1909
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
<i>Foncier</i>	28,632,000 »	28,646,794 95	28,646,794 95	27,394,431 08
<i>Personnel</i> { Principal 20,404,000 » 15 centimes additionnels ordinaires 3 00 0,600 » 20 id. id. extraordinaires 1,533,600 » Frais d'expertise 23,800 »	25,024,000 »	24,904,447 50	24,904,447 50	23,694,482 03
<i>Patentes</i> { Principal 12,175,000 » 20 centimes additionnels 2,433,000 »	14,610,000 »	15,066,901 79	15,066,901 79	6,483,634 46
<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 997,600 » 25 centimes additionnels 249,400 »	1,247,000 »	1,321,279 90	1,321,279 90	1,309,994 40
<i>Douanes</i> { Eaux-de-vie étrangères Bières Vinaigres et acides acétiques Droits { Sucres bruts et raffinés d'entrée. { Sirops et mélasses Tabacs Autres marchandises	53,198,400 »	2,558,996 61 778,023 91 63,261 49 132,169 80 415 10 5,299,896 16 49,090,858 43	2,558,996 61 778,023 91 63,261 49 132,169 80 415 10 5,299,896 16 49,090,858 43	2,558,996 61 778,023 91 63,261 49 132,169 80 415 10 5,299,896 16 49,090,858 43
<i>Accisés</i> { Vins étrangers 5,590,000 » Vins mousseux 14,000 » Eaux-de-vie indigènes 44,169,000 » Bières 13,630,000 » Vinaigres { de bières 11,700 » autres que de bières 26,650 » Acide acétique 74,750 » Sucres de canne et de betterave 11,030,000 » Glucoses et autres sucres non cristallisables 1,100,000 » Margarine 500,000 » Tabacs étrangers 1,400,000 » Id. indigènes 900,000 »	78,486,100 »	5,674,234 06 15,924 38 47,927,625 44 12,930,818 59 8,531 64 26,021 85 79,662 66 12,061,473 99 973,923 08 447,769 50 1,433,840 38 1,063,306 88	5,674,234 06 15,924 38 47,927,625 44 12,930,818 59 8,531 64 26,021 85 79,662 66 12,061,473 99 973,923 08 447,769 50 1,433,840 38 1,063,306 88	5,673,599 01 15,924 38 45,983,016 13 12,929,639 16 8,531 64 26,021 85 79,662 66 11,898,282 97 973,919 18 447,769 50 1,433,840 38 1,063,306 88
<i>Recettes diverses au profit de l'État</i> { Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent Loyers de bâtiments Extraits cadastraux Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures Taxes sur les unions professionnelles Remboursements relatifs aux irrigations en Campine Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs Contributions du territoire neutre de Moresnet Recettes extraordinaires de toute nature Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs Produit des plaques pour automobiles Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	1,301,000 »	252 03 29,018 86 151,623 02 425,229 » 3,160 » 89,596 20 239 54 » 1,811 53 1,092 75 36,729 01 40,820 » 60,115 50 1,800 » 3,682 » 3,000 »	252 03 29,018 86 151,623 02 407,076 » 3,140 » 61,997 06 229 07 848,169 52 1,811 53 1,092 75 36,729 09 38,934 » 60,115 50 1,780 » 3,682 » 3,000 »	252 03 29,018 86 151,623 02 407,076 » 3,140 » 61,997 06 229 07 848,169 52 1,811 53 1,092 75 36,729 09 38,934 » 60,115 50 1,780 » 3,682 » 3,000 »
TOTAUX. fr.	202,198,500 »	210,636,347 61	210,636,347 61	198,142,228 12

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES		COMPARAISON		Observations.
En 1910.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	A recouvrer.		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs. à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
1,232,343 87	28,646,794 95	28,646,794 95	»	»	»	»	14,794 95	
1,209,965 47	24,904,447 50	24,904,447 50	»	»	»	119,552 50	»	
8,583,267 33	15,066,901 79	15,066,901 79	»	»	»	»	456,901 79	
11,285 50	1,321,279 90	1,321,279 90	»	»	»	»	74,279 90	
»	2,558,996 61							
»	778,023 91							
»	68,261 49							
»	132,169 80	57,925,621 50	»	»	»	»	4,727,221 50	
»	415 10							
»	5,299 896 16							
»	49,090,858 43							
635 03	5,674,234 06							
»	15,924 38							
1,244,559 31	47,227,625 44							
1,179 43	12,930,818 59							
»	8,531 64							
»	26,021 85	81,943,132 45	»	»	»	»	3,457,032 45	
»	79,662 66							
163,191 02	12,061,473 99							
3 90	973,923 08							
»	447,769 50							
»	1,433,840 38							
»	1,063,306 88							
»	252 03							
»	29,018 86							
»	451,623 02							
18,153 »	425,229 »							
20 »	3,160 »							
27,599 14	89,596 20							
10 47	239 54							
»	»	848,169 52	»	»	»	452,830 48	»	
»	1,811 53							
»	1,092 75							
»	36,729 09							
1,886 »	40,820 »							
»	60,115 50							
20 »	1,800 »							
»	3,682 »							
»	3,000 »							
12,514,119 49	210,656,317 61	210,656,317 61	»	»	»	572,382 98	8,730,230 59	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1909.
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	
Enregistre- ment et transcription.	Actes civils publics	36,000,000 »	34,694,345 32	34,694,345 32	34,694,345 32
	— sous seing privé		1,017,248 73	1,017,248 73	1,017,248 73
	— judiciaires		1,221,977 73	1,221,977 73	1,221,977 73
	— d'huissiers		1,244,791 71	1,244,791 71	1,244,791 71
	Lettres de noblesse		2,610 »	2,610 »	2,610 »
	Permis de changer de nom de famille		2,175 »	2,175 »	2,175 »
Greffes . . .	Mise au rôle	1,040,000 »	303,141 66	303,141 66	303,141 66
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		792,270 41	792,270 41	792,270 41
	Légalisations et recherches		5,820 31	5,820 31	5,820 31
Hypothèques.	— Droits d'inscription	400,000 »	453,798 62	453,798 62	453,798 62
Successions.	Droits de succession	25,500,000 »	21,930,861 09	21,930,861 09	21,930,861 09
	— de mutation par décès		333,056 06	333,056 06	333,056 06
	— de mutation en ligne directe		2,878,813 73	2,878,813 73	2,878,813 73
	— dus par les époux survivants		430,739 34	430,739 34	430,739 34
Timbre	Formules pour actes de protêt { Huissiers	9,000,000 »	150,700 »	150,700 »	150,700 »
	Postes		78,550 »	78,550 »	78,550 »
	Passeports à l'intérieur		»	»	»
	Passeports à l'étranger		11,736 »	11,736 »	11,736 »
	Permis de port d'armes de chasse		622,020 »	622,020 »	622,020 »
	Permis de chasse au lévrier		350 »	350 »	350 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		617,307 80	617,307 80	617,307 80
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		447,810 55	447,810 55	447,810 55
	— à l'étranger		19,227 17	19,227 17	19,227 17
	Timbres adhésifs pour affiches		503,297 86	503,297 86	503,297 86
	Timbres de dimension		2,530,322 40	2,530,322 40	2,530,322 40
	Timbres proportionnels		149,872 49	149,872 49	149,872 49
	Timbres de dimension		63,454 62	63,454 62	63,454 62
	Timbres fixes. Warrants		1,448 25	1,448 25	1,448 25
	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		2,365,376 65	2,365,376 65	2,365,376 65
Extraor- dinaire	Billets au porteur		379,693 49	379,693 49	379,693 49
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		1,643,323 50	1,643,323 50	1,643,323 50
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.		444,041 35	444,041 35	444,041 35
	Affiches		48,728 70	48,728 70	48,728 70
A REPORTER		71,940,000 »	73,388,910 24	73,388,910 24	74,945,238 98

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1910	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcoûte indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
»	34,694,345 32								
»	1,017,248 73								
»	1,221,977 73								
»	1,244,791 71	38,183,148 49	»	»	»	»	»	2,183,148 49	
»	2,610 »								
»	2,175 »								
»	303,141 66								
»	792,270 41	1,101,232 38	»	»	»	»	»	61,232 38	
»	5,820 31								
»	453,798 62	453,798 62	»	»	»	»	»	53,798 62	
157,338 82	21,065,661 52								
»	333,056 06								
9,150 66	2,868,189 15	23,297,628 92	275,841 30	232,639 85	»	43,201 45	202,371 08	»	
232 73	430,722 19								
»	150,700 »								
»	78,550 »								
»	»								
»	11,736 »								
»	622,020 »								
»	350 »								
»	617,307 80								
»	447,810 55								
»	19,227 17								
»	503,297 86								
»	2,530,322 40	10,076,847 28	413 25	191 75	»	221 50	»	1,076,847 28	
»	149,872 49								
»	63,454 62								
»	1,448 25								
»	2,365,376 65								
»	379,693 19								
»	1,643,323 50								
494 50	443,628 10								
»	48,728 70								
167,416 71	75,112,655 69	75,112,655 69	276,254 55	232,831 60	»	43,422 95	202,371 08	3,375,026 77	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1909.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	71,940,000 »	75,388,910 24	75,388,910 24	74,945,238 98
Naturalisations. {	Droits de naturalisation ordinaire.	12,000 »	12,500 »	12,000 »
	— de grande naturalisation	500 »		500 »
Amendes en ma- tière d'impôts. {	Enregistrement et transcription	114,360 86	408,745 63	114,360 86
	Greffe.	»		»
	Successions.	265,391 74		250,439 72
	Timbre	28,993 03		28,993 03
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts. {	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	995,063 73	996,722 75	995,063 73
		1,659 02		1,659 02
TOTAUX. fr	73,203,000 »	76,806,878 62	76,806,878 62	76 348,255 34

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

rements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1910.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcote indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
167,416 71	75,112,655 69	75,112,655 69	276,254 55	232,831 60	»	43,422 95	202,371 08	3,375,026 77	
»	12,000 »	12,500 »	»	»	»	»	500 »	»	
»	500 »								
»	414,360 86	394 709 71	14,035 92	3,663 50	»	10 370 42	5,290 29	»	
»	»								
916 10	251,355 82								
»	28,993 03								
»	995,063 73	996,722 75	»	»	»	»	»	146,722 75	
»	1,659 02								
168,332 81	76,516,588 15	76,516,588 15	290,290 47	236,497 10	»	53,793 37	208,161 37	3,521,749 52	
				290,290 47		3,313,588 15			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1909.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		199,455 30		195,701 83
	Maestricht à Bois-le-Duc.		244,186 78		237,185 21
	Fonction de la Meuse à l'Escaut		512,984 98		506,588 90
	Embranchement vers le camp de Beverloo		4,754 83		4,567 90
	— vers Hasselt		19,104 73		18,726 61
	— vers Turnhout		40,981 46		39,443 89
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		79,469 25		78,552 33
	Sambre.		144,581 74		143,943 48
	Canal du Centre		2,219 71		2,061 06
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		165,917 60		165,646 65
	Mons à Condé.		40,719 09		39,291 49
	Pommerœul à Antoing		36,737 67		35,495 19
	Dérivation de) Deynze à Schipdonck.		6,082 64		5,804 99
	la Lys.) Schipdonck à Balgerhoeke		9,184 99		8 811 98
	Roulers à la Lys		6,166 14		5,888 09
	Gand à Ostende		70,140 60		67,363 55
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	2,100,000 »	27,935 05	2 238,155 12	27 333 59
	Moervaert		2,885 11		2,785 87
	Furnes à Bergues		332 32		332 32
	Petite Nèthe (canalisée).		1,686 44		1,674 11
	Bossuyt		5,255 54		5,094 13
	Gand à Terneuzen		49,319 87		47,425 44
	Meuse		250,218 19		247,513 62
	Ourthe		2,563 33		2,563 33
	Escaut		197,546 62		190,907 07
	Lys		67,462 21		65,060 58
	Yser.		5,740 79		5,740 79
	Ypres à l'Yser.		1,861 60		1,861 60
	Loo.		1,996 98		1,996 98
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		783 08		783 08
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		39,253 28		26,056 28
	Redevances de sociétés nautiques		627 20		627 20
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	700,000 »	745,135 98	745,135 98	19,614 73
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin	40,000 »	39,984 55	39,984 55	37,196 48
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand.	40,000 »	»	»	»	
TOTAUX fr.		2,880,000 »	3,023,275 65	3,023,275 65	2,239,640 35

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1910.	TOTAL		A RECOURVER SUR les droits constatés, à la charge des redevables de l'Etat.	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		A recouvrer sur le débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
3,753 47	199,455 30								
7,001 57	244,186 78								
6,396 08	512,984 98								
186 93	4,734 83								
378 12	19,104 73								
1,537 57	40,981 46								
916 92	79,469 25								
638 26	144,581 74								
158 65	2,219 71								
270 95	165,917 60								
1,427 60	40,719 09								
1,242 48	36,737 67								
277 65	6,082 64								
373 01	9,184 99								
278 05	6,166 14								
2,777 05	70,140 60								
601 46	27,935 05	2,238,155 12	»	»	»	»	»	138,155 12	
99 24	2,885 11								
»	332 32								
12 33	1,686 44								
161 41	5,255 54								
1,894 43	49,319 87								
2,704 57	250,218 19								
»	2,563 33								
6,639 55	197,546 62								
2,401 63	67,462 21								
»	5,740 79								
»	1,861 60								
»	1,996 98								
»	783 08								
13,197 »	39,253 28								
»	627 20								
725,521 25	745,135 98	745,135 98	»	»	»	»	»	45,135 98	
2,788 07	39,984 55	39,984 55	»	»	»	»	15 45	»	
»	»	»	»	»	»	»	40,000 »	»	
783 635 30	3,023,275 65	3,023,275 65	»	»	»	»	40,015 45	183 291 10	
							143,275 65		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	264,200,000	87,793,794 98	274,842,937 61
	Bagages		2,499,817 88	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux		180,109,404 72	
	Produits extraordinaires		4,439,923 03	
TOTAUX. fr.		264,200,000	274,842,937 61	274,842,937 61

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1909	En 1910.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		87,793,794 98					
		2,499,817 88					
272,433,283 37	2,409,684 24		274,842,937 61	»	»	10,642,937 61	
		480,409,401 72					
		4,439,923 03					
272,433,283 37	2,409,684 24	274,842,937 61	274,842,937 61	»	»	10,642,937 61	
						10,642,937 61	

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR SATIURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.	15,300,000 »	16,401,457 96	16,401,457 96
Postes. { Taxes des correspondances en général fr. 19,499,500 »		20,614,969 82	
— sur les mandats et bons de poste 613,600 »		650,069 97	
— sur les versements et les paiements en compte courant »		11,664 30	
— sur les abonnements 80,000 »	21,523,100 »	85,044 14	22,710,286 18
— sur les effets de commerce 4,520,000 »		4,339,180 03	
— sur les permis de pêche. 10,000 »		9,357 90	
Totaux fr.	21,523,100 »	22,710,286 18	22,710,286 18

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909	En 1910.	TOTAL		Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
15,652,231 52	729,297 74	16,381,529 23	16,381,529 23	4) 19,928 73	»	1,081,529 23	(4) Soit fr. 12,261,26 à re-couvrer sur les débiteurs et fr 7,667,47 de droits annulés.
19,392,949 64	1,218,723 85	20,611,673 49					Il restait dû, à la clôture de l'exercice, à titre de reliquat de décomptes : par le Venezuela fr. 5,550 10 par le Pérou . . . 56 89
650,069 97	»	650,069 97					TOTAL . . . fr. 5 586 99
11,664 30	»	11,664 30		22,706,989 85	3,296 33	»	1,183,889 85
85,044 14	»	85,044 14					soit, après déduction de la part devolue au fonds communal fr. 3,296 33
1,339,180 03	»	1,339,180 03					Ces créances sont en voie de liquidation.
9,337 90	»	9,337 90					
21,488,266 »	1,218,723 85	22,706,989 85	22,706,989 85	3,296 33	»	1,183,889 85	
						1,183,889 85	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,500,000 »	1,501,837 98	1,501,837 98
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	130,000 »	134,088 14	134,088 14
TOTAUX fr.	1,630,000 »	1,635,926 12	1,635,926 12

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des REGETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1909.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		37,149 02		37,144 16
	Routes.		39,947 89		39,934 76
Produit d'autres aliénations d'immeubles			35,176 37		35,176 37
Produits	des successions en déshérence.		11,744 38		11,740 78
	nets des épaves		1,769 21		1,769 21
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			1,223 78		1,223 78
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			1,204 99		1,168 95
Domaines. Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères		5 »		5 »
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics		107,847 87		103,847 87
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		7,136 19		7,136 19
	— — des Colonies		25 »		25 »
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		17,374 93		15,515 26
	— — de la Guerre		195,205 39		194,876 37
	— — de l'Industrie et du Travail	560,000 »	»	585,785 40	»
	— — de l'Intérieur		643 50		643 50
	— — de la Justice		19,343 78		17,389 66
	— — des Sciences et des Arts		1,782 »		1,782 »
	— — de la Cour des comptes		»		»
	Remboursement de capitaux		»		»
	du fonds de l'industrie nationale		»		»
	de créances ordinaires		»		»
Rachat et transfert de rentes			»		»
Transactions en matière domaniale			»		»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.			82,041 58		82,041 58
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			»		»
Produit d'objets saisis et confisqués			18,171 29		18,170 28
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			7,993 23		7,993 23
A REPORTER. fr.		560,000 »	585,785 40	585,785 40	577,584 15

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés a la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
4 86	37,149 02								
13 13	39,947 89								
»	38,176 37								
3 60	11,744 38								
»	1,769 21								
»	1,223 78								
»	1,168 95								
»	5 »								
4,000 »	107,847 87								
»	7,136 19								
»	25 »								
1,859 67	17,374 93								
328 82	195,205 39								
»	»	585,749 36	36 04	»	»	36 04	»	25,749 36	
»	643 50								
1,954 12	19,343 78								
»	1,782 »								
»	»								
»	»								
»	»								
»	»								
»	82,041 58								
»	»								
1 01	18,171 29								
»	7,993 23								
8,165 21	585,749 36	585,749 36	36 04	»	»	36 04	»	25,749 36	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1909.
			PAR NATURE perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		560,000 »	585,785 40	585,785 40	577,584 15
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois		562,907 12		560,348 62
	— de chablis, bois de délit et d'élague. . . .		68,497 14		68,497 14
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		2,508 »		2,508 »
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	880,000 »	30,373 51	729,076 17	27,596 14
	— du droit de chasse.		38,775 25		34,450 25
	— — de pêche (baux et licences).		1,407 25		1,407 25
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		4,416 52		3,379 32
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		20,191 38		20,191 38
Dépendances du chemin de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		56,721 89		53,398 36
	— de bâtiments		669,686 73		458,547 20
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		3,417 87		3,246 13
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		2,236 42		993 19
	Argent non réclamé.	750,000 »	3,153 02	908,615 50	3,153 02
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		39,814 61		39,814 61
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		74,413 13		72,130 67
	— d'objets non réclamés		25,082 20		25,082 20
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		34,089 63		33,764 84
	Ecole vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		9,812 20		9,812 20
	{ Produits des ventes d'objets divers		260 »		260 »
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		79 77		79 77
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	35,000 »	15,774 »	35,879 97	15,768 »
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		9,504 »		9,264 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		450 »		450 »
A REPORTER. fr.		2,225,000 »	2,259,357 04	2,259,357 04	2,021,726 44

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
8,165 21	585,749 36	585,749 36	36 04	»	»	36 04	»	25,749 36	
2,558 50	562,907 12								
»	68,497 14								
»	2,508 »								
2,777 37	30,373 31								
4,325 »	38,775 25	729,076 17	»	»	»	»	150,923 83	»	
»	1,407 25								
1,037 20	4,416 52								
»	20,191 38								
3,298 83	36,694 19								
201,088 75	639,635 95								
171 74	3,417 87								
1,207 40	2,200 59								
»	3,153 02	898,451 93	10,163 57	5,421 07	»	4,742 50	»	148,451 93	
»	39,814 61								
2,233 20	74,363 87								
»	23,082 20								
324 79	34,089 63								
»	9,812 20								
»	260 »								
»	79 77								
6 »	15,774 »	35,879 97	»	»	»	»	»	879 97	
»	»								
240 »	9,504 »								
»	450 »								
227,430 99	2,249,157 43	2,249,157 43	10,199 61	5,421 07	»	4,778 54	150,923 83	175,081 26	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1909.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.		2,225,000 »	2,259,357 04	2,259,357 04	2,021,726 44
Produits loers et acci dentels, y compris ceux des examens universitaires.	Produits des examens universitaires		31,515 50		31,515 50
	— des examens et visa des diplômes		134,402 50		134,402 50
	— divers		212 56		212 56
	— des brevets d'invention		779,180 »		779,180 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		69,342 43		69,342 43
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation		6 38		6 38
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce. — des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries	980,000 »	14,230 » 1,850 »	» 1,074,620 17	14,230 » 1 850 »
	Restitutions volontaires		»		»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées). Parts non réclamées dans les amendes attribuées		250 » »		250 » »
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		208 57		208 57
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		36,727 43		36,727 43
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		694 80		694 80
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves		»		»
	Cautionnements judiciaires attribués par l'État		»		»
Revenus des domaines.	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		6,000 »		6,000 »
	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		1,097,464 65		997,601 74
	Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres		37,187 97		33,717 61
	} Menus produits		1,926 83		1,926 83
	Génie } Location de biens-fonds et de bâtiments		40,259 75		38,080 03
	militaire. } Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		33,932 51		32,726 15
	} Fermages de pêche et de chasse		15,182 85		15,182 85
	Arrérages de rentes		98 49		98 49
	Redevances pour concessions de prises d'eau		20,523 60		20,336 73
	Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État		15,444 65		15,444 65
	Abbaye de Villers. — Menus produits		»		»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
	— — de créances ordinaires	1,400,000 »	»	1,546,383 07	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		400 »		400 »
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)		4,755 60		949 52
	Location d'immeubles provenant } Rivières et canaux		95,850 99		91,797 21
	d'emprises } Routes		19,233 43		18,756 18
	Vente d'arbres, plantations, } Rivières et canaux		50,067 62		50,057 64
	herbages, etc. } Routes		64,936 27		64,897 29
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		46,670 61		34,566 12
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		26 25		26 25
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État		141 »		141 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moulés sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		2,280 »		2,280 »
TOTAUX. fr.		4,605,000 »	4,880,360 28	4,880,360 28	4,517,332 90

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1910	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
227,430 99	2,240,157 43	2,249 157 43	10,199 61	5,421 07	»	4,778 54	150,923 83	175,081 26	
»	31,515 50								
»	134,402 50								
»	212 56								
»	779,180 »								
»	69,342 43								
»	6 38								
»	»								
»	14,230 »								
»	1,850 »	1,074 620 17	»	»	»	»	»	94,620 17	
»	250 »								
»	»								
»	208 57								
»	36,727 43								
»	694 80								
»	»								
»	»								
»	6,000 »								
88,609 14	1,086,210 88								
1,470 36	37,187 97								
»	1,926 83								
2,078 72	40,158 75								
1,206 36	33,932 51								
»	15,182 85								
»	98 49								
50 »	20,386 73								
»	15,444 65								
»	»								
»	»								
»	»	1,533,135 07	13,248 »	1,598 43	»	11,649 57	»	133,135 07	
»	400 »								
3,634 46	4,583 98								
2,629 01	94,426 22								
477 25	19,233 43								
»	50,057 64								
38 98	64,936 27								
11,954 50	46,520 62								
»	26 25								
»	141 »								
»	2,280 »								
339,579 77	4 886 912 67	4,886,912 67	23,447 61	7,019 50	»	16 428 11	150,923 83	402,836 50	
				23,447 61			251,912 67		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		23,103 72	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		23,236 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		8,108 »	
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i> .		29,176 38	
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	95,000 »	228 57	88,978 04
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		696 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		209 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,545 »	
	— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i> .		591 62	
	— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i> .		83 25	
Produit de la vente des permis de pêche		200,000 »	202,096 »	202,096 »
TOTAL. fr.		295,000 »	291,074 04	291,074 04

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	En 1910.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
25,103 72	»	25,103 72					
23 236 »	»	23,236 »					
8,108 »	»	8,108 »					
29,176 38	»	29,176 38					
228 57	»	228 57	88,978 04	»	6,021 96	»	
696 »	»	696 »					
209 50	»	209 50					
1,545 »	»	1,545 »					
591 62	»	591 62					
83 25	»	83 25					
202,096 »	»	202,096 »	202,096 »	»	»	2,096 »	
291,074 04	»	291,074 04	291,074 04	»	6,021 96	2,096 »	
					3,925 96		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	480,000 »	496,754 23	496,754 23

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés a la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	En 1910.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
409 334 53	86,394 43	495,728 96	495,728 96	1,025 27	»	45,728 96	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,920,000 »	2,921,620 19	2,921,620 19
— des droits de chancellerie	10,800 »	11,217 20	11,217 20
— des actes des commissariats maritimes	205,000 »	216,145 07	216,145 07
— des droits de pilotage	4,475,000 »	4,567,388 35	4,567,388 35
— — d'écluse	6,000 »	3,537 67	3,537 67
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	230,000 »	249,803 87	249,803 87
— des établissements de bienfaisance de l'État.	146,000 »	143,315 08	143,315 08
— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	141,190 05	141,190 05
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,500,000 »	2,816,754 70	2,816,754 70
Bonification d'un quart p. c par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art 2 3 ^e alinéa)	2,200,000 »	2,403,180 48	2,403,180 48
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	1,010,000 »	1,010,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	980,000 »	935,795 »	935,795 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,700,000 »	5,265,630 02	5,265,630 02
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	196,957 75	196,957 75
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1908 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	75,000 »	75,000 »
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	165,000 »	164,595 »	164,595 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse de remplacement par le Département de la Guerre	6,892,000 »	6,892,000 »	6,892,000 »
TOTAUX. fr. .	25,050,800 »	28,014,130 43	28,014,130 43

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1909	En 1910.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
2,921,620 19	»	2,921,620 19	2,921,620 19	»	»	1 620 19	
10,274 »	943 20	11,217 20	11 217 20	»	»	417 20	
216,145 07	»	216,145 07	216,145 07	»	»	11,145 07	
4,567,388 33	»	4,567,388 35	4,567,388 35	»	»	92,388 33	
3,537 67	»	3,537 67	3,537 67	»	2,462 33	»	
191,098 79	58,696 48	249,795 27	249,795 27	8 60	»	19,795 27	
78,681 61	54,823 20	133,504 81	133 504 81	(1) 9,810 27	12 435 19	»	(1) Articles annulés . 8 10 — reportés . 9,802 17 fr. 9,810 27
406,257 03	33,233 75	439,490 80	439,490 80	(2) 1,699 25	509 20	»	(2) Articles annulés . 534 75 — reportés . 1,164 50 fr. 1 699 25
1,317,726 50	1 499,028 20	2,816 754 70	2,816,754 70	»	»	316,754 70	
1,182,108 76	1,221,071 72	2,403,180 48	2,403,180 48	»	»	203,180 48	
»	1,010,000 »	1,010,000 »	1,010,000 »	»	90,000 »	»	
»	935,795 »	935,795 »	935,795 »	»	44,205 »	»	
2,597,315 07	»	2,597,315 07	2,597,315 07	2,668,314 93	102,684 93	»	
»	196,957 75	196,957 75	196,957 75	»	»	15,957 75	
75,000 »	»	75,000 »	75,000 »	»	125,000 »	»	
164,595 »	»	164,595 »	164,595 »	»	405 »	»	
5,500,000 »	1,392,000 »	6 892,000 »	6,892,000 »	»	»	»	
18,931,748 06	6,402,549 30	25,334,297 36	25,334,297 36	2,679,833 07	377,761 65	661,259 01	
						283,497 36	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	750,000 »	473,448 79	853,355 53
— — communaux		679,906 74	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	225,000 »	257,597 58	257,597 58
TOTAUX fr.	975,000 »	1,410,953 11	1,410,953 11

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	En 1910	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
154,728 »	18,720 79	173,448 79	853,353 53	»	»	103,335 53	
626,106 »	53,800 74	679,906 74					
257,597 58	»	257,597 58	257,597 58	»	»	32,597 58	
1,038,431 58	72,521 53	1,110,953 11	1,110,953 11	»	»	135,953 11	
				135,953 11			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1909.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.	Solides de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	20,000 »	192 50	230,297 11	192 50
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		1,652 56		1,652 56
	Recouvrements par prélèvement sur caution- nements		103,808 43		37,779 51
	Recouvrements divers		122,643 62		43,515 16
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Frais de poursuites et d'instances	600,000 »	542 42	839,790 02	542 42
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		3,847 77		3,821 81
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		5,652 51		5,632 51
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		3,014 50		3,013 50
	Rétribution des surnuméraires		86,809 33		23,544 21
	Restitution de droits		»		»
	Remboursements divers		7,003 45		1 009 64
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers		192 80		192 80
	Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls		»		»
	Ministère des Sciences et des Arts { Remboursement de subsides		6,106 27		»
	{ Restitution de droits		»		»
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		141,214 74		141,214 74
Ministère de la Justice.	— en matière de simple police		143,996 86		143,996 86
	— — de faillite		79 10		79 10
	— militaire		2,308 22		2,308 22
	— résultant de l'exécution de com- missions rogatoires étrangères.		4,163 46		4,163 46
	Frais de poursuites en matière forestière		7,104 07		6,905 47
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		2,451 27		1,419 19
	Restitution de droits		»		»
	Ministère de l'Intérieur { Frais de justice en matière de garde civique		15,514 85		15,514 85
	{ Remboursements divers		»		»
	Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		381,159 05		114,297 11
	{ Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		10,005 »		9,905 »
	{ Restitution de droits.		»		»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	{ Remboursements divers		7,066 50		7,066 50
	{ Restitution de droits.		15 85		15 85
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie	{ Remboursements divers.		»		»
	{		14 540 »		13,700 »
TOTAL fr.		620,000 »	1,070,087 13	1,070,087 13	578,503 57

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1910.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur le débiteurs.				
»	492 50								
»	1,652 36	85,700 11	144,597 »	21,761 99	»	192,835 01	»	65,700 11	
788 92	38,568 43								
1,770 86	45,286 62								
»	542 42								
25 96	3,847 77								
»	5,652 51								
1 »	3,014 50								
63,265 12	86,809 33								
»	»								
5,245 81	6,255 45								
»	192 80								
»	»								
»	»								
»	»								
»	141,214 74								
»	143,996 86								
»	79 10								
»	2,308 22	706,226 36	133,563 66	750 »	»	132,813 66	»	106,226 36	
»	1,463 46								
198 60	7,104 07								
1,032 08	2,451 27								
»	»								
»	15,514 85								
»	»								
140,154 55	254,451 66								
100 »	10,005 »								
»	»								
»	7,066 50								
»	15 85								
»	»								
840 »	14,540 »								
213,422 90	791,926 47	791,926 47	278,160 66	22,511 99	»	255,648 67	»	171,926 47	
				278,160 66			171,926 47		

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	En 1910.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	»	22,984 »	22,984 »	»	»	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	216,123 85	216,123 85
Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	1,653,051 16	1,653,051 16
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »	1 360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	6,849 90	6,849 90
Dotations du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	17,201 62	17,201 62
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	31,580 »	31,925 »	31,925 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876	3,022,320 »	2,866,521 49	2,866,521 49
Etablissements de bienfaisance	332 000 »	383,352 27	383,352 27
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,210,100 »	1,223,705 62	1,223,705 62
TOTAUX. fr.	5,947,560 »	6,652,090 91	6,652,090 91

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1909.	En 1910.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
54,633 98	46,925 39	71,559 37	71,559 37	144,564 48	»	41,559 37	
1,655,051 46	»	1,655,051 46	1,655,051 46	»	»	653,051 46	
»	1,360 »	1,360 »	1,360 »	»	»	»	
3,399 96	3,449 94	6,849 90	6,849 90	»	3,350 40	»	
47,201 62	»	47,201 62	47,201 62	»	42,798 38	»	
230,000 »	»	230,000 »	230,000 »	»	»	»	
850 »	31,030 »	31,880 »	31,880 »	45 »	»	300 »	
2,817,449 77	»	2,817,449 77	2,817,449 77	49,071 72	204,870 23	»	
209,473 65	455,013 41	364,487 06	364,487 06	(¹) 18,865 21	»	32,487 06	(¹) Articles annulés . 137 16 — reportés. 18,728 05 fr. 18,865 21
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
1,126,514 66	97,190 96	1,223,705 62	1,223,705 62	»	»	13,605 62	
6,134,574 80	304,969 70	6,439,544 50	6,439,544 50	212,546 41	221,018 71	713,003 21	
					491,984 50		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	30 711 78	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	33,790 25	
Restitutions anonymes	2,225 60	
Restitution de bourses d'études	230 »	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	17,270 97	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi	45,214 89	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, de retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	12,198 50	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1903	46 215 63	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1909	17,416 26	
Reliquat, au 31 décembre 1908, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	18 79	
Recettes nettes de l'exploitation des chemins de fer de la Flandre Occidentale en 1908. (Arrêté royal du 31 décembre 1907, art. 1 ^{er} .)	27,927 87	
Recettes nettes de l'exploitation du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas en 1908. (Arrêté royal du 28 décembre 1908, art. 2.)	124,817 87	
Solde disponible, au 31 décembre 1909, du compte « Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts »	4 20	
Intérêts à 2.10 %, ristournés sur le bon du Trésor n° 12315 de 5 000,000 de francs, négocié à la Banque nationale de Belgique à échéance du 5 avril 1909 et remboursé anticipativement le 17 mars 1909	5,541 66	
		363,584 32
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	2,832 75	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	16,417 37	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	24,047 96	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1908	3,725 10	
A REPORTER fr.	53,023 18	363,584 32

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT fr.	53,023 18	363,584 32
Frais d'imprimés fournis en 1908-1909 pour le compte des usagers de l'ancienne gruerie d'Arlon	60 »	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1908	900 »	
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie, pendant l'année 1909	1,798 92	
		55,782 10
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, savoir :		
Dette à 2 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1903, janvier et juillet 1904	944 34	
— à 3 p. c., 1 ^{re} série. — Échéances de juillet 1903, janvier et juillet 1904	3,596 26	
— à 3 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1903, mai et novembre 1904	35,628 18	
— à 3 p. c., 3 ^e série. — Échéances de février et août 1903, février et août 1904	1,314 »	
Servitudes militaires à 3 p. c — Échéance du 13 avril 1904	1,624 23	
— — — Échéance du 1 ^{er} septembre 1904	1,511 40	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéances de juillet 1903 et janvier 1904	175 »	
Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht. — Échéances de juillet 1903 et janvier 1904	757 50	
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse. — Échéances de juillet 1903 et janvier 1904	115 »	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1909	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1903, frappés de prescription	14,641 33	
		60,307 26
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, savoir :		
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État	25,998 25	
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	1,650 »	
A REPORTER fr.	27,648 25	479,673 68

Détail des recouvrements effectués

	REPORT. fr.	27,648 25	479,673 68
Titres de la Compagnie du chemin de fer de l'Est-belge		2,302 50	
— — — d'Anvers à Gand		1,680 »	
— — — d'Eecloo à Gand		262 50	
— — — de Tongres à Bilsen		30 »	
— — — Liégeois-Limbourgeois		990 »	
— — — de Liège à Maestricht.		630 »	
— — — de la Flandre occidentale		1,200 »	
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 120,991,700 francs à 3 p. c (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)		776 870 87	
Excédent du produit de l'emprunt de 120,991 700 francs à 3 p. c (Arrêté royal du 3 septembre 1908)		40 04	
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de 127,383,300 francs à 3 p. c (Arrêté royal du 20 mars 1909.)		322,318 47	
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		5 »	
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c, par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		1 68	
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, pour la liquidation de décomptes établis entre l'administration des postes belges et les administrations postales étrangères		7,104 96	
Primes de change résultant de l'émission de mandats sur la maison de Rothschild frères, à Paris, au nom de M. le Ministre des Colonies.		1,691 92	
			1,142,776 16
PRODUITS DIVERS.			
Produit d'expédition d'archives		556 50	
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale		67 50	
— — de publications du musée d'histoire naturelle		80 »	
— — de publications du Ministère de la Justice		63 80	
— — de publications du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.		96 97	
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail		492 46	
— — de publications de la Commission royale d'histoire		465 »	
— — de publications de l'Académie royale flamande		213 94	
	A REPORTER fr.	2,036 17	1,622,449 84

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

à titre de recettes diverses et accidentelles (suite).

REPORT fr.	2,036 17	1,622,449 84
Produit de la vente de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	12 25	
— — du Bulletin international des douanes	500 »	
— — de publications de la Commission royale des anciennes lois	2 50	
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'Etat	1,170 »	
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1908 par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	4,205 98	
Produit de la vente de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'Etat, en 1908.	42 80	
Parts non réclamées dans des sommes retenues sur traitements, etc., par suite de saisies-arrests ou oppositions.	249 39	
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie du chef de la fabrication :		
1° De monnaies de nickel et de bronze pour le Siam	12,729 39	
2° De monnaies de nickel pour la Colombie	1,601 21	
3° De monnaies de nickel pour la Perse	2,701 70	
Relevance supplémentaire payée pour frais de vérification des monnaies frappées pour le Siam, la Colombie, la Perse et l'Etat indépendant du Congo	7,349 93	
		32,601 32
TOTAL fr.		1,655,051 16

(112).

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909

RECETTES

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Contributions directes.	Foncier fr.	3,117,262 41	6,788,794 29	3,058,881 57
	Personnel.	4,404,428 66	7,613,424 39	2,588,623 78
	Patentes	2,673,542 13	5,408,330 56	1,025,702 61
	Redevances sur les mines	"	"	"
Douanes. Droits d'entrée.	Eaux-de-vie étrangères.	409,937 96	1,069,680 91	401,301 67
	Bières	198,717 11	373,940 31	16,940 57
	Vinaigres et acides acétiques	7,106 65	33,659 44	3,392 17
	Sucres bruts et raffinés	91,945 98	34,137 89	545 "
	Sirops et mélasses	"	360 26	17 39
	Tabacs.	2,709,470 72	1,064,545 02	156,379 46
	Autres marchandises	14,755,121 69	15,315,563 66	3,178,269 62
Accises	Vins étrangers	1,021,222 61	2,211,108 46	300,010 56
	Vins mousseux	14,543 98	1,380 40	"
	Eaux-de-vie indigènes	11,544,768 04	4,950,473 92	6,098,110 47
	Bières.	1,587,091 94	3,805,492 68	1,021,540 86
	Vinaigres { de bières	"	"	3,208 14
	{ autres que de bières	"	21,328 23	56 55
	Acide acétique	362 66	"	"
	Sucres de canne et de betterave	3,425,740 32	3,983,588 90	50,580 14
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	173,903 94	244,026 03	"
	Margarine.	338,602 75	91,610 35	"
	Tabacs étrangers	730,663 47	288,652 37	43,112 83
	Tabacs indigènes	992 10	37,488 13	785,917 02
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	252 03	"
	Loyers de bâtiments.	4,232 66	1,200 "	1,800 "
	Extraits cadastraux	11,593 35	34,535 73	14,646 20
	Taxes pour travaux extraor- dinaires de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglemen- taires.	365,874 "	4,330 "	23,710 "
	{ en dehors des lieux ordinaires	1,050 "	"	1,910 "
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	10,491 55	27,504 45	14,821 15	
Taxes sur les unions professionnelles	65 56	"	1 15	
Recettes diverses au profit de l'État.	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	"	"	"
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	712 83	791 86	"
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Recettes extraordinaires de toute nature.	15,706 71	13,088 84	1,536 87
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	14,716 "	8,788 "	2,220 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures.	6,750 "	7,430 "	2,000 "
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	52 "	344 "	172 "
	Produit des plaques pour automobiles	310 "	1,468 "	517 "
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	"	3,000 "	"
	TOTAUX. fr.	47,636,979 80	53,440,339 28	19,697,944 78

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,634,467 17	5,154,223 70	3,436,851 82	973,592 60	727,220 77	1,755,500 62	28,646,794 95	28,646,794 95
2,957,627 09	3,152,862 25	2,430,746 59	432,836 66	371,511 92	952,386 16	24,904,447 50	24,904,447 50
1,249,823 93	1,844,919 75	2,016,362 96	174,169 53	131,065 18	542,965 12	15,066,901 79	15,066,901 79
"	848,799 74	423,878 40	3,481 23	1,643 36	43,477 15	1,321,279 90	1,321,279 90
64,204 82	348,945 44	159,018 61	25,819 61	21,259 45	58,828 14	2,558,996 61	37,925,621 50
15,756 76	22,268 71	109,270 51	9,708 30	31,137 48	283 96	778,023 91	
2,320 61	11,404 52	5,771 97	201 05	148 79	1,256 32	65,201 49	
2,673 40	736 74	2,002 26	4 80	4 14	119 59	132,169 80	
"	1 69	28 67	1 11	"	5 98	415 10	
485,205 29	93,317 01	401,727 11	306,053 47	60,433 68	22,764 40	5,299,896 16	
3,922,640 47	2,120,227 84	6,704,634 50	851,049 59	1,407,654 80	835,696 26	49,090,858 43	
258,576 35	1,182,561 87	416,692 72	14,431 93	58,827 74	210,801 82	5,674,234 06	
"	"	"	"	"	"	15,924 38	
5,081,392 65	13,134,954 11	1,432,356 45	3,438,593 34	65,018 99	1,481,987 47	47,227,625 44	
2,228,725 08	2,285,219 30	350,954 50	232,111 54	137,451 60	362,231 09	12,930,818 59	81,943,132 45
5,323 50	"	"	"	"	"	8,531 64	
"	"	4,637 07	"	"	"	26,021 85	
79,300 "	"	"	"	"	"	79,662 66	
383,633 11	434,514 86	3,280,373 59	32,987 50	"	470,055 57	12,061,473 99	
555,993 11	"	"	"	"	"	973,923 08	
"	950 35	"	16,606 05	"	"	447,769 50	
130,842 41	25,444 10	109,371 81	83,065 55	16,481 56	6,206 28	1,433,840 38	
72,389 46	112,768 12	69 75	"	12,223 95	41,458 35	1,063,306 88	
"	"	"	"	"	"	252 03	
1,430 "	7,927 41	693 32	5,919 80	2,735 67	3,080 "	29,018 86	848,169 52
14,986 70	24,388 85	22,856 45	7,468 89	10,683 65	10,463 20	151,623 02	
29,243 "	"	72 "	"	"	"	425,229 "	
200 "	"	"	"	"	"	3,160 "	
6,748 20	16,257 95	8,958 40	1,844 30	1,032 30	1,937 90	89,596 20	
"	"	120 88	"	52 45	"	239 54	
"	"	"	"	"	"	"	
141 85	53 43	111 11	45	"	"	1,811 53	
"	"	1,092 75	"	"	"	1,092 75	
709 80	3,720 68	1,471 69	74 70	53 21	346 59	36,729 09	
3,132 "	4,290 "	7,632 "	"	42 "	"	40,820 "	30
4,500 "	16,185 50	8,250 "	3,000 "	"	12,000 "	60,115 50	
678 "	94 "	226 "	170 "	64 "	"	1,800 "	
209 "	370 "	612 "	43 "	46 "	107 "	3,682 "	
"	"	"	"	"	"	3,000 "	
21,192,873 76	30,847,407 92	21,336,825 39	6,633,225 02	3,056,792 09	6,813,958 97	210,656,347 61	210,656,347 61

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.			
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	5,270,544 41	11,844,467 96	2,890,892 49			
	— sous seing privé	112,031 97	352,053 65	123,214 16			
	— judiciaires	194,984 04	518,317 18	132,299 26			
	— d'huissiers	159,530 64	465,680 55	78,191 25			
	Lettres de noblesse	"	2 610 "	"			
	Permis de changer de nom de famille	"	290 "	"			
Greffes.	Mise au rôle	43,221 50	120,919 50	14,636 "			
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	121,926 13	288,621 57	46,379 18			
	Légalisations et recherches	670 25	1,629 25	550 75			
Hypothèques.	Droits d'inscription	72,321 72	159,217 08	36,985 23			
Successions.	Droits de succession	2,835,108 11	5,985,236 37	2,372,594 30			
	— de mutation par décès	7,322 21	63,397 53	170 416 48			
	— de mutation en ligne directe	315,072 54	991,576 87	247,928 "			
	— dus par les époux survivants	46,303 23	145,017 71	29,560 64			
Timbre.	Formules pour actes de protêt.	Huissiers	19,175 "	60,975 "	7,775 "		
		Postes	4,375 "	13,550 "	4,750 "		
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	"	"	"		
		Passeports à l'étranger	1,264 "	5,640 "	408 "		
		Permis de port d'armes de chasse	50 470 "	109,480 "	44,030 "		
		Permis de chasse au lévrier	70 "	"	280 "		
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	56,426 35	220,752 75	42,625 60		
		Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	78,381 10	246 774 25	9,493 45
				— à l'étranger	11,563 59	4,877 59	97 92
		pour affiches	70 647 03	174,065 59	40,495 35		
	Visa	Timbres de dimension	276,811 90	780,813 75	182,031 65		
		Timbres proportionnels	79,010 09	3 691 45	2,974 80		
Timbres de dimension		8,986 55	16,868 30	4,389 27			
Timbres fixes. — Warrants		1,056 "	267 "	"			
Extra- ordinaire.		Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc	951,756 35	675,415 80	64,527 80	
	Billets au porteur		"	379,676 69	"		
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		235,272 50	1 282,825 50	17 384 50		
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	94,995 75	164 601 45	30,221 60		
	affiches	7,837 16	35,625 48	1,384 94			
A REPORTER		11,127 135 12	25,114,932 82	6,596,517 62			

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,501,784 13	4,321,092 74	3,768 273 07	763,612 14	837,835 93	1,473,842 45	34,694 345 32	38,183,148 49
60,629 80	109,125 20	84,163 10	88 708 36	52,973 93	31,348 56	1,017,248 73	
73,238 36	130,843 17	111,075 42	11 894 74	16,479 12	32,796 44	1,221,977 73	
101,430 46	191,232 98	138,884 11	20,900 15	24,340 28	64,601 29	1,214,791 71	
»	»	»	»	»	»	2,610 »	
290 »	1 015 »	435 »	»	145 »	»	2,175 »	1,101 232 38
20,040 »	46 110 »	37,677 66	3,957 50	5,432 50	11,147 »	303,141 66	
65,632 41	107,882 03	101,526 27	15,034 94	16,509 48	28,718 38	792,270 41	
312 91	998 50	602 50	130 50	266 90	458 75	5,820 31	
32,337 77	58,088 99	53,265 43	9,920 86	9 621 60	22,039 94	453,798 62	
3,236,688 76	2,414,478 49	2,334,671 59	878,253 25	398,966 17	1,209,664 48	21,665,661 52	23,297,628 92
13,698 54	42,369 79	14,724 05	4,174 89	11,692 52	5,260 05	333,036 06	
339,046 16	317,722 10	371,046 08	74,046 96	77,428 32	134 322 12	2,868,189 15	
39 118 83	74,277 21	53 561 15	11,566 06	10,872 07	20,445 27	430,722 19	
11,650 »	23,575 »	19,025 »	2,000 »	2,550 »	3,975 »	150,700 »	
3,550 »	25,725 »	11,700 »	2,300 »	4,050 »	8,550 »	78,550 »	10,076,847 28
»	»	»	»	»	»	»	
688 »	464 »	2,136 »	80 »	168 »	888 »	11,736 »	
42,630 »	128,765 »	82,600 »	26,950 »	50,365 »	86,730 »	622,020 »	
»	»	»	»	»	»	350 »	
54,019 15	124,403 60	73,337 53	10,001 50	8,399 05	27,320 25	617,307 80	
35,949 30	18,126 15	50,243 50	181 70	5,628 35	3,035 75	447,810 55	
264 68	784 60	970 28	5 17	607 41	55 93	19,227 17	
36,599 26	79,619 45	60,969 89	5,993 63	10,107 91	24,799 75	503,297 86	
239,296 75	414 200 20	312,080 65	89,902 40	96,152 05	139,033 05	2,530,322 40	
14,702 73	20,666 40	22,032 90	1,923 02	425 10	4,446 »	149,872 49	
5,924 45	9,021 14	8,461 57	1,368 20	3,650 72	4,784 42	63,454 62	
» 75	106 50	18 »	»	»	»	1,448 25	
175,576 85	96 470 40	189 081 05	46,563 25	26,069 50	130,915 65	2,365 376 65	
»	»	16 50	»	»	»	379,693 19	
32 678 »	10,098 50	57,040 »	2,637 »	150 »	5 237 50	1,613,323 50	
45,662 90	33,920 30	41,275 95	5,900 45	1,649 75	25,399 95	443 628 10	
1,816 39	144 60	1,703 62	22 58	47 98	145 95	48,728 70	
8,185,527 36	8,801,329 06	8,002,617 89	2,080,049 25	1,692 554 64	3,511,961 93	75,112,655 69	75,112,655 69

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr		11,127,135 12	25,114,932 82	6,596,517 62
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,500 »	3,000 »	»
	Droits de grande naturalisation	500 »	»	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	13,724 97	24,949 34	12,003 47
	Greffe	»	»	»
	Successions	16,348 04	84,990 58	13,118 51
	Timbre	3,734 26	8,742 41	2,202 68
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	152,377 70	243,979 66	94,588 52
		en totalité.		
		61 35	33 84	»
		en partie.		
TOTAUX fr.		11,315,381 44	25,480 628 63	6,718,430 80

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
8,185,527 36	8,801,329 06	8,002,617 89	2,080,049 25	1,692,584 64	3,511,961 93	75,112,655 69	75,112,655 69
750 »	3,000 »	2,250 »	250 »	250 »	1,000 »	12,000 »	12,500 »
»	»	»	»	»	»	500 »	
14,987 71	22,663 83	10,363 93	4,660 71	6,348 19	4,656 67	114,360 86	394,709 71
»	»	»	»	»	»	»	
47,956 65	37,070 85	24,908 42	8,330 65	8,167 56	10,464 86	251,355 82	
4,022 94	3,969 35	3,515 12	722 »	709 17	1,375 10	23,993 03	
127,396 88	179,670 08	107,434 62	24,933 78	22,406 02	45,276 47	995,063 73	996,722 75
180 52	948 37	368 44	»	»	66 50	1,659 02	
8,380,822 06	9,048,631 36	8,151,460 44	2,115,946 39	1,730,465 58	3,574,801 23	76,516,588 15	76,516,588 15

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	»	»	»
	Maestricht à Bois-le-Duc.	»	»	»
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	325,149 81	»	»
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	»	»	»
	— vers Hasselt.	13,691 30	»	»
	— vers Turnhout	40,981 46	»	»
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	79,469 25	»	»
	Sambre	»	»	»
	Canal du Centre.	»	»	»
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	62,960 90	»
	Mons à Condé	»	»	»
	Poumerœul à Antoing	»	»	»
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	»	»	»
	Roulers à la Lys.	»	»	6,166 14
	Gand à Ostende	»	»	14,742 14
	Plasschenlaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	»	»	27,935 05
	Moervaert	»	»	»
	Furnes à Bergues	»	»	332 32
	Petite Nèthe (canalisée)	1,686 44	»	»
	Dossuyt	»	»	5,255 54
	Gand à Terneuzen	»	»	»
	Meuse.	»	»	»
	Ourthe	»	»	»
	Escaut.	»	»	978 42
	Lys.	»	»	36,748 94
	Yser	»	»	5,740 79
	Ypres à l'Yser	»	»	1,861 60
	Loo	»	»	1,996 98
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	»	»	775 48
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	5,854 »	10 »	244 50
	Redevances de sociétés nautiques	334 40	»	104 40
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		745,135 98	»	»
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		»	»	39,984 55
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		»	»	»
TOTAUX. fr.		1,212,302 64	62,970 90	142,866 85

MENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	93,434 64	106,020 66	»	»	199,455 30	
»	»	»	244,186 78	»	»	244,186 78	
»	»	»	187,835 17	»	»	512,984 98	
»	»	»	4,754 83	»	»	4,754 83	
»	»	»	5,413 43	»	»	19,104 73	
»	»	»	»	»	»	40,981 46	
»	»	»	»	»	»	79,469 25	
»	92,518 16	»	»	»	52,063 58	144,581 74	
»	2 219 71	»	»	»	»	2,219 71	
»	102,956 70	»	»	»	»	165,917 60	
»	40,719 09	»	»	»	»	40 719 09	
»	36,737 67	»	»	»	»	36,737 67	
6,082 64	»	»	»	»	»	6,082 64	
9,184 99	»	»	»	»	»	9,184 99	
»	»	»	»	»	»	6,166 14	
55,398 46	»	»	»	»	»	70,140 60	
»	»	»	»	»	»	27,935 05	2,238,155 12
2,885 11	»	»	»	»	»	2,885 11	
»	»	»	»	»	»	332 32	
»	»	»	»	»	»	1,686 44	
»	»	»	»	»	»	5,255 54	
49,319 87	»	»	»	»	»	49,319 87	
»	»	127,184 79	»	»	123,033 40	250,218 19	
»	»	2,563 33	»	»	»	2,563 33	
85,076 69	111,491 51	»	»	»	»	197 546 62	
30,713 27	»	»	»	»	»	67,462 21	
»	»	»	»	»	»	5,740 79	
»	»	»	»	»	»	1,861 60	
»	»	»	»	»	»	1,936 98	
»	7 60	»	»	»	»	783 08	
13,533 28	74 »	13,872 50	477 50	10 »	5,177 50	39,253 28	
188 40	»	»	»	»	»	627 20	
»	»	»	»	»	»	745,135 98	745,135 98
»	»	»	»	»	»	39,984 55	39,984 55
»	»	»	»	»	»	»	»
252,382 71	386,724 44	237,055 26	548,688 37	10 »	180,274 48	3,023,275 65	3,023,275 65

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	»	28,282 74	2,073 87
	Routes	81 90	11,583 05	8,488 96
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	1,180 83	19,033 15	612 21
	Produits { des successions en déshérence	»	4,608 93	784 78
	nets des épaves.	»	»	1,769 21
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	»	476 76	»
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. .	»	1,167 15	»
	provenant du Département des Affaires étrangères .	»	5 »	»
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics . .	1,319 70	74,460 35	11,199 25
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	3,592 50	961 69	582 »
	— — des Colonies	»	25 »	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — des Finances	»	16,314 93	1,055 »
	— — de la Guerre	36,465 25	68,774 50	12,384 55
	— — de l'Industrie et du Travail	»	»	»
	— — de l'Intérieur. . . .	»	»	»
	— — de la Justice	1,946 70	1,621 81	7,105 76
	— — des Sciences et des Arts.	»	1,411 »	»
	— — de la Cour des comptes.	»	»	»
	Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	de capitaux { de créances ordinaires.	»	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	»	»	»
	Transactions en matière domaniale	»	»	»
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	12,984 38	62,573 08	2,332 90
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .	»	»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,321 20	1,803 53	358 10
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	»	»	»
A REPORTER fr		60,892 48	293,102 62	48,746 59

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
431 »	6,268 26	93 15	»	»	»	37,149 02	
924 67	2,750 45	7,870 24	729 83	3,935 79	3,583 »	39,947 89	
36 »	1,841 84	2,083 47	3,712 57	450 »	6,226 28	35,176 37	
»	3,427 92	708 95	92 70	1,166 »	955 10	11,744 38	
»	»	»	»	»	»	1,769 21	
2 50	26 »	685 07	33 45	»	»	1,223 78	
»	»	»	1 80	»	»	1,168 95	
»	»	»	»	»	»	5 »	
8,113 07	3,174 15	2,432 60	308 42	1,435 50	5,404 83	107 847 87	
»	»	»	»	»	»	7,136 19	
»	»	»	»	»	»	25 »	
»	»	»	»	5 »	»	17,374 93	
23,281 65	16,771 34	14,833 »	8,849 70	900 90	12,944 50	195,205 39	585,749 36
»	»	»	»	»	»	»	
»	380 »	»	»	263 50	»	643 50	
2,913 69	329 39	224 75	43 83	2,436 34	2,721 51	19,343 78	
»	156 »	215 »	»	»	»	1,782 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
444 09	587 96	1,102 39	331 31	186 38	1,499 14	82,041 58	
»	»	»	»	»	»	»	
358 64	739 80	13,361 67	40 »	102 95	85 40	18,171 29	
»	»	7,993 23	»	»	»	7,993 23	
36,505 31	36,453 11	51,603 52	14,143 61	10,882 36	33,419 76	585,749 36	585,749 36

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr		60,892 48	293,102 62	48,746 59
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	228 »	313,072 78	6 50
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	23,496 07	»
	— de glandée, panage, foin et herbages	»	»	»
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	»	23,611 02	35 70
	— du droit de chasse	5 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences)	»	1,118 50	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	»	12,734 53	»
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	4,136 48	35,915 78	3,251 70
	Location de bâtiments	7,049 90	606,093 14	12,839 93
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	470 »	67 50
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	3,153 02	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	27,265 »	3,668 84	»
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	6,642 »	36,536 97	22,505 »
	— d'objets non réclamés	3,104 30	16,010 »	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	2,734 94	8,663 11	7,504 73
	Établisse- ments et services regis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	»	9,812 20
{ Produit des ventes d'objets divers		»	260 »	»
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		14 70	22 »	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 »	2,064 »	1,494 »
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»	»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		»	9,504 »	»
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	»	450 »	»
A REPORTER . . . fr.		112,984 80	1,399,758 55	96,601 65

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
36,505 31	36,453 41	51,603 52	14,143 61	10,882 36	33,419 76	585,749 36	585,749 36
»	40,716 50	40,344 50	734 50	127,232 37	40,552 »	562,907 12	729,076 17
»	861 »	20,767 43	94 94	23,149 »	429 »	63,497 44	
»	645 »	1,687 »	»	176 »	»	2,508 »	
»	3,376 75	3,163 09		186 95	»	30,373 51	
»	3,105 »	5,239 25	105 »	23,246 »	6,925 »	38,775 25	
»	»	32 »	»	256 75	»	1,407 25	
»	»	»	»	2,629 50	1,787 02	4,416 52	
»	»	46 »	417 20	7,015 40	8 25	20,191 38	
1,289 19	3,369 03	4,224 09	1,129 21	1,522 65	1,856 06	56,694 19	898,451 93
604 02	7,386 47	17,233 21	2,343 »	94 50	5,971 78	659,635 95	
313 95	1,025 62	509 25	416 55	483 50	431 50	3,417 87	
»	840 55	1,330 40	8 43	»	21 21	2,200 59	
»	»	»	»	»	»	3,153 02	
1,062 40	1,623 65	4,566 02	136 50	87 »	1,405 20	39,844 61	
3,198 90	850 »	2,981 »	150 »	»	1,500 »	74,363 87	
989 75	2,579 70	1,410 80	47 »	212 30	728 35	25,082 20	
11,366 25	272 »	240 60	1,186 »	941 »	1,181 »	34,089 63	35,879 97
»	»	»	»	»	»	9,812 20	
»	»	»	»	»	»	260 »	
24 56	» 71	17 80	»	»	»	79 77	
1,788 »	2,658 »	2,052 »	1,236 »	1,386 »	2,184 »	15,774 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	9,504 »	
»	»	»	»	»	»	450 »	
57,142 33	105,763 09	157,437 66	21,867 94	199,501 28	98,100 13	2,249,157 43	2,249,157 43

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		112,894 80	1,399,758 55	96,601 65
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produits des examens universitaires	2 034 »	»	977 »
	— — et visa des diplômes.	3,099 »	87,134 »	1,700 »
	— divers.	»	»	212 56
	— des brevets d'invention	8,020 »	670,990 »	2,330 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	7,228 99	16,526 12	7,308 23
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	»	2 25	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	2,050 »	8,190 »	330 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au labora- toire d'expériences de Frameries.	»	»	»
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	197 17	11 40	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3,867 49	9,241 44	8,340 60
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	196 31	51 48	119 57
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	»	»	»
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	640,980 11	284,425 11	78,939 49
	Domaine de Tervueren { Fermages et vente d'arbres	»	37,187 97	»
	{ Menus produits.	»	1,926 83	»
	Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments	19,363 50	8,242 06	225 06
	militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	18,367 50	940 »	»
	{ Fermages de pêche et de chasse	9,433 85	603 85	»
	Arrérages de rentes	»	»	»
	Redevances pour concessions de prises d'eau	75 »	9,910 52	5,442 26
	Produits des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État.	»	15,444 65	»
	Abbaye de Villers. — Menus produits.	»	»	»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	400 »
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés).	»	»	»
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	14,906 43	7,884 88	13,208 34
	d'emprises { Routes	840 09	1,632 36	4,094 23
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	7,907 17	2,729 92	8,151 12
	herbages, etc. { Routes	1,244 38	12,644 61	5,513 37
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	2,948 15	1,517 50	3,420 50
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	»	»	»
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	»	»	»
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	»	»	40 »
TOTALS. fr.		857,743 94	2,576,997 50	237,353 98

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.
57,442 33	405,763 09	457,437 66	24,867 94	499,501 28	98,400 43	2,249,457 43	2,249,457 43
5,794 »	1,175 »	3,043 »	400 »	700 »	17,392 50	31,515 50	
12,905 »	5,346 »	15,061 »	1,773 50	986 »	4,398 »	134,402 50	
»	»	»	»	»	»	212 56	
3,090 »	13,650 »	78,520 »	180 »	160 »	2,210 »	779,180 »	
8,690 43	41,497 33	7,898 46	2 702 46	3,422 41	4,368 60	69,342 43	
1 50	1 63	1 »	»	»	»	6 38	
»	»	»	»	»	»	»	
1,020 »	1,100 »	1,140 »	220 »	50 »	130 »	14,230 »	
»	1,850 »	»	»	»	»	1,850 »	4,074,620 47
»	»	»	»	»	»	»	
»	50 »	100 »	50 »	»	50 »	250 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	208 57	
3,886 28	2,919 99	1,581 25	846 33	3,863 51	2,180 54	36,727 43	
299 84	21 60	1 »	»	5 »	»	694 80	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
55,298 27	9,840 87	9,673 45	»	2,758 35	4,295 53	1,086,210 88	
»	»	»	»	»	»	37,187 97	
»	»	»	»	»	»	1,926 83	
9 569 68	72 »	1,807 17	208 65	28 20	642 43	40,158 75	
1,748 35	405 »	1,424 40	11 050 26	»	»	33,932 51	
4,885 65	157 50	»	100 »	»	»	15,182 83	
»	19 05	25 »	54 44	»	»	98 49	
41 50	3,795 22	350 »	5 »	»	767 23	20,386 73	
»	»	»	»	»	»	15,444 65	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	1,533,135 07
»	»	»	»	»	»	400 »	
»	722 45	3,721 81	55 26	»	84 76	4,583 98	
11,438 60	23,299 27	13,907 68	3,978 36	20 88	5,781 78	94,426 22	
517 54	5,056 61	4,513 48	325 59	701 77	1,532 06	19,233 43	
15,085 82	9,490 02	2,196 33	4,252 76	11 50	233 »	50,037 64	
15,683 56	5,804 79	6,324 09	11,533 21	3,493 16	2,695 10	64,936 27	
3,784 80	2,764 75	17,059 50	3,760 47	2,890 55	8,374 40	46,520 62	
»	26 25	»	»	»	»	26 25	
»	»	94 50	»	»	46 50	141 »	
2,240 »	»	»	»	»	»	2,280 »	
249,122 85	204,528 42	325,876 88	63,364 23	218,592 61	153,332 56	4,856,912 67	4,856,912 67

REMBOURSEMENT. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	14,990 34	45,778 92	17,478 72
— — — communaux	93,992 28	187,175 06	72,664 96
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	43,612 48	75,591 72	31,095 49
TOTAUX. fr.	152,595 10	308,545 70	121,239 17

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
11,817 90	50,110 80	17,035 75	3,805 96	5,227 01	7,203 39	173,448 79	853,355 53
57,426 61	105,632 39	90,282 54	17,067 95	16,539 78	39,125 17	679,906 74	
36,207 74	37,977 43	19,586 96	3,049 88	1,918 69	8,557 19	257,597 58	257,597 58
105,452 25	193,720 62	126,905 25	23,923 79	23,685 48	54,885 73	1,110,953 11	1,110,953 11

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	»	0 27	»
	Actes de chargement de divers chefs	14 55	20 18	1,209 63
Déficits des comptes.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	»	»	36 91
	— divers	»	1,261 »	381 53
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	20 25	149 01	31 64
	Remboursement et dégrèvement de contributions	»	3,723 94	82 35
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	1,860 90	1,532 64	182 98
	Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	383 50	1,219 50	155 »
	Rétributions des surnuméraires	15,227 65	15,735 41	9,088 25
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	226 78	5,244 26	»
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	»	192 80	»
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»	»
	Ministère des Sciences et des Arts. Remboursement de subsides	»	»	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,384 16	37,571 40	8,163 78
	— en matière de simple police	12,657 25	40,116 68	16,417 69
	— en matière de faillites	21 50	48 »	9 60
	— militaire	82 »	1,972 36	45 46
	Ministère de la Justice. — résultant de l'exécution de commissions rogatoires étrangères	»	1,163 46	»
	Frais de poursuites en matière forestière	»	7,104 07	»
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	1,043 93	216 11	74 12
	Restitution de droits	»	»	»
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	5,628 44	4,500 06	323 99
	Remboursements divers	»	»	»
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,784 26	338 49	2 465 18
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 »	1,000 »	»
	Restitution de droits	»	»	»
	Remboursements divers	»	7,066 50	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Restitution de droits	»	15 85	»
	Remboursements divers	»	»	»
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie		»	14,540 »	»
TOTAUX. fr		56,435 17	144,731 99	38,368 11

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	192 23	»	»	»	192 50	85,700 41
2 80	405 »	0 19	»	0 21	»	1,652 56	
»	30,060 »	7,682 60	»	»	783 92	38,568 43	
1,337 92	4,400 »	33,276 17	»	»	4,630 70	45,286 62	
1 68	8 90	291 92	»	»	39 02	542 42	
36 35	»	5 »	»	0 13	»	3,847 77	706,226 36
47 »	895 09	1,001 94	27 41	32 43	72 12	5,652 51	
232 50	471 50	380 50	40 »	52 »	80 »	3,014 50	
11,168 67	10,950 99	8,663 66	7,828 56	6,436 35	1,709 79	86,809 33	
»	»	»	»	»	»	»	
150 »	440 38	132 05	»	61 98	»	6,255 45	
»	»	»	»	»	»	192 80	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
18,448 31	24,149 34	27,381 39	3,254 37	5,353 68	6,508 31	141,214 74	
13,455 22	20,606 06	23,972 91	4,275 65	4,202 08	8,593 32	143,996 86	
»	»	»	»	»	»	79 10	
21 80	96 62	50 30	»	18 28	21 40	2,308 22	
»	»	»	»	»	»	1,163 46	
»	»	»	»	»	»	7,104 07	
795 51	183 17	95 40	12 73	»	30 60	2,451 27	791,926 47
»	»	»	»	»	»	»	
320 42	2,566 84	1,697 49	62 18	174 65	240 78	15,514 85	
»	»	»	»	»	»	»	
3,639 21	23 613 53	31,680 05	14,203 42	103,286 28	66,441 24	254,451 66	
1,420 »	3,035 »	4,250 »	»	»	200 »	10,005 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	7,066 50	
»	»	»	»	»	»	15 85	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	14,540 »	
51,076 69	121,882 42	140,753 50	29,704 32	119,618 07	89,356 20	791,926 47	791,926 47.

139

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909

RECETTES

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	28,646,794 95	28,320,438 35
	Personnel.	24,904,447 50	24,411,216 21
	Patentes	15,066,901 79	13,890,837 93
	Redevances sur les mines.	1,321,279 90	1,836,284 65
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	Eaux-de-vie étrangères.	2,558,996 61	2,187,907 59
	Bières	778,023 91	745 017 33
	Vinaigres et acide acétique	68,261 49	71,681 70
	Sucres bruts et raffinés	132,169 80	136,340 97
	Sirops et mélasses	415 10	915 27
	Tabacs	5,299,896 16	5,200,290 34
	Autres marchandises	49,090,858 43	45,866,622 25
<i>Accises</i>	Vins étrangers	5,674,234 06	5 612,820 30
	Vins mousseux	15,924 38	16,069 12
	Eaux-de-vie indigènes	47,227,625 44	45,339,371 01
	Bières.	12,930,818 59	13,258,123 37
	Vinaigres } de bières	8,531 64	10,694 96
	} autres que de bières	26,021 85	26 276 15
	Acide acétique	79,662 66	73,871 18
	Sucres de canne et de betterave	12,061,473 99	11,687,084 35
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	973,923 08	1,063,675 04
	Margarine	447,769 50	441,890 80
	Tabacs étrangers	1,433,840 38	1,403,631 85
	Tabacs indigènes	1,063,306 88	934,903 21
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	252 03	210 59
	Loyers de bâtiments	29,018 86	33,615 44
	Extraits cadastraux	151,623 02	157,772 66
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- } en dehors des heures réglementaires.	425,229 »	404,235 »
	gement et de déchargement de navires } en dehors des lieux ordinaires.	3,160 »	4 645 »
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	89,596 20	87,565 84
	Taxes sur les unions professionnelles.	239 54	220 42
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	»	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,811 53	1,808 06
	Contribution du territoire neutre de Moresnet	1,092 75	1,279 88
	Recettes extraordinaires de toute nature	36,729 09	46,463 68
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	40,820 »	41,460 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	60,415 50	57,625 50
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	1,800 »	1,628 »
	Produit des plaques pour automobiles	3,682 »	3,062 »
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	3,000 »	8,100 »
TOTALS. fr.		210,656,347 61	203,356,221 15

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
326,356 60	»	Accroissement normal provenant de l'imposition de nouvelles constructions.
493,231 29	»	Accroissement résultant de l'imposition de nouvelles constructions et de l'augmentation de la richesse publique.
1,176,063 86	»	Augmentation due à la reprise des affaires en 1909 et à l'imposition nouvelle de bénéfices réalisés par les sociétés charbonnières.
»	515,004 75	Effet de la crise économique qui s'étant particulièrement fait sentir en 1908, a entraîné la diminution du produit net de l'extraction ayant servi de base au calcul de la redevance proportionnelle de 1909.
371,089 02	»	Différence sans cause déterminée.
33,006 58	»	Idem.
»	6,420 21	Idem.
»	4,171 17	Idem.
»	500 17	Idem.
99,605 82	»	Idem.
3 224,236 18	»	Différence due à la reprise générale des affaires en 1909, après la crise qui a marqué l'année 1908; elle porte notamment sur les articles suivants : Avoine. — Mercerie et quincaillerie. — Tissus de coton. — Caoutchouc ouvré. — Fonte brute — Beurre frais et salé — Ouvrages en peaux ou en pelleteries, etc.
61,413 76	»	Augmentation peu importante sans cause déterminée.
»	144 74	Diminution de la production.
1 888,254 43	»	Augmentation résultant du jeu des termes de crédit.
»	327,304 78	Diminution de la consommation.
»	2,463 32	Idem.
»	254 30	Diminution peu importante sans cause appréciable.
5 791 48	»	Augmentation de la consommation.
404,389 64	»	Augmentation normale de la consommation.
»	89,751 96	Diminution de la consommation.
5,878 70	»	Augmentation peu importante sans cause appréciable.
30,208 53	»	Augmentation normale de la consommation.
128,103 67	»	Idem.
41 44	»	Augmentation du nombre des opérations d'essai.
»	4,396 58	Divers locaux sont restés inoccupés en 1909.
»	6 149 64	Diminution du nombre de demandes d'extraits cadastraux. La recette qui était de fr. 155,258.85 en 1904 n'avait fait qu'augmenter depuis 1905. La moins-value paraît donc plutôt accidentelle.
20,994 »	»	Différence due à la reprise générale des affaires en 1909, après la crise qui a marqué l'année 1908.
»	1,485 »	Différence sans cause déterminée.
2,030 36	»	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
19 12	»	Nouvelles impositions.
»	565 15	Idem.
3 47	»	Idem.
»	187 13	Idem.
»	9,734 59	Diminution résultant de ce qu'en 1908 on a opéré le recouvrement de cotes au droit de patente se rapportant à des exercices antérieurs et qui avaient été provisoirement admises en non-valeurs.
»	650 »	Différence sans cause déterminée.
2,490 »	»	Augmentation due principalement à l'exploitation d'une nouvelle usine.
172 »	»	Différence peu importante.
620 »	»	Augmentation du nombre de déclarations de possession d'automobiles.
»	5,100 »	Diminution du personnel de surveillance.
8,274 299 95	974,173 49	
7,300,126 46		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1909.	1908		
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	34,694,345 32	33,072,006 27		
	— sous seing privé	1,017,248 73	1,048,907 03		
	— judiciaires	1,221,977 73	973,109 12		
	— d'huissiers	1,244,791 71	1,226,833 83		
	Lettres de noblesse	2,610 »	1,160 »		
	Permis de changer de nom de famille	2,175 »	»		
Greffes	Mise au rôle	303,141 66	299,951 36		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	792,270 41	807,035 11		
	Légalisations et recherches	5,820 31	5,964 25		
Hypothèques. — Droits d'inscription		453,798 62	426,243 08		
Successions . . .	Droits de succession	21 665,661 52	23,522,237 25		
	— de mutation par décès	333,036 06	510 126 24		
	— de mutation en ligne directe	2,868,189 15	2,979,319 53		
	— dus par les époux survivants	430,722 19	445,172 61		
Timbre.	Timbres fixes.	Formules pour actes de protêts	Huissiers	150,700 »	150,800 »
			Postes	78,550 »	72,275 »
		Passeports à l'intérieur	»	»	
		Passeports à l'étranger	41,736 »	42,976 »	
	Timbres fixes.	Permis de port d'armes de chasse	622,020 »	618,100 »	
		Permis de chasse au lévrier	350 »	383 »	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce		617,307 80	614,484 65
		Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	447,810 55
	— à l'étranger			49,227 17	47,393 80
	Timbres.	Timbres adhésifs pour affichés		503,297 86	471,149 21
		Timbres de dimension		2,530,322 40	2,486,674 10
	Visa	Timbres proportionnels		149,872 49	141,834 95
		Timbres de dimension		63,454 62	64,056 61
	Extraordi- naire . .	Timbres fixes. — Warrants		1,448 25	1,366 75
		Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	2,363,376 65	2,308,718 75
			Billets au porteur	379,693 19	375,603 80
			Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc	1 643,323 50	857,838 80
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	443,628 10	463,906 30
			Affiches	48,728 70	53,532 63
A REPORTER. . . . fr.		75,112,655 69	74,402,692 78		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,622,339 05	»	
»	31,658 30	
248,868 61	»	
17,957 88	»	
1,450 »	»	
2,175 »	»	
3,190 30	»	
»	14,764 70	
»	143 94	
27,555 54	»	
»	1,856,575 73	
»	177,070 18	
»	111,130 38	
»	14,450 42	
»	100 »	
6,275 »	»	Le rendement de l'impôt figurant sous la rubrique « Timbre extraordinaire : Actions de société ou obligations, etc. », est redevenu normal; celui de 1908 n'était qu'accidentel. Pour le surplus, les seules différences qui retiennent l'attention sont celles que l'on remarque sur les rubriques « Enregistrement et transcription, Actes civils publics, Actes judiciaires, Successions » : les deux premières sont corrélatives à l'accroissement pour ainsi dire ininterrompu des transactions; quant aux droits de succession ils renferment, par essence, une grande part d'aléa.
»	»	
»	1,240 »	
3,920 »	»	
»	35 »	
2,823 15	»	
41,299 80	»	
1,833 37	»	
32,148 65	»	
43,648 30	»	
38,037 54	»	
»	601 99	
81 50	»	
59,657 90	»	
4,089 39	»	
785,464 70	»	
»	20,278 20	
»	4,803 93	
2,942,815 68	2,232,852 77	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1909.	1908.	
REPORT. fr		75,112,655 69	74,402,692 78	
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	12,000 »	16,500 »	
	Droits de grande naturalisation	500 »	3,000 »	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement et transcription	114,360 86	124,964 67	
	Greffe.	»	»	
	Successions	251 355 82	222,352 40	
	Timbre	28,993 03	26,156 95	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	995,063 73	979,814 93
		en partie	1,659 02	1,769 14
TOTAUX. fr.		76,516,588 15	75,777,250 87	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909
LA PLUS.	EN MOINS.	
2,942,815 68	2,232,852 77	
»	4 500 »	
»	2,500 »	
»	10,603 81	
»	»	
29,003 42	»	
2,836 08	»	
15,248 80	»	
»	110 12	
2,989,903 98	2,250,566 70	
739,337 28		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	199,455 30	157,989 13
	Maestricht à Bois-le-Duc	244,186 78	192,307 37
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	512,984 98	469,777 24
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,754 83	5,205 67
	vers Hasselt	19,104 73	18,386 60
	vers Turnhout	40,981 46	36,243 82
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	79,469 25	69,950 48
	Sambre	144,581 74	123,818 49
	Canal du Centre	2,219 71	800 54
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	165,917 60	176,978 35
	Mons à Condé	40,719 09	40,427 43
	Pommerœul à Antoing	36,737 67	34,319 62
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	6,082 64	5,951 38
	Schipdonck à Balgerhoeke	9,184 99	9,376 80
	Roulers à la Lys	6,166 14	5,410 73
	Gand à Ostende	70,140 60	64,499 58
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	27,935 05	18,449 74
	Moervaert	2,885 11	2,804 34
	Furnes à Bergues	332 32	372 55
	Petite Nèthe (canalisée)	1,686 44	1,761 07
	Bossuyt	5,255 54	5,564 14
	Gand à Terneuzen	49,319 87	50,067 81
	Meuse	250,218 19	218,168 14
	Ourthe	2,563 33	2,436 86
	Escaut	197,546 62	146,339 70
	Lys	67,462 21	63,266 30
	Yser	5,740 79	5,559 92
	Ypres à l'Yser	1,861 60	1,836 97
	Loo	1,996 98	1,894 71
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		783 08	2 47
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		39,253 28	42,067 41
Redevances de sociétés nautiques		627 20	554 »
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		745,135 98	765,000 »
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin		39,984 55	39,485 38
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		»	»
TOTAUX.		3,023,275 65	2,777,074 74

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
41,466 47	»	
51,879 41	»	
43,207 74	»	
»	450 84	
718 43	»	
4,737 64	»	
9,518 77	»	
20,763 25	»	
1,419 17	»	
»	11,060 73	
291 66	»	
2,418 03	»	
131 26	»	
»	191 81	
755 41	»	
5,641 02	»	
9,485 31	»	
80 77	»	
»	40 23	Produits soumis à l'influence du trafic.
»	74 63	
»	308 60	
»	747 94	
32,050 05	»	
126 47	»	
51,206 92	»	
4,195 91	»	
180 87	»	
24 63	»	
102 27	»	
780 61	»	
»	2,814 43	
73 20	»	
»	19,864 02	
499 47	»	
»	»	
281,753 86	35,552 95	
246,200 91		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	87,793,794 98	85,951,946 08
	Bagages	2,499,817 88	2,388,878 61
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	180,109,401 72	169,864,472 14
	Produits extraordinaires	4,439,923 03	4,413,709 78
	Recouvrements sur exercices antérieurs	»	21,596 95
TOTALS . . . fr.		274,842,937 61	262,637,603 56

En plus. . .

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS	
1,841,848 90	»	L'année 1909 comprend les produits de la ligne de Termonde à Saint-Nicolas; qui ne sont pas mentionnés en 1908. <i>Voyageurs</i> : Augmentation du trafic en général, notamment, aux abonnements ordinaires et scolaires et aux abonnements sur les réseaux belges; par contre, diminution aux abonnements d'ouvriers. <i>Bagages</i> : Ensemble du trafic. <i>Marchandises</i> : Reprise des affaires industrielles et commerciales. <i>Produits extraordinaires</i> : Augmentations provenant, notamment, du décompte du matériel (différence en faveur de l'Etat belge, entre les sommes dues aux administrations de chemins de fer en relation et celles nous revenant pour l'usage réciproque du matériel roulant).
110,939 27	»	
10,247,929 58	»	
26,213 23	»	
»	21,596 95	
12,226,931 »	21 596 95	
12,205,334 05		

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908.
Télégraphes et téléphones		16,381,529 23	14,945,601 22
Postes.	Taxes des correspondances en général	20,611,673 49	19,739,506 73
	Taxes sur les mandats et bons de poste	650,069 97	621,274 86
	Taxes sur les versements et les paiements en compte courant.	11,664 30	»
	Taxes sur les abonnements aux journaux	85,044 14	83,918 76
	Taxes sur les effets de commerce	1,339,180 05	1,315,987 10
	Taxes sur les permis de pêche	9,387 90	9,641 90
TOTAUX fr.		22,706,989 85	21,770,329 35

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,435,928 01	»	Augmentation due au développement des services télégraphique et téléphonique.
872,166 76	»	Accroissement des droits de transit.
26,795 11	»	
11,664 30	»	
1,125 38	»	
23,192 95	»	
»	284 »	
936,944 50	284 »	
936,660 50		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909.	1908.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,501,837 98	1,453,949 77
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	134,088 14	130,938 03
TOTAL. . . . fr	1,635,926 12	1,584,887 80

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES . A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
47,888 21	»	Le trafic concernant les voyageurs, les colis postaux et les « petits paquets » continue sa marche ascendante.
3,450 11	»	L'augmentation est due à la progression du transport des animaux, colis et véhicules.
51,038 32	»	
51,038 32		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux.	37,149 02	23,302 48
	{ Routes	39,947 89	64,528 68
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	35,176 37	29,955 92
	Produits { des successions en déshérence	11,744 38	10,385 57
	{ nets des épaves	1,769 21	283 90
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,223 78	1,432 25
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	1,168 95	1,430 »
	Biens vacants et sans maître	»	13 50
	provenant du Département des Affaires étrangères	5 »	»
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	107,847 87	81,871 44
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	7,136 19	5,008 21
	— — des Colonies	25 »	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { des Finances	17,374 93	32 010 31
	{ de la Guerre	195,205 39	200,738 90
	{ de l'Industrie et du Travail	»	95 »
	{ de l'Intérieur	643 50	1,035 50
	{ de la Justice	19,343 78	23,780 26
	{ des Sciences et des Arts.	1,782 »	359 »
	{ de la Cour des comptes	»	»
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	»	»
	{ de créances ordinaires	»	»
	Rachat et transfert de rentes.	»	»
	Transactions en matière domaniale.	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	82,041 58	70,669 60
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	»	»
	Produits d'objets saisis et confisqués	18,171 29	8,138 99
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	7,993 23	9,041 89
A REPORTER fr.		585,749 36	564,081 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
13 846 54	»	
»	24,580 79	
5,220 45	»	
1,358 81	»	
1,485 31	»	
»	208 47	
»	261 05	
»	13 50	
5 »	»	
23,976 43	»	
2,127 98	»	
25 »	»	
»	14,635 38	Produits variables.
»	5,533 51	
»	95 »	
»	392 »	
»	4,436 48	
1,423 »	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
11,371 98	»	
»	»	
10,032 30	»	
»	1,048 66	
72,872 80	51,204 84	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908
	REPORT. fr.	585,749 36	564,081 40
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	562,907 12	645,767 »
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	68,497 14	67,916 01
	— de glandée, panage, foin et herbages	2,508 »	840 »
	Fermages de propriétés dépendant des forêts	30,373 51	28,447 14
	— du droit de chasse	38,775 28	41,817 »
	— — de pêche (baux et licences).	1,407 25	1,272 25
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	4,416 52	4,579 02
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,191 38	20,610 28
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	56,694 19	39,948 06
	— de bâtiments.	639,635 95	561,304 06
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	3,417 87	2,235 29
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	2,200 59	2,932 04
	Argent non réclamé	3,153 02	3,660 74
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	39,814 61	168,728 30
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	74,363 87	123,402 12
	— d'objets non réclamés.	25,082 20	29,969 75
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	34,089 63	39,276 40
Établissements et services régis par l'Etat.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	9,812 20	13,255 90
	{ Produit de ventes d'objets divers	260 »	340 »
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	79 77	48 65
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,774 »	15,840 »
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	9,504 »	8,360 »
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	450 »	450 »
A REPORTER fr		2,249,157 43	2,385,081 41

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1909		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
72,872 80	51,204 84	
»	82,859 88	
581 13	»	
1,668 »	»	
1,926 37	»	
»	3,041 75	
135 »	»	
»	162 50	
»	418 90	
16,746 13	»	
98,331 89	»	Augmentation provenant de la location de maisons acquises à Bruxelles en vue de l'exécution de la jonction des gares du Nord et du Midi.
1,182 58	»	
»	731 45	
»	507 72	Produits variables.
»	128,913 69	
»	49,038 25	
»	4,887 55	
»	5,186 77	
»	3,443 70	
»	80 »	
31 12	»	
»	66 »	
»	»	
1,144 »	»	
»	»	
194,619 02	330,543 »	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908
	REPORT. fr.	2,249,157 43	2,385,081 41
	Produit des examens universitaires	31,515 50	25,933 »
	— — et visa des diplômes	134,402 50	115,262 »
	— divers	212 56	29 34
	— des brevets d'invention.	779,180 »	760,230 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	69,342 43	67,403 80
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	6 38	10 82
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	14,230 »	12,820 »
	— des essais effectués pour compte de particuliers au laboratoire d'expériences de Frameries	1,850 »	»
	Restitutions volontaires	»	4,500 »
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	250 »	700 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	208 57	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	36,727 43	43,952 75
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	694 80	502 66
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	4,358 33
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	6,000 »	6,000 »
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	1,086,210 88	970,950 69
	Domaine de Tervueren. { Fermages et vente d'arbres	37,187 97	28,415 47
	{ Menus produits	1,926 83	2,161 62
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	40,158 75	40,433 41
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	33,932 51	64,496 50
	{ Fermages de pêche et de chasse.	15,182 85	12,923 84
	Arrérages de rentes.	98 49	99 18
	Redevances pour concessions de prises d'eau	20,386 73	30,185 39
	Produit des redevances pour la visite des monuments et propriétés de l'État	15,444 65	11,576 25
	Abbaye de Villers. — Menus produits	»	»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	400 »	488 40
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés).	4,583 98	4,985 68
	Location d'immeubles provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	94,426 22	94,972 57
	{ Routes	19,233 43	19,184 96
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	50,057 64	100,300 80
	{ Routes	64,936 27	91,939 15
	Droits de pêche (rivières et canaux).	46,520 62	46,787 65
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	26 25	26 25
	Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	141 »	272 »
	Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,230 »	2,200 »
	TOTAUX. fr.	4,856,912 67	4,949,183 92

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
194,619 02	330,543 »	
5,582 50	»	
19,140 50	»	
183 22	»	
18,950 »	»	
1,938 63	»	
»	4 44	
»	»	
1,410 »	»	
1,850 »	»	
»	4,500 »	
»	450 »	
»	»	
208 57	»	
»	7,223 32	
192 14	»	
»	»	
»	4,358 33	
»	»	
115,260 19	»	Produits variables. L'augmentation constatée aux fermages de biens-fonds et bâtiments provient principalement de la location des immeubles acquis au nord d'Anvers et dans la région du polder de Borgerweert.
8,772 50	»	
»	234 79	
»	274 66	
»	30,563 99	
2,259 01	»	
»	69	
»	9,798 66	
3,868 40	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	88 40	
»	401 70	
»	546 35	
48 47	»	
»	50,243 16	
»	27,002 88	
»	267 03	
»	»	
»	131 »	
80 »	»	
374,363 15	466,634 40	
92,271 25		

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909.	1908.
Postes. Services régis par l'Etat.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,403 72	25,271 55
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	23,236 »	24,708 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,408 »	8,721 »
	— — au <i>Recueil des actes de sociétés commerciales</i>	29,176 38	28,207 92
	— — au <i>Bulletin mensuel du commerce spécial de la Belgique avec les pays étrangers</i>	228 57	236 37
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	696 »	680 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	209 50	223 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,543 »	1,410 »
	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	591 62	675 34
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	83 25	77 50
Produit de la vente des permis de pêche		202,096 »	206,619 »
TOTAUX. fr.		291,074 04	296,830 18

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1909		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	167 83	Sans explication.
»	1,472 »	
»	613 »	
968 46	»	
»	7 80	
16 »	»	
»	14 »	
135 »	»	
»	83 72	
5 75	»	
»	4,523 »	
1,125 21	6,881 35	
5,756 14		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909.	1908.
Produits divers des prisons	495 728 96	502 250 17

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
 COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1909.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	6,521 21	Cette différence provient d'une diminution du produit du travail des détenus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909	1908
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,921,620 19	2,863,467 17
Produits des droits de chancellerie	41,217 20	40,428 80
Produits des actes des commissariats maritimes	216,145 07	202,956 37
Produits des droits de pilotage	4,567,388 35	4,358,140 68
Produits des droits d'écluse	3,537 67	3,853 04
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	249,795 27	238,735 36
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	133,504 81	131,160 71
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	139,490 80	131,465 90
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,816,754 70	3,894,197 74
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa)	2,403,180 48	2,326,937 55
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,010,000 »	730,000 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	935,795 »	956,080 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,507,315 07	2,402,137 65
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	196,957 75	193,799 50
Quote-part de l'Etat dans le dividende attribué pour l'exercice 1908 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	75,000 »	100,000 »
Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	164,595 »	96,041 66
Prélèvement sur le fonds de la caisse de remplacement par le Département de la Guerre	6,892,000 »	»
TOTAUX. fr.	25,334,297 36	18,639,402 13

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
58,153 02	»	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le mouvement des valeurs du portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations.
788 40	»	Produits variables.
13,188 70	»	L'augmentation des recettes résulte de l'accroissement du mouvement qui s'est manifesté dans les ports d'Anvers et de Gand.
209,247 67	»	
»	315 37	Résultat des fluctuations du mouvement du port d'Ostende et aussi de ce que les droits d'écluse payés pour les navires entrant dans le nouveau bassin sont perçus au profit exclusif de la ville d'Ostende.
11,039 91	»	Augmentation sur les produits des annonces et des insertions au <i>Recueil des actes de société</i> fr. 19,274 30
		Diminution sur les produits de la vente au numéro et des tirés à part 8,214 59
		DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 11,039 91
2,344 10	»	Augmentation sur les produits du potager et les produits divers. fr. 10,037 58
		Diminution sur les produits de la ferme et des ateliers 7,715 48
		DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 2,344 10
8,024 90	»	Augmentation du produit des analyses diverses et des produits divers fr. 9,571 40
		Diminution du produit des analyses de contrôle 1,546 50
		DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 8,024 90
»	1,077,443 04	Le Trésor avait encaissé, en 1908, une somme de fr. 1,258,706.58 représentant le produit de l'escompte au delà de 3 1/2 %. Il n'a été perçu du même chef, en 1909, qu'une somme de fr. 181,296.96, soit en moins fr. 1,077,409.62.
76,242 93	»	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 753,079,970 francs en 1908, s'est élevé en 1909 à 770,401,970 francs.
280,000 »	»	Les fluctuations de ce produit sont en corrélation avec le montant des fonds appliqués à l'achat de valeurs commerciales sur l'étranger et avec le taux d'escompte sur les places étrangères.
»	20,283 »	Le dividende attribué aux actions ordinaires, en 1909, est de fr. 87.50, contre fr. 90.70 en 1908.
195,177 42	»	L'augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
3,138 25	»	Le nombre de journées payées pour 1909 présente, par rapport à l'année 1908, une augmentation de 27,896 unités pour les hommes et une diminution de 20,525 unités pour les chevaux.
»	25,000 »	Le dividende distribué aux actionnaires pour les années 1908 et 1907 a été respectivement de fr. 0.75 % et de 1 %.
68,553 34	»	Le produit de 1908 comprenait des proratas d'intérêts auxquels s'est substitué, en 1909, la contre-valeur de coupons annuels.
6,892,000 »	»	Ce prélèvement a été effectué en vertu de l'article 5 de la loi du 30 décembre 1908 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1909.
7,817,938 64	1,123,043 41	
6,694,895 23		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909.	1908.
Frais de perception des centimes provinciaux	173,448 79	169,251 72
— — — — — communaux	679,906 74	648,770 36
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	257,597 88	280,748 38
TOTAUX fr.	1,110,953 41	1,098,770 46

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,197 07	»	Conséquence des augmentations constatées dans le produit des impôts directs.
31,136 38	»	Idem. idem.
»	23,150 80	Conséquence de la diminution des non-valeurs de l'exercice 1909 comparativement à celles de l'exercice 1908.
35,333 45	23,150 80	
12,182 65		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1909	1908.
<i>Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	492 50	416 60
	Actes de chargement de divers chefs	1,652 56	617 22
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	38,568 43	1,140 20
	— divers	45,286 62	6,545 »
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	542 42	183 41
	Remboursement et dégrèvement de contributions	3,847 77	4,317 67
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,652 51	3 891 26
	Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	3,014 50	3,021 50
	Rétributions des surnuméraires	86,809 33	105,722 23
	Restitution de droits	»	»
	Remboursements divers	6,255 45	6,415 68
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	492 80	335 44
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	»
	Ministère des Sciences et des Arts. Remboursement de subsides	»	»
	Restitution de droits	»	»
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	144,214 74	156,556 75
	— — de simple police	143,996 86	147,271 97
	— — de faillites	79 10	105 »
	— militaire	2,308 22	330 03
	— résultant de l'exécution de commissions rogatoires étrangères	1,163 46	»
	Frais de poursuites en matière forestière	7,104 07	9,691 30
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,451 27	1,672 74
	Restitution de droits	»	»
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	15,514 85	15,069 14
	Remboursements divers	»	2 60
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	254,451 66	316,946 49
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	10,005 »	10,518 39
	Restitution de droits	»	»
	Remboursements divers	7,066 50	9,514 78
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	Restitution de droits	15 85	»
	Remboursements divers	»	792 49
Ministère des Colonies. — Traitements du personnel de l'Administration centrale spécialement attaché au service des chemins de fer en régie.		14,540 »	1,125 »
TOTAL. fr.		791,926 47	801,604 89

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
75 90	»	
1,035 34	»	
37,428 23	»	
38,741 62	»	
357 01	»	
»	469 90	
1,761 25	»	
»	7 »	
»	18,912 90	
»	»	
139 77	»	
»	142 64	
»	»	
»	»	
»	»	
»	15,342 01	Produits essentiellement variables.
»	3,275 11	
»	25 90	
1,978 19	»	
1,163 46	»	
»	2,587 23	
778 53	»	
»	»	
445 71	»	
»	2 60	
»	62,494 83	
»	513 39	
»	»	
»	2,448 28	
15 85	»	
»	792 49	
13,415 »	»	
97,335 86	107,014 28	
9,678 42		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909.	1908.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 »	22,984 »

-- PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1909.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1909.	1908.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	71,559 37	72,865 27
Recettes diverses et accidentelles	1,655,051 16	3,215,783 31
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 »	2,720 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,849 90	6,225 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	17,901 62	34,596 36
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,880 »	31,535 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	2,817,449 77	2,625,015 31
Établissements de bienfaisance de l'État	364,487 06	363,503 57
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,223,705 62	1,223,722 02
TOTAUX fr.	6,439,544 50	7,825,965 84

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1909.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	1,303 90	Produits proportionnels aux cotisations admises en non-valeurs.
»	4,560.732 45	Cette différence résulte principalement des causes suivantes : Les recouvrements de l'exercice 1908 comprennent en plus : 1° 1,775,900 francs pour la valeur des billets de banque de 100 francs du type antérieur au 12 mars 1891, restant à rembourser; 2° fr. 405,650.67 du chef des subsides aux provinces et aux communes, demeurés sans emploi; 5° 145,891 francs représentant l'indemnité payée à l'Etat pour le service des obligations de la Caisse d'annuités; 4° fr. 52,254.26 pour les recettes nettes de l'exploitation des chemins de fer de la Flandre occidentale et de Termonde à Saint-Nicolas. D'autre part, les recettes de l'exercice 1909 présentent une augmentation de fr. 489,179.25, du chef des intérêts bonifiés sur les capitaux provenant d'emprunts.
»	1,360 »	Recouvrement effectué en 1908 sur exercice clos de 1906.
624 90	»	Augmentation de traitement du personnel de la masse d'habillement
»	17,394 74	Produit éventuel.
»	»	
345 »	»	Recouvrements sur services clos.
192,434 46	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
983 49	»	Augmentation sur les produits des frais d'entretien fr. 609 72 Augmentation sur les produits des frais de pension 373 77
»	»	TOTAL. fr. 983 49
»	16 40	La diminution résulte du jeu de l'amortissement.
194,387 85	1,580,809 19	
1,386,421 34		

(168)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909

DÉPENSES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1907.	FOYOS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement		
I.		EXERCICE 1909. (<i>Compte définitif.</i>)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
	1	Dette à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril suivant.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	»	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	14,416,667 24	328,152 »	1,474,481 92	16,219,301 16	16,219,301 16
	6	— (2 ^e série)	72,417,536 46	1,850,154 »	7,426,769 04	81,694,459 50	81,694,459 50
	7	— (3 ^e série).	7,422,075 »	162,363 »	758,443 80	8,342,881 80	8,342,881 80
		TOTAUX. fr.	99,755,269 48	2,340,669 »	9,659,694 76	111,755,633 24	
				12,000,363 76			
		A REPORTER. fr.					111,980,821 »

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
122,065 62	»	122,065 62	122,065 62	»	»	1,320 62	»	»
20,937 50	»	20,937 50	20,937 50	»	»	226 52	»	»
16,219,301 46	8,109,650 58	8,109,650 58	16,219,301 46	»	»	»	»	»
81,694,459 50	81,694,459 50	»	81,694,459 50	»	»	»	»	»
8,342,881 80	8,342,881 80	»	8,342,881 80	»	»	»	»	»
411,970,273 86	100,977,124 77	11,002,149 09	411,970,273 86	»	»	1,547 14	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	444,980,821 »	444,979,273 86	400,977,124 77	41,002,149 09
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3 % sur la somme de 250,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale. a)	8,225 89	8,225 89	»	8,225 89
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1903 et 1909 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires, intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Credit non limitatif)	7,500,000 »	12,312 546 06	11,492,782 26	819,763 80
	9 ^{bis}	Intérêts moratoires dus à la Société anonyme du chemin de fer de Termonde à Saint Nicolas b)	1,538 94	1,538 94	»	1,538 94
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	40	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	41	Annuités à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 23 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	42	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 41,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,356,837 »	115,000 »
	43	Annuités à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Vanage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	44	Annuités à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	858,287 69	858,287 69	858,287 69	»
	45	Annuités à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	190,900 »	190,900 »	»
	45 ^{bis}	Annuités à payer jusqu'en 1963 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas c)	128,000 »	128,000 »	»	128,000 »
	46	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,175 »	8,175 »	3,487 50	4,687 50
	47	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,850 »	160,850 »	44,175 »	116,675 »
	48	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,510 »	64,510 »	22,755 »	41,755 »
		A REPORTER. fr.	130,957,475 82	135,768,474 44	123,380,679 22	12,387,795 22

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
111,979,273 86	»	»	1,547 14	»	»	
8,225 89	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,800 » Crédit supplémentaire 725 89 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144.
12,312,546 06	»	»	»	»	4,812,546 06	
1,538 94	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. » Crédit supplémentaire 1,538 94 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
300,000 »	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	
672,330 »	»	»	»	»	»	
858,287 69	»	»	»	»	»	
190,900 »	»	»	»	»	»	
128,000 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. » Crédit supplémentaire 128,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144.
8,175 »	»	»	»	»	»	
160,850 »	»	»	»	»	»	
64,510 »	»	»	»	»	»	
135,768,474 44	»	»	1,547 14	»	4,812,546 06	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre	
		REPORT. fr.	130,957,475 32	135,768,474 44	123,380,679 22	12,387,795 22	
I (suite.)		Service de la dette proprement dite (suite).					
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).					
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).					
	19	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	33,810 »	33,360 »	31,905 »	1,455 »	
	20	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	761,895 »	759,375 »	464,947 50	294,427 50	
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,835 »	958,835 »	958,835 »	»	
	22	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,680 »	15,680 »	15,680 »	»	
	23	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,540 »	978,540 »	978,540 »	»	
	24	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,440 »	137,440 »	49,470 »	87,970 »	
	25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	133,240 »	133,240 »	81,107 50	52,132 50	
	26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	797,045 »	797,045 »	553,310 »	243,735 »	
	27	Annuités à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	1,328,285 »	1,328,285 »	489,142 50	839,142 50	
	28	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	3,260,000 »	3,219,225 50	3,219,225 50	»	
	29	Annuités à payer par l'Etat jusqu'en 1986 à la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	350,000 »	350,000 »	350,000 »	»	
	30	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur à Malines	11,164 58	11,164 58	11,164 58	»	
		§ 3. — AUTRES CHARGES.					
	31	Rente annuelle à 3 p. o/o, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	39,142 29	39,142 29	39,142 29	»	
		A REPORTER. fr.	139,762,852 30	144,529,806 81	130,623,149 09	13,906,637 72	

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RACHANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
433,768,474 44	»	»	1,547 14	»	4,812,546 06	
33,360 »	»	»	450 »	»	»	
759,375 »	»	»	2,520 »	»	»	
958,835 »	»	»	»	»	»	
45,680 »	»	»	»	»	»	
978,540 »	»	»	»	»	»	
137,440 »	»	»	»	»	»	
133,240 »	»	»	»	»	»	
797,045 »	»	»	»	»	»	
1,328,285 »	»	»	»	»	»	
3,219,225 50	»	»	40,774 50	»	»	
350,000 »	»	»	»	»	»	
11,164 58	»	»	»	»	»	
39,142 29	»	»	»	»	»	
444,520,806 84	»	»	45,291 64	»	4,812,546 06	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	739,762,352 39	444,329,806 81	430,623,149 09	43,906,657 72
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite.)		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	32	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	44,135 40	44,135 40	44,135 40	»
	33	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	150,000 »	91,969 17	»	91,969 17
	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 177,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	a) 384,500 »	296,072 61	56,934 96	239,137 65
II.		Rémunérations et Pensions.				
	35	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1909 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (Crédit non limitatif).	14,031,000 »	11,984,046 90	528 34	11,983,518 56
	36	Pensions diverses	16,065,474 »	15,841,047 72	9,496,329 44	6,319,661 71
	37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	8,304 35	7,082 89	5,365 96	4,716 93
	38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,985,000 »	4,922,982 62	3,299,369 58	1,617,875 02
	39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 »	564,000 »	564,000 »	»
		A REPORTER. fr.	475,994,966 14	478,281,444 12	444,089,812 77	34,160,536 76

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RACÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
	144,529,806 81	»	»	45,291 64	»	4,812,546 06	
	44,135 40	»	»	»	»	»	
	91,969 17	»	»	58,030 83	»	»	
	296,072 61	»	»	88,427 39	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 184,500 » Crédit supplémentaire 200,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910. <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144.
	11,984,046 90	»	»	2,046,953 10	»	»	
	15,815,991 15	25,056 57	»	224,426 28	»	»	
	7,082 89	»	»	1,221 46	»	»	
	4,917,244 60	5,738 02	»	62,017 38	»	»	
	564,000 »	»	»	»	»	»	
	178,250,349 53	30,794 59	»	2,526,368 08	»	4,812,546 06	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 [*] jusqu'au 31 octobre.
III		REPORT. . . . fr.	175,994,966 44	178,281,144 12	144,089,812 77	34,160,536 76
		Intérêts sur cautionnements et consi- gnations.				
	40	A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . fr. 1,537,000 »	1,540,000 »	1,581,063 64	548,547 59	1,020,626 42
		B. Intérêts arriérés du même chef se rappor- tant à des exercices clos fr. 3,000 »				
	41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des rem- plaçants dans la milice nationale	3,050 »	2,963 13	»	2,963 13
	42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consigna- tions; intérêts à 3 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décem- bre 1831, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	885,954 34	35,635 08	833,582 66
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs)				
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	178,388,016 44	180,751,125 23	144,673,995 44	36,017,708 97

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
178,230,319 53		30,794 59	»	2 526,368 08	»	4,812,546 06	
1,569,174 01		11,889 63	»	»	»	41,063 64	
2,963 13		»	»	86 87	»	»	
869,217 74		16,736 60	»	»	»	35,954 34	
180,691,704 41		59,420 82	»	2,526,454 95	»	4,889,564 04	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1909 a été fixé, par l'article unique de la loi du 10 août 1909,
Moniteur du 14, n° 226, à la somme de fr. 178,057,751 31
 A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 330,264 83

TOTAL fr. 178,388,016 14

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910. Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1909 (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863)	3,300,000	» 3,300,000	» 3,300,000	» »
	2	Dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.	200,000	» 200,000	» 200,000	» »
	3	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000	» 50,000	» 50,000	» »
II.	4	Sénat a)	341,000	» 303,976	» 290,683	» 13,293
III.	5	Chambre des représentants b)	1,197,490	» 1,197,383 76	1,121,697 79	75,685 97
IV.		Cour des Comptes.				
	6	Traitements des membres de la Cour	77,700	» 77,524 64	77,524 64	»
	7	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité.	312,700	» 312,700	» 308,777 16	3,922 84
	8	Matériel et dépenses diverses	28,000	» 27,979 18	24,638 23	3,340 93
	9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,200	» »	» »	» »
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	2,000	» 1,750	» 1,683	» 63
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Dotations fr.	5,480,090	» 5,473,313 58	5,375,005 84	98,307 74

TIONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
305,976 »	»	»	5,024 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 291,000 » Crédit supplémentaire 20,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144.
1,197,383 76	»	»	106 24	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1.147,490 » Crédit supplémentaire 50,000 » alloué par la loi du 17 août 1909, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
77,524 64	»	»	175 36	»	»	
312,700 »	»	»	»	»	»	
27,979 48	»	»	20 82	»	»	
»	»	»	1,200 »	»	»	
1,750 »	»	»	250 »	»	»	
5,473,313 58	»	»	6,776 42	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1909 a été fixé par l'article unique de la loi du 31 décembre 1908, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1909, n° 1, à la somme de . . . fr. 5,410,090 »

À Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 70,000 »

TOTAL fr. 5,480,090 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1906				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	66	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . .	12,495 60	»	»	»
		EXERCICE 1907.				
		<i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1909.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	68	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . .	18,179 17	»	»	»
		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans — Travaux de construction et de parachèvement . . .	102,156 89	102,156 89	47,075 21	36,534 46
	61	Construction d'une maison de refuge pour femmes . . .	27,045 61	27,045 61	20,000 »	7,045 61
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel . . .	28,293 48	28,293 48	»	28,293 48
	65	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église . .	19,116 67	17,411 67	»	17,411 67
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr.	176,612 65	174,907 65	67,075 21	89,284 92

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
TOTAL.						
»	»	»	»	12,493 60	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 7 décembre 1909, n° 761051, et du 3 dé- cembre 1909, n° 760710
»	»	»	»	18,179 17	»	
83,609 37	18,547 52	»	»	»	»	
27,045 61	»	»	»	»	»	
98,293 48	»	»	»	»	»	
17,411 67	»	»	»	1,705 »	»	
156,360 13	18,547 52	»	»	1,705 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1909. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	648,000 »	647,996 31	624,527 56	23,468 75
	3	Matériel	90,000 »	89,997 54	63,209 13	26,773 41
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale a)	11,100 »	11,060 86	5,541 64	5,519 22
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . .	15,000 »	14,496 80	13,742 85	753 95
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	292,000 »	284,533 64	284,233 64	300 »
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe b)	5,400 »	5,313 »	4,940 »	373 »
	8	Cours d'appel. — Personnel c)	1,454,000 »	1,446,840 76	1,416,573 03	30,267 73
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	35,000 »	34,227 58	32,627 05	1,600 53
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel d)	3,533,800 »	3,523,779 75	3,357,935 92	163,350 08
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . e)	29,500 »	29,490 45	28,175 »	1,315 45
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel .	2,189,000 »	2,173,468 23	1,988,375 41	185,092 82
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	45,000 »	42,640 53	41,410 »	1,230 53
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	42,500 »	42,185 04	42,185 04	»
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,595 50	1,500 »	95 50
	16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	104,690 72	104,690 72	»
	17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	7,498 83	6,780 »	718 83
		A REPORTER. fr.	8,527,300 »	8,480,815 54	8,037,416 99	440,889 80

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
647,996 34	»	»	3 69	»	»	
89,982 54	45 »	»	2 46	»	»	
11,060 86	»	»	39 14	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 9,000 »
14,496 80	»	»	503 20	»	»	Augmentation 2,100 »
284,533 64	»	»	7,466 36	»	»	
5,313 »	»	»	87 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,200 »
1,446,840 76	»	»	7,139 24	»	»	Augmentation 200 »
34,227 58	»	»	772 42	»	»	c) Crédit primitif . . fr. 4,479,000 »
3,521,286 »	2,493 75	»	10,020 25	»	»	Diminution 25,000 »
29,490 45	»	»	9 55	»	»	d) Crédit primitif . . fr. 3 549,000 »
2,173,468 23	»	»	15,531 77	»	»	Diminution 15,200 »
42,640 53	»	»	2,359 47	»	»	e) Crédit primitif . . fr. 29,000 »
42,185 04	»	»	314 96	»	»	Augmentation 500 »
1,535 50	»	»	404 50	»	»	
104,690 72	»	»	1,309 28	»	»	
7,498 83	»	»	501 17	»	»	
8,478,306 79	2,508 75	»	46,484 46	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,527,300 »	8,480,815 54	8,037,416 99	440,889 80
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif.) En charge temporaire : allocation destinée à la constitution de rentes au profit des familles d'un commissaire et d'un agent de police tués à Gand dans l'exercice de leurs fonctions . .	2,400,000 »	2,737,395 29	206,483 42	2,531,001 54
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000 »	999 96	999 96	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000 »	13,303 34	12,403 34	900 »
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	80,000 »	77,617 25	22,119 14	55,498 11
VI		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	310,000 »	309,962 61	262,326 03	47,636 58
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	140,000 »	132,436 16	106,500 85	25,935 31
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000 »	3,300 46	2,976 40	324 06
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	9,000 »	8,851 21	8,272 80	563 41
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	7,710 28	4,056 32	3,653 96
		A REPORTER fr.	11,500,300 »	11,772,592 10	8,663,555 25	3,106,402 77

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8 478.306 79	2.508 75	»	46,484 46	»	»	
2,737,484 96	410 33	»	»	»	337,595 29	
999 96	»	»	» 04	»	»	
13,303 34	»	»	4,696 66	»	»	
77.617 25	»	»	2,382 75	»	»	
309,962 61	»	»	37 39	»	»	n) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Augmentation 10,000 »
132,436 16	»	»	7,563 84	»	»	
3,300 46	»	»	4,699 54	»	»	
8,836 24	45 »	»	148 79	»	»	
7.710 28	»	»	2,289 72	»	»	
11,769,958 02	2,634 08	»	65,303 19	»	337,595 29	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,500,300 »	14,772,592 10	8,663,555 25	3,106,402 77
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	316,300 »	313,233 33	234,658 33	78,575 »
	28	Clergé inférieur du culte catholique	6,045,000 »	5,954,516 71	4,374,433 41	1,578,533 28
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . .	900,000 »	900,000 »	849,798 84	50,201 16
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	91,700 »	88,312 20	73,012 90	15,299 30
	31	Culte protestant et anglican — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	9,410 46	5,672 91	3,731 55
	32	Culte israélite. — Personnel	24,600 »	23,822 »	19,950 25	3,871 75
	33	Culte israélite — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite (<i>Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire</i>)	25 000 »	7,290 07	»	7,290 07
VIII.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif</i>)	3,500,000 »	4,501,396 76	2,222,826 42	2,264,653 36
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des com- munes, à des établissements de bienfaisance, à des insti- tutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000 »	150,000 »	114,378 57	35,621 43
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles, a)	16,586 50	14,459 10	3,035 70	11,399 50
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements . .	619,000 »	605,125 44	578,630 26	26,134 93
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la dispo- sition du gouvernement b)	821,021 73	816,633 66	686,785 19	129,802 47
	40	Écoles de bienfaisance de l'État — Matériel. — Bâtiments et immeubles	331,700 »	289,531 01	252,121 05	37,409 96
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	52,000 »	52,000 »	52,000 »	»
		A REPORTER. fr.	24,407,208 23	25,499,322 84	18,131,859 08	7,348,932 53

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
11,769,938 02	2,634 08	»	65,303 19	»	337 595 29	
343,233 33	»	»	3,066 67	»	»	
5,952,966 69	1,530 02	»	90,483 29	»	»	
900,000 »	»	»	»	»	»	
88,342 20	»	»	3,387 80	»	»	
9,440 46	»	»	3,589 54	»	»	
23,822 »	»	»	778 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
7,290 07	»	»	17,709 93	»	»	
4,487,479 78	13,916 98	»	»	»	1,001,396 76	
450,000 »	»	»	»	»	»	
14,435 20	23 90	»	2,127 40	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire 1,586 50 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149
604,765 19	360 25	»	13,874 56	»	»	
816,587 66	46 »	»	4,388 07	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 820,000 » Crédit supplémentaire 1,021 73 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
289,531 01	»	»	42,168 99	»	»	
52,000 »	»	»	»	»	»	
25,480,791 61	18,531 23	»	246,877 44	»	1,338,992 05	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	24,407,208 23	25,499,322 84	18,131,859 08	7,348,932 53
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État (suite).</i>				
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	5,000 »	4,647 84	352 16
IX.		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. a)	1,234,135 25	1,233,999 20	1,005,225 96	228,773 24
	44	Salaires des détenus.	215,000 »	213,572 96	190,718 30	22,854 66
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel. b)	38,100 »	38,100 »	34,605 40	3,494 60
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés c)	22,600 »	22,600 »	17,993 62	4,606 38
	47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,573,000 »	1,552,212 65	1,534,882 05	17,360 60
	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	30,200 »	30,116 »	30,116 »	»
	49	Frais d'impression et de bureau d)	27,245 »	27,053 67	16,597 »	10,456 67
	50	Patronage des condamnés libérés.	40,000 »	40,000 »	36,400 »	3,600 »
	51	Mobilier — Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	175,000 »	158,374 34	117,662 64	40,711 70
X.		Frais de police.				
	52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
XI.		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département e)	60,700 »	60,700 »	57,334 30	3,365 70
	54	Pensions civiles (Payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1909 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	20,000 »	26,508 35	23,822 95	2,530 90
	55	Pensions ecclésiastiques. (Payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1909 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif.)	16,000 »	18 714 28	15,676 35	2,687 93
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	29,385 »	22,135 »	7,250 »
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 »	29,389 »	29,389 »	»
		A REPORTER fr.	27,985,188 48	29,045,048 29	21,329,035 49	7,696,977 07

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
23,480,794 61	18,531 23	»	246,877 44	»	1,338,992 05	
5,000 »	»	»	»	»	»	
1,233,999 20	»	»	136 05	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,210,000 » Crédit supplémentaire 24,135 25 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
213,572 96	»	»	1,427 04	»	»	
38,100 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 36,000 » Augmentation 2,100 »
22,600 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,8000 » Augmentation 4,600 »
1,552,212 63	»	»	20,787 35	»	»	
30,116 »	»	»	84 »	»	»	
27,053 67	»	»	191 33	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire 7,245 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
40,000 »	»	»	»	»	»	
158,374 34	»	»	16,625 66	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
60,700 »	»	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Augmentation 20,700 »
26,353 85	154 50	»	»	»	6,508 35	
18,364 28	350 »	»	»	»	2,714 28	
29,385 »	»	»	615 »	»	»	
29,389 »	»	»	1,611 »	»	»	
29,026,012 56	19,035 73	»	288,354 87	»	1,348,214 68	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	27,985,188 48	29,043,048 29	21,329,035 49	7,696,977 07
XI (suite).		Traitements de disponibilité, pensions et secours (suite).				
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	10,000 »	6,805 »	5,305 »	4,500 »
XII.		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	14,000 »	7,774 70	4,837 60	2,917 10
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	28,009,188 48	29,059,627 99	21,339,198 09	7,701,394 17
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XIII.		Services divers.				
	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Travaux de construction et de parachèvement. — Agrandissement de la prison de Verviers — Plans et achat de terrains a)	246,100 »	207,854 99	72,051 75	415,020 58
	61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel	270,000 »	231,483 06	51,486 80	179,996 26
	62	Eglise de Notre-Dame à Laeken — Parachèvement . . b)	650,000 »	358,141 67	196,513 72	161,627 95
	63	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère dans la paroisse Saint-Martin, à Arlon	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»
	64	Eglise des SS Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église	30,000 »	16,901 37	7,208 73	8,455 84
	65	Premier subsidé à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	100,000 »	100,000 »	»	100,000 »
	66	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges c)	40,026 17	32,713 98	»	32,713 98
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	1,436,126 17	1,047,095 07	427,261 »	597,814 61
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires	28,009,188 48	29,059,627 99	21,339,198 09	7,701,394 17
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	29,445,314 65	30,106,723 06	21,766,459 09	8,299,208 78

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 264, la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	»	»	»	
6,805 »	»	»	»	3,195 »	»	»	
7,774 70	»	»	»	6,225 30	»	»	
29,040,592 26	19,035 73	»	»	297,775 17	»	1,348,214 68	
487,072 33	20,782 66	»	»	6,574 25	31,670 76	»	a) Crédit primitif . . . fr. 225,000 » Crédit supplémentaire 21,100 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
231,483 06	»	»	»	»	38,516 94	»	
358,141 67	»	»	»	»	291,858 33	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire 450,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144.
100,000 »	»	»	»	»	»	»	
15,664 57	1,236 80	»	»	13,098 63	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	»	
32,713 98	»	»	»	7,312 10	»	»	c) Crédit nouveau . . . fr. 20,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144
1,025,075 61	22,019 46	»	»	26,985 07	362,046 03	»	Crédit supplémentaire . . . 20,026 17 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
29,040,592 26	19,035 73	»	»	297,775 17	»	1,348,214 68	
30,065,667 87	41,035 19	»	»	324,760 24	362,046 03	1,348,214 68	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	42,493 60	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	48,179 17	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	176,612 65	174,907 65	67,075 21	89,284 92
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	207,287 42	174,907 65	67,075 21	89,284 92
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909	29,445,314 65	30,106,723 06	21,766,459 09	8,299,208 78
		TOTAUX. fr.	29,652,602 07	30,281,630 71	21,833,534 30	8,388,493 70

LA JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	»	12,495 60	»	
»	»	»	»	18,179 17	»	
156,360 13	18,547 52	»	»	1,705 »	»	
156,360 13	18,547 52	»	»	32,379 77	»	
30,065,667 87	41,035 19	»	324,760 24	362,046 03	1,348,214 68	
30,222,028 »	59,602 71	»	324,760 24	394,425 80	1,348,214 68	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1909 a été fixé par l'article unique de la loi du 3 août 1909, *Moniteur* du 11, n° 223 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 27,975,200 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 33,988 48

TOTAL pour le service ordinaire fr. 28,009,188 48

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 923,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 511,126 17

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1906, 1907 et 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat fr. 207,287 42

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,643,413 59

ENSEMBLE fr. 29,652,602 07

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1909. (COMPTE DÉFINITIF)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
Administration centrale.						
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour tra- vaux extraordinaires et secours	504,775 »	503,932 77	479,777 77	24,155 »
	3	Matériel a)	72,000 »	71,909 99	50,890 55	21,003 53
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	»	13,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	30,000 »	30,000	15,273 75	14,726 25
Légations.						
II.	6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués (le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques retribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article) :				
			Traite- ments.	Frais de repré- sentation et de logement	TOTAL.	
		A Allemagne	21,000	50,000	71,000	
		B Autriche-Hongrie	21,000	50,000	71 000	
		C Brésil	16,000	20,000	36 000	
		D Chine	16,000	30,000	46 000	
		E Danemark et Norvège	21,000	12,000	33,000	
		F Espagne	21,000	18,000	39 000	
		G Etats-Unis	21,000	45,000	66 000	
		H France	21,000	40,000	61 000	
		I Grande-Bretagne	21,000	50,000	71 000	
		J Grèce	16,000	11,000	27 000	
		K Italie	21,000	25,000	46 000	
		L Japon	21,000	20,000	41,000	
		M Grand-Duché de Luxem- bourg	16,000	4,000	20 000	
		N Maroc	21,000	12,000	33 000	
		O Mexique	16,000	20,000	36 000	
		P Pays-Bas	21,000	25 000	46 000	
		Q Perse	16,000	20,000	36 000	
		R Portugal	21,000	12 000	33 000	
		S Roumanie	21,000	13 000	34 000	
		T Russie	21,000	50,000	71 000	
		U Saint-Siège	21,000	19,000	40 000	
		V Serbie	21,000	11,000	32 000	
		W Suède	16,000	12,000	28 000	
		X Suisse	21,000	6,000	27 000	
		Y Turquie	21,000	20,000	41,000	
		Traitement d'un chef de mis- sion occupant le poste d'agent et consul général au Caire	21,000	12,000	33,000	
		Traitements des conseillers et secrétaires	217,000	»	217,000	
		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'an- née et indemnités à quel- ques agents non rétribués	14,000	»	14,000	
			742,000	607,000	1,349,000	
A REPORTER. . . . fr.			1,989,775 »	1,988,842 76	1,829,650 13	154,176 72

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	21,000 »	»	»	»	»	»	
	303,932 77	»	»	842 23	»	»	
	71,894 08	45 91	»	90 01	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 65,000 »
	13,000 »	»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire 7,000 »
	30,000 »	»	»	»	»	»	alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 29, n° 149.
	1,344,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
	1,983,826 85	5,015 91	»	932 24	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,989,775 »	1,988,842 76	1,829,650 13	154,176 72
III.		Consulats.				
	7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. a)	1,097,114 »	1,093,453 43	1,035,382 63	58,070 80
IV.		Frais de voyage.				
	8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	268,171 05	263,590 02	6,073 30	255,670 52
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris; traitement d'un commis de chancellerie à Berlin.	21,000 »	20,941 65	20,941 65	»
	10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences c)	150,326 43	143,296 31	105,830 58	37,465 73
	11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles, achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels d)	203,000 »	191,393 67	33,056 34	157,131 05
	12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers	15,000 »	10,104 69	2,034 71	5,069 98
	13	Frais de chancellerie	26,000 »	25,905 56	25,833 34	72 22
	14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national . .	60,000 »	60,000 »	49,814 58	10,185 42
	15	Garde militaire de la légation belge à Pékin	78,200 »	72,318 65	25,383 99	46,934 66
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget. e)	91,000 »	86,244 51	60,777 20	25,430 27
	17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 »	1,881 99	»	1,881 99
	18	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	607 50	»	607 50
		A REPORTER fr.	4,004,286 48	3,958,580 74	3,194,778 45	752,696 86

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,983,826 85	5,015 91	»	932 24	»	»	
1,093,453 43	»	»	3,660 57	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 4,096,900 » Crédit supplémentaire 214 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
261,743 82	1,846 20	»	4,581 03	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire 108 171 05 alloué par la loi: rappelée ci-dessus
20,941 63	»	»	58 35	»	»	
143,296 31	»	»	7,030 12	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 149,500 » Crédit supplémentaire 826 43 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
190,187 39	1,206 28	»	11,606 33	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 195,000 » Crédit supplémentaire 8,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
7,104 69	3,000 »	»	4,895 31	»	»	
23,903 56	»	»	94 44	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
72,318 63	»	»	5,881 35	»	»	
86,207 47	37 04	»	4,753 49	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire 16,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
1,881 99	»	»	2,418 01	»	»	
607 50	»	»	92 50	»	»	
3,947,473 31	11,105 43	»	45,705 74	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.
VII.		REPORT. fr	4,004,286 48	3,958,580 74	3,194,778 45	752,696 86
		Commerce, émigration.				
	19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000 »	101,028 92	63,284 13	25,744 79
	20	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque a)	20,141 60	16,429 57	8,932 51	7,495 36
	21	Service de l'émigration.	30,000 »	29,960 88	24,693 68	5,267 20
	22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6 833 »	6,833 »	6,833 »	»
	23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10 000 »	»
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,000 »	4,374 41	3,216 41	1,158 »
	26	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	800 »	500 »	300 »
	27	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	986 59	720 31	266 28
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	4,187,761 08	4,132,494 11	3,316,458 49	792,928 49
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	28	Construction d'un hôtel pour le consulat général, à Séoul b)	10,418 38	10,418 38	»	10 418 38
	»	Secours aux victimes des tremblements de terre en Italie. c)	200,000 »	200,000 »	131,897 20	68,102 80
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	210,418 38	210,418 38	131,897 20	78,521 18
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	4,398,179 46	4,342,912 49	3,448,355 69	871,449 67

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER, OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant et vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,947,475 31	41,105 43	»	45,705 74	»	»	
89,028 92	12,000 »	»	5,971 08	»	»	
16,427 87	1 70	»	3,712 03	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 »
29,960 88	»	»	39 12	»	»	Crédit supplémentaire 141 60
6,833 »	»	»	»	»	»	alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni-</i>
3,500 »	»	»	»	»	»	teur du 29, n° 149.
10,000 »	»	»	»	»	»	
4,374 41	»	»	»	»	2,374 41	
800 »	»	»	2,200 »	»	»	
986 59	»	»	13 41	»	»	
4,109,386 98.	23,107 13	»	57,641 38	»	2,374 41	
10,418 38	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. »
200,000 »	»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire 10,418 38
						alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni-</i>
210,418 38	»	»	»	»	»	teur du 29, n° 149.
						c) Crédit extraordinaire alloué par la loi
4,319,805 36	23,107 13	»	57,641 38	»	2,374 41	du 13 mars 1909, <i>Moniteur</i> du 17, n° 76

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 4 juillet 1909, *Moniteur* du 15, n° 196 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 4,047,408 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 140,353 08

TOTAL pour le service ordinaire fr. 4,187,761 08

B. A AJOUTER aux dépenses exceptionnelles :

1° Le crédit supplémentaire fr. 10,418 38

2° Le crédit nouveau alloué par la loi du 13 mars 1909 200,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 210,418 38

ENSEMBLE fr. 4,398,179 46

TABLEAU LITT. B.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1905				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	unique.	Célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Indépendance nationale.	6,543 21	6,540 50	»	3,817 »
		EXERCICE 1906				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1909.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	124	Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II : Achat d'insignes, impressions des brevets, frais d'administration et de distribution	454 50	445 »	»	445 »
		EXERCICE 1909. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
		Administration centrale.				
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	314,285 »	314,278 98	303,577 35	10,701 63
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses Frais du Bulletin du Ministère	58,625 »	58,623 58	36,604 53	22,019 05
	4	Frais de route et de séjour ; missions. b)	3,634 40	3,634 40	3,339 65	294 75
		A REPORTER. fr	397,544 40	397,536 96	364,521 53	33,015 43

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,817 »		2,723 50	»	2 71	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 12 novembre 1909, n° 758994.
445 »		»	»	9 50	»	»	
21,000 »		»	»	»	»	»	
314,278 98		»	»	6 02	»	»	
58,623 58		»	»	1 42	»	»	
3,634 40		»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 3,500 » Crédit supplémentaire 134 40 alloué par la loi du 17 mai 1910, Mont teur du 29, n° 149.
397,536 96		»	»	7 44	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	397,544 40	397,536 96	364,521 53	33,015 43
II.		Pensions et secours.				
	5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, et prenant cours en 1909 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	4,000 »	4,572 97	4,136 81	436 16
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861). . . a)	52,850 »	52,791 22	52,000 »	»
	7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,000 »	14,000 »	11,525 »	2,475 »
III.		Statistique générale.				
	8	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire (<i>Y compris une somme de 500 francs en charge temporaire</i>) . . b)	3,950 »	3,950 »	3,530 »	420 »
	9	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions.	400 »	»	»	»
	10	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,594 89	7,040 99	1,553 90
	11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (<i>Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire</i>) . . . c)	7,550 »	7,544 75	5,023 83	2,439 62
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	450,800 »	445,549 90	434,749 90	10,800 »
	13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. fr. 430,420 » — de Brabant. 199,800 » — de la Flandre occidentale . 154,715 » — de la Flandre orientale. . 159,350 » — de Hainaut. 162,880 » — de Liège 146,155 » — de Limbourg 96,930 » — de Luxembourg 85,250 » — de Namur 109,450 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 43,307 »	1,257,957 »	1,224,500 40	1,217,325 42	7,174 98
		A REPORTER. fr.	2,197,651 40	2,159,041 09	2,099,853 48	58,015 09

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
397,536 96	»	»	7 44	»	»	
4,572 97	»	»	»	»	572 97	
52,000 »	791 22	»	58 78	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 52,000 » Crédit supplémentaire . . . 850 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
14,000 »	»	»	»	»	»	
3,950 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 6,000 » Diminution 2,050 »
»	»	»	400 »	»	»	
8,594 89	»	»	5 11	»	»	
7,163 45	381 30	»	5 25	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 5,500 » Augmentation 2,050 »
445,549 90	»	»	5,250 10	»	»	
1,224,500 40	»	»	33,456 60	»	»	
2,187,868 57	1,172 52	»	39,183 28	»	572 97	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	2,197,651 40	2,159,041 09	2,099,853 48	58,015 09
		Affaires provinciales et communales (suite).				
	14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:				
		Province d'Anvers fr. 27,000 »				
		— de Brabant 31,000 »				
		— de la Flandre occidentale . 27,000 »				
		— de la Flandre orientale . . 27,000 »				
		— de Hainaut 31,000 »	a) 248,171 46	248,030 25	158,829 55	88 818 88
		— de Liège 31,500 »				
		— de Limbourg 22,700 »				
		— de Luxembourg 22,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
	15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours:				
		Traitements des commissaires . . fr. 211,000 »				
		Frais de bureau 43,800 »	487,987 »	485,755 44	464,847 11	20,908 33
		Traitements des employés . . . 231,687 »				
		Traitements de disponibilité et secours 1,500 »				
	16	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales.	70,000 »	60,667 58	40,585 58	20,069 50
	17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
		Affaires électorales.				
	18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1909. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	30 000 »	13,487 43	12,638 37	849 06
		A REPORTER fr.	3,233,809 86	3,166,981 79	2,976,754 09	188,660 86

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,157,868 57	1,172 52	»	39,183 28	»	572 97	
247,648 43	381 82	»	141 21	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 243,900 » Crédit supplémentaire 1,410 » Id. 2,861 46 alloués par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
485,755 44	»	»	2,231 56	»	»	
60,655 08	12 50	»	9,332 42	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
13,487 43	»	»	16,512 57	»	»	
3,165,414 95	1,566 84	»	67,401 04	»	572 97	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 Jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . fr.	3,233,809 86	3,166,981 79	2,976 754 09	188,660 86
V		Affaires électorales (suite)				
(suite).	19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral . . . e)	18,060 »	18,060 »	»	18,060 »
	20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Elaboration de statistiques électorales. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales . . .	45,000 »	4,487 78	3,716 33	771 45
	21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'Etat. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>Credit non limitatif</i>).	25,000 »	5,432 50	5,093 »	36 50
	22	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'Etat (<i>Credit non limitatif</i>)	5,000 »	4,100 50	3,959 20	141 30
VI.		Milice.				
	23	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions b)	142,000 »	141,575 »	64,545 35	76,686 08
	24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	35,000 »	30,219 79	27,743 88	2,475 91
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	25	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline. c)	323,000 »	322,823 97	241,619 63	80,417 34
	26	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance d)	15,871 75	15,871 75	14,315 40	1,556 35
	27	Conseils civiques de revision: Indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins ainsi qu'au délégué près de ces conseils e)	75,530 »	71,920 52	34,131 65	36,956 »
		REPORTER. . . . fr.	3,888,271 61	3,781,173 60	3,371,878 53	405,761 79

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,165,414 95		1,566 84	»	67,401 04	»	572 97	
18,060 »		»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Crédit supplémentaire 12 » Id. 48 » alloués par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
4,487 78		»	»	10,512 22	»	»	
5,129 50		3 »	»	19,867 50	»	»	
4,100 50		»	»	899 50	»	»	
141,231 43		343 57	»	425 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 133,500 » Crédit supplémentaire 8,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
30,219 79		»	»	4,780 21	»	»	
322,036 97		787 »	»	176 03	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 315,000 » Crédit supplémentaire 72 10 Id. 7,927 90 alloués par la loi rappelée ci-dessus.
15,871 75		»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire 871 75 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
71,087 65		832 87	»	3,609 48	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire 530 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
3,777,640 32		3,533 28	»	107,670 98	»	572 97	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,888,274 61	3,781,173 60	3,371 878 53	405,761 79
VII (suite.)		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	28	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour . . . a)	10,080 »	10,077 38	9,777 38	300 »
	29	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures . . . b)	30,382 70	28,109 70	10,948 52	15,657 10
	30	Tir national : personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	37,600 »	37,243 96	36,198 96	1,045 »
	31	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 »	7,340 »	7,340 »	»
	32	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	50,000 »	42,833 71	7,166 29
	33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province c)	75,079 50	71,860 60	38,976 70	32,883 90
	34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	29,992 15	23,299 75	6,692 40
	35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (Crédit non limitatif).	25,000 »	52,358 64	36,231 38	16,127 26
	36	Frais de traitement des gardes civiles blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmités résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »	300 »	300 »	»
	37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,900 »	9,900 »	»
	38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	50,000 »	45,848 »	17,373 »	25,435 »
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	39	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	31,000 »	30,971 23	30,909 23	62 »
	40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,773 »	4,773 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	4,254,753 81	4,159,948 26	3,640,740 16	511,130 74

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,777,640 32	3,533 28	»	107,670 98	»	572 97	
10 077 38	»	»	2 62	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 10,000 » Crédit supplémentaire 80 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
26,605 62	1,504 08	»	2,273 »	»	»	b) Crédit primitif . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire 382 70 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
37,243 96	»	»	356 04	»	»	
7,340 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
71,860 60	»	»	3,218 90	»	»	c) Crédit primitif . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire 79 50 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
29,992 15	»	»	7 85	»	»	
52,358 64	»	»	»	»	27,358 64	
300 »	»	»	4,700 »	»	»	
9,900 »	»	»	100 »	»	»	
42,808 »	3,040 »	»	4,152 »	»	»	
30,971 23	»	»	28 77	»	»	
4,773 »	»	»	227 »	»	»	
4,151,870 90	8,077 26	»	122,737 16	»	27,931 61	

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
IX.		REPORT. . . . fr.	4,254,753 81	4,159,948 26	3,640,740 16	511,130 74
		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subside de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessaires; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	200,000 »	199,997 96	162,831 13	35,057 13
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	42	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse	5,000 »	4,303 80	1,061 50	3,242 30
	43	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	35,855 »	3,979 50	31,875 50
XI.		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	4,495,753 81	4,400,105 02	3,808,612 29	581,305 67
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	44	Acquisition et renouvellement de mobilier pour les hôtels provinciaux d'Anvers, de la Flandre occidentale et de Liège.	39,550 »	39,318 43	18,863 95	14,094 48
	45	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900	5,000 »	2,533 32	2,533 32	»
	46	Frais de funérailles de S. M. Léopold II a)	42,650 59	42,372 09	»	42,372 09
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	87,200 59	84,223 84	21,397 27	56,466 57
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture (Tableau A). fr.	4,582,954 40	4,484,328 86	3,830,009 56	637,772 24
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	6,543 21	6,540 50	»	3,817 »
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	454 50	445 »	»	445 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents	6,997 71	6,985 50	»	4,262 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 (Tableau A). fr.	4,582,954 40	4,484,328 86	3,830,009 56	637,772 24
		TOTAUX. fr.	4,589,952 11	4,491,314 36	3,830,009 56	642,034 24

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR. — TABLEAU A (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
4,451,870 90	8,077 36	»	122,737 16	»	27,931 61	
197,888 26	2,109 70	»	2 04	»	»	
4,303 80	»	»	696 20	»	»	
35,855 »	»	»	145 »	»	»	
4,389,917 96	10,187 06	»	123,580 40	»	27,931 61	
32,958 43	6,360 »	»	231 57	»	»	
2,533 32	»	»	2 466 68	»	»	
42,372 09	»	»	278 50	»	»	
77,863 84	6,360 »	»	2,976 75	»	»	
4,467,781 80	16,547 06	»	126,557 15	»	27,931 61	
3,817 »	2,723 50	»	2 71	»	»	
445 »	»	»	9 50	»	»	
4,262 »	2,723 50	»	12 21	»	»	
4,467,781 80	16,547 06	»	126,557 15	»	27,931 61	
4,472,043 80	19,270 56	»	126,569 36	»	27,931 61	

a) Crédit nouveau fr 42,650 59
alloué par la loi du 17 mai 1910, *Moni-
teur* du 29, n° 149.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
IX.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1907.				
		<i>Report de l'exercice 1907 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	42	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. Travaux d'aménagement et d'agrandissement; ameublement des locaux, etc.	2,445 »	2,445 »	»	2,445 »
IV.		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
IV.		Eaux et forêts.				
		<i>Forêts domaniales. — Culture et amélioration, etc.</i>				
		a) Travaux de culture et d'amélioration. Indemnités pour les gardes dirigeant les pépinières, les travaux, etc. Dépenses diverses.				
	24	b) Construction, entretien, location de maisons ou indemnités représentatives.	500 »	500 »	»	429 »
		c) Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation.				
		d) Arpentage des coupes.				
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	43	Construction de maisons forestières	2,349 06	2,349 06	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908	2,849 06	2,849 06	»	429 »

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,445 »	»	»	»	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 14 janvier 1910, n° 763840.
429 »	71 »	»	»	»	»	
»	2,349 06	»	»	»	»	
429 »	2,420 06	»	»	»	»	

TABLEAU LXX. R

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
Administration centrale.						
Personnel						
I.	1	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	257,698 »	257,643 01	249,970 76	7,672 25
Matériel.						
	2	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses	19,500 »	19,499 38	15,581 02	3,870 06
Frais de déplacement.						
	3	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	9,500 »	5,703 90	4,243 53	1,460 37
Honoraires des avocats.						
	4	Honoraires des avocats du Département	3,000 »	2,519 60	2,250 »	269 60
II. Pensions et secours.						
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	5,800 »	2,327 79	1,279 39	922 24
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse.	3,400 »	1,350 »	1,350 »	»
III. Agriculture.						
	7	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route Matériel	175,800 »	174,378 95	154,087 54	20,489 41
	8	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation : frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers a)	2,916,803 »	2,916,803 »	1,448,907 12	1,417,909 27
A REPORTER. fr.			3,391,501 »	3,380,425 63	1,877,669 36	1,452,593 20

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUE		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
257,643 01		»	»	54 99	»	»	
119,451 08		48 30	»	0 62	»	»	
5,703 90		»	»	3,796 10	»	»	
2,519 60		»	»	480 40	»	»	
2,201 63		126 16	»	3,472 21	»	»	
1,350 »		»	»	2,050 »	»	»	
174,576 95		2 »	»	1,221 05	»	»	
2,866,816 39		49,986 61	»	»	»	»	
3,330,262 56		50,163 07	»	11,075 37	»	»	

a) Crédit primitif . . . fr 2,310,725 »
Crédit supplémentaire 606,078 »
alloué par la loi du 17 mai 1910, *Moni-
teur* du 29, n° 149

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,391,501 »	3,380,425 63	1,877,669 36	1,452,593 20
III (suite).		Agriculture (suite).				
	9	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés : indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	200,000 »	184,937 72	166,968 45	17,933 27
	10	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. a)	19,000 »	18,988 22	10,562 16	8,386 06
	11	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsides. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsides pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole . . . b)	339,700 »	339,520 37	241,734 05	86,585 17
		Enseignement vétérinaire.				
	12	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité	132,700 »	128,350 85	124,759 19	3,591 66
	13	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	95,000 »	94,999 98	56,016 39	38,983 59
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	14	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités c)	142,000 »	140,753 63	128,365 85	12,387 78
	15	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys . d)	74,327 50	73,594 46	43,731 45	29,863 01
	16	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection.	13,500 »	13,480 »	500 »	12,890 »
	17	Conférences agricoles : traitement du personnel; indemnités; frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Ecole centrale pratique de maréchalerie	321,000 »	320,999 48	244,229 49	71,859 99
		A REPORTER. fr.	4,728,728 50	4,696,050 34	2,894,536 39	1,735,073 73

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,330,262 56		50,163 07	»	11,075 37	»	»	
184,901 72		36 »	»	15,062 28	»	»	
18,948 22		40 »	»	11 78	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 13,000 » Crédit supplémentaire . . . 6,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
328,319 22		41,201 15	»	179 63	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 294,000 » Crédit supplémentaire . . . 43,700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
128,350 85		»	»	4,349 15	»	»	
94,999 98		»	»	» 02	»	»	
140,753 63		»	»	1,246 37	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 147,000 » Diminution 5,000 »
73,594 46		»	»	733 04	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 67,200 » Augmentation 5,000 » Crédit supplémentaire . . . 2,127 50 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
13,390 »		90 »	»	20 »	»	»	
316,089 48		4,910 »	»	» 52	»	»	
4,629,610 12		66,440 22	»	32,678 16	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,728,728 50	4,696,050 34	2,894,536 39	1,735,073 73
IV.		Office rural.				
	18	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture et l'horticulture; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole et horticole du Musée commercial de l'Etat: indemnités, frais de route. Frais d'étude, matériel. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques	88,200 »	87,370 86	34,459 16	50,976 70
	19	Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles: subsides. Concours expositions ou congrès horticoles: subsides. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes: statistiques; impressions; divers et imprévus. Institut international d'agriculture; frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au comité permanent; indemnité de résidence Divers.	93,000 »	84,217 86	24,976 21	49,232 55
	20	Recensement agricole	88,000 »	85,965 52	51,895 63	33,734 39
	21	Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat: traitement d'activité et de disponibilité; indemnités	68,000 »	65,649 48	60,666 17	4,983 31
	22	Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat: améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys	42,400 »	42,400 »	38,194 83	4,005 17
	23	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	6,500 »	500 »	6,000 »
	24	Conférences horticoles; traitements du personnel; indemnités, frais divers. Enseignement horticole moyen et primaire: subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. Enseignement horticole dans les écoles normales; enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Concours entre les élèves des différentes écoles d'horticulture. Cours colonial. Station laitière. Inspection de l'horticulture; traitements, indemnités et frais de route.	75,400 »	72,221 27	65,769 18	6,352 09
	25	Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	41,200 »	41,196 07	40,766 07	430 »
	26	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier a)	79,244 19	79,243 79	77,013 83	2,229 96
V.		Eaux et forêts.				
	27	Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	850,000 »	849,997 65	701,718 62	148,204 03
	28	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités, Frais divers.	52,400 »	52,396 82	33,236 79	17,967 53
		A REPORTER fr.	6,213,072 69	6,163,209 66	4,023,732 88	2,039,189 46

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,629,610 12	66,440 22	»	32,678 16	»	»	
85,435 86	1,935 »	»	829 14	»	»	
74,208 76	10,009 10	»	8,782 14	»	»	
85,630 02	335 50	»	2,034 48	»	»	
65,649 48	»	»	2,350 52	»	»	
42,200 »	200 »	»	»	»	»	
6,500 »	»	»	»	»	»	
72,121 27	100 »	»	3,178 73	»	»	
41,196 07	»	»	3 93	»	»	
79,243 79	»	»	» 40	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 78,700 » Crédit supplémentaire. 544 19 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 29, n° 149.
849,922 65	75 »	»	2 35	»	»	
51,204 32	1,192 50	»	3 18	»	»	
6,082,922 34	80,287 32	»	49,863 03	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités par les services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	6,243,072 69	6,163,209 66	4,023,732 88	2,089,189 46
V		Eaux et forêts (suite).				
(suite.)	29	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	151,000 »	145,911 66	11,509 40	134,402 26
	30	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes: traitement, frais d'études et d'enquête	106,500 »	86,473 24	45,551 64	40,876 60
	31	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses. —	46,000 »	45,993 68	24,479 08	19,810 60
VI.		Laboratoires d'analyses.				
	32	Institut chimique et bactériologique: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	264,160 »	262,968 12	224,206 48	35,488 84
VII.		Service de santé et de l'hygiène.				
	33	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales et de diverses autres commissions. — Service sanitaire des ports de mer et des frontières. — Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. — Impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. — Musée d'hygiène. — Laboratoires d'analyses. — Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose; dispensaire de prophylaxie antituberculeuse ainsi que pour la protection de la première enfance; subsides; dépenses diverses.	451,540 »	451,053 42	248,269 42	175,986 55
		A REPORTER. fr	7,232,272 69	7,155,609 78	4,577,748 90	2,465,724 31

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,082,922 34		80,287 32	»	49,863 03	»	»	
145,911 66		»	»	4,582 74	505 60	»	
86,428 24		45 »	»	20,026 76	»	»	
44,289 68		1,704 »	»	6 32	»	»	
259,665 32		3,302 80	»	1,191 88	»	»	
424,255 97		26,797 45	»	486 58	»	»	
7,043,473 21		112,136 57	»	76,157 31	505 60	»	

a) Crédit primitif . . . fr. 408,500 »
 Crédit supplémentaire . . . 43,040 »
 alloué par la loi du 17 mai 1910, *Moni-*
teur du 29, n° 149

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,232,272 69	7,153,609 78	4,577,748 90	2,465,724 31
VII (suite.)		Service de santé et de l'hygiène (suite).				
	34	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Personnel; traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; travaux effectués par des membres du personnel et relatifs à cette inspection. — Frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons — Impressions et dépenses diverses — Laboratoires d'analyses: matériel et indemnités. — Frais de participation aux expositions et aux congrès. . . a)	159,154 15	159,149 41	140,297 81	18,851 60
	35	Inspection des travaux d'hygiène. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et congrès. Impressions et dépenses diverses	29,000 »	28,762 50	19,160 53	9,601 97
	36	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1,250,000 »	1,249,999 90	1,016,288 90	233,711 »
	37	Académie royale de médecine.	38,000 »	38,000 »	34,192 91	6,807 09
VIII.		Voirie communale, cours d'eau, tramways et messageries.				
	38	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole.	3,200,000 »	3,198,364 26	1,167,023 59	2,031,312 37
	39	Subsides aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés b)	996,750 »	393,461 »	»	393,461 »
	40	Inspection de la voirie communale et des cours d'eau; service de l'hydraulique agricole; service des tramways et des messageries; traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités du personnel. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Indemnités aux commissaires voyers. Frais d'études et d'expériences. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs. Dépenses diverses.	111,900 »	105,712 50	78,537 73	27,174 77
	41	Frais de route et de séjour du personnel de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique agricole . . c)	31,250 »	31,223 69	22,137 39	9,086 30
	42	Frais et matériel de bureau de l'inspection ainsi que du service de l'hydraulique agricole. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences	5,000 »	4,999 70	4,235 50	745 10
		A REPORTER fr.	13,053,326 84	12,365,282 74	7,056,623 26	5,196,475 51

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,043,473 21	112,136 57	»	76,157 31	505 60	»	
139,149 41	»	»	4 74	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 159,000 » Crédit supplémentaire . . . 154 45 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
28,762 50	»	»	237 50	»	»	
1,249,999 90	»	»	0 10	»	»	
38,000 »	»	»	»	»	»	
3,198,335 96	28 30	»	1,635 74	»	»	
393,461 »	»	»	603,289 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Diminution 3,250 »
105,712 50	»	»	6,187 50	»	»	
31,223 69	»	»	26 31	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 28,000 » Augmentation 3,250 »
4,980 60	19 10	»	0 30	»	»	
12,253,098 77	112,183 97	»	687,538 50	505 60	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
IX.		REPORT. fr.	13,053,326 84	12,365,282 74	7,056,623 26	5,196,475 51
		Dépenses imprévues.				
	43	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 6	6,000 »	2,796 05	1,589 95	1,206 10
	44	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.	2,800 »	1,362 44	1,183 28	179 16
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	13,061,826 84	12,369,441 23	7,059,396 49	5,197,860 77
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	45	Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat et office vaccino-gène central Ameublement des locaux; achat d'appareils scientifiques; installations spéciales; divers	125,000 »	124,599 32	38,005 15	81,594 17
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	46	Construction de maisons forestières	30,000 »	14,648 31	»	12,386 59
		<i>Service de santé et d'hygiène.</i>				
	47.	Station sanitaire de l'Escaut. Travaux d'amélioration. Achat d'un terrain	30,000 »	»	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	185,000 »	139,247 63	38,005 15	93,980 76
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture. (Tableau B) . . fr.	13,246,826 84	12,508,688 86	7,097,401 64	5,291,841 53

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,253,098 77	112,183 97	»	687,538 50	505 60	»	
2,796 05	»	»	3,203 95	»	»	
1,362 44	»	»	1,137 56	»	»	
12,257,257 26	112,183 97	»	691,880 01	505 60	»	
119,599 32	5,000 »	»	400 68	»	»	
12,386 59	2,261 72	»	15,351 69	»	»	
»	»	»	30,000 »	»	»	
131,985 91	7,261 72	»	45,752 37	»	»	
12,389,243 17	119,445 69	»	737,632 38	505 60	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.	
		RÉCAPITULATION.					
		Transfert de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comptabilité) fr.	2,445 »	2,445 »	»	2,445 »	
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité) fr.	2,849 06	2,849 06	»	429 »	
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents. fr.	5,294 06	5,294 06	»	2,874 »	
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 (Tableau B) fr.	13,246,826 84	12,508,688 86	7,097,401 64	5,291,841 53	
		TOTAUX fr.	13,252,120 90	12,513,982 92	7,097,401 64	5,294,715 53	
		TABLEAU A. fr.	4,589,952 11	4,491,314 36	3,830,009 56	642,034 24	
		TABLEAU B. fr.	13,252,120 90	12,513,982 92	7,097,401 64	5,294,715 53	
		TOTAUX fr.	17,842,073 01	17,005,297 28	10,927,411 20	5,936,749 77	

SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — TABLEAU B (suite).

DÉVELOPPEMENTS
COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
2,445 »	»	»	»	»	»	
429 »	2,420 06	»	»	»	»	
2,874 »	2,420 06	»	»	»	»	
12,389,243 17	119,443 69	»	737,632 38	505 60	»	
12,392,117 17	121,865 75	»	737,632 38	505 60	»	
4,472,043 80	19,270 56	»	126,569 36	»	27,931 61	
12,392,117 17	121,865 75	»	737,632 38	505 60	»	
16,864,160 97	141,136 31	»	864,201 74	505 60	27,931 61	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 5 août 1909, *Moniteur* du 14, n° 226 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 16,830,177 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires :

A. Pour les services du Département de l'Intérieur,
Tableau A 23,759 81

B. Pour les services du Département de l'Agriculture,
Tableau B. 703,643 84

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1908 (Tableau B), conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 500 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 17,538,080 65

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 229,550 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit nouveau pour les services du Département de l'Intérieur, Tableau A 42,650 59

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices : 1905 et 1906 (Tableau A) 6,997 71
1907 et 1908 (Tableau B) 4,794 06

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 283,992 36

ENSEMBLE fr. 17,842,073 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre
VII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1908.				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	81	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants, etc. :				
		a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés;				
		b) Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaille; aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides, fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses;	25,000 »	»	»	»
		c) Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu;				
		d) Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	25,000 »	»	»	»
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	109	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement de locaux; matériel et outillage scientifiques.	143,904 29	119,319 68	»	83,977 50
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr	168,904 29	119,319 68	»	83,977 50

ET DES ARTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 26 octobre 1909, n° 757668 et 26 novembre 1909, n° 760436
»	»	»	»	»	25,000 »	»	
»	»	»	»	»	25,000 »	»	
83,977 50	35,342 18	»	24,584 61	»	»	»	
83,977 50	35,342 18	»	24,584 61	25,000 »	»	»	

TABLEAU LITT. S.

MINISTÈRE DES SCIENCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I.	Administration centrale.					
	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité	516,410 »	516,082 79	496,509 08	18,123 71
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. Frais du Bulletin du Ministère	64,000 »	63,999 06	37,723 58	25,982 48
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	7,000 »	6,999 93	4,903 12	2,096 81
	5	Frais de route et de séjour; missions	6,000 »	5,338 30	4,709 95	628 35
II.	Pensions et secours.					
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées, et prenant cours en 1909 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non imputatif)	109,200 »	141,249 51	104,386 63	36,668 80
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1909	162,200 »	160,429 07	130,631 72	1,701 70
	8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des institu- teurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 »	20,000 »	19,832 »	168 »
	9	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'adminis- tration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'Etat (loi du 13 mars 1867)	797 »	797 »	»	797 »
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	67,576 97	63,701 97	3,875 »
A REPORTER. fr.			973,907 »	1,003,472 63	883,398 05	90,041 85

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21.000 »	»	»	»	»	»	
514,632 79	1,450 »	»	27 21	»	»	
63,706 06	293 »	»	» 94	»	»	
6,999 93	»	»	» 07	»	»	
5,338 30	»	»	661 70	»	»	
441,055 43	194 08	»	»	»	32,049 51	
132,333 42	28,095 65	»	1,770 93	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
797 »	»	»	»	»	»	
67,576 97	»	»	23 03	»	»	
973,439 90	30,032 73	»	2,483 88	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	973,907 »	1,003,472 63	883,398 05	90,041 85
III.		Sciences et lettres.				
	41	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; Sociétés littéraires et scientifiques Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie: rédaction et administration Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, au laboratoire de Léopoldville et à la station physiologique de Naples Part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strashourg. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres	292,850 »	292,846 61	130,132 64	126,294 60
	42	Institut historique belge de Rome.	25,000 »	24,998 18	10,343 21	14,654 97
	43	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges médites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	118,700 »	118,440 01	90,343 55	28,096 46
	44	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	37,400 »	37,399 97	31,427 65	5,972 32
	45	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité	131,225 »	127,206 69	121,955 06	5 251 63
	46	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	94,900 »	94,308 71	77,339 95	16,968 76
	47	Bibliothèque royale: personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général.	137,700 »	127,242 01	118,662 01	8,580 »
		A REPORTER fr.	1,811,682 »	1,825,914 81	1,463,602 12	295,860 59

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par nature du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
973,439 90	30,032 73	»	2,483 88	»	32,049 51	
256,427 24	36,419 37	»	3 39	»	»	
24,998 18	»	»	4 82	»	»	
118,440 01	»	»	259 99	»	»	
37,399 97	»	»	» 03	»	»	
127,206 69	»	»	4,018 31	»	»	
94,308 71	»	»	591 29	»	»	
127,242 01	»	»	10,457 99	»	»	
1,759,462 71	66,452 10	»	17,816 70	»	32,049 51	

TABLEAU LITT. 5.

MINISTÈRE DES SCIENCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,811,682 »	1,825,914. 81	1,463,602 42	295,860 59
III (suite.)		Sciences et lettres (suite).				
	18	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (<i>Y compris une somme de 14,500 francs en charge temporaire</i>)	175,600 »	175,599 68	98,318 93	75,204 71
	19	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité.	117,100 »	117,059 36	108,606 46	8,453 20
	20	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire</i>)	70,450 »	70,447 01	43,646 38	26,803 63
	21	Archives générales du royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité.	92,150 »	92,149 97	91,716 65	433 32
	22	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 »	10,199 91	6,462 70	3,737 21
	23	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité	87,500 »	87,499 80	86,459 80	1,040 »
	24	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.; inspection des archives communales. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.</i>)	24,700 »	23,387 15	5,284 16	17,291 24
	25	Echanges littéraires internationaux a)	20,895 35	20,895 35	18,662 32	2,233 03
IV.		Enseignement supérieur				
	26	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	27	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	1,997 55	307 »	1,690 55
	28	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . b)	1,844,180 »	1,843,331 74	1,586,833 43	256,548 31
	29	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques c)	730,524 74	730,464 69	370,060 08	348,569 22
		A REPORTER. fr.	4,987,982 09	4,999,947 02	3,880,656 73	4,037,865 01

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,759,462 71	66,452 10	»		17,816 70	»	32,049 51	
173,523 64	2,076 04	»		» 32	»	»	
117,059 36	»	»		40 64	»	»	
70,447 01	»	»		2 99	»	»	
92,149 97	»	»		» 03	»	»	
10,199 91	»	»		» 09	»	»	
87,499 80	»	»		» 20	»	»	
22,575 40	811 75	»		1,312 85	»	»	
20,895 35	»	»		»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 17,900 » Crédit supplémentaire. . . 762 32 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> des 23-24, nos 143-144. Crédit supplémentaire . . . 2,233 03 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
1,000 »	»	»		»	»	»	
1,997 55	»	»		2 45	»	»	
1,843,081 74	250 »	»		848 26	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1 895,680 » Diminution 51,500 »
718,629 30	11,838 39	»		60 05	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 665,535 » Augmentation 55,800 » Crédit supplémentaire . . . 9,189 74 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
4,918,521 74	81,425 28	»		20,084 58	»	32,049 51	

TABLEAU I^{er} S.

MINISTÈRE DES SCIENCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	4,987,982 09	4,999,947 02	3,880,656 73	4,037,865 01
IV (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	30	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Commission pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges; frais divers et indemnités du secrétaire; bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires	122,000 »	118,513 43	83,644 80	27,754 38
	31	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. a)	74,700 »	71,641 35	49,695 70	21,915 65
	32	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	4,982 12	1,447 92	3,431 90
	33	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894. b)	11,030 »	11,031 80	9,106 40	1,925 40
	34	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,000 »	989 48	519 43	425 »
	35	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	5,600 »	5,378 35	2,021 20	3,357 15
	36	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du secrétaire adjoint	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
	37	Frais du concours universitaire: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités c)	13,700 »	13,637 33	13,403 08	167 80
	38	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	21,000 »	16,365 »	4,635 »
V.		Enseignement moyen.				
	39	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. traitement du secrétaire et du bibliothécaire.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	40	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la commission de réforme de l'enseignement moyen (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	12,920 »	12,672 65	5,030 81	7,491 89
		A REPORTER. . . . fr.	5,255,452 09	5,263,263 53	4,067,391 07	4,108,969 18

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,918,521 74	81,425 28	»	20,084 58	»	32,049 51	
113,399 18	5,144 25	»	3,486 57	»	»	
71,611 35	»	»	88 65	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 60,000 » Crédit supplémentaire . 11,700 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
4,879 82	102 30	»	17 88	»	»	
11,031 80	»	»	18 20	»	»	b) Crédit primitif . . fr. 9,500 » Crédit supplémentaire . 1,550 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
944 43	45 05	»	10 52	»	»	
5,378 35	»	»	221 65	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
13,570 88	66 45	»	62 67	»	»	c) Crédit primitif . . fr. 18,000 » Diminution 4,300 »
21,000 »	»	»	»	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
12,522 70	149 95	»	247 35	»	»	
5,176,360 25	86,903 28	»	24,238 07	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,253,452 09	5,263,263 53	4,067,391 09	1,108,969 18
V (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	41	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : traitements du personnel. Indemnités a)	62,981 10	54,941 58	54,941 58	»
	42	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	20,000 »	19,779 05	13,390 30	6,388 75
	43	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège.	106,000 »	104,907 99	101,687 66	3,220 33
	44	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège.	11,000 »	11,000 »	5,220 50	5,779 50
	45	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce b)	67,918 90	67,900 20	61,985 40	5,914 80
	46	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel	4,000 »	2,410 59	1,586 09	824 50
	47	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	4,304,500 »	4,303,880 54	3,445,181 48	855,407 85
	48	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées c)	32,904 28	32,875 »	32,275 »	450 »
	49	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	178,908 »	178,519 72	154,180 60	24,339 12
	50	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	43,900 »	43,896 90	32,870 10	11,026 80
		A REPORTER fr.	10,087,864 37	10,083,375 10	7,970,709 78	2,022,320 83

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice, suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
5,176,360 25		86 903 98	»	24,238 07	»	32,049 51	
54,941 58		»	»	8,039 52	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 65,900 » Diminution 2,918 90
49,779 05		»	»	220 95	»	»	
104,907 99		»	»	1,092 01	»	»	
11,000 »		»	»	»	»	»	
67,900 20		»	»	18 70	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 68,000 » Augmentation 2,918 90
2,410 59		»	»	1,589 41	»	»	
4,300,589 33		3,291 21	»	619 46	»	»	
32,725 »		150 »	»	29 28	»	»	c) Crédit primitif . . . fr 34,500 » Diminution 1,595 72
178,519 72		»	»	388 28	»	»	
43,896 90		»	»	3 10	»	»	
9,993,030 61		90,344 49	»	36,238 78	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	10,087,564 37	10,083,375 10	7,970,709 78	2,022,320 83
V (suite.)		Enseignement moyen (suite).				
	51	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers a)	30,095 72	30,003 92	24,088 92	5,773 »
	52	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	53	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements.	95,000 »	94,414 18	90,466 72	3,690 »
	54	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impression intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage	20,000 »	18,982 84	14,723 99	4,258 85
VI.		Enseignement primaire.				
	55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,462 34	2,775 24	1,687 10
	57	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité	436,500 »	434,424 18	421,390 82	13,033 36
	58	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^{er} aux inspecteurs principaux; 2 ^e aux inspecteurs cantonaux; 3 ^e aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire.	206,300 »	199,006 15	149,322 50	49,683 65
	59	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	121,100 »	119,475 »	117,750 »	1,725 »
		A REPORTER . . . fr.	11,005,060 09	10,988,143 71	8,795,227 97	2,102,171 79

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant :	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,993,030 61		90,344 49	»	36,238 78	»	32,049 51	
29,861 92		142 »	»	91 80	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 28,500 » Augmentation 1,595 72
2,000 »		»	»	»	»	»	
94,156 72		257 46	»	585 82	»	»	
18,982 84		»	»	1,017 46	»	»	
2,000 »		»	»	»	»	»	
4,462 34		»	»	37 66	»	»	
434,424 18		»	»	2,075 82	»	»	
199,006 15		»	»	7,293 85	»	»	
119,475 »		»	»	1,625 »	»	»	
10,897,399 76		90,743 95	»	48,965 89	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT.	fr. 11,005,060 09	10,988,143 71	8,793,227 97	2,102,171 79
VI (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	60	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours temporaires et conférences d'initiation : 1 ^{er} pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2 ^e pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	861,150 »	861,120 25	809,429 59	51,578 16
	61	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire (1884-1893). Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours froebeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne a)	33,868 »	33,829 35	16,227 45	17,601 90
	62	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,861 32	3,066 30	2,795 02
	63	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000 »	77,010 73	52,742 58	24,226 10
	64	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	300,000 »	299,785 25	299,305 75	150 »
	65	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	207,000 »	202,071 75	6,580 85	191,867 90
	66	Construction, acquisition, amélioration et aménagement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 »	100,000 »	10,066 10	66,340 30
	67	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsidés à réparar, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption b)	11,836,000 »	11,824,095 »	11,175,129 »	648,696 »
		A REPORTER.	fr. 24,427,078 09	24,391,917 36	21,167,975 59	3,105,427 97

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
10,897,399 76	90,743 95	»	48 963 89	»	32,049 51	
861,007 75	412 50	»	29 75	»	»	
33,829 35	»	»	38 65	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Augmentation 8,868 »
5,861 32	»	»	138 68	»	»	
76,969 48	41 25	»	989 27	»	»	
299,655 75	129 50	»	214 75	»	»	
198,448 75	3,623 »	»	4,928 25	»	»	
76,406 40	23,593 60	»	»	»	»	
11,823,825 »	270 »	»	11,905 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 44,774,000 » Augmentation 65,000 »
24,273,403 36	118,513 80	»	67,210 24	»	32,049,51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	24,427,078 09	24,391,917 36	21,167,975 59	3,105,427 97
VI (suite.)		Enseignement primaire (suite).				
	68	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique de 1884-1895 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^e aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné (Une somme de 50 000 francs au maximum pourra être transférée de l'article 68 à l'article 67).	950,000 »	915,472 »	898,247 74	16,874 26
	69	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidees pour garçons	20,000 »	13,049 »	16,165 »	2,884 »
	70	Part de l'Etat dans les augmentations de traitement légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1909 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	1,800,000 »	1,623,824 88	»	1,623,624 88
	71	Part de l'Etat dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux ou adoptés malades, pour l'exercice 1909 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	145,000 »	144,720 39	37,329 33	107,220 10
	72	Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1909 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	185,000 »	137,462 17	84,012 08	53,443 02
	73	Part de l'Etat dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial a)	11,132 »	7,672 15	»	7,672 15
	74	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 74 à l'article 67 et vice-versa) b)	2,767,000 »	2,696,782 »	1,981,563 »	714,892 »
	75	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités c)	5,200 »	4,800 »	4,500 »	300 »
	76	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . d)	8,300 »	8,265 77	912 95	7,352 82
	77	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	55,950 »	55,927 05	11,550 62	43,288 16
		A REPORTER. fr.	30,374,660 09	30,005,892 77	24,202,236 31	5,682,979 36

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en virtu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.		
24,273,403 56	118,513 80	»	67,210 24	»	32,049 51	
915,122 »	350 »	»	34,528 »	»	»	
19,049 »	»	»	951 »	»	»	
1,623,624 88	200 »	»	176,175 12	»	»	
144,549 43	170 96	»	279 61	»	»	
137,455 10	7 07	»	47,537 83	»	»	
7,672 15	»	»	3,459 85	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 20,000 » Diminution 8,868 »
2,696,455 »	327 »	»	70,218 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,832,000 » Diminution 65,000 »
4,800 »	»	»	400 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 9,200 » Diminution 4,000 »
8,265 77	»	»	34 23	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 4,300 » Augmentation 4,000 »
54,838 78	1,088 27	»	22 95	»	»	
29,885,235 67	120,657 10	»	400,816 83	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	30,374,660 09	30,005,892 77	24,202,256 31	5,682,979 36
VII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	78	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 »	272,986 21	138,857 33	123,622 93
	79	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000 »	99,998 26	95,500 »	2,498 26
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	80	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405 »	153,405 »	153,405 »	»
	81	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	245,000 »	244,990 36	235,354 36	5,086 »
	82	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	10,000 »	6,988 80	5,855 90	1,132 90
	83	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	1,000 »	»	»	»
	84	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	17,000 »	9,850 »	7,150 »
		A REPORTER. fr	31,176,065 09	30,801,261 40	24,841,078 90	5,822,469 45

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
29,883,235 67	120,657 10	»	400,816 83	»	32,049 51	
262,480 26	10,505 95	»	2,013 79	»	»	
97,998 26	2,000 »	»	1 74	»	»	
153,405 »	»	»	»	»	»	
240,440 36	4,550 »	»	9 64	»	»	
6,988 80	»	»	3,011 20	»	»	
»	»	»	1,000 »	»	»	
17,000 »	»	»	»	»	»	
30,663,548 35	137,713 05	»	406,853 20	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1909.	En 1910 Jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . fr.	34,176,065 09	30,801,261 40	24,841,078 90	5,822,469 48	
VII (suite).		Beaux-arts (suite)					
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>					
	85	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome a)	34,575 30	33,035 95	8,476 40	24,559 55	
	86	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	20,000 »	19,965 19	18,819 19	1,146 »	
		<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>					
	87	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance. b)	58,100 »	57,997 47	56,798 17	»	
	88	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus c)	120,356 95	120,356 95	102,768 71	17,588 24	
	89	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais d'études des collections	129,500 »	129,489 72	128,401 06	1,088 66	
	90	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. d)	111,000 »	110,999 06	78,369 83	32,521 53	
		<i>Monuments publics.</i>					
	91	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 »	45,870 »	32,500 »	13,370 »	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>					
	92	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	125,000 »	25,633 30	58,993 32	
	93	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. e)	206,777 80	206,777 80	33,056 10	71,063 09	
		A REPORTER. . . fr.	32,027,375 14	31,650,753 54	25,325,901 66	6,042,799 84	

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
30,663,548 35	137,713 05	»		406,853 20	»	32,049 51	
33,035 95	»	»		1,539 35	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 38,937 » Diminution 4,361 70
19,965 19	»	»		34 81	»	»	
56,798 17	1,199 30	»		102 53	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 61,350 » Diminution 3,250 »
120,356 95	»	»		»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 115,700 » Augmentation 4,656 95
129,489 72	»	»		10 28	»	»	
110,891 36	107 70	»		» 94	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 95,000 » Crédit supplémentaire . 16,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
45,870 »	»	»		130 »	»	»	
84,626 62	40,373 38	»		»	»	»	
104,119 19	102,658 61	»		»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire . 6,777 80 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
31,368,701 50	282,052 04	»		408,671 11	»	32,049 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	32,027,375 14	31,650,753 54	25,325,901 66	6,042,799 84
VII (suite.)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	94	Commission royale des monuments. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	17,300 »	17,299 80	17,299 80	»
	95	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	22,700 »	22,699 20	15,889 90	6,790 50
	96	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Com- mission a)	10,454 75	10,448 »	4,178 55	6,296 25
	97	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,495 38	1,484 75	953 13
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	98	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel — Cours élémentaire de musique	175,000 »	175,000 »	175,000 »	»
	99	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel .	90,750 »	90,750 »	90,750 »	»
	100	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel .	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	101	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,595 »	60,595 »	60,595 »	»
	102	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des con- cours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encoura- gements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encou- agements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire) .	193,200 »	193,194 12	159,332 32	19,006 80
		A REPORTER. fr.	32,659,874 89	32,283,235 04	25,910,431 98	6,075,776 32

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
31,368,701 50	282,052 04	»	408,671 11	»	32,049 51	
17,299 80	»	»	» 20	»	»	
22,680 40	18 80	»	» 80	»	»	
10,404 80	43 20	»	6 75	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,500 »
2,437 88	57 50	»	4 62	»	»	Augmentation 2,954 75
175,000 »	»	»	»	»	»	
90,750 »	»	»	»	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
60,595 »	»	»	»	»	»	
178,339 12	14,855 »	»	5 88	»	»	
31,986,208 50	297,026 54	»	408,689 36	»	32,049 51	

Crédits ouverts, — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	32,659,874 89	32,283,235 04	25,910,431 98	6,075,776 52
VII (suite.)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	103	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 »	9,215 30	8,979 10	236 20
	104	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts.	2,000 »	»	»	»
VIII.		Dépenses imprévues.				
	105	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	18,403 95	18,403 95	15,509 45	2,594 50
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	32,690,978 84	32,310,554 29	25,934,920 53	6,078,607 22
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
IX.		Services divers.				
	106	Enseignement supérieur — Construction, amélioration et ameublement de locaux universitaires; matériel et outillage scientifiques. b)	158,985 47	158,444 33	1,060 »	136,064 92
	107	Enseignement moyen — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	17,554 11	960 »	15,655 95
	108	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles. c)	3,292,932 31	3,292,932 31	721,419 89	2,541,339 13
	109	Observatoire royal: perfectionnement de l'outillage scientifique; achèvement de travaux scientifiques; acquisition d'un mobilier complémentaire nécessaire au service astronomique.	22,000 »	22,000 »	21,910 75	89 25
	110	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer.	18,000 »	18,000 »	11,617 50	6,382 50
		A REPORTER. fr.	3,511,917 78	3,508,930 75	756,968 14	2,699,531 75

ET DES ARTS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
31,986,208 50		297,026 54	»	408,689 36	»	32,049 51	
9,215 30		»	»	1,784 70	»	»	
»		»	»	2 000 »	»	»	
18,103 95		»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Crédit supplémentaire . 103 95 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Monteur</i> du 29, n° 149.
32,013,527 75		297,026 54	»	412,474 06	»	32,049 51	
137,124 92		21,319 41	»	541 14	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 151,485 47 Crédit supplémentaire . 7,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
16,615 95		938 46	»	2,445 89	»	»	
3,262,759 02		30,173 29	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Crédit supplémentaire . 1,200,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Monteur</i> des 23-24, nos 143-144.
22,000 »		»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire . 1,092,932 31 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Monteur</i> du 29, n° 149.
18,000 »		»	»	»	»	»	
3,456,499 89		52,430 86	»	2,987 03	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,541,917 78	3,508,930 75	756,968 14	2,699,531 75
		Services divers (suite).				
	111	Musées royaux de peinture et de sculpture — Complément du prix d'acquisition du portrait de Duquesnoy par Van Dyck	100,000 »	100,000 »	100,000 »	»
	112	Musées Gruuthuuse, à Bruges. — Intervention de l'Etat dans la dépense d'acquisition d'une propriété contiguë a)	76,000 »	75,834 74	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	3,687,917 78	3,684,765 49	856,968 14	2,699,531 75
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Sciences et des Arts. fr.	36,378,896 62	35,995,319 78	26,791,888 67	8,778,138 97
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité.) fr.	168,904 29	149,319 68	»	83,977 50
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909	36,378,896 62	35,995,319 78	26,791,888 67	8,778,138 97
		TOTAUX. fr.	36,547,800 91	36,144,639 46	26,791,888 67	8,862,116 47

ET DES ARTS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,456,499 89	52,430 86	»	2,987 03	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	
»	75,834 74	»	165 26	»	»	n) Crédit nouveau 76,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
3,556,499 89	128,265 60	»	3,152 29	»	»	
35,570,027 64	425,292 14	»	415,626 35	»	32,049 51	
83,977 50	35,342 18	»	24,584 61	25,000 »	»	
35,570,027 64	425,292 14	»	415,626 35	»	32,049 51	
35,654,005 14	460,634 32	»	440,210 96	25,000 »	32,049 51	

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 4 août 1909, *Moniteur* des 16-17, nos 228-229 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 32,642,462 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 48,316 84

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 25,000 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 32,715,978 84

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,311,485 47

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 2,376,432 31

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1908 113,904 29

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 3,831,822 07

ENSEMBLE fr. 36,547,800 91

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
I.		EXERCICE 1909. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	543,000 »	533,455 90	522,088 45	44,367 45
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses	60,000 »	59,985 54	29,647 22	28,023 27
	Frais de déplacements					
4	Frais de route et de séjour a)	28,000 »	27,097 74	20,683 82	6,413 92	
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif)	3,000 »	431 »	431 »	»
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	1,850 »	850 »	1,000 »
III.		Industrie, enseignement industriel et professionnel, métiers et négoce.				
	7	Inspection de l'industrie — Traitements, indemnités et frais de route b)	36,200 »	36,157 69	33 858 65	2,299 04
	8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.	3,500 »	2 953 80	2 330 02	564 87
	9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Traitements, indemnités et frais de route.	81,000 »	76,646 81	70,205 78	6,441 03
	10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses.	1,000 »	359 60	168 85	187 56
		A REPORTER fr.	781,700 »	759,938 17	701,263 79	56,297 44

ET DU TRAVAIL.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
533,455 90	»	»	9,544 10	»	»	
57,670 49	2,315 05	»	14 46	»	»	
27,097 74	»	»	902 26	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 26,000 » Crédit supplémentaire 2,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
431 »	»	»	2,569 »	»	»	
1,850 »	»	»	3,150 »	»	»	
36,157 69	»	»	42 31	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 34,000 » Crédit supplémentaire 2,200 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
2,894 89	58 91	»	546 20	»	»	
76,646 81	»	»	4,353 19	»	»	
356 41	3 28	»	640 31	»	»	
757,560 93	2,377 24	»	21,761 83	»	»	

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	781,700 »	759,938 17	701,263 79	56,297 14
III (suite.)		Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel, métiers et négoes (suite).				
	41	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la Ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses. — Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . a)	99,650 »	99,602 08	89,060 »	10,542 08
	42	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses	2,130,000 »	2,079,789 46	1,795,783 20	281,642 51
	43	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles — Dépenses diverses b)	42,650 »	42,650 »	38,082 04	4,550 46
	44	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels	10,000 »	8,838 55	6,188 55	2,650 »
	45	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	20,000 »	19,929 69	5,086 83	12,875 91
	46	Office des métiers et négoes : statistiques, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office des métiers et négoes; dépenses diverses — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . .	16,000 »	7,527 13	3,197 24	4,108 »
	47	Service spécial de la propriété industrielle: brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels c)	16,700 »	16,426 68	9,440 45	6,765 73
	48	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires — Frais divers	12,500 »	7,492 13	7,232 13	240 »
	49	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires — Frais divers	8,000 »	5,248 96	4,691 52	557 44
	20	Conseil supérieur des métiers et négoes — Rémunération des secrétaires. — Frais divers.	8,000 »	5,323 96	4,001 98	1,251 98
IV.		Poids et mesures.				
	21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. .	158,000 »	149,890 82	147,105 09	2,785 73
	22	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	78,900 »	76,300 »	72,375 »	3,925 »
		A REPORTER. . . fr.	3,382,100 »	3,278,957 63	2,883,527 82	388,191 98

ET DU TRAVAIL. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	ARSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
757,560 93	2,377 24	»	21,764 83	»	»	
99,602 08	»	»	47 92	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 92,000 » Crédit supplémentaire 7,630 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
2,077,425 71	2,363 75	»	50,210 54	»	»	
42,632 50	17 50	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire 2,630 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
8,838 55	»	»	1,161 45	»	»	
17,962 74	1,966 95	»	70 31	»	»	
7,305 24	221 89	»	8,472 87	»	»	
16,206 18	220 50	»	273 32	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 15,200 » Crédit supplémentaire 1,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
7,492 13	»	»	5,007 87	»	»	
5,248 96	»	»	2,751 04	»	»	
5,253 96	70 »	»	2,676 04	»	»	
149,890 82	»	»	8,109 18	»	»	
76,300 »	»	»	2,600 »	»	»	
3,271,719 80	7,237 83	»	103,142 37	»	»	

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,382,100 »	3,278,957 63	2,883,527 82	388,191 98
IV (suite.)		Poids et mesures (suite).				
	23	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Frais de la commission consultative d'électricité	13,000 »	8,893 18	3,003 78	5,879 15
V.		Travail.				
	24	Office du Travail : statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications. achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. — Subsidés à l'Office international du travail et au comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs	92,000 »	80,808 76	38,653 06	29,482 19
	25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 »	44,414 53	32,205 74	11,184 39
	26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses a)	596,792 »	588,666 26	143 531 67	267,877 80
	27	Commission des accidents du travail — Rémunération des secrétaires — Frais divers — Elaboration et publication des rapports périodiques — Statistique des accidents. . .	10,000 »	8,425 09	7,463 94	961 15
	28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	30,000 »	24 627 73	10,006 39	5,082 04
	29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses	20,000 »	19,991 »	10,160 »	9,039 »
	30	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	35,400 »	33,322 58	29,472 58	3,850 »
	31	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	27,000 »	12,764 52	9,434 16	3,330 36
	32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises	300,000 »	286,594 67	260,581 50	23,663 17
	33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses. . .	20,000 »	11,392 82	3,840 83	6,801 99
		A REPORTER. fr.	4,573,292 »	4,398,858 77	3,431,881 47	755,343 22

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
3,271,749 80	7,237 83	»	103,142 37	»	»	
8,882 93	40 25	»	6,106 82	»	»	
68,435 25	12,673 51	»	11,191 24	»	»	
43,390 43	1,024 40	»	585 47	»	»	
411,409 47	177,256 79	»	8,123 74	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 350,000 » Crédit supplémentaire 200,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> des 23-24, nos 143-144. Crédit supplémentaire 46,792 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
8,425 09	»	»	1,574 91	»	»	
15,088 43	9,539 30	»	5,372 27	»	»	
19,199 »	792 »	»	9 »	»	»	
33,322 58	»	»	2,077 42	»	»	
12,764 52	»	»	14,235 48	»	»	
284,244 67	2,350 »	»	13,405 33	»	»	
10,642 82	750 »	»	8,607 18	»	»	
4,187,224 69	211,634 08	»	174,433 23	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	4,573,292 »	4,398,858 77	3,431,881 47	755,343 22
VI.		Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.				
	34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	16,000,000 »	16,000,000 »	»
	35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art 12 de la loi du 10 mai 1900) (<i>Credit non limitatif</i>)	1,000,000 »	1,115,084 »	466,310 »	646,984 »
	36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi a)	168,600 »	166,550 61	84,486 23	82,064 38
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES				
	37	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	44,700 »	44,690 15	43,650 15	1,040 »
	38	Matériel b)	2,600 »	2,588 60	1,470 30	1,118 30
		§ 2. — CORPS DES MINES				
	39	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	430,617 »	430,616 15	393,147 72	37,468 43
	40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	80,000 »	73,491 52	65,241 55	8,214 97
	41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publica- tion des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur . . .	23,500 »	23,479 87	16,990 34	6,419 83
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	4,892 02	3,963 16	928 86
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS.				
	43	Subsidés aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacements et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission:	45,000 »	44,427 96	3,294 96	41,133 »
		A REPORTER. . . fr.	22,374,309 »	22,304,679 65	20,510,435 88	1,880,714 99

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉPECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant:	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,187,224 69	211,634 08	»	174,433 23	»	»	
16,000,000 »	»	»	»	»	»	
1,113,294 »	1,790 »	»	»	»	115,084 »	
166,550 61	»	»	2,049 39	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire. . . 8,600 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
44,690 15	»	»	9 85	»	»	
2,588 60	»	»	11 40	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 » Crédit supplémentaire. . . 600 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
430,616 15	»	»	» 85	»	»	
73 456 52	35 »	»	6,508 48	»	»	
23,410 17	69 70	»	20 13	»	»	
4,892 02	»	»	1,107 98	»	»	
44,427 96	»	»	572 04	»	»	
22,091,150 87	213,528 78	»	184,713 35	»	115,084 »	

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
VII (suite.)		REPORT fr.	22,374,309 »	22,304,679 65	20,510,435 88	1,580,714 99
		Mines (suite).				
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	43,000 »	42,992 45	44,431 03	1,561 42
	45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole de la Belgique	20,000 »	7,232 01	3,781 75	3,435 01
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	1,500 »	1,489 »	1,489 10	»
		§ 7. — COMMISSION DE REVISION DES RÉGLEMENTS MINIERS ET LABORATOIRE D'ESSAIS				
	47	Frais de déplacements des membres; expériences, publica- tions, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage	27,000 »	12,683 82	6,897 15	5,786 67
		Traitements de disponibilité.				
VIII.	48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000 »	6,542 95	5,001 39	1,500 »
IX.		Dépenses imprévues.				
	49	Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 »	200 »	»	200 »
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	22,478,809 »	22,375,819 98	20,569,036 30	1,593,198 09
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890	90,000 »	90,000 »	90,000 »	»
	51	Enquête sur l'ankylostomiasis dans les divers bassins houilliers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 »	1,844 45	858 60	985 85
		A REPORTER fr.	100,000 »	91,844 45	90,858 60	985 85

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,091,150 87	213,528 78	»	184,713 35	»	115,084 »	
42,992 45	»	»	7 55	»	»	
7,216 76	15 25	»	12,767 99	»	»	
1,489 10	»	»	10 90	»	»	
12,683 82	»	»	14,316 18	»	»	
6,501 39	41 56	»	1,457 05	»	»	
200 »	»	»	4,800 »	»	»	
22,162,234 39	213,585 59	»	218,073 02	»	115,084 »	
90,000 »	»	»	»	»	»	
1,844 45	»	»	8,155 55	»	»	
91,844 45	»	»	8,155 55	»	»	

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
X (suite.)		REPORT. fr.	100,000 »	91,844 45	90,858 60	985 85
		Services divers (suite).				
	52	Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique . .	65,000 »	21,246 »	»	16,276 »
	53	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Emplacement de la section belge. — Subside à la commission supérieure de patronage n)	550,000 »	550,000 »	525,000 »	25,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	715,000 »	663,090 45	615,858 60	42,261 85
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	22,478,809 »	22,375 819 98	20,569,036 30	1,503,198 09
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr	23,193,809 »	23,038,910 43	21,184,894 90	1,635,439 94

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
91,844 45	»	»	8,155 55	»	»	
16,276 »	4,970 »	»	43,754 »	»	»	
550,000 »	»	»	»	»	»	
658,120 45	4,970 »	»	51,909 55	»	»	
22,162,234 39	213,585 59	»	218,073 02	»	115,084 »	
22,820,354 84	218,555 59	»	269,982 57	»	115,084 »	

a) Crédit primitif 525,000 »
Crédit supplémentaire 25,000 »
alloué par la loi du 17 mai 1910, *Moni-
teur* du 29, n° 149.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 août 1909, *Moniteur* du 19, n° 231 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 22,206,817 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 271,992 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 22,478,809 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 690,000 »

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire 25,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 715,000 »

ENSEMBLE fr. 23,193,809 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1909, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Première section — Dépenses ordinaires				
		Votes et travaux.				
		Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000.000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire.)	1,847 30	»	»	
II.		Dépenses diverses et imprévues.				
X.	57bis	Abonnement des lignes autres que celles de Menin à Roulers.	31,027 74	7,467 07	721 29	6,253 78
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	32,875 01	7,467 07	721 29	6,253 78
		EXERCICE 1908.				
		<i>Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
III.	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'acci- dents survenus en service	2,932 01	2,684 87	2,353 61	331 26
		EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	219,291 60	218,064 09	210,395 07	7,669 02
		A REPORTER. fr	240,291 60	239,064 09	231,395 07	7,669 02

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENT
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 12 novembre 1909, n° 758991.
»	»	»	»	297 81	1,549 49	»	
6,975 07	492 »	»	»	»	23,560 64	»	
6,975 07	492 »	»	»	297 81	23,110 13	»	
2,684 87	»	»	»	247 14	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	»	
218,064 09	»	»	»	1,227 51	»	»	
239,064 09	»	»	»	1,227 51	»	»	

b) Crédit primitif . . . fr 141,700 »
 Augmentation . . . 76 215 »
 Diminution . . . 28,775 40
 Crédit supplémentaire . 30,152 »
 alloué par la loi du 17 mai 1910, *Moniteur* du 29, n° 149.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	240,291 60	239 064 09	231,395 07	7,669 02
I (suite.)		Administration centrale (suite).				
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	2,396 90	»	2,396 90
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	29,330 »	29,327 76	26,413 51	2,914 25
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux, etc. a)	100,000 »	99,998 49	50,949 23	49,049 26
	6	Honoraires des avocats du département b)	63,450 »	63,150 »	50,200 »	12,950 »
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . .	606,315 »	561,073 20	33,983 35	527,089 85
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . . c)	185,138 »	185,137 92	52,491 16	132,646 76
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	1,235,895 »	1,235,895 »	1,043,664 11	190,230 89
	10	Subsiste à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge et de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale d)	469,500 »	469,500 »	107,500 »	362,000 »
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles; indemnités dues pour frais funéraires aux ayants droit des ouvriers décédés à la suite d'accidents en service	200,000 »	199,195 50	42,134 58	157,060 92
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000 »	8,939 88	6,636 92	2,302 96
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	3,172,430 »	3,172,429 91	38,966 68	3,133,463 23
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route f)	9,817,526 »	9,817,526 »	824,519 01	8,993,006 99
	15	Billés, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	7,101,168 »	7,100,653 36	6,370,317 85	730,337 51
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire) g)	14,163,866 85	13,952,379 23	3,487,096 78	10,464,970 16
		A REPORTER. . . . fr.	37,403,410 45	37,136,669 24	12,366,268 25	24,768,088 70

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
239,064 09	»	»	»	1,227 31	»	»	
2,396 90	»	»	»	2,103 10	»	»	
29,327 76	»	»	»	2 24	»	»	
99,998 49	»	»	»	1 31	»	»	a) Crédit primitif . fr 66,000 »
63,450 »	»	»	»	300 »	»	»	Crédit supplémentaire 34,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149
							b) Crédit primitif . . . fr. 54,000 »
							Crédit supplémentaire 9,450 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
561,073 20	»	»	»	45,241 80	»	»	
185,137 92	»	»	»	0 08	»	»	c) Crédit primitif . . . fr 174,138 »
1,233,895 »	2,000 »	»	»	»	»	»	Crédit supplémentaire 11,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
469,500 »	»	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr 107,500 »
							Crédit supplémentaire 362,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
199,195 50	»	»	»	804 50	»	»	
8,939 88	»	»	»	5,060 12	»	»	
3,172,429 91	»	»	»	0 09	»	»	e) Crédit primitif . . . fr 3,033,430 »
							Augmentation . . . 139,000 »
9,817,526 »	»	»	»	»	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 9,347,763 »
7,100,653 36	»	»	»	512 64	»	»	Crédit supplémentaire 469,763 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
13,952,066 94	312 29	»	»	182,902 53	28,585 09	»	g) Crédit primitif . . . fr 13,813,227 »
							Crédit supplémentaire 350,639 85 alloué par la loi rappelée ci-dessus
37,134,356 95	2,312 29	»	»	238,156 12	28,585 09	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	37,403,410 45	37,136,669 24	12,366,268 25	24,768,088 70
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,994,955 »	2,994,927 54	24,026 80	2,970,900 74
	18	Salaires des agréés et des ouvriers b)	30,668,000 »	30,667,409 40	2,544,736 04	28,122,673 36
	19	Primes d'économie et de régularité c)	1,567,747 »	1,558,776 56	31 »	1,558,745 56
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois d)	28,908,600 »	28,848,612 65	25,575,393 91	3,273,037 13
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . e)	33,093,371 »	33,038,463 62	19,004,823 26	14,015,064 96
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . f)	17,291,255 88	17,250,648 55	144,568 57	17,106,079 98
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux g)	17,014,763 »	17,011,763 »	2,864,208 34	14,147,554 66
	24	Primes de régularité. h)	844,791 »	780,250 21	»	780,250 21
	25	Frais d'exploitation i)	5,578,200 »	5,454,382 23	4,238,132 47	1,208,903 48
	26	Publicité commerciale j)	338,896 39	319,575 21	106,245 92	209,195 52
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostenle-Douvres. k)	7,675,000 »	7,675,000 »	1,893,815 44	5,441,214 02
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons. l)	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. m)	2,543,437 73	2,543,437 72	21,705 51	2,521,732 21
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers n)	279,084 »	278,895 59	44,061 »	234,834 59
III		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. o)	177,501 61	177,501 61	463 »	177,038 61
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois p)	243,932 »	233,358 86	49,854 47	183,504 39
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. q)	368,000 »	282,898 65	189,438 23	93,449 29
		A REPORTER. fr.	186,997,945 06	186,262,570 64	69,067,772 21	116,822,267 11

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
37,134,356 95	2,312 29	»	238,156 12	28,585 09	»	
2,994,927 54	»	»	27 46	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 2,742,144 » Augmentation 252,814 »
30,667,409 40	»	»	590 60	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 30 577,939 » Crédit supplémentaire 90,061 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
1,558,776 56	»	»	8,970 44	»	»	
28,848,431 04	181 61	»	59,987 35	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 29,786,345 » Diminution 877,745 »
33,019,888 22	18,575 40	»	54,907 38	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 34,502,816 » Augmentation 1,033 040 » Crédit supplémentaire 557,515 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
17,250,648 85	»	»	40,607 33	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 17,726,247 » Diminution 597,691 12 Crédit supplémentaire 462,700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
17,011,763 »	»	»	»	»	»	
780,250 21	»	»	64,540 79	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 17,167,088 » Diminution 155,295 »
5,447,035 95	7,346 28	»	123,817 77	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 830,243 » Crédit supplémentaire 14,548 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
315,441 44	4,133 77	»	19,321 18	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 325 500 » Crédit supplémentaire 13,396 39 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
7,335,029 46	339,970 54	»	»	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 2,340,000 » Crédit supplémentaire 5,335,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
10,000 »	»	»	»	»	»	
2,543,437 72	»	»	» 01	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 2,350,777 » Augmentation 192,660 73
278,895 59	»	»	188 41	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 247,666 » Crédit supplémentaire 31,418 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
177,501 61	»	»	»	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 163,290 » Augmentation 14,211 61
233,358 86	»	»	10,373 14	»	»	
282,887 52	11 13	»	85,101 35	»	»	m) Crédit primitif . . . fr. 370,000 » Diminution 2,000 »
185,890,039 02	372,531 02	»	706,789 33	28,585 09	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	186,997,945 06	186,262,370 64	69,067,772 21	116,822,267 41
III (suite.)		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	7,572,027 18	7,572,027 14	1,184,089 96	6,387,937 18
	35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes b)	9,359,717 »	9,359,717 »	1,990,401 28	7,369,315 72
	36	Transport des dépêches c)	329,576 »	327,834 60	58,720 64	269,113 96
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 »	119,000 »	90,000 »	29,000 »
	38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	13,686 51	983 10	11,516 98
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service d)	1,635,137 »	1,635,031 69	577,311 04	1,052,204 10
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	2,520 »	»	2,520 »
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	5,896,449 »	5,896,447 69	52,161 12	5,836,801 57
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire)	2,287,886 »	2,159,130 90	364,007 14	1,795,123 76
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. e)	1,045,343 12	928,409 81	562,291 72	365,547 67
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc) . .	14,000 »	9,616 88	5,944 51	3,472 37
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne f)	4,500 »	3,845 28	»	3,845 28
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges g)	40,156 88	40,156 88	29,229 76	10,927 12
		(Les crédits portés aux articles 43 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	1,578,931 »	1,553,834 96	1,112,524 07	441,211 22
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	335,492 »	333,913 74	116,851 62	217,062 12
		A REPORTER. fr.	247,230,410 24	216,247,743 72	75,212,288 17	140,617,866 46

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
185,890,039 62		372,531 02	»	706,789 33	28,585 09	»	
7,572,027 14		»	»	» 04	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,489 491 » Augmentation 82 536 18
9,359,717 »		»	»	»	»	»	
327,834 60		»	»	1,741 40	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,284,717 » Augmentation 33,000 » Crédit supplémentaire alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni-</i> <i>teur</i> du 29, n° 149. 42,000 »
119,000 »		»	»	1,000 »	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 347,576 » Diminution 18,000 »
12,500 08		1,186 43	»	»	»	3,686 51	
1,629,515 14		5,516 53	»	105 31	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,650,137 » Diminution 15,000 »
2,520 »		»	»	730 »	»	»	
5,888,962 69		7,485 »	»	1 31	»	»	
2,159,130 90		»	»	128,755 10	»	»	
927,839 39		570 42	»	116,933 31	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,042,500 » Diminution 17,000 » Augmentation 19,843 12
9,416 88		200 »	»	4,383 12	»	»	
3,845 28		»	»	654 72	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 2,500 » Augmentation 2,000 »
40,156 88		»	»	»	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 19,843 12
1,553,735 29		99 67	»	25,096 04	»	»	
333,913 74		»	»	1,578 26	»	»	
218,830,184 63		387,589 09	»	987,767 94	28,585 09	3,686 51	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	217,230,410 24	216,217,743 72	75,212,288 17	140,617,866 46
IV (suite.)		Marine (suite).				
	49	Remises (Crédit non limitatif)	3,122,000 »	3,308,433 90	1,774,585 70	1,533,848 20
	50	Subsides	99,735 »	99,735 »	80,715 25	19,019 75
	51	Traction et matériel	2,588,376 »	2,439,911 77	1,934,632 92	304,749 66
V		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . a)	2,500 »	2,015 08	1,266 73	748 35
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. . . b)	181,000 »	181,000 »	17,854 28	163,145 72
VII.		Pensions.				
	54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	60,000 »	75,640 69	46,341 24	29,185 37
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	45,000 »	45,000 »	41,015 »	3,985 »
IX.		Caisse des ouvriers.				
	56	Subside c)	3,413,513 70	3,413,513 70	2,768,011 68	645,502 02
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'exa- men — Dépenses imprévues non libellées au Budget d)	35,500 »	34,730 49	4,740 94	29,989 55
		(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 51, 54, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.	226,778,034 94	225,817,724 38	81,881,451 91	143,548,040 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
215,830,454 63	387,589 09	»	987,767 94	28,585 09	3,686 51	
3,308,433 90	»	»	»	»	186,433 90	
99,735 »	»	»	»	»	»	
2,439,382 58	529 19	»	148,464 23	»	»	
2,015 08	»	»	484 92	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Diminution 2,500 »
181,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 190,000 » Diminution 9,000 »
75,526 61	114 08	»	»	»	15,640 69	
45,000 »	»	»	»	»	»	
3,413,513 70	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 3,120,750 » Crédit supplémentaire 292,763 70 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Mont-</i> <i>teur</i> du 29, n° 149.
34,730 49	»	»	769 51	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 15,500 »
228,429,491 99	388,232 36	»	1,137,486 60	28,585 09	205,761 10	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910. Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1907 (Art. 30 de la loi de comp- tabilité) fr.	32,875 01	7,467 07	721 29	6,253 78
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité)	2,932 01	2,684 87	2,353 61	331 26
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr	35,807 02	10,151 94	3,074 90	6,585 04
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exer- cice 1909	226,778,034 94	225,817,724 35	81,884,451 91	143,518,040 08
		TOTAUX fr	226,813,841 96	225,827,876 20	81,884,526 81	143,534,023 12

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
6,975 07	492 »	»	297 81	25,110 13	»	
2,684 87	»	»	247 14	»	»	
9,659 94	492 »	»	544 95	25,110 13	»	
225,429,491 99	388,232 36	»	1,137,486 60	23,585 09	205,761 10	
225,439,151 93	388,724 36	»	1,138,031 55	33,695 22	205,761 10	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article premier de la loi du 14 août 1909, *Moniteur* du 21, n° 233 à la somme de 218,971,628 »

A Y AJOUTER : Pour le service ordinaire :

1° Les crédits supplémentaires. 7,806,406 94

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exer-
cices 1907 et 1908, conformément à l'article 30 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 35,807 02

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 226,813,841 96

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1905.				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1909, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	37	Amélioration du casernement	54,094 19	»	»	»
		EXERCICE 1906.				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1909.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	44	Construction d'un magasin à fourrages à Bruges . . .	15,434 »	»	»	»
		EXERCICE 1907.				
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1909.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
IV.		Académie militaire.				
	49	Dépenses d'administration de l'École militaire	5,250 »	»	»	»
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XI.						
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	3,040 96	2,909 97	»	2,909 97
	37	Amélioration du casernement	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	5,040 96	4,909 97	»	4,909 97
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907. fr.	10,290 96	4,909 97	»	4,909 97

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 23 novembre 1909, n° 759851.
»	»	»	54,094 19	»	»	
»	»	»	»	15,434 »	»	
»	»	»	»	5,250 »	»	
2,909 97	»	»	130 99	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
4,909 97	»	»	130 99	»	»	
4,909 97	»	»	130 99	5,250 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1908.						
Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	240 »	240 »	»	240 »
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	27	Transports généraux. — Moyens de transports des troupes en marche.	1,170 »	1,170 »	»	1,170 »
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	1,410 »	1,410 »	»	1,410 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.						
XI.	37	Amélioration du casernement	129,135 88	120,645 84	565 »	120,080 84
	41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	12,273 20	600 »	»	600 »
	43	Routes militaires de Liège, de Namur et de Zwyndrecht à l'Escaut et réseaux téléphoniques dans ces positions. . .	70,390 »	52,390 »	»	48,188 79
	45	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo	60,271 96	60,271 96	15,850 33	44,421 63
	46	Installation d'un service de mécanothérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles	706 16	706 16	»	706 16
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	272,777 20	234,613 96	16,415 33	213,997 42
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908 fr.	274,187 20	236,023 96	16,415 33	215,407 42
EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel civil a)	461,900 »	461,883 54	457,278 52	4,605 02
		A REPORTER. fr.	482,900 »	482,883 54	478,278 52	4,605 02

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
240 »	»	»	»	»	»	
1,170 »	»	»	»	»	»	
1,410 »	»	»	»	»	»	
120,645 84	»	»	490 04	8,000 »	»	
600 »	»	»	60 »	11,613 20	»	
48,188 79	4,201 21	»	»	18,000 »	»	
60,271 96	»	»	»	»	»	
706 16	»	»	»	»	»	
230,412 75	4,201 21	»	550 04	37,613 20	»	
231,822 75	4,201 21	»	550 04	37,613 20	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
461,883 54	»	»	16 46	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 465,000 » Diminution 3,100 »
482,883 54	»	»	16 46	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profits des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	482,900 »	482,883 54	478,278 52	4,605 02
I (suite.)		Administration centrale (suite).				
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre a)	7,010 »	7,008 »	6,796 »	212 »
	4	Matériel b)	58,580 »	58,521 18	42,882 36	15,638 82
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto graphique militaire	216,000 »	215,759 05	188,528 40	27,230 65
II.		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		1 ^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . c)	863,018 80	862,623 50	»	862,623 50
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places d)	274,069 50	273 807 28	1,600 »	272,207 28
	8	— et indemnités du service de l'intendance. . e)	283,743 »	283,547 96	100 »	283,447 96
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux f)	436,897 50	436,458 46	5,410 »	431,043 46
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2 ^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie. . . . g)	12,504,062 10	12,503,152 67	»	12,503,107 67
	11	— — de la cavalerie h)	3,363,333 15	3,362,003 79	»	3,362,003 79
	12	— — de l'artillerie et du train. . i)	5,225,250 57	5,224,577 95	90 »	5,224,293 95
	13	— — du génie j)	1,616,424 55	1,616,086 42	»	1,616,058 42
	14	— — du bataillon d'administra- tion k)	1,368,927 15	1,368,563 52	»	1,368,563 52
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		A REPORTER. . . . fr.	26,700,216 32	26,694,993 32	723,685 28	25,971,036 04

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
482,883 54	»	»	16 46	»	»	
7,008 »	»	»	2 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 7,500 » Diminution 490 »
58,521 18	»	»	58 82	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 58,900 » Diminution 320 »
215,789 05	»	»	240 95	»	»	
862,623 50	»	»	395 30	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 862,518 80 Augmentation 500 »
273,807 28	»	»	262 22	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 265,169 50 Augmentation 8,900 »
283,547 96	»	»	195 04	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 283,043 » Augmentation 700 »
436,453 46	5 »	»	439 04	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 406,497 50 Augmentation 1,200 » Crédit supplémentaire . . . 29,200 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
12,503,107 67	45 »	»	909 43	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 12,414,062 10 Crédit supplémentaire . . . 90,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
3,362,003 79	»	»	1,329 36	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 3,352,633 15 Augmentation 10,700 »
5,224,383 95	194 »	»	672 62	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 5,137,950 57 Crédit supplémentaire . . . 33,700 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
1,616,058 42	28 »	»	338 13	»	»	Augmentation 53,600 »
1,368,563 52	»	»	363 63	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 1,663,424 55 Diminution 47,000 »
						k) Crédit primitif . . . fr. 1,386,227 15 Diminution 17,300 »
26,694,721 32	272 »	»	5,223 »	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	26,700,216 32	26,694,993 32	723,685 28	25,971,036 04
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux a)	940,400 »	908,403 78	407,943 58	800,430 15
	16	Service pharmaceutique b)	389,200 »	389,200 »	239,985 94	129,206 06
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire c)	141,950 »	141,905 64	»	141,905 64
	18	— — de guerre d)	28,660 »	28,652 11	»	28,652 11
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	67,000 »	66,997 10	23,389 26	43,607 84
	20	— — de l'École de guerre	9,350 »	8,212 86	3,016 12	5,196 74
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000 »	118,764 67	»	118,764 67
	22	Matériel de l'artillerie	2,400,000 »	2,400,000 »	1,526,184 74	873,815 26
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie e)	1,704,270 »	1,681,890 35	1,004,431 58	679,208 53
VII.		Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations.				
	24	Nourriture des troupes. — Fourrages f)	10,694,129 65	10,687,122 88	77,485 91	10,609,623 97
	25	Service du couchage.	550,000 »	546,482 31	195,206 47	351,275 84
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie g)	5,220,000 »	5,211,434 83	1,604,006 04	3,605,753 79
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche h)	1,033,729 66	1,029,867 98	151,285 59	878,579 39
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde i)	167,000 »	166,462 18	113,848 70	52,613 48
	29	Remonte	900,000 »	900,000 »	»	900,000 »
		* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		A REPORTER. fr.	51,035,905 63	50,980,390 01	5,787,469 21	45,189,669 51

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	EN STANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,694,721 32	272 »	»	5,223 »	»	»	
908,373 73	30 05	»	1,996 22	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 758,000 » Crédit supplémentaire 152,400 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Monteur</i> du 29, n° 149.
389,192 »	8 »	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 260,000 » Crédit supplémentaire 129,200 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
141,905 64	»	»	44 36	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 140,600 » Augmentation 1,350 »
28,652 11	»	»	7 89	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 29,000 » Diminution 340 »
66,997 10	»	»	2 90	»	»	
8,212 86	»	»	1,137 14	»	»	
118,764 67	»	»	1,235 33	»	»	
2,400,000 »	»	»	»	»	»	
1,680,640 11	1,280 24	»	8,135 65	14,244 »	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,694,270 » Augmentation . . . 10,000 »
10,687,109 88	13 »	»	7,006 77	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 9,998,129 65 Crédit supplémentaire 696,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
546,482 31	»	»	3,517 69	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 5,145,000 » Crédit supplémentaire 75,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
5,209,759 83	1,675 »	»	221 66	8,343 51	»	h) Crédit primitif . . . fr. 937,729 66 Crédit supplémentaire 96,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
1,029,864 98	3 »	»	3,081 68	780 »	»	i) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Crédit supplémentaire 17,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
166,462 18	»	»	537 82	»	»	
900,000 »	»	»	»	»	»	
50,977,138 72	3,251 29	»	32,148 11	23,367 51	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	51,035,905 63	50,980,390 01	5,787,469 21	45,189,669 51
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires a)	210,550 »	209,383 42	42,189 41	167,194 01
	31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation. b)	414,500 »	414,462 08	8,937 59	405,515 49
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours c)	381,930 »	380,509 78	99,587 74	280,633 12
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget. (Y compris une somme de 25,000 francs en charge temporaire.) d)	141,650 »	138,541 46	81,046 77	56,843 09
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	52,184,555 63	52,123,286 75	6,019,230 72	46,099,855 22
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
	34	Participation dans les frais de certains stands communaux.	37,500 »	37,500 »	»	27,000 »
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	96,000 »	94,931 35	»	94,951 35
	36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	110,000 »	107,221 49	89,689 70	15,423 14
	37	Amélioration du casernement.	2,360,000 »	2,332,772 65	809,733 80	1,421,334 12
	38	Armement de l'artillerie de campagne	3,500,000 »	3,499,999 41	2,907,433 46	589,715 95
	39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.	296,000 »	296,000 »	296,000 »	»
	40	Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	100,000 »	100,000 »	69,190 88	30,809 12
	41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	56,000 »	55,758 35	8,647 35	47,111 »
	42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	49,995 04	24,650 »	25,345 04
	43	Routes militaires de Liège.	70,000 »	42,161 63	12,589 16	29,572 47
	44	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position fortifiée d'Anvers	500,000 »	92,245 53	49,383 57	42,861 96
	45	Construction d'un magasin de fourrages à Gand	225,000 »	44 80	»	44 80
	46	Agrandissement du magasin du service du couchage, à Anvers	50,000 »	49,979 85	77 »	49,902 85
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	7,450,500 »	6,758,630 10	4,267,394 92	2,374,071 80
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909. fr.	59,635,055 63	58,881,916 85	10,286,625 64	48,473,927 02

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
50,977,138 72		3,251 29	»	32,148 11	23,367 51	»	
209,383 42		»	»	1,166 58	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 176,000 » Crédit supplémentaire 34,550 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
414,453 08		9 »	»	37 92	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 330,000 » Crédit supplémentaire 84,500 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
380,220 86		288 92	»	1 440 22	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 447,000 » Diminution 38,050 »
137,889 86		651 60	»	3,108 54	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Augmentation 16,650 »
32,119,083 94		4,200 81	»	37,901 37	23,367 51	»	
27,000 »	10,500 »	»	»	»	»	»	
94,951 35	»	»	»	1,048 65	»	»	
105,112 84	2,108 65	»	»	820 51	1,958 »	»	
2,231,067 92	101,704 73	»	»	1,577 25	25,650 10	»	
3,497,149 41	2,850 »	»	»	» 59	»	»	
296,000 »	»	»	»	»	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	»	
55,758 35	»	»	»	241 65	»	»	
49,995 04	»	»	»	4 96	»	»	
42,161 63	»	»	»	27,838 37	»	»	
92,245 53	»	»	»	»	407,754 47	»	
44 80	»	»	»	224,955 20	»	»	
49,979 85	»	»	»	20 15	»	»	
6,644,466 72	117,163 38	»	»	256,507 33	435,362 57	»	
58,760,552 66	121,364 19	»	»	294,408 70	458,730 08	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		RECAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	54,094 19	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	15,434 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	10,290 96	4,909 97	»	4,909 97
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	274,187 20	236,023 96	16,415 33	215,407 42
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	354,006 35	240,933 93	16,415 33	220,317 39
		Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909	59,635,055 63	58,881,916 85	10,286,625 64	48,473,927 02
		TOTAUX. fr.	59,989,061 98	59,122,850 78	10,303,040 97	48,694,244 41

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	54,094 19	»	»	
»	»	»	»	15,434 »	»	
4,909 97	»	»	130 99	5,250 »	»	
231,822 75	4,201 21	»	550 04	37,613 20	»	
236,732 72	4,201 21	»	54,775 22	58,297 20	»	
58,760,532 66	121,364 19	»	294,408 70	458,730 08	»	
58,997,285 38	125,565 40	»	349,183 92	517,027 28	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article premier de la loi du 5 juillet 1909, *Moniteur* des 5 et 6, nos 186-187 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 50,747,005 63

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 1,437,550 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1907 et 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 6,660 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 52,191,215 63

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 7,450,800 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1905, 1906, 1907 et 1908 347,346 35

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 7,797,846 35

ENSEMBLE fr. 59,989,061 98

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1905				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1909, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	45,155 81	»	»	»
		EXERCICE 1908.				
		<i>Report de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.</i>				
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	40,233 83	38,991 22	»	33,808 22
		EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	4	Traitements et autres allocations et prestations b)	8,095,591 70	8,064,604 83	3,940,991 59	4,122,177 84
II.	2	Pensions et secours	45,000 »	40,916 80	23,620 04	17,149 03
		TOTAUX pour le service ordinaire	8,140,591 70	8,105,521 63	3,964,611 63	4,139,326 87
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . .	600,000 »	591,100 51	328,678 84	259,328 57
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	8,620 »	4,000 »	»	4,000 »
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	900 »	896 »	896 »	»
	6	Reprise par l'État du service de couchage dans la province de Liège	25,000 »	24,976 70	24,976 70	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	634,520 »	620,973 21	354,551 54	263,328 57
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909. fr.	8,775,111 70	8,726,494 84	4,319,163 17	4,402,655 44

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	45,155 81	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 23 novembre 1909, n° 759831.
33,808 22	5,183 »	»	1,242 61	»	»	
8,063,169 43	1,435 40	»	30,986 87	»	»	b) Crédit primitif fr. 7,996,091 70 Crédit supplémentaire 368 70 Idem 99,131 30 alloués par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
40,769 07	147 73	»	4,083 20	»	»	
8,103,938 50	1,583 13	»	35,070 07	»	»	
588,007 41	3,093 10	»	174 65	8,724 84	»	
4,000 »	»	»	4,620 »	»	»	
896 »	»	»	4 »	»	»	
24,976 70	»	»	23 30	»	»	
617,880 11	3,093 10	»	4,821 95	8,724 84	»	
8,721,818 61	4,676 23	»	39,892 02	8,724 84	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	45,155 81	»	»	»
		Transfert de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	40,233 83	38,991 22	»	33,808 22
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents. fr.	85,389 64	38,991 22	»	33,808 22
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.	8,775,441 70	8,726,494 84	4,319,163 17	4,402,655 44
		TOTAUX. fr.	8,860,501 34	8,765,486 06	4,319,163 17	4,436,463 66

GENDARMERIE . (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	45,155 81	»	»	
33,808 22	5,183 »	»	1,242 61	»	»	
33,808 22	5,183 »	»	46,398 42	»	»	
8,724,818 61	4,676 23	»	39,892 02	8,724 84	»	
8,753,626 83	9,859 23	»	86,290 44	8,724 84	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 29 juin 1909, *Moniteur* du 30, n° 181 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 8,041,091 70

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 99,500 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 8,140,591 70

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 634,320 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1905 et 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 85,389 64

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 719,909 64

ENSEMBLE fr. 8,860,501 34

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1906.				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des Ponts et Chaussées.</i>				
	63	Bâtiments devant servir à l'installation de la direction des contributions directes, douanes et accises et cadastre du Brabant, du service des essais de la garantie des matières d'or et d'argent et des bureaux des recettes des douanes et des chemins de fer au nouvel entrepôt public de Bruxelles	100,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1909. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de provinces détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	1,454,275 »	1,401,262 37	1,348,817 03	52,445 34
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. b)	85,180 20	79,813 59	57,620 69	21,059 56
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	11,500 »	10,317 95	8,345 30	1,901 85
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	462,000 »	386,983 82	273,728 70	112,831 87
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage	13,950 »	630 »	630 »	»
	7	Service de la monnaie	16,100 »	15,637 92	8,619 45	7,018 47
	8	Documents statistiques	12,800 »	11,478 83	10,661 33	847 50
		A REPORTER. fr	2,076,805 20	1,927,124 48	1,729,422 50	196,074 59

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 3 décembre 1909, n° 760704.
»	»	»	»	100,000 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,401,262 37	»	»	53 042 63	»	»	
78,680 25	1,133 34	»	5,366 61	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 80,000 » Crédit supplémentaire . 5,180 20 alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 149.
10,247 15	70 80	»	1,182 65	»	»	
386,560 57	423 25	»	75,046 48	»	»	
630 »	»	»	13,320 »	»	»	
15,637 92	»	»	462 08	»	»	
11,478 83	»	»	1,321 17	»	»	
1,925,497 09	1,627 39	»	149,680 72	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	2,076,805 20	1,927,124 48	1,729,422 50	196,074 59
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements des agents du trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,100 »	176,065 73	176,065 73	»
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	63,100 »	63,100 »	63,100 »	»
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	530,000 »	500,958 65	»	500,958 65
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . a)	1,067,000 »	1,065,727 31	»	1,065,727 37
	13	Traitements fixes	3,240,000 »	3,192,630 69	1,165 60	3,191,465 09
	14	Service des contributions directes, } Remises proportionnel- des accises et de la comptabilité. } les et indemnités (Cré- dit non limitatif.)	2,503,000 »	2,860,461 72	60 »	2,860,401 72
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . b)	8,087,030 »	7,832,529 70	849 65	7,831,680 05
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 »	»	»	»
	17	Service des laboratoires	26,500 »	24,074 11	1,829 90	22,244 21
	18	Suppléments de traitement. c)	384,555 »	361,560 01	119,502 65	241,920 86
	19	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . d)	41,000 »	42,616 04	»	42,616 04
	20	Frais de bureau et de tournées	100,000 »	89,685 80	38,146 10	51,539 70
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses	900,000 »	860,401 65	490 60	843,902 05
	22	Police en matière de douane et d'accise	8,000 »	4,520 »	»	4,520 »
	23	Matériel e)	352,512 35	328,053 98	87,775 85	238,168 19
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre f)	710,340 »	710,273 45	15,205 59	695,067 86
	25	Traitements du personnel du domaine g)	90,000 »	89,091 73	23 85	89,967 88
	26	Remises des receveurs. — Frais de perception (Crédit non limitatif)	1,650,000 »	1,757,775 08	»	1,757,775 08
	27	Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . h)	36,100 »	36,094 87	»	36,094 87
	28	Frais de bureau et dépenses diverses	33,800 »	32,700 »	26,325 »	6,375 »
	29	Matériel (y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire) i)	28,900 »	26,653 20	18,526 78	5,592 22
	30	Dépenses du domaine j)	166,000 »	165,347 21	18,565 86	144,933 54
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500 »	1,098 50	1,036 09	62 41
		A REPORTER. fr.	22,291,742 55	22,149,443 97	2,298,091 75	19,827,087 38

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,925,497 09	1,627 39	»	149,680 72	»	»	
176,065 73	»	»	13,034 27	»	»	
63,100 »	»	»	»	»	»	
500,958 65	»	»	29,041 35	»	»	
1,065,727 37	»	»	1,272 63	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,059,000 » Crédit supplémentaire . . . 8,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
3,192,630 69	»	»	47,369 31	»	»	
2,860,461 72	»	»	»	»	357,461 72	
7,832,529 70	»	»	251,500 30	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,200,000 » Crédit supplémentaire . . . 887,030 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
»	»	»	3,500 »	»	»	
24,074 11	»	»	2,425 89	»	»	
361,423 51	136 50	»	22,994 99	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 320,000 » Crédit supplémentaire . . . 64,555 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
42,616 04	»	»	1,383 96	»	»	
89,685 80	»	»	10,314 20	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Crédit supplémentaire . . . 4,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus
844,392 65	16,009 »	»	39,598 35	»	»	
4,520 »	»	»	3,480 »	»	»	
325,944 04	2,109 94	»	24,458 37	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Crédit supplémentaire . . . 52,512 35 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
710,273 45	»	»	66 55	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 698,340 » Crédit supplémentaire . . . 12,000 » alloué par loi rappelée ci-dessus.
89,991 73	»	»	8 27	»	»	
1,757,775 08	»	»	»	»	107,775 08	g) Crédit primitif . . . fr. 95,000 » Diminution 5,000 »
36,094 87	»	»	5 13	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Diminution 3,900 »
32,700 »	»	»	1,100 »	»	»	
24,119 »	2,534 20	»	2,246 80	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Augmentation 3,900 »
163,499 40	1,847 81	»	239 03	413 76	»	j) Crédit primitif . . . fr. 112,000 » Augmentation 5,000 » Crédit supplémentaire . . . 49,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
1,098 50	»	»	401 50	»	»	
22,125,179 13	24,264 84	»	607,121 62	413 76	485,236 80	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,291,742 55	22,149,443 97	2,298,091 75	19,827,087 38
V.		Pensions et secours. Dépenses imprévues.				
	32	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	27,200 »	49,275 50	41,530 »	7,745 50
	33	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	28,000 »	24,924 »	22,411 50	2,512 50
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 33	5,000 »	450 »	450 »	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	22,351,942 55	22,224,093 47	2,362,483 25	19,837,345 38
VI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	35	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Frais de vacation; frais de déplacement; frais de bureau et frais divers	8,000 »	6,020 80	40 »	5,843 40
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.	22,359,942 55	22,230,114 27	2,362,523 25	19,843,188 78
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1906 (Art. 30 de la loi de comptabilité.) fr.	100,000 »	»	»	»
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909	22,359,942 55	22,230,114 27	2,362,523 25	19,843,188 78
		TOTAUX. fr.	22,459,942 55	22,230,114 27	2,362,523 25	19,843,188 78

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,125,179 13	24,264 84	»	607,121 62	413 76	463,236 80	
49,275 50	»	»	»	»	22,075 50	
24,924 »	»	»	3,076 »	»	»	
450 »	»	»	4,550 »	»	»	
22,199,828 63	24,264 84	»	614,747 62	413 76	487,312 30	
5,883 40	137 40	»	1,979 20	»	»	
22,205,712 03	24,402 24	»	616,726 82	413 76	487,312 30	
»	»	»	»	100,000 »	»	
22,205,712 03	24,402 24	»	616,726 82	413 76	487,312 30	
22 205,712 03	24,402 24	»	616,726 82	100,413 76	487,312 30	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 17 août 1909, *Moniteur* du 20, n° 232 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 21,269,665 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 1,082,277 55

TOTAL pour le service ordinaire fr. 22,351,942 55

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 8,000 »

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1906,
conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846,
sur la comptabilité de l'État 100,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 108,000 »

ENSEMBLE fr. 22,459,942 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
V.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1905.				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1909, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comp- tabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		Routes et bâtiments civils.				
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire.)	861 01	»	»	»
		Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	2,461 01	»	»	»
V.		EXERCICE 1906.				
		<i>Report de l'exercice 1906 à l'exercice 1909.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		Routes et bâtiments civils.				
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandisse- ment, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Céré- monies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Chauf- fage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire).	2,895 84	2,645 84	»	2,645 84
		A REPORTER. fr.	2,895 84	2,645 84	»	2,645 84

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 31 décembre 1909, n° 762709.
»	»	»	861 01	»	»	
»	»	»	1,600 »	»	»	
»	»	»	2,461 01	»	»	
2,645 84	»	»	250 »	»	»	
2,645 84	»	»	250 »	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		Report . . . fr.	2,895 84	2,645 84	»	2,645 84
		EXERCICE 1906 (suite).				
		Reports de l'exercice 1906 à l'exercice 1909 (suite).				
		Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.				
V (suite.)	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	4,495 84	2,645 84	»	2,645 84
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Administration des ponts et chaussées.				
VIII.	59	Ports et côtes, Travaux d'entretien extraordinaire et d'amé- lioration, Subsidés	5,651 78	5,651 78	»	5,651 78
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1906 fr.	10,147 62	8,297 62	»	8,297 62
		EXERCICE 1907.				
		Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1909.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		Routes et bâtiments civils.				
II.	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise — Subsidés	25,797 »	23,343 41	»	23,343 41
		Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.				
	15	Personnel de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Frais de concours et d'exa- mens	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire	27,397 »	23,343 41	»	23,343 41

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,645 84	»	»	»	250 »	»	»	
»	»	»	»	»	1,600 »	»	
2,645 84	»	»	»	250 »	1,600 »	»	
5,651 78	»	»	»	»	»	»	
8,297 62	»	»	»	250 »	1,600 »	»	
23,343 41	»	»	»	»	2,453 59	»	
»	»	»	»	»	1,600 »	»	
23,343 41	»	»	»	»	4,053 59	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	27,397 »	23,343 41	»	23,343 41
		<i>Reports de l'exercice 1907 à l'exercice 1909 (suite).</i>				
		—				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration centrale.</i>				
VI.	26	Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruges.	12,272 17	3,556 96	»	3,556 96
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1907 fr.	39,669 17	26,900 37	»	26,900 37
		EXERCICE 1908				
		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1909.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien — Frais d'expertise. — Subsidés	98,553 02	83,763 29	»	83,763 29
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	3,492 09	3,492 09	»	3,492 09
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	45	Personnel de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Frais de concours et d'exams	17,847 10	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	119,892 21	87,255 38	»	87,255 38

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
23,343 41		»	»	»	4,053 59	»	
3,556 96		»	»	8,745 21	»	»	
26,900 37		»	»	8,745 21	4,053 59	»	
83,763 29		»	»	10,368 30	4,421 43	»	
3,492 09		»	»	»	»	»	
»		»	»	»	17,847 10	»	
87,255 38		»	»	10,368 30	22,268 53	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
IV.		<i>Reports de l'exercice 1908 à l'exercice 1909 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	23	Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.	21,947 21	15,503 22	»	15,503 22
	27	Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	8,561 70	8,561 70	»	8,561 70
	28	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	19,304 30	19,304 30	»	19,304 30
	29	Escaut Construction d'un embarcadere Entretien extra-ordinaire et amélioration	200,000 »	16,500 »	»	16,500 »
	33	Canal de Selzaete à la mer du Nord. Entretien extra-ordinaire et amélioration	39,952 18	39,952 18	»	39,952 18
	34	Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	18,729 »	17,792 58	»	17,792 58
	38	Ports et côtes. Entretien extraordinaire et amélioration. Subsidés	101,810 73	101,599 78	»	101,599 78
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	410,305 12	219,213 73	»	219,213 73
		TOTAUX pour le service ordinaire	119,892 21	87,255 38	»	87,255 38
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1908. fr.	530,197 33	306,469 11	»	306,469 11
I.		EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'Administration centrale	505,700 »	475,040 09	466,373 09	8,667 »
	3	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département a)	40,000 »	39,227 60	27,353 20	11,874 40
		A REPORTER. . . fr.	566,700 »	535,267 69	514,726 29	20,541 40

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
15,503 22	»	»	136 15	6,307 84	»	
8,561 70	»	»	»	»	»	
19,304 30	»	»	»	»	»	
16,500 »	»	»	»	183,500 »	»	
39,932 18	»	»	»	»	»	
17,792 55	»	»	936 45	»	»	
101,599 78	»	»	210 95	»	»	
219,213 73	»	»	1,283 55	189 807 84	»	
87,255 38	»	»	10,368 30	22,268 53	»	
306,469 11	»	»	11,651 85	212,076 37	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
475,040 09	»	»	30,659 91	»	»	
39,227 60	»	»	772 40	»	»	
535,267 69	»	»	31,432 31	»	»	

a) Crédit primitif 30,000 »
Crédit supplémentaire 10,000 »
alloué par la loi du 17 mai 1910, Mont-
teur du 29, n° 149.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910. jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	566,700 »	535,267 69	514,726 29	20,541 40
		Administration centrale (suite).				
I (suite.)	4	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	12,000 »	10,786 51	4,921 »	5,865 51
	5	Matériel. — Bibliothèque. (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.)	90,000 »	60,000 »	35,300 23	24,212 64
		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	6	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation . . . a)	51,500 »	48,852 10	40,003 13	8,848 07
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	7	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés . . . b)	7,016,022 40	6,523,650 20	2,736,019 47	3,685,080 03
	8	Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000 »	84,750 96	52,724 28	32,010 43
	9	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. — Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers. (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire). c)	2,500,000 »	2,500,000 »	928,463 23	1,564,032 50
	10	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. — Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc. d)	92,000 »	91,253 11	53,745 11	37,508
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	11	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,600,000 »	2,230,000 »	559,166 61	1,669,923 62
	12	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélioration, établissement, exploitation	65,000 »	33,601 73	5,586 42	28,015 31
	13	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés	950,000 »	950,000 »	328,343 21	621,654 79
		A REPORTER. fr.	14,028,222 40	13,068,162 30	5,258,998 98	7,697,692 30

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
335,267 69	»	»	31,432 31	»	»	
10,786 51	»	»	1,213 49	»	»	
59,512 87	487 13	»	30,000 »	»	»	
48 851 20	» 90	»	2,647 90	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . . 1,500 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
6,421,099 50	102,530 70	»	405,197 01	87,175 19	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,000,000 » Crédit supplémentaire . . 16,022 40 alloué par la loi rappelée ci-dessus.
84,734 71	16 25	»	249 04	»	»	
2,492,493 73	7,504 27	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 » Crédit supplémentaire . . 1 250,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
91,253 11	»	»	746 89	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 90,000 » Crédit supplémentaire . . 2,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
2,229,090 23	909 77	»	370,000 »	»	»	
33,601 73	»	»	16,134 64	15,263 63	»	
949,998 »	2 »	»	»	»	»	
12,956,691 28	111,471 02	»	857,621 28	102,438 82	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,028,222 40	13,068,162 30	5,258,998 98	7,697,692 30
II <i>(suite.)</i>		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	14	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale — Jurys d'examen : frais divers	1,649,850 »	1,564,320 19	1,284,767 40	276,984 88
	15	Personnel de bureau, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subal- ternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements — Frais de concours et d'examen.	1,782,650 »	1,661,609 32	1,472,861 06	188,105 22
	16	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. — Frais de concours et d'examen. — Gardiens de monuments : frais d'habillement	253,782 »	231,915 76	227,197 86	4,717 90
		<i>Annales des travaux publics</i>				
	17	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000 »	13,935 01	7,545 43	6,409 58
III.		Traitements de disponibilité; pensions et secours; dépenses imprévues.				
	18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 »	29,432 32	28,726 78	705 54
	19	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif.)	15,000 »	3,804 27	3,621 67	2,182 60
	20	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et d'employés décédés qui se trouvent dans une position mal- heureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	29,500 »	22,180 89	17,409 14	4,740 50
	21	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accor- der exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'art. 20 . . .	3,000 »	1,880 82	1,267 50	606 67
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	17,811,004 40	16,599,260 88	8,302,395 82	8,182,145 19

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,956,691 28	111,471 02	»	857,621 28	102,438 82	»	
1,561,752 28	2,567 91	»	85,529 81	»	»	
1,660,966 28	643 04	»	98,621 13	22,419 55	»	
231,915 76	»	»	21,866 24	»	»	
13,955 01	»	»	44 99	»	»	
29,432 32	»	»	5,567 68	»	»	
5,804 27	»	»	9,195 73	»	»	
22,149 64	31 25	»	7,319 11	»	»	
1,874 17	6 65	»	1,119 18	»	»	
16,484,541 01	114,719 87	»	1,086,885 15	124,858 37	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	22	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation. a)	95,000	» 85,360 46	27,695 53	57,664 93
	23	Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandissement	200,000	» 30,739 38	15,329 27	15,410 11
	24	Hôtel du gouvernement provincial, à Mons. Agrandissement.	100,000	» »	»	»
	25	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. Achèvement.	200,000	» 117,951 75	60,979 »	56,972 75
	26	Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Parachèvement et installation du chauffage et de l'éclairage dans le bâtiment des bureaux b)	270,000	» 185,553 19	35,507 40	148,467 70
	27	Haine. Entretien extraordinaire et amélioration	25,000	» »	»	»
	28	Canal de dérivation de la Lys. Entretien extraordinaire et amélioration	20,000	» 12,246 »	12,246 »	»
	29	Canal de Selzaete à la mer du Nord. Entretien extraordinaire et amélioration	30,000	» 22,740 31	22,615 31	125 »
	30	Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration	100,000	» 1,419 75	1,419 75	»
	31	Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration.	100,000	» 8,937 92	8,937 92	»
	32	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extraordinaire et amélioration	25,000	» »	»	»
	33	Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration.	60,000	» »	»	»
	34	Ports et côtes. Entretien extraordinaire et amélioration. Subsidés	190,000	» 31,511 25	31,336 75	174 50
	35	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers	50,000	» 31,429 15	24,601 40	6,457 75
	36	Ancien château des Comtes de Flandres, à Gand. Restauration.	11,077	» »	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,476,077	» 527,889 16	240,668 33	285,272 74
		TOTAUX pour le service ordinaire	17,811,004 40	16,599,260 88	8,302,395 82	8,182,145 19
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909. fr	19,287,081 40	17,127,150 04	8,543,064 15	8,467,417 93

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
85,360 46	»	»	4,135 46	5,504 08	»	a) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire 20,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149
30,739 38	»	»	169,260 62	»	»	
»	»	»	100,000 »	»	»	
117,981 75	»	»	82,048 25	»	»	
183,975 10	1,578 09	»	931 38	83,515 43	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire 70,000 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
»	»	»	25,000 »	»	»	
12,246 »	»	»	7,754 »	»	»	
22,740 31	»	»	7,259 69	»	»	
1,419 75	»	»	98,580 25	»	»	
8,937 92	»	»	91,062 08	»	»	
»	»	»	25,000 »	»	»	
»	»	»	60,000 »	»	»	
31,511 25	»	»	158,488 75	»	»	
31,059 15	370 »	»	18,570 85	»	»	
»	»	»	11,077 »	»	»	
525,941 07	1,948 09	»	839,168 33	89,019 51	»	
16,484,541 01	114,719 87	»	1,086,885 15	124,858 37	»	
17,010,482 08	116,667 96	»	1,946,053 48	213,877 88	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	2,461 01	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1906. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	10,147 62	8,297 62	»	8,297 62
		Transferts de l'exercice 1907. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	39,669 17	26,900 37	»	26,900 37
		Transferts de l'exercice 1908. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	330,197 33	306,469 11	»	306,469 11
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	582,475 13	341,667 10	»	341,667 10
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.	19,287,081 40	17,127,150 04	8,543,064 15	8,467,417 93
		TOTAUX. fr.	19,869,556 53	17,468,817 14	8,543,064 15	8,809,085 03

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	2,461 01	»	»	
8,297 62	»	»	250 »	1,600 »	»	
26,900 37	»	»	8,715 21	4,053 59	»	
306,469 41	»	»	11,651 85	212,076 37	»	
341,667 10	»	»	23,078 07	217,729 96	»	
17,010,482 08	116,667 96	»	1,946,053 48	213,877 88	»	
17,352,149 18	116,667 96	»	1,969,131 55	431,607 84	»	

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 17 juillet 1909, *Moniteur* du 23, n° 206 :

A. Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr. 16,531,482 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,279,522 40

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1905, 1906, 1907 et 1908, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État 154,246 06

TOTAL pour le service ordinaire fr. 17,965,250 46

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,386,077 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 90,000 »

2° Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1906, 1907 et 1908 428,229 07

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,904,306 07

ENSEMBLE fr. 19,869,556 53

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1909.	En 1910 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonction- naires détachés à l'administration centrale	591,190 »	591,123 96	573,539 75	17,584 21
	3	Fournitures de bureau et divers : matériel, registres et imprimés. Bibliothèque. Frais de publication du <i>Bulletin officiel</i> et des <i>Annales du Musée</i> . Abonnements aux journaux et périodiques, etc. a)	113,000 »	99,861 70	62,515 64	36,570 71
	4	Entretien des immeubles et salaire du personnel préposé à cet entretien. — Loyers — Mobilier, chauffage, éclairage, assurances, service des eaux. — Télégrammes, téléphones, menues dépenses et divers.	160,000 »	117,872 41	52,882 62	33,362 07
	5	Subvention au Congrès de navigation, au Congrès des chemins de fer et à l'Association d'agronomie coloniale. Participation dans les frais de bureau de la Conférence de Bruxelles, du bureau des tarifs douaniers, du bureau de Berne et du bureau central de l'Association internationale sismologique	4,000 »	3,041 56	»	2,669 56
	6	Frais de route et de séjour b)	8,100 »	8,011 60	5,484 65	2,526 95
	7	Dépenses imprévues non libellées au Budget	50,000 »	9,730 95	2,957 20	6,773 75
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.	947,290 »	850,642 18	718,379 86	99,487 25

COLONIES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
591,123 96	»	»	66 04	»	»	
99,086 35	775 35	»	13,138 30	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 110,000 » Crédit supplémentaire 3,000 » alloué par la loi du 17 mai 1910, <i>Moniteur</i> du 29, n° 149.
86,244 69	31,627 72	»	42,127 59	»	»	
2,669 56	372 »	»	958 44	»	»	
8,011 60	»	»	88 40	»	»	b) Crédit primitif 5,500 » Crédit supplémentaire 2,600 » alloué par la loi rappelée ci-dessus.
9,730 95	»	»	40,269 05	»	»	
817,867 11	32,775 07	»	96,647 82	»	»	

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 décembre 1908, *Moniteur* des 28 et 29, n° 363-354, à la somme de . fr.

941,690 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires

5,600 »

ENSEMBLE fr.

947,290 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1909.	En 1910, jusqu'au 31 octobre.	
EXERCICE 1909 (COMPTE DÉFINITIF).							
I.		Non-Valeurs.					
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	300,000	» 374,128 33	»	374,128 33	
	2	— — personnelle	450,000	» 524,791 67	»	524,791 67	
	3	— sur le droit de patente	200,000	» 193,701 86	»	193,701 86	
	4	— sur les redevances des mines	5,000	» 8,019 93	»	8,019 93	
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	» 9,351 06	»	9,351 06	
II.		Remboursements.					
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	1,000,000	» 894,669 27	»	894,510 32	
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000	» 523,253 98	»	522,356 25	
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	25,000	» 279,998 52	124,543 54	135,454 98	
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . .	2,000	» 422 40	»	422 40	
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage . .	170,000	» 234,767 62	234,767 62	»	
	11	Déficit de comptes de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	» 133,646 01	21,988 19	111,657 82	
Totaux des crédits et des dépenses pour le Budget de l'exercice 1909 fr.			2,801,000	» 3,176 750 65	381,299 35	2,794,394 62	

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
374,128 33	»	»	»	»	74,128 33	
524,791 67	»	»	»	»	74,791 67	
193,701 86	»	»	6,298 14	»	»	
8,019 93	»	»	»	»	3,019 93	
9,351 06	»	»	»	»	351 06	
894,510 32	158 95	»	105,330 73	»	»	
522,356 25	897 73	»	76,746 02	»	»	
279,998 52	»	»	»	»	254,998 52	
422 40	»	»	1,577 60	»	»	
234,767 62	»	»	»	»	64,767 62	
133,646 01	»	»	»	»	93,646 01	
3,175,693 97	1,056 68	»	189,952 49	»	565,703 14	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1909, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 août 1909, *Moniteur* du 14, n° 226, à la somme de fr. 2,801,000 »

EXERCICE 1909. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	178,388,016 14	»	178,388,016 14	180,751,125 23
Dotations	5,480,090 »	»	5,480,090 »	5,473,313 38
Ministère de la Justice	28,009,188 48	1,643,413 59	29,652,602 07	30,281,630 71
— des Affaires Étrangères	4,187,761 08	210,418 38	4,398,179 46	4,342,912 49
— de l'Intérieur et de l'Agriculture	17,558,080 65	283,992 36	17,842,073 01	17,005,297 28
— des Sciences et des Arts	32,715,978 84	3,831,822 07	36,547,800 91	36,114,639 46
— de l'Industrie et du Travail	22,478,809 »	715,000 »	23,193,809 »	23,038,910 43
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	226,813,841 96	»	226,813,841 96	225,827,876 29
— de la Guerre	52,191,215 63	7,797,846 33	59,989,061 98	59,122,850 78
Corps de la Gendarmerie	8,140,591 70	719,909 64	8,860,501 34	8,765,486 06
Ministère des Finances	22,351,942 55	108,000 »	22,459,942 55	22,230,114 27
— des Travaux publics	17,965,250 46	1,904,306 07	19,869,556 53	17,468,817 14
— des Colonies	947,290 »	»	947,290 »	850,642 18
Non-Valeurs et Remboursements	2,801,000 »	»	2,801,000 »	3,176,750 65
TOTAUX GÉNÉRAUX	620,029,056 49	17,214,708 46	637,243,764 95	634,450,366 55

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1909

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1908.	En 1909, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
144,673,395 44	36,017,708 97	180,691,704 41	59,420 82	»	2,526,454 95	»	4,889,564 04	
5,375,005 84	98,307 74	5,473,313 58	»	»	6,776 42	»	»	
21,833,534 30	8,388,493 70	30,222,028 »	59,602 71	»	324,760 24	394,425 80	1,348,214 68	
3,448,335 69	871,449 67	4,319,805 36	23,107 13	»	57,641 38	»	2,374 41	
10,927,411 20	5,936,749 77	16,864,160 97	144,136 31	»	864,201 74	505 60	27,931 61	
26,791,888 67	8,862,116 47	35,654,005 14	460,634 32	»	440,210 96	25,000 »	32,049 51	
21,184,894 90	1,635,459 94	22,820,354 84	218,555 59	»	269,982 57	»	115,084 »	
81,884,526 81	143,534,625 12	225,439,151 93	388,724 36	»	1,138,031 55	53,695 22	205,761 10	
10,303,040 97	48,694,244 41	58,997,285 38	125,565 40	»	349,183 92	517,027 28	»	
4,319,163 17	4,436,463 66	8,755,626 83	9,859 23	»	86,290 44	8,724 84	»	
2,362,523 25	19,843,188 78	22,205,712 03	24,402 24	»	616,726 82	100,413 76	487,312 30	
8,543,064 15	8,809,085 03	17,352,149 18	116,667 96	»	1,969,131 55	431,607 84	»	
718,379 86	99,487 25	817,867 11	32,775 07	»	96,647 82	»	»	
381,299 35	2,794,394 62	3,175,693 97	1,056 68	»	189,952 49	»	565,703 14	
342,747,083 60	290,041,775 13	632,788,858 73	1,661,507 82	»	8,935,992 85	1,531,400 34	7,673,994 79	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1909, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice précédent.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1909.	
	1900.	1908.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dettes publiques	180,781,125 23	172,959,216 24	7,791,908 99	»
Dotations	5,473,313 58	5,433,873 33	39,440 25	»
Ministère de la Justice	30,281,630 71	31,164,904 17	»	883,273 46
— des Affaires Étrangères	4,342,912 49	3,984,120 23	358,792 26	»
— de l'Intérieur et de l'Agriculture { Intérieur	4,491,314 36	4,828,028 95	»	336,714 59
— de l'Intérieur et de l'Agriculture { Agriculture	12,513,982 92	11,816,234 42	697,748 50	»
— des Sciences et des Arts	36,114,639 46	33,004,689 64	3,109,949 82	»
— de l'Industrie et du Travail	23,038,910 43	22,603,991 80	434,918 63	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	223,827,876 29	217,699,345 22	8,128,531 07	»
— de la Guerre	59,122,850 78	58,234,236 03	888,614 75	»
Corps de la Gendarmerie	8,765,486 06	9,105,083 70	»	339,597 64
Ministère des Finances	22,230,114 27	21,844,058 89	386,055 38	»
— des Travaux publics	17,468,817 14	17,415,495 15	53,321 99	»
— des Colonies	850,642 18	63,186 89	787,455 29	»
Non-Valeurs et Remboursements	3,176,750 65	2,864,842 18	311,908 47	»
TOTAUX fr.	634,450,366 55	613,021,306 84	22,988,645 40	1,559,585 69
En plus fr.			21,429,039 71	

TABLEAU Lrrr. Z.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1908 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	.	"	.	26,502,221 36
1831.	66,042,211 82	46,205,354 62	78,248 59	.	113,225,815 03
1832.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	.	152,464,505 97
1833.	86,037,982 "	"	54,603 48	.	86,092,585 48
1834.	84,279,578 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835.	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836.	84,557,151 "	"	1,444,790 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1837.	85,911,700 "	"	2,308,636 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1838.	94,606,326 "	"	44,855 30	25,778,035 70	120,429,195 "
1839.	104,095,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1840.	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 65	170,775,074 27
1841.	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1842.	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1843.	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1844.	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845.	111,138,170 "	"	10,692,061 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846.	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 86	113,831,076 65
1847.	115,475,050 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1848.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,300 06	117,621,320 06
1850.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851.	117,332,550 "	450,000 "	255,145 39	85,159 45	118,122,834 84
1852.	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,433,390 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,632,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 35	162,750,469 35
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,231 38	39,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1908 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,513 92	"	1,965,728 44	
96,701,337 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,335 92	"	
102,652,632 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 90	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 73	"	844,604 39	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,043 57	"	252,966 72	
113,528,063 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 80	1,381,300 85	"	
119,345,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,063,673 59	
152,675,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 63	"	8,821,603 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,923 95	"	5,026,452 01	
155,880,739 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,234,411 84	"	5,813,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 35	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,103,595 34	
211,092,433 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	13,812,001 93	
5,847,311,963 25	29,814,272 60	153,908,638 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,347,204 68	449,299,882 50	5,725,217,597 32
1871.	178,529,000 "	"	4,578,316 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	3,909,538 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	229,643,000 "	"	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,393 30	369,384,800 49
1879.	264,435,260 "	"	8,103,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,497,060 "	"	6,055,637 49	97,208,932 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,604,610 "	368,745,209 63
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,565 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888.	319,365,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,347,920 50
1889.	330,814,902 "	"	1,103,584 "	46,083,029 17	377,702,115 17
1890.	331,532,202 "	"	1,027,315 "	35,976,143 24	368,535,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,335,505 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,736 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	"	4,538,846 "	83,000,829 47	453,467,053 87
1897.	380,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,684 38
1901.	488,439,760 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 "	"	993,000 "	106,602,783 39	596,635,833 39
1903.	506,542,470 "	"	4,197,753 27	116,283,166 95	626,923,390 22
1904.	529,372,510 "	"	2,349,209 80	136,850,513 74	668,572,325 54
1905.	543,574,427 "	"	1,410,407 39	116,298,433 91	661,283,268 30
1906.	558,863,927 90	"	1,059,500 "	75,051,332 45	634,974,760 35
1907.	596,570,430 "	"	1,609,500 "	88,984,911 41	687,164,841 41
1908.	261,404,924 "	"	1,509,500 "	81,605,130 99	704,319,554 99
	18,586,645,888 09	145,104,385 55	305,392,944 73	3,184,871,788 18	22,321,014,976 55
	18,750,750,243 64				

CLOS DE 1850 A 1908 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,311,065 25	29,814,272 60	153,908,638 53	
256,643,968 44	"	20,376,992 90	
259,940,457 90	"	24,438,689 40	
541,086,178 63	"	21,045,029 32	
515,915,640 21	"	13,811,192 39	
278,711,586 63	"	4,152,041 71	
526,620,743 66	"	5,376,439 21	
346,284,526 27	"	5,547,496 95	
367,590,461 95	1,794,338 56	"	
300,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,931 71	"	17,454,281 72	
378,003,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,019 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,531,488 26	
350,022,152 10	25,440,973 90	"	
533,085,425 76	7,345,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,399 27	
541,164,153 86	"	7,137,411 86	
346,666,785 94	"	12,318,865 44	
587,036,516 49	"	9,334,401 32	
378,404,319 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,644,662 21	"	4,594,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 55	"	16,081,424 88	
595,750,444 45	"	15,320,481 90	
480,939,955 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 32	"	43,917,862 51	
679,986,220 84	"	1,837,022 61	
485,271,531 65	"	35,073,790 60	
542,778,105 55	"	42,172,419 17	
635,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	31,114,226 69	
632,416,809 77	"	5,593,419 55	
672,128,650 59	"	3,556,327 05	
706,384,998 90	"	45,101,730 60	
675,687,913 98	"	40,713,153 63	
708,258,890 88	"	21,094,055 47	
699,420,001 43	4,899,463 56	"	
22,881,243,830 32	67,305,917 39	697,504,771 16	
	630,200,853 77		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^e trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	a) 151,505,175 28	12,802,226 53	"	"	164,307,401 81	"	164,307,401 81
1833.	94,149,835 35	"	"	"	94,149,835 35	"	94,149,835 35
1834.	83,272,610 32	5,601,590 11	"	"	88,874,200 43	"	88,874,200 43
1835.	86,369,595 77	1,690,740 51	"	"	88,060,334 28	"	88,060,334 28
1836.	85,038,357 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,300 94	6,434,034 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,423 97	"	117,467,423 97
1842.	105,508,902 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,372 01	11,168,433 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,059,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,385 49	4,169,479 23	331,474 01	"	114,872,358 75	"	114,872,358 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,515 39	563,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,193,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,653,105 81	3,566,093 66	534,253 64	"	115,753,451 11	336,355 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	633,069 65	336,355 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	423,391 17	2,623,149 25	134,594,233 50	2,127,599 51	132,466,634 19
1854.	125,249,057 67	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,665 45	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,470 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	843,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,935,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	830,111 71	1,935,870 45	148,300,342 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,735 46	148,735,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 03	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,390 64	155,797,668 85
1864.	151,883,210 43	5,808,095 32	316,879 75	1,009,390 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,965,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	387,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,319 67	432,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,835 98	168,680,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,835 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	171,911,649 77	5,240,319 16	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,385 32
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,990 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,035,386 24	180,390,217 99
1870.	176,812,857 01	24,935,662 98	815,800 35	2,035,386 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 30
A REPORTER.	5,027,541,079 13	287,160,393 78	17,752,080 15	55,901,720 64	5,366,155,273 70	56,567,274 92	5,329,787,998 78

CLOS DE 1830 A 1908 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DEPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler. (Service ordinaire)	
»	27,981,168 79	27,981,168 79	»	
»	115,806,850 65	112,413,965 51	3,392,867 14	
»	164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	
»	94,149,855 35	91,904,974 94	2,244,860 39	
10,000,000 »	98,874,000 43	96,513,600 96	2,360,399 47	
1,490,000 »	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	
15,374,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	
10,000,000 »	105,226,103 60	103,331,731 64	1,894,372 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34	
65,074,257 65	168,658,683 21	165,914,370 95	2,744,312 26	
»	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	
25,278,995 17	132,568,405 61	129,375,909 88	2,994,495 73	
1,699,765 61	121,989,489 56	119,835,950 53	2,153,539 25	
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	
21,352,566 83	136,224,705 56	134,389,349 89	1,835,355 67	
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	1,363,889 03	
3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 99	1,412,999 99	
8,924,490 68	140,577,356 49	135,060,595 37	5,516,761 12	
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13	3,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	
2,540,368 99	153,809,105 22	151,848,564 93	1,960,540 29	
4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	2,925,554 54	
9,656,300 56	144,613,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22	
10,361,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	6,130,169 31	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 36	3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 32	3,698,568 02	
17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 31	2,960,773 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95	
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,322 17	4,703,293 68	
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,120 58	4,269,975 59	
52,051,825 01	193,295,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52	
37,724,704 83	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,315 02	4,650,919 57	
19,225,311 50	196,565,694 82	191,920,940 32	4,644,754 50	
27,396,688 95	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,031 16	
25,065,874 13	227,198,066 43	216,907,800 50	10,290,265 93	
643,742,846 94	5,975,550,845 72	5,831,586,720 74	142,144,124 08	

a) Après déduction de fr. 37,546,540 74 c⁵ pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.

b) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
REPORT.	5,027,341,079 13	287,160,393 78	17,752,080 15	33,001,720 04	5,566,155,273 70	36,567,274 92	5,529,787,998 78
1871.	179,303,141 29	18,165,561 37	853,614 11	2,463,554 28	200,787,871 05	3,143,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,342 58	10,047,531 27	1,042,538 45	3,143,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,731,845 22	15,963,052 89	1,463,792 79	2,541,548 66	222,700,239 56	2,598,426 68	220,103,812 88
1874.	236,417,401 80	8,409,242 39	1,232,024 84	2,598,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,440 55	11,349,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,925,383 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,936,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,594,785 28	266,236,861 86
1878.	260,390,513 25	7,532,383 74	1,954,216 93	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,337,236 49	1,364,395 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,554,463 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 36	1,088,278 28	1,554,463 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,843 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,804 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,804 14	328,659,652 06	930,374 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 07	1,177,915 28	930,374 55	331,206,629 31	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,403,295 »	199,630 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,623 56	700,254 13	321,215,369 43
1886.	316,309,150 77	1,397,904 23	1,737,035 89	700,254 13	320,144,393 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,136,772 30	2,072,156 38	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 34	850,100 31	315,349,472 03
1888.	314,343,358 05	1,792,654 10	1,252,934 02	850,100 31	318,219,046 46	357,610 69	317,861,435 77
1889.	322,414,138 28	2,608,474 55	1,858,315 77	357,610 69	327,218,539 29	942,343 59	326,276,195 90
1890.	335,713,661 08	2,612,661 23	1,427,005 58	942,343 59	338,695,671 08	684,732 82	338,010,938 26
1891.	358,951,564 02	939,276 84	1,388,887 10	684,732 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,723,703 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	363,129 79	344,319,696 08
1893.	343,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 38	363,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,389,058 43	355,783,121 39
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,389,058 43	375,171,517 10	2,167,748 42	373,003,568 77
1896.	367,174,364 31	17,117,167 97	3,894,074 23	2,167,748 42	390,353,354 93	1,454,419 09	388,898,935 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,432,713 18	1,454,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 »
1898.	422,557,084 40	10,699,332 29	4,377,013 01	1,489,568 50	439,122,998 29	4,216,141 »	434,906,857 29
1899.	433,868,019 78	21,568,069 57	2,995,981 13	4,216,141 »	462,648,211 48	2,564,276 20	460,283,935 28
1900.	453,023,428 32	34,163,561 24	1,854,829 51	2,564,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 39
1901.	488,967,301 59	11,758,102 47	2,713,092 63	4,409,846 88	507,845,345 57	1,560,306 26	506,285,037 31
1902.	491,368,524 56	10,723,489 72	6,255,044 92	1,560,306 26	509,907,565 46	2,400,254 71	507,507,110 75
1903.	510,108,489 52	7,953,628 06	5,072,183 82	2,400,254 71	525,534,556 11	3,094,515 05	522,440,041 06
1904.	527,372,873 27	7,926,741 91	5,439,980 88	3,094,515 05	545,834,111 11	1,839,301 48	544,094,809 63
1905.	541,866,402 32	22,413,129 42	10,671,448 62	1,839,301 48	576,790,281 84	2,712,733 75	574,077,548 11
1906.	566,668,193 02	34,891,573 86	2,116,943 63	2,712,733 75	606,389,444 24	4,638,878 87	601,750,565 57
1907.	597,526,294 12	26,521,360 51	1,746,809 66	4,638,878 87	630,455,345 16	2,125,939 97	628,309,403 19
1908.	621,185,766 27	3,821,456 76	3,175,927 37	2,125,939 97	636,307,090 37	1,546,161 62	628,760,928 75
	18,703,416,086 49	706,733,420 09	107,051,337 15	103,488,296 68	19,620,389,140 11	103,034,438 30	19,515,354,681 81

DE 1850 A 1908 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler. (Service ordinaire)	Observations.
645,742,846 94	5,973,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	
45,924,116 81	241,568,865 54	238,191,225 11	5,377,642 25	
51,086,552 17	255,754,358 55	251,974,512 80	3,759,825 55	
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	5,547,050 52	
60,599,200 54	506,192,571 23	501,642,754 68	4,549,636 55	
45,164,484 58	296,990,205 63	292,222,495 21	4,767,710 42	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,303,427 68	
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,862,492 07	
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	5,251,169 58	
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	5,564,141 55	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,529,868 44	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	
85,065,072 49	412,794,150 "	406,422,707 95	6,371,442 05	
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,852 25	
57,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56	
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	6,153,887 14	
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	5,596,944 68	
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881 "	4,100,101 62	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	2,789,286 87	
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	2,629,429 59	
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	2,515,551 16	
40,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	2,448,045 05	
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	2,445,494 82	
45,564,235 76	418,567,804 55	410,585,401 42	8,184,405 11	
55,055,985 91	445,952,921 75	457,608,281 89	6,544,659 86	
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	7,603,489 79	
266,444,251 92	701,551,089 21	695,625,188 05	7,725,901 16	
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	8,853,687 21	
95,102,409 55	582,098,657 74	574,158,192 21	7,940,465 55	
104,919,454 88	611,207,472 19	605,629,159 64	7,578,352 55	
114,266,228 42	621,775,539 17	615,356,076 21	6,417,262 96	
117,025,598 04	659,465,659 10	627,975,568 34	11,490,070 76	
161,359,796 26	705,554,605 89	628,527,575 59	15,027,050 50	
59,883,176 58	655,960,724 69	626,498,561 76	7,462,222 95	
180,844,565 94	782,594,951 51	772,365,942 89	10,228,988 42	
152,555,642 99	780,845,046 18	767,772,762 56	15,072,285 62	
157,429,706 55	786,190,655 50	770,451,015 59	15,739,621 91	
3,951,426,830 10	23,466,784,514 91	23,084,979,627 36	381,801,884 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
1850 (4 ^e trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79
1851.	66,942,211 82	66,208,008 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,965 51
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,052,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95
1853.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,315 02	91,904,974 94
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 70	96,515,600 96
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,632 59	99,528,487 96
1857.	89,406,615 99	93,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,551,751 64
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,860 "	25,778,055 70	123,509,914 81	120,198,578 44
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51
1860.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95
1861.	101,305,775 25	114,976,586 11	59,052 02	"	101,542,826 17	114,976,586 11
1862.	104,558,407 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 01	125,289,847 48	119,855,950 55
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29
1865.	112,276,648 98	113,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 80
1866.	113,247,056 72	117,551,299 20	817,006 05	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29
1867.	115,544,500 72	125,805,732 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	37,180,958 01	8,924,490 68	146,117,886 55	135,060,595 57
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41
1854.	152,351,582 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,577 02
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,552,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,349,645 85	152,889,679 62
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,234,411 84	165,431,869 51
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60
1863.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17
1864.	164,249,350 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58
1865.	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,200 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71
1866.	168,841,101 34	165,481,967 11	18,206,576 99	37,724,704 85	187,047,478 53	203,206,671 94
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92
1868.	176,294,575 34	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50
A REPORTER.	5,116,094,356 09	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,409 55	5,847,311,965 25	5,831,586,720 74

DE 1850 A 1907 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux.		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
•	1,478,947 43	•	•	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
733,602 91	•	78,248 61	•	Idem.
•	6,096,512 78	60,099 80	•	Idem.
•	3,901,264 50	54,603 48	•	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
•	133,302 55	521,259 35	•	Idem.
3,557,329 34	•	413,891 40	•	Idem.
1,659,544 70	•	1,444,799 73	•	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
•	3,925,117 65	2,308,636 25	•	Idem.
3,266,701 07	•	44,835 30	•	Idem.
•	8,510,794 19	151,714 65	•	Idem.
•	2,281,364 73	5,745,247 64	•	Idem.
•	13,672,812 86	39,052 92	•	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
•	1,736,417 61	•	870,535 72	Idem.
•	13,102,858 21	16,536,755 36	•	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
•	103,968 90	3,728,820 34	•	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
•	760,334 08	•	3,773,063 84	Idem.
•	4,284,262 48	•	4,404,693 44	Idem.
•	10,459,372 16	•	3,584,938 99	Idem.
•	17,108,256 15	28,255,547 33	•	Idem.
2,527,046 29	•	•	922,677 84	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
358,547 70	•	13,787,935 40	•	Idem.
1,482,051 37	•	•	765,860 27	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
•	5,180,128 14	1,782,772 •	•	Idem.
•	703,156 26	5,660,519 04	•	Idem.
•	1,164,504 42	10,665,369 90	•	Idem.
2,803,305 56	•	•	5,227,348 88	Idem.
2,158,526 41	•	•	5,646,764 42	Idem.
9,382,210 90	•	•	6,529,425 88	Idem.
16,019,598 52½	•	•	4,883,864 51	Idem.
8,254,091 77	•	•	2,794,125 54	• Idem.
12,751,801 27½	•	•	2,047,959 98	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
10,997,063 34	•	•	2,194,520 81	Idem.
11,785,118 22½	•	•	24,329,484 30	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
12,145,265 99	•	•	50,282,265 67	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
10,533,651 85½	•	•	15,242,526 46	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
12,297,748 58	•	•	23,004,534 12	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
3,359,154 23	•	•	19,518,327 84	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
3,271,225 •	•	28,529,352 50	•	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
3,596,746 52	•	14,123,808 57	•	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
12,961,987 76	•	•	1,505,427 67	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
•	1,306,924 44	•	10,158,766 66	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
145,881,695 32	96,000,589 54	133,751,249 57	167,687,112 84	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES UNION.	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.
REPORT	5,116,094,356 99	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 53	5,847,511,963 25	5,831,586,720 74
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,937,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11
1872.	215,352,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,437 90	251,974,512 80
1873.	227,028,529 32	216,756,762 56	114,057,649 31	154,141,616 24	341,086,178 63	350,898,378 60
1874.	245,454,192 39	241,043,534 34	72,459,447 82	60,599,200 34	315,913,640 21	301,642,754 68
1875.	245,977,537 67	247,058,010 83	52,754,048 96	45,164,484 38	278,711,586 63	292,222,495 21
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,603 24	326,620,743 66	294,335,925 86
1877.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,608,774 20	346,284,526 27	386,075,145 09
1878.	260,249,603 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	367,590,461 95	349,427,757 90
1879.	270,491,119 90	273,606,472 90	50,310,695 47	70,032,543 17	500,801,815 37	343,659,016 07
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,931 71	382,908,428 75
1881.	296,777,625 06	302,837,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,003,789 85	402,528,405 96
1882.	301,112,055 94	316,525,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	436,506,919 84	422,949,551 03
1883.	303,105,767 35	321,357,635 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95
1884.	305,955,128 51	322,172,562 96	44,087,005 79	59,526,042 75	350,922,152 10	361,699,505 71
1885.	315,170,502 39	315,915,850 95	19,915,121 57	57,535,587 58	355,085,425 76	351,251,438 53
1886.	315,941,953 22	315,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	349,556,608 52
1887.	323,515,687 50	309,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	346,157,851 68
1888.	353,051,945 88	314,284,491 09	13,614,840 06	41,309,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90
1889.	357,881,126 65	322,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	573,287,881
1890.	340,525,672 04	355,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,319 26	417,895,629 09
1891.	346,346,507 48	358,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94
1892.	347,265,877 69	341,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90
1893.	352,284,745 98	344,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07
1894.	362,599,822 91	355,539,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 53	402,558,551 29
1895.	372,155,998 71	364,819,166 66	25,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42
1896.	388,657,582 54	382,554,295 98	92,282,355 02	55,055,985 91	480,959,955 56	457,608,281 89
1897.	430,859,645 64	425,068,629 21	68,773,244 68	86,529,585 24	499,612,888 32	511,598,214 45
1898.	439,281,905 68	427,180,956 15	240,704,515 16	266,444,231 92	679,986,220 84	695,625,188 05
1899.	469,031,404 51	451,430,248 07	14,240,127 14	119,011,862 61	485,271,551 65	570,442,110 68
1900.	494,105,772 85	479,055,782 86	48,672,550 72	95,102,409 35	542,778,105 55	574,158,192 21
1901.	501,249,229 87	498,709,704 76	134,466,551 85	104,919,454 88	655,715,761 70	605,629,139 64
1902.	504,305,186 51	501,089,847 79	125,444,875 57	114,266,228 42	627,750,060 08	615,556,086 21
1903.	515,851,261 21	510,949,970 30	118,565,548 56	117,025,598 04	652,416,809 77	627,975,568 34
1904.	553,109,545 90	526,967,779 33	138,929,106 69	161,559,796 26	672,128,650 59	688,327,575 59
1905.	581,352,355 56	566,615,325 18	125,052,645 54	59,883,176 58	706,584,998 90	626,498,501 76
1906.	597,168,157 06	591,521,576 95	78,519,756 92	130,844,565 94	675,687,913 98	772,565,942 89
1907.	617,808,505 95	613,237,119 57	90,450,592 93	152,555,642 99	708,258,896 88	767,772,762 56
1908.	616,985,960 28	613,021,306 84	82,454,151 15	157,429,706 55	699,420,091 45	770,451,015 39
	19,228,376,116 45	19,012,122,174 67	3,622,839,713 87	4,072,887,452 69	22,851,215,830 32	23,084,979,627 36

DE 1850 A 1908 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS				Observations.
SUR LES BUDGETS ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		
de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
145,881,095 52	96,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	
13,458,886 60	"	5,015,858 75	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
10,271,766 96	"	"	20,083,966 95	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
2,410,658 05	"	11,860,247 48	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
"	1,080,475 16	"	12,450,435 42	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
5,554,402 08	"	26,930,415 72	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
"	3,859,440 52	"	55,929,168 40	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
"	5,645,202 35	25,807,906 58	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
"	5,115,555 "	"	59,721,849 70	Idem.
"	88,525 15	11,596,028 09	"	Idem.
"	6,060,552 45	"	18,264,265 66	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
"	15,211,844 22	28,769,215 03	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
"	18,255,868 11	66,808,085 64	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
"	16,257,254 65	4,560,061 04	"	Idem.
"	745,548 56	"	17,420,466 21	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
2,184,851 11	"	19,549,665 51	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
14,500,102 61	"	"	19,273,800 43	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
18,767,454 79	"	"	27,694,580 75	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
15,705,032 57	"	"	1,956,396 88	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1893.
5,295,020 65	"	"	44,784,350 48	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
7,623,572 80	"	"	7,844,402 35	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
6,259,552 77	"	1,874,711 54	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
7,584,105 45	"	"	4,435,217 75	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
9,260,196 54	"	"	6,654,527 10	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
7,516,855 05	"	"	21,969,790 02	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
6,103,286 56	"	37,228,567 11	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
5,771,014 45	"	"	17,556,340 56	Idem.
12,100,949 55	"	"	25,759,916 76	Réglé définitivement par la loi du 12 août 1903.
17,601,156 44	"	"	104,771,735 47	Idem.
15,049,989 97	"	"	46,450,078 65	Réglé définitivement par la loi du 4 mai 1905.
2,559,525 11	"	29,547,096 95	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
3,215,338 72	"	9,178,645 15	"	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1906.
2,901,290 91	"	1,539,950 52	"	Réglé définitivement par la loi du 18 août 1907.
6,251,764 57	"	"	22,450,689 57	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1908.
14,737,050 58	"	65,149,466 76	"	
5,646,580 11	"	"	102,524,609 02	
2,571,184 38	"	"	62,085,050 06	
5,964,654 44	"	"	74,995,575 40	
382,552,382 27	166,298,140 49	476,944,969 22	851,967,132 64	
216,253,941 78		450,017,738 82		
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Services extraordinaires. — Excédents de dépenses fr. 450,017,738 82				
Services ordinaires. — Bonis. 216,253,941 78				
Excédents de dépenses. . . fr. 233,763,797 04				

(340)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1909.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 645,107,015 33
et pour les ressources extraordinaires, à 150,109,497 96

ENSEMBLE. fr. 795,216,513 29

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 634,450,366 55
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à . . . 151,747,457 90

ENSEMBLE. fr. 786,197,804 45

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 9,018,688 84

Mais comme l'exercice 1908 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 233,763,797 04 c^o qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 233,763,797 04

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1909, présente un excédent de
dépenses de fr. 224,745,108 20

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1909.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1909, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de

27,161,493 92

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de

224,745,108 20

Soit une différence de fr.

251,906,602 12

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	8,138,104 15	»
	{ Enregistrement et domaines	»	278,307 24
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	776,836 80	»
	{ Chemins de fer, etc.	112,197 60	»
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	19,402 56	»
	{ Prisons	63,131 66	»
	{ Trésorerie générale, etc.	»	2,590,393 67
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes, etc.	34,684 05	»
	{ Enregistrement et domaines	76,180 93	»
	{ Prisons	»	»
	{ Trésorerie générale, etc.	»	155,138 98
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wendenne		»	17,386 05
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	130,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	85,797 40
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 11 ^e annuité		»	3,138,283 12
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		»	1,631 55
		9,220,537 75	6,396,938 01

Reste en augmentation de recettes. fr.

2,823,599 74

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Dette publique</i>		5,219,828 87	»
<i>Dotations</i>		20,000 »	»
<i>Ministère de la justice</i>		1,893,329 33	»
— des affaires étrangères		153,145 87	»
— de l'intérieur et de l'agriculture		797,985 85	»
— des sciences et des arts		2,456,798 66	»
— de l'industrie et du travail		412,076 »	»
— des chemins de fer, postes et télégraphes		8,012,168 04	»
— de la guerre		1,437,550 »	»
<i>Corps de la gendarmerie</i>		99,500 »	»
<i>Ministère des finances</i>		1,569,589 85	»
— des travaux publics		1,369,522 40	»
— des colonies		5,600 »	»
<i>Non-valeurs et remboursements</i>		565,703 14	»
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 7,421,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 8,935,992 85; par conséquent, une diminution de dépenses de		»	1,514,992 85
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1906 à 1909 et dont le transfert à l'exercice 1910 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		»	1,531,400 34
Excédent de dépenses de l'exercice 1908		233,763,797 04	»
		257,776,595 05	3,046,393 19

Reste en augmentation de dépenses fr.

254,730,201 86

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1909. fr.

251,906,602 12

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1910, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1910, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1910 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 633,199,319 »
<i>Dépenses</i> , à	635,719,582 23
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	2,520,063 23

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr. 14,000 »
2° Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	91,500 »
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	500,000 »
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	100,000 »
5° Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 12 ^e annuité) . . .	540,000 »
6° Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht . . .	1,500,000 »
A REPORTER	fr. 2,745,500 »

REPORT.	fr. 2,748,500 »
7° Produit de la négociation d'un capital nominal de 127,383,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Solde recouvré en 1910.)	88,562,676 13
8° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910. — Partie rattachée à 1910.)	68,630,747 65
ENSEMBLE.	fr. 129,938,923 78

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . .	fr. 635,719,382 23
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à.	45,000 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1906, 1907, 1908 et 1909, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,531,400 34
ENSEMBLE.	fr. 637,295,782 57

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1910 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1908. — Art. 13 de la loi du 16 septembre 1908	fr. 113,844,677 05
b) De l'exercice 1909. — Art. 11 de la loi du 17 août 1909	104,064,784 33
	214,909,458 38
2° A titre de crédits nouveaux :	
Loi du 25 mai 1910. { Art. 1 ^{er} . fr. 110,715,506 31 — 2 . . 4,000,000 » — 3 . . 1,006,564 89 — 4 . . 1,000,000 »	116,722,071 20
	116,722,071 20
ENSEMBLE.	fr. 331,631,529 58

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1911, effectué en conformité de l'article 10 de la loi du 25 mai 1910, ci fr. 160,296,430 09

2° La somme à annuler en exécution de l'article 13, § 2, de la loi du 16 septembre 1908, ci 14,832,998 33

175,129,428 42

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1910 s'élèvent à fr. 156,502,101 16

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 633,199,319 »	} 765,138,242 78
— extraordinaires	129,938,923 78	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 637,293,782 57	} 793,797,883 73
Services spéciaux	156,502,101 16	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de. . . fr. 30,659,640 95

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DÈS PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1910, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1910 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 763,138,242 78

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 809,391,832 95

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1910 sont de 783,658,509 99

Au 1^{er} janvier 1911, il restait à recouvrer . . . fr. 25,733,322 96

Les droits constatés 809,391,832 95

sont donc supérieurs aux évaluations de. fr. 46,253,590 17

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 793,797,883 73

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au
1^{er} janvier 1911, montent à fr. 564,067,374 17
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à 222,330,509 56

ENSEMBLE. . . fr. 786,397,883 73

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1910 n'ont été que de 492,294,560 33

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1911 fr. 294,103,323 20

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1910. . . . 786,397,883 73

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. . . . fr. 7,400,000 »

§ 3.**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1910.**

La situation du budget de l'exercice 1910 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	809,391,832 95
Dépenses — — — — —		786,397,883 73
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr.	22,993,949 22

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1910.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	25 mai 1910. (Mon. n° 148.)	Budget primitif.	185,525,726 03	»	185,525,726 03
<i>Dotations.</i>	30 déc. 1909. (Mon. n° 368.)	Budget primitif.	5,353,704 »	»	5,353,704 »
<i>Ministère de la justice.</i>	17 mai 1910. (Mon. n° 145-4.)	Budget primitif.	30,276,400 »	»	30,276,400 »
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	24 mai 1910. (Mon. n° 156.)	Budget primitif.	4,181,908 »	»	4,206,908 »
	13 mai 1910. (Mon. n° 140.)	Augmentation	»	25,000 »	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'agriculture.</i>	25 mai 1910. (Mon. n° 182.)	Budget primitif.	18,344,660 »	»	18,344,660 »
<i>Ministère des sciences et des arts.</i>	6 mai 1910. (Mon. n° 153.)	Budget primitif.	35,208,617 »	»	35,208,617 »
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	25 mai 1910. (Mon. n° 157.)	Budget primitif.	23,960,429 45	»	23,980,429 45
	14 déc. 1910. (Mon. n° 549.)	Augmentation	»	20,000 »	
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	25 mai 1910. (Mon. n° 186.)	Budget primitif.	222,826,431 »	»	222,826,431 »
<i>Ministère de la guerre.</i>	18 mai 1910. (Mon. n° 146.)	Budget primitif.	56,890,291 50	»	56,890,291 50
<i>Gendarmerie.</i>	18 mai 1910. (Mon. n° 148.)	Budget primitif.	9,354,578 25	»	9,354,578 25
<i>Ministère des finances.</i>	25 mai 1910. (Mon. n° 149.)	Budget primitif.	22,033,015 »	»	22,033,015 »
<i>Ministère des travaux publics.</i>	23 mai 1910. (Mon. n° 148.)	Budget primitif.	17,966,732 »	»	17,966,732 »
<i>Ministère des colonies.</i>	26 fév. 1910. (Mon. n° 65.)	Budget primitif.	995,890 »	»	995,890 »
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	16 mai 1910. (Mon. n° 149.)	Budget primitif.	2,801,000 »	»	2,801,000 »
TOTAUX. . . fr.			635,719,382 23	45,000 »	635,764,382 23

COMPTE PROVISoire

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

AU 1^{er} JANVIER 1911.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	207,608,300 »
	{ Enregistrement et domaines	74,553,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	2,980,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	316,274,300 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	4,795,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	{ Prisons	430,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	18,457,975 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	990,000 »
	{ Enregistrement et domaines	620,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	6,152,760 »
TOTAUX. fr.		633,199,349 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut.		14,000 »
Part revenant à l'État dans la neuvième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		500,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		100,000 »
Prix de vente de terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 12 ^e annuité.)		540,000 »
Prix de vente des terrains et bâtiments formant l'enclos de l'ancienne école de médecine vétérinaire de l'État, à Anderlecht		1,500,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Wenduyn.		»
A REPORTER. fr.		2,745,500 »

L'EXERCICE 1910.

recettes, au 1^{er} janvier 1911.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1910.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
206,237,260 25	202,823,127 42	3,412,132 83	1,371,039 75	»	206,237 260 25	
79,637,619 62	78,391,149 64	1,246,469 98	»	5,084,619 62	79,637,619 62	
3,463,558 50	3,454,786 53	8,771 97	»	483,558 50	3,463,558 50	
346,538,701 74	340,218,983 92	6,319,717 82	»	30,264,401 74	346,538,701 74	
5,269,654 44	4,895,331 22	374,323 22	»	474,654 44	5,269 654 44	
298,729 10	298,729 10	»	»	3,729 10	298,729 10	
433,879 46	413,348 13	20,531 33	16,120 54	»	433,879 46	
25,016,858 66	15,438,166 72	9,578,691 94	»	6,558,883 66	25,016,858 66	
1,132,210 72	1,095,823 42	36,387 30	»	142,210 72	1,132,210 72	
778,438 52	640,803 09	137,935 43	»	158,438 52	778,438 52	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
6,588,728 12	6,093,973 38	494,754 74	»	435,968 12	6,588,728 12	
675,418,623 13	653,788,906 57	21,629,716 56	1,387,160 29	43,606,464 42	675,418,623 13	
14,000 »	14,000 »	»	»	»	14,000 »	
92,419 25	85,081 »	7,338 25	»	919 25	92,419 25	
991,306 20	850,136 76	141,169 44	»	491,306 20	991,306 20	
157,039 18	149,916 03	7,123 15	»	57,039 18	157,039 18	
3,804,059 46	20 856 »	3,783,203 46	»	3,264,059 46	3,804,059 46	
1,508,250 »	1,508,250 »	»	»	8,250 »	1,508,250 »	
35,554 47	782 37	34,772 10	»	35,554 47	35,554 47	
6,602,628 56	2,629,022 16	3,973,606 40	»	3,857,128 56	6,602,628 56	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	2,745,560 »
Remboursement de onze actions ordinaires et de quarante actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école.	»
Amortissement d'un capital nominal de 14,500 francs en obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 127,383,300 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 20 mars 1909. — Solde recouvré en 1910.)	58,562,676 13
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 février 1910 — Partie rattachée à 1910.)	68,630,747 65
TOTAUX fr.	129,938,923 78
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	633,199,319 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	763,138,242 78

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1910.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
6,602,628 56	2,629,022 16	3,973,606 40	»	3,857,128 56	6,602,628 56	
31,000 »	31,000 »	»	»	31,000 »	31,000 »	
321 64	321 64	»	»	321 64	321 64	
1,335 84	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84	
14,500 »	14,500 »	»	»	14,500 »	14,500 »	
130,000 »	»	130,000 »	»	130,000 »	130,000 »	
58,562,676 13	58,562,676 13	»	»	»	58,562,676 13	
68,630,747 65	68,630,747 65	»	»	»	68,630,747 65	
133,973,209 82	129,869,603 42	4,103,606 40	»	4,034,286 04	133,973,209 82	
675,418,623 13	653,788,906 57	21,629,716 56	1,387,160 29	43,606,464 42	675,418,623 13	
809,391,832 95	783,658,509 99	25,733,322 96	1,387,160 29	47,640,750 46	809,391,832 95	
			46,253,590 17			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1906.

Ministère de la Justice

— de la Guerre

— des Finances

— des Travaux publics

Exercice 1907.

Ministère de la Justice

— de Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

— de la Guerre.

— des Travaux publics

Exercice 1908.

Ministère de la Justice.

— des Sciences et des Arts.

— de la Guerre.

— des Travaux publics

Exercice 1909.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur et de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances

— des Travaux publics

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
12,495 60	»	»	»	12,495 60	
15,434 »	»	»	»	15,434 »	
100,000 »	»	»	»	100,000 »	
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
129,529 60	»	»	»	129,529 60	
18,179 17	5,000 »	5,000 »	»	13,179 17	
25,110 13	2,153 10	2,153 10	»	22,957 03	
5,250 »	»	»	»	5,250 »	
4,053 59	»	»	»	4,053 59	
52,592 89	7,153 10	7,153 10	»	45,439 79	
1,705 »	1,705 »	1,705 »	»	»	
25,000 »	»	»	»	25,000 »	
37,613 20	6,000 »	»	6,000 »	31,613 20	
212,076 37	»	»	»	212,076 37	
276,394 57	7,705 »	1,705 »	6,000 »	268,689 57	
362,046 03	77,804 07	27,804 07	50,000 »	284,241 96	
505 60	»	»	»	505 60	
23,585 09	10,000 05	10,000 05	»	13,585 04	
458,730 08	195,608 53	»	195,608 53	263,121 55	
8,724 84	1,521 74	»	1,521 74	7,203 10	
413 76	»	»	»	413 76	
213,877 88	»	»	»	213,877 88	
1,072,883 28	284,934 39	37,804 12	247,130 27	787,948 89	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE (suite).

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.	
Dotations.	
Ministère de la Justice.	
— des Affaires Étrangères	
— de l'Intérieur et de l'Agriculture	
— des Sciences et des Arts	
— de l'Industrie et du Travail.	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	
— de la Guerre.	
Corps de la Gendarmerie.	
Ministère des Finances	
— des Travaux publics	
— des Colonies	
Non-valeurs et Remboursements.	

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
185,525,726 03	155,751,735 22	148,552,787 99	7,198,947 23	29,773,990 81	
5,353,704 »	5,269,321 95	5,247,873 90	21,448 05	84,382 05	
30,276,400 »	23,395,300 81	22,135,117 17	1,260,183 64	6,881,099 19	
4,206,908 »	3,887,829 96	3,759,253 66	128,576 30	319,078 04	
18,344,660 »	12,517,783 01	11,722,301 35	795,481 66	5,826,876 99	
35,208,617 »	30,003,977 58	27,332,173 91	2,671,803 67	5,204,639 42	
23,980,429 45	22,997,142 73	21,835,917 24	1,161,225 49	983,286 72	
222,826,431 »	78,286,055 67	75,347,237 11	2,938,818 56	144,540,375 33	
56,890,291 50	53,302,351 75	9,368,964 04	43,933,387 71	3,587,939 75	
9,354,578 25	8,398,958 03	1,184,090 08	7,214,867 95	955,620 22	
22,033,015 »	2,645,880 21	2,612,649 50	33,230 71	19,387,134 79	
17,966,732 »	9,382,221 37	8,976,271 21	405,950 16	8,584,510 63	
995,890 »	910,317 33	902,090 06	8,227 27	85,572 67	
2,801,000 »	516,604 90	516,595 80	9 10	2,284,395 10	
635,764,382 23	407,265,480 52	339,493,323 02	67,772,157 50	228,496,901 71	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	»	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un hôtel avec dépendances; dépenses en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	461,973 26	»
2	»	2	Achat et appropriation de l'hôtel affecté à la légation et au vice-consulat de Belgique à Téhéran	77,586 20	»	»
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	77,586 20	461,973 26	»
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.			
3	1	»	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	»	»	300,000 »
6	»	7	Subsides aux communes pour des travaux intéressant l'hygiène publique.	183,331 »	»	» .
6a	3	»	Id. id.	»	»	300,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur fr.	183,331 »	»	600,000 »
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
			Domaines.			
7	»	8	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	187,816 70	»	»
7a	10	»	Id. id.	»	»	200,000 »
8	»	9a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	300,000 »	»	»
8a	»	9b	Id. id.	»	300,000 »	»
8b	11	»	Id. id.	»	»	300,000 »
9	»	11	Acquisition du bois de Colfontaine, à Engies et Sars-la-Buyère .	640 97	»	»
10	»	12	Acquisition, aménagement et construction de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services similaires.	»	524,772 50	»
10a	12	»	Id. id.	»	»	100,000 »
			TOTAUX. fr.	488,457 67	824,772 50	600,000 »

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 40 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
461,973 26	431,948 71	431,948 71	»	30,024 55	30,024 55	»
77,586 20	68,612 »	68,612 »	»	8,974 20	»	8,974 20
539,559 46	500,560 71	500,560 71	»	38,998 75	30,024 55	8,974 20
300,000 »	599 53	599 53	»	299,400 47	299,400 47	»
483,331 »	183,331 »	183,331 »	»	»	»	»
	185,231 »	185,231 »	»	114,769 »	114,769 »	»
783,331 »	369,161 53	369,161 53	»	414,169 47	414,169 47	»
387,816 70	63,896 65	32,614 70	31,281 95	123,920 05	»	123,920 05
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
900,000 »	300,000 »	300,000 »	»	»	»	»
	162,311 80	162,270 38	41 42	137,688 20	137,688 20	»
	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
640 97	»	»	»	640 97	»	640 97
624 772 50	12,350 12	11,321 52	1,028 60	512,422 38	512,422 38	»
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
1,913,230 17	538,558 57	506,206 60	32,354 97	1,374,671 60	1,250,110 58	124,561 02

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908	de l'exercice 1909.	
			Divers.			
11	2	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'Etat et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords. . . .	»	»	4,000,000 »
12	»	14	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »	»	»
13	»	15	Libération au comptant de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Société du canal et des installations maritimes de Bruxelles	14,408,000 »	»	»
14	3 ^e	»	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital.	»	»	250,000 »
40a	4	»	Société pour la construction et l'exploitation d'un port de pêche à La Panne. — Souscription de la moitié du capital	»	»	1,000,000 »
			TOTAUX. . . . fr.	14,428,000 »	»	5,250,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	14,916,457 67	824,772 50	5,850,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts			
4	»	5a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	90,000 »	»	»
4a	»	5b	Id. id.	»	160,249 03	»
4b	2	»	Id. id.	»	»	200,000 »
			Voirie vicinale.			
5	»	6a	Voirie vicinale. — Travaux de construction	163,852 »	»	»
5a	»	6b	Id. id.	»	1,463,377 »	»
5b	4	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
			TOTAUX fr.	253,852 »	1,623,626 03	3,200,000 »

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 28 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	»	»	»	»
20,000 »	»	»	»	20,000 »	»	20,000 »
14,408,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	»	10,408,000 »	»	10,408 000 »
250,000 »	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
19,678,000 »	8,000,000 »	8 000,000 »	»	11,678 000 »	1,250,000 »	10,428,000 »
24,591,230 17	8,538,558 57	8,506,206 60	32,351 97	13,052,671 60	2,500 110 58	10,552,561 02
450,249 03	90,000 »	90,000 »	»	»	»	»
	160,249 03	160,249 03	»	»	»	»
	32,968 34	32,848 34	120 »	167,031 66	167,031 66	»
4,627,229 »	163,852 »	163,852 »	»	»	»	»
	1,463,377 »	1,463,377 »	»	»	»	»
	2,993,768 »	2,171,319 »	822,449 »	6,232 »	6,232 »	»
5,077,478 03	4,904,214 37	4,081,645 37	822,569 »	173,263 66	173,263 66	»

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908	de l'exercice 1909.	
			SERVICE DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Routes et bâtiments civils.			
15	»	19	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. . . .	140,536 60	»	»
15a	»	19a	Id.	»	5,192,147 61	»
15b	13	»	Id.	»	»	12,000,000 »
16	»	20a	Mont des Arts : expropriations. — Aménagement provisoire des terrains acquis pour le Mont des Arts	638,015 53	»	»
16a	14	»	Mont des Arts. — Expropriations et travaux.	»	»	460,000 »
17	»	21	Ecole de médecine vétérinaire — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	8,077 36	»	»
17a	15	»	Id.	»	»	150,000 »
18	»	22	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	23,658 92	»	»
18a	»	22a	Id.	»	1,267,761 37	»
18b	16	»	Id. — Expositions d'art en 1910	»	»	1,400,000 »
19	»	23a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais . . .	1,500,000 »	»	»
19a	»	23b	Id.	»	1,000,000 »	»
19b	17	»	Id.	»	»	1,000,000 »
20	»	24	Palais des anciens Princes-Evêques de Liège. — Construction d'un bâtiment dans la troisième cour pour l'agrandissement du Palais de Justice	100,000 »	»	»
21	»	25	Exécution de l'article 3 de l'acte additionnel au traité de cession de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique et alimentation du fonds spécial créé par l'article 4 du même acte	42,008,863 12 ⁽¹⁾	»	»
			TOTAUX. fr.	44,419,151 53	7,459,908 98	15,010,000 »
			Travaux hydrauliques.			
22	»	26a	Meuse. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»
22a	»	26b	Id.	»	600,000 »	»
22b	18	»	Id.	»	»	1,150,000 »
23	»	27a	Ourthe. — Expropriations et travaux	»	200,000 »	»
23a	19	»	Id.	»	»	360,000 »
24	»	28a	Sambre. — Expropriations et travaux	»	200,000 »	»
24a	20	»	Id.	»	»	1,450,000 »
			A REPORTER. fr.	1,000,000 »	1,000,000 »	2,960,000 »

(1) Aucun délai n'est assigné aux imputations à faire à charge de ce crédit.

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
17,332,684 21	140,536 60 5,174,545 55 7,974,000 96	140,536 60 5,138,355 51 7,760,076 90	» 36,190 04 213,924 06	» 17,602 06 4,025,999 04	» 17,602 06 4,025,999 04	» » »
1,098,015 53	256,260 52 250,000 »	253,680 42 250 000 »	2,580 10 »	381,755 01 210,000 »	» 210,000 »	381,755 01 »
158,077 36	8,077 36 96,705 52	8,077 36 96,705 52	» »	» 53,294 48	» 53,294 48	» »
2,691,420 29	23,658 92 1,192,770 79 450,616 52	23,658 92 1,192,098 03 450,616 52	» 672 76 »	» 74,990 58 949,383 48	» 74,990 58 949,383 48	» » »
3,500,000 »	1,500,000 » 795,061 71 »	1,500,000 » 762,986 12 »	» 32,075 59 »	» 204,938 29 1,000,000 »	» 204,938 29 1,000,000 »	» » »
100,000 »	230 »	230 »	»	99,770 »	»	99,770 »
42,008,863 12	4,486,666 71	4,379,425 51	107,241 20	37,522,196 41	37,522,196 41	(1) »
66,889,060 51	22,349,131 16	21,956,447 41	392,683 75	44,539,929 35	44,058,404 34	481,525 01
2,750,000 »	665,123 58 » »	651,024 80 » »	14,098 78 » »	334,876 42 600,000 » 1,150,000 »	» 600,000 » 1,150,000 »	334,876 42 » »
360,000 »	97,600 87 »	94,391 53 »	3 209 34 »	102,399 13 360,000 »	102,399 13 360,000 »	» »
1,650,000 »	200,000 » 72,068 55	200,000 » 71,264 95	» 803 60	» 1,377,931 45	» 1,377,931 45	» »
4,960 000 »	1,034,793 »	1,016,681 28	18,111 72	3,925,207 »	3,590,330 58	334,876 42

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 15 mai 1910
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.	
			REPORT. fr.	1,000,000 »	1,000,000 »	2,960,000 »
25	»	29a	Escaut. — Expropriations et travaux	166,329 56	»	»
25a	»	29b	Id. id.	»	1,275,000 »	»
25b	21	»	Id. id.	»	»	700,000 »
26	»	30b	Lys — Expropriations et travaux	»	896,753 03	»
26a	22	»	Id. id.	»	»	675,000 »
27	24	»	Durme. — Expropriations et travaux	»	»	50,000 »
28	»	31a	Rupel. — Expropriations et travaux	250,000 »	»	»
28a	»	31b	Id. id.	»	250,000 »	»
28b	23	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
29	»	32a	Nèthes. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»
30	»	33a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»
30a	25	»	Id. id.	»	»	300,000 »
31	»	34	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	48,243 43	»	»
31a	»	34a	Id. id.	»	250,000 »	»
31b	26	»	Id. id.	»	»	1,250,000 »
32	»	35	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	69,296 89	»	»
32a	»	35a	Id. id.	»	25,000 »	»
33	»	36a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
33a	»	36b	Id. id.	»	50,000 »	»
34	»	37a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	50,000 »	»	»
34a	»	37b	Id. id.	»	200,000 »	»
34b	27	»	Id. id.	»	»	1,714,000 »
35	»	38a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	63,209 51	»	»
35a	»	38b	Id. id.	»	2,500,000 »	»
35b	28	»	Id. id.	»	»	1,850,000 »
36	»	39a	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes). — Etudes. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»
36a	29	»	Id. id.	»	»	100,000 »
37	»	40a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»
37a	»	40b	Id. id.	»	500,000 »	»
			A REPORTER fr.	3,247,079 39	7,246,753 03	10,599,000 »

CICE 1910 (suite).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
4 960,000 »	1,034,793 »	1,016,681 28	18,111 72	3,925,207 »	3,590,330 58	334,876 42
	466,329 56	461,687 41	4,642 15	»	»	»
2,141,329 56	1,274,971 50	1,271,001 88	3,969 62	28 50	28 50	»
	680,178 02	659,860 04	20,317 98	19,821 98	19,821 98	»
1,574,753 03	772,773 54	710,927 51	61,846 03	123,979 49	123,979 49	»
	»	»	»	675,000 »	675,000 »	»
50,000 »	30,345 »	»	30,345 »	19,655 »	19,655 »	»
	250,000 »	250,000 »	»	»	»	»
1,500,000 »	152,819 66	52,563 99	100,255 67	97,180 34	97,180 34	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
100,000 »	1,867 09	1,731 09	136 »	98,132 91	98,132 91	»
400,000 »	100,000 »	100,000 »	»	»	»	»
	171,907 70	171,701 75	205 95	128,092 30	128,092 30	»
	48,243 43	48,243 43	»	»	»	»
1,548,243 43	250,000 »	250,000 »	»	»	»	»
	274,380 04	273,975 04	375 »	975,649 96	975,649 96	»
94,296 89	44,071 04	36,747 78	7,323 26	25,225 85	»	25,225 85
	»	»	»	25,000 »	25,000 »	»
150,000 »	3,499 96	3,499 96	»	96,500 04	»	96,500 04
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
	50,000 »	50,000 »	»	»	»	»
1,964,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	»	»
	801,880 69	801,104 69	776 »	912,119 31	912,119 31	»
	63,209 51	63,209 51	»	»	»	»
4,413,209 51	2,421,627 27	2,420,325 99	1,301 28	78,372 73	78,372 73	»
	»	»	»	1,850,000 »	1,850,000 »	»
200,000 »	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
2,000,000 »	385,987 79	370,770 95	15,216 84	1,114,012 21	»	1,114,012 21
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
21,092,832 42	9,178,854.80	8,914,032 30	264,822 50	11,913,977 62	10,343,363 10	1,570,614 52

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget ordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.	
			REPORT . . . fr.	3,247,079 39	7,246,753 03	10,599,000 »
38	»	41a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	»	500,000 »	»
38a	30	»	Id.	»	»	200,000 »
39	»	43a	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»
39a	»	43b	Id.	»	2,300,000 »	»
39b	31	»	Id.	»	»	2,950,000 »
40	»	44	Établissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études.	43,968 86	»	»
41	»	45	Port de Nieupoort. — Travaux	159,400 87	»	»
41a	32	»	Port de Nieupoort.	»	»	500,000 »
42	»	46a	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port. .	1,897,948 86	»	»
42a	33	»	Id.	»	»	1,450,000 »
43	»	47	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux.	88,788 61	»	»
43a	»	47a	Id.	»	150,000 »	»
44	»	48a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	1,652,562 57	»	»
44a	»	48b	Id.	»	1,000,000 »	»
45	»	49a	Côte. — Expropriations et travaux.	500,000 »	»	»
45a	34	»	Id.	»	»	430,000 »
46	»	50	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Broda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruischaan et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^o , de la dite loi).	818,189 41	»	»
46a	»	50a	Id.	»	6,200,000 »	»
46b	35	»	Id.	»	»	4,250,000 »
A REPORTER. . . . fr.				9,407,938 57	17,396,753 03	20,379,000 »

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
21,092,832 42	9,178,854 80	8,914,032 30	264,822 50	11,913,977 62	10,343,363 10	1,570,614 52
700,000 »	15,048 81	14,948 81	100 »	484,951 19	484,951 19	»
	»	»	»	200,000 »	200,000 »	»
	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	»
6,250,000 »	4,670,469 70	4,612,429 24	57,740 49	629,830 30	629,830 30	»
	»	»	»	2,950,000 »	2,950,000 »	»
43,968 86	12,906 86	11,406 86	1,500 »	31,062 »	»	31,062 »
659,400 87	145,191 49	145,191 49	»	14,209 38	»	14,209 38
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
3,347,948 86	1,419,115 89	1,319,115 89	100,000 »	478,832 97	»	478,832 97
	»	»	»	1,450,000 »	1,450,000 »	»
238,788 64	1,499 99	1,499 99	»	87,288 62	»	87,288 62
	»	»	»	150,000 »	150,000 »	»
2,652,562 57	897,699 82	897,474 82	225 »	754,862 75	»	754,862 75
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
930,000 »	388,845 48	388,720 48	125 »	111,154 52	»	111,154 52
	»	»	»	430,000 »	430,000 »	»
	818,189 41	818,189 41	»	»	»	»
11,268,189 41	4,005,827 97	3,982,860 97	22,967 »	2,194,172 03	2,194,172 03	»
	»	»	»	4,250,000 »	4,250,000 »	»
47,183,691 60	19,553,350 22	19,105,870 23	447,479 99	27,630,341 38	24,582,316 62	3,048,024 76

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 27 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908	de l'exercice 1909.	
			REPORT. fr.	9,407,938 57	17,396,753 03	20,379,000 »
47	»	51	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Borgerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement des voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution des autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers (art. 3 de la loi du 30 mars 1906). Exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Borgerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2°, de la dite loi)	319,556 06	»	»
47a	»	51a	Id.	»	1,500,000 »	»
47b	36	»	Id.	»	»	2,200,000 »
48	»	52b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	»	3,017,514 93	»
48a	37	»	Id.	»	»	1,560,000 »
			TOTAUX. fr.	9,727,494 63	21,914,267 98	24,139,000 »
			TOTAUX pour le Ministère l'Agriculture et des Travaux publics fr	54,400,498 16	30,997,802 99	42,349,000 »
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
49	»	53a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,005,491 92	»	»
49a	»	53b	Chemins de fer. — Voies et travaux (y compris dommages-intérêts pour inexécution de travaux	»	14 300,282 60	»
49b	5	»	Id.	»	»	36,005,000 »
50	»	54	Dépenses relatives à l'exécution de la jonction directe, à Bruxelles, des parties nord et sud du réseau des chemins de fer belges . .	»	25,008,826 07	»
51	31	»	Chemins de fer de la Flandre occidentale — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées et remboursement à la Société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	»	»	559,500 35
52	»	56	Chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas : a) Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier (art. 5, 2°, de la convention); b) Remboursement à la société des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours jusqu'à la date de prise de possession effective, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel, d'outillage et de mobilier	8,468 98	»	»
52a	»	56a	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier du chemin de fer de Termonde à Saint-Nicolas . .	»	17,500 »	»
			A REPORTER fr.	4,013,960 90	39,326,608 67	36,864,500 35

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
47,183,691 60	19,553,350 22	19,103 870 23	447,479 99	27,630,344 38	24,582,316 62	3 048,024 76
	319,556 06	319,556 06	»	»	»	»
4,019,556 06	1,032,228 84	1,015,490 84	16,738 »	467,771 16	467,771 16	»
	»	»	»	2,200,000 »	2,200,000 »	»
4,577,514 95	3,017,514 95	3,017,461 62	53 33	»	»	»
	1,158,362 53	1,089,245 53	69,117 »	401 637 47	401,637 47	»
55,780,762 61	25,081,012 60	24,547,624 28	533,388 32	30,699,750 01	27,651,725 25	3,048 024 76
127,747,301 15	52 334,358 13	50,585,717 06	1,748 641 07	75 412,943 02	71,883 393 25	3,529,549 77
	1,005,491 92	934,768 30	70,723 62	»	»	»
51,310,774 52	14,119,179 99	14,113,075 59	6,104 40	181,102 61	181,102 61	»
	30,592,500 99	29,469,497 24	1,123,003 75	5,412,499 01	5,412,499 01	»
25,008,826 07	2,809,199 86	2,630,281 07	178,918 79	22,199,626 21	22,199,626 21	»
359,500 35	218,916 57	218,916 57	»	340,583 78	340,583 78	»
	»	»	»	8,468 98	»	8,468 98
25,968 98	»	»	»	17,500 »	17,500 »	»
76,903,069 92	48,745,289 33	47,366,538 77	1,378,750 56	28,159,780 59	28,151 311 61	8,468 98

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux,	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.	
			REPORT. fr.	1,013,960 90	39,326,608 67	36,564,500 35
53	»	57	Chemins de fer. — Traction et matériel	442,057 44	»	»
53a	»	57a	Id. id.	»	14,648,483 34	»
53b	6	»	Id. id.	»	»	22,385,365 »
54	»	58a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	1,079,878 33	»	»
54a	»	58b	Id. id.	»	100,000 »	»
54b	7	»	Id. id.	»	»	467,450 »
55	»	59a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,325,481 02	»	»
55a	»	59b	Id. id.	»	5,803,500 »	»
55b	8	»	Id. id.	»	»	5,475,500 »
56	»	60	Marine — Dépenses mises à la charge de l'Etat belge par la convention conclue, le 8 octobre 1907, entre la Belgique et les Pays Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage et du balisage de l'Escaut.	128,811 64	»	»
57	»	61b	Marine — Acquisition d'une machine à turbines.	»	360,253 86	»
57a	9	»	Marine	»	»	2,833,191 31
			Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	3,990,189 33	60,238,845 87	67,726,006 66
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
58	»	62	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	580,591 49	»	»
59	»	63	Continuation des travaux de construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.	»	2,510,682 61	»
60	3 ^{re}	»	Achat de coupes	»	»	197,064 54
61	»	65	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1905, art 6)	39,675,000 ⁽¹⁾	»	»
62	»	66	Avance destinée à constituer un fonds spécial et temporaire pour l'armement et l'approvisionnement en munitions de la place d'Anvers	»	6,000,000 »	»
63	»	67	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	23,023 20	»	»
64	»	68a	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	30,704 40	»
			Totaux pour le Ministère de la Guerre. fr.	40,276,614 69	8,541,386 71	197,064 54

(1) Il peut être disposé de ce crédit jusqu'au 31 décembre 1912.

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
76,905,069 92	48,745,289 33	47,366,538 77	1,378,750 56	28,159,780 59	28,151,311 61	8,468 98
	442,057 44	442,057 44	»	»	»	»
37,475,905 78	14,648,467 10	14,648,467 10	»	16 24	16 24	»
	15,767,416 49	15,579,787 62	187,628 87	6,617,948 51	6,617,948 51	»
	704,069 72	665,070 83	38,998 89	375,808 61	»	375,808 61
1,647,328 33	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
	»	»	»	467,450 »	467,450 »	»
	1,325,425 52	1,325,371 52	54 »	55 50	»	55 50
12,604,481 02	3,909,542 12	3,783,652 92	125,889 20	1,893,957 88	1,893,957 88	»
	»	»	»	5,475,500 »	5,475,500 »	»
128,811 64	51,782 81	51,782 81	»	77,028 83	»	77,028 83
3,193,445 17	359,449 25	359,449 25	»	804 61	804 61	»
	2,493,360 03	2,489,553 65	3,806 38	339,831 28	339,831 28	»
131,955,041 86	88,446,859 81	86,711,731 91	1,735,127 90	43,508,182 05	43,046,820 13	461,361 92
580,591 49	302,552 71	293,695 93	8,856 78	278,038 78	»	278,038 78
2,510,682 61	970,439 65	761,149 65	209,290 »	1,540,242 96	1,540,242 96	»
197,064 54	»	»	»	197,064 54	197,064 54	»
39,673,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	34,673,000 »	34,673,000 »	(1) »
6,000,000 »	»	»	»	6,000,000 »	6,000,000 »	»
23,023 20	20,510 56	7,252 41	13,258 15	2,512 64	»	2,512 64
30,704 10	19,099 49	19,099 49	»	11,604 61	11,604 61	»
49,015,065 94	6,312,602 41	6,081,197 48	231,404 93	42,702,463 53	42,421,912 11	280,551 42

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1910.	Articles de l'arrêté royal du 17 août 1909.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI de 25 mai 1910.
				de l'exercice 1908.	de l'exercice 1909.	
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	77,586 20	461,973 26	»
			— — de l'Intérieur	483,334 »	»	600,000 »
			— — des Finances.	14,916,457 67	824,772 50	5,850,000 »
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	54,400,498 16	30,997,802 99	42,349,000 »
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	3,990,189 33	60,238,845 87	67,726,006 66
			— — de la Guerre	40,276,614 69	8,541,386 71	497,064 54
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr	113,814,677 08 (¹)	101,061,781 33	116,722,071 20

(¹) Voir les articles 21 et 61.

CICE 1910 (suite).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler.
539,559 46	500,560 71	500,560 71	»	38,998 75	30,024 55	8,974 20
783,331 »	369,161 53	369,161 53	»	414,169 47	414,169 47	»
21,591,230 17	8,538,558 57	8,506,206 60	32,351 97	13,052,671 60	2,500,110 58	10,552,561 02
127,747,301 15	52,334,358 13	50,585,717 06	1,748,641 07	75,412,943 02	71,883,393 25	3,529,549 77
131,955,041 86	88,446,859 81	86,711,731 91	1,735,127 90	43,508,182 05	43,046,820 13	461,361 92
49,015,065 94	6,312,602 41	6,081,197 48	231,404 93	42,702,463 53	42,421,912 11	280,551 42
331,631,529 58	156,502,101 16	152,754,575 29	3,747,525 87	175,129,428 42	160,296,430 09 (1)	14,832,998 33 (1)

BUDGET DE L'EXER

Crédit provisoire des dépenses

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	{	Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1906		
		—	—	— 1907
		—	—	— 1908
		—	—	— 1909
		—	propres à l'exercice	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1910 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 25 mai 1910 et à l'arrêté royal du 5 juillet 1910				

TOTAUX fr

CICE 1910 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1911 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS Reportés à l'exercice 1911, en vertu de l'art. 10 de la loi du 25 mai 1910.	CRÉDITS à annuler
129,529 60	»	»	»	129,529 60	»	»
52,592 89	7,153 10	7,153 10	»	45,439 79	»	»
276,394 57	7,705 »	1,705 »	6,000 »	268,689 57	»	»
1,072,883 28	284,934 39	37,804 12	247,130 27	787,948 89	»	»
635,764,382 23	407,265,480 52	339,493,323 02	67,772,157 50	228,498,901 71	»	»
331,631,529 58	156,502,101 16	152,754,575 29	3,747,525 87	175,129,428 42	160,296,430 09	14,832,998 33
968,927,312 13	564,067,374 17	492,294,560 53	71,772,813 64	404,859,937 98	160,296,430 09	14,832,998 33

(276)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1905 A 1909

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1903 A 1909.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrests, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1905 à 1909 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1910 pour l'apurement final de l'exercice 1905, périmé depuis le 31 décembre 1909, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1911, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1905.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1909, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1906)
étaient de fr. 2,144,708 16

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1909. fr. 2,119,247 50

Il a été versé, en 1910, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 617 36

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1910, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 24,843 30

SOMME ÉGALE. fr. 2,144,708 16

EXERCICE 1906.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1910, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1907). fr.	8,059,607 66
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1907 à 1910	7,986,181 75
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1911 fr.	<u>73,425 91</u>

EXERCICE 1907.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1911, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1908). fr.	6,445,976 79
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1908 à 1910	6,396,701 76
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1911 fr.	<u>49,275 03</u>

EXERCICE 1908.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1912, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1909). fr.	1,558,266 03
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1909 et 1910.	1,470,971 13
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1911 fr.	<u>87,294 90</u>

EXERCICE 1909.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1913, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1910). fr.	1,681,083 11
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1910	1,403,840 96
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1911 fr.	<u>277,242 15</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1905.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ.

Compte final d'apurement,

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.			
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1905.	de l'arrêté royal du 14 mai 1904.		EN 1906 (nov. et déc.).	EN 1907.	EN 1908.	
			MINISTÈRES ET SERVICES.				
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1901.				
			Ministère de la Guerre	58,996 20	58,996 20	»	»
			EXERCICE 1902.				
			Ministère de la Guerre	97,000 »	97,000 »	»	»
			EXERCICE 1903.				
			Ministère des Affaires Étrangères	1,707 72	»	1,707 72	»
			EXERCICE 1904.				
			Ministère de la Guerre	134,655 89	116,799 65	17,856 24	»
			Corps de la Gendarmerie	332 40	332 40	»	»
			Ministère des Finances et des Travaux publics	386 80	386 80	»	»
				293,079 01	273,515 05	49,563 96	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	300,104 94	213,148 16	69,816 05	4,000 33
			Ministère de la Justice	87,004 06	30,610 01	22,923 05	20,233 33
			— des Affaires Étrangères	303,320 60	302,892 94	36 »	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	172,072 68	45,838 73	43,249 78	51,585 90
			— de l'Agriculture	66,717 20	59,340 50	6,320 23	135 75
			— de l'Industrie et du Travail	18,727 21	16,991 01	154 50	271 70
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	606,305 41	602,516 79	283 69	1 625 30
			— de la Guerre	102,359 54	100,777 18	675 23	»
			Corps de la Gendarmerie	33 233 50	32,691 81	12 96	363 73
			Ministère des Finances et des Travaux publics	140,519 13	120,199 72	18,317 04	956 57
			Non-Valeurs et Remboursements	3,282 07	1,713 01	283 70	»
				1,833,646 34	1,526,719 86	162,072 23	79,172 61
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère des Finances et des Travaux publics.				
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils</i>				
17a	»	14b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou sub- sides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de sem- blables rachats	2,505 41	87 56	235 20	»
			A REPORTER . . . fr.	2,505 41	87 56	235 20	»

RIMÉ DE 1905.

à l'époque du 1^{er} janvier 1910.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1909.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ver- sé à la Caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1910.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1910.	
»	58,996 20	»	»	»	»	
»	97,000 »	»	»	»	»	
»	1,707 72	»	»	»	»	
»	134,655 89	»	»	»	»	
»	332 40	»	»	»	»	
»	386 80	»	»	»	»	
»	293,079 01	»	»	»	»	
3,041 48	290,006 02	10,098 92	500 69	9,598 23	10,098 92	
13,110 41	86,876 80	127 26	a) 116 67	40 59	127 26	a) Traitement d'un membre du clergé, pour les mois de janvier et février 1905, payé le 31 décembre 1909 et dont la justification n'a été produite qu'en janvier 1910.
291 66	303,220 60	100 »	»	100 »	100 »	
28,872 81	169,547 22	2,525 46	»	2,525 46	2,525 46	
517 22	66,313 70	403 50	»	403 50	403 50	
493 »	17,910 21	817 »	»	817 »	817 »	
1,877 96	606,303 74	1 67	»	1 67	1 67	
58 »	101,510 41	849 13	»	849 13	849 13	
»	33,068 50	165 »	»	165 »	165 »	
472 05	139,945 38	573 75	»	573 75	573 75	
765 42	2,762 13	519 94	»	519 94	519 94	
49,500 01	1,817,464 71	16,181 63	617 36	15,564 27	16,181 63	
2,156 »	2,478 76	26 65	»	26 65	26 65	
2,156 »	2,478 76	26 65	»	26 65	26 65	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 14 mai 1906.		EN 1906 (novemb. et déc.).	EN 1907.	EN 1908.
			MINISTÈRES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . fr	2,505 41	87 56	235 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
25a	»	23a	Ourthe. — Expropriations et travaux	128 »	»	»
35	»	32b	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	2,600 »	»	2,600 »
37	»	33a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux.	2 25	»	»
42	»	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires, indemnités des fonction- naires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonction- naires, membres de la commission mixte de con- trôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires.	9,075 20	»	»
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins</i>			
46a	»	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,674 95	4,749 52	4,875 50
				17,982 84	4,837 08	4,710 70
			RECAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	293,079 04	273,515 05	49,563 96
			{ Dépenses propres à l'exercice	1,833,646 34	1,526,719 86	162,072 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 30 décembre 1905 et à l'arrêté royal du même jour	47,982 84	4,837 08	4,710 70
			TOTAUX. . . . fr.	2,444,708 46	4,802,074 99	486,346 89
						79,172 64

RIMÉ DE 1905 (suite).

à l'époque du 1^{er} janvier 1910 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATIONS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1910.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EX 1909.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant est versé à la Caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1910.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1910.	
2,456 »	2,478 76	26 65	»	26 65	26 65	
»	»	128 »	»	128 »	128 »	
»	2,600 »	»	»	»	»	
»	»	2 25	»	2 25	2 25	
»	»	9,075 20	»	9,075 20	9,075 20	
»	3,625 02	46 93	»	46 93	46 93	
2,456 »	8,703 78	9,279 03	»	9,279 03	9,279 03	
»	293,079 01	»	»	»	»	
49,500 01	1,817,464 71	16,181 63	617 36	15,564 27	16,181 63	
2,456 »	8,703 78	9,279 03	»	9,279 03	9,279 03	
51,636 01	2,119,247 50	25,460 66	617 36	24,843 30	25,460 66	

(386)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1906 A 1909

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1911

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1905.		EN 1907. (novemb. et déc.).	EN 1908.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1905.		
			Ministère de la Guerre	34,783 81	29,328 61 5,455 20
			Corps de la Gendarmerie	2 40	» 2 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	923 50	923 50 »
				35,709 71	30,252 11 5,457 60
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	390,094 49	336,363 01 24,102 28
			Ministère de la Justice	13,663 14	9,742 75 3,163 16
			— des Affaires Étrangères.	47,430 70	49,596 70 100 »
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	851,204 11	743,222 29 93,887 53
			— de l'Agriculture	136,732 03	117,759 60 18,119 68
			— de l'Industrie et du Travail	22,450 56	20,229 50 1,250 06
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	64,295 61	37,911 77 23,253 81
			— de la Guerre	5,878,230 46	2,558,915 08 3,318,365 31
			Corps de la Gendarmerie	67,065 20	65,302 45 617 75
			Ministère des Finances et des Travaux publics	496,510 45	480,696 29 10,543 36
			Non-Valeurs et Remboursements.	1,393 60	150 26 343 65
				7 969 040 35	4,389,889 70 3,493,746 59
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Finances et des Travaux publics.		
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.		
18a	»	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	275 97	» 40 »
18b	12	»	Id. id.	2 23	» »
			A REPORTER . . . fr.	278 20	» 40 »

1906.

à payer au 1^{er} janvier 1911.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
EN 1909.	EN 1910.	TOTAL.		
»	»	34.783 81	»	
»	»	2 40	»	
»	»	923 50	»	
»	»	35,709 71	»	
5,667 82	5,168 02	371,301 43	18,793 36	
157 25	576 40	13,639 56	23 58	
»	»	49,696 70	27,704 »	
9,590 12	4,348 68	848,048 62	3,155 49	
60 »	271 10	436,210 38	521 65	
38 »	825 »	22,342 56	108 »	
27 »	2,979 41	64,171 69	123 92	
600 »	41 97	5,877,892 36	338 10	
1,420 »	»	67,040 20	25 »	
358 90	974 57	492,573 42	3,937 33	
»	287 48	781 39	612 21	
17,619 09	12,442 33	7,913,697 71	55,342 64	
»	»	40 »	235 97	
»	»	»	2 23	
»	»	40 »	238 20	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)	PAYEMENTS EFFEC	
COUVREUR	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 dé- cembre 1905.		EN 1907. (novemb. et déc.).	EN 1908.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
			REPORT. . . . fr.	278 20	» 40 »
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).		
			—		
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).		
			Travaux hydrauliques		
37	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropria- tions et travaux	154 »	» 54 »
45a	29	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux — Dragages	7,360 05	» »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine		
48	»	46b	Chemins de fer. — Voies et travaux	17,979 46	114 69 13,969 77
48a	3	»	Id. id.	11,192 78	990 94 4,997 26
50a	»	48a	Chemins de fer - Traction et matériel	5,742 »	» »
			Ministère de la Guerre.		
54	»	52	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement.	12,151 11	» »
				54,837 60	1,105 63 19,061 03
			RÉCAPITULATION.		
			—		
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	35,709 71	30,252 11 5,457 60
			{ — propres à l'exercice	7,969,040 35	4,389,889 70 3,493,746 59
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	54,837 60	1,105 63 19,061 03
			TOTAUX fr.	8,059,607 66	4,421,247 44 3,518,265 22

1906 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1911 (suite).

TOES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
EN 1909.	EN 1910.	TOTAL.		
»	»	40 »	238 20	
»	»	54 »	100 »	
»	»	»	7,360 05	
123 »	3,772 »	47,979 46	»	
»	561 56	6 549 76	4,643 02	
»	»	»	5,742 »	
12,151 11	»	12,151 11	»	
12,274 11	4,333 56	36 774 33	18,083 27	
»	»	35,709 71	»	
17,619 09	12,442 33	7,913,697 71	55,342 64	
12,274 11	4,333 56	36,774 33	18,083 27	
29,893 20	16,775 89	7,986,181 75	73,425 91	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908.)	PAYEMENTS EFFECTUES	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'art. 25 du 25 mai 1906.		EN 1908 (novemb. et déc.)	EN 1909.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1904.		
			Ministère des Travaux publics.	1,752 46	1,752 46 »
			EXERCICE 1905.		
			Ministère de la Guerre	2,345 10	2,345 10 »
			Corps de la Gendarmerie	1,328 »	» »
			EXERCICE 1906.		
			Ministère de la Guerre	36,016 25	36,016 25 »
			Corps de la Gendarmerie.	10,098 24	» 10,098 24
			Ministère des Travaux publics	2,940 84	» 2,940 84
				54,480 89	43,054 65 10,098 24
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dette publique.	353,646 23	304,388 11 17,889 63
			Ministère de la Justice	34,173 68	13,269 19 18,674 30
			— des Affaires Étrangères	178,840 04	14,912 34 162,453 33
			— de l'Intérieur	7,527 79	1,925 26 1,533 20
			— des Sciences et des Arts	201,873 69	158,831 29 29,693 67
			— de l'Agriculture	108,477 74	100,564 49 7,325 70
			— de l'Industrie et du Travail	19,856 90	18,213 69 954 31
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	9,535 53	6,326 71 2,092 24
			— de la Guerre	5,206,798 27	1,932,798 04 3,271,961 77
			Corps de la Gendarmerie	39,739 13	38,550 53 1,180 »
			Ministère des Finances	8,237 89	8,051 89 69 50
			— des Travaux publics	186,479 58	166,121 21 10,945 43
			Non-Valeurs et Remboursements	3,601 80	522 72 846 90
				6,358,788 27	2,764,475 47 3,525,619 98
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère des Finances.		
			Domaines.		
7a	»	6b	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	52 67	52 67 »
			A REPORTER. fr.	52 67	52 67 »

1907.

à payer au 1^{er} janvier 1911.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
EN 1910.	TOTAL.		
»	1,752 46	»	
»	2,345 10	»	
»	»	1,328 »	
»	36,016 25	»	
»	10,098 24	»	
»	2,940 84	»	
»	53,152 89	1,328 »	
5,576 80	327,854 54	25,791 69	
726 10	32,669 59	1,504 09	
1,472 07	178,837 74	2 30	
200 »	3,658 46	3,869 33	
7,328 56	193,853 52	6,020 17	
66 90	107,957 09	520 63	
82 »	19,250 »	606 90	
427 02	8,845 97	689 56	
»	5,204,759 81	2,038 46	
8 60	39,739 13	»	
»	8,121 39	116 50	
7,496 13	184,562 77	1,916 81	
7 39	1,377 01	2,224 79	
23,391 57	6,313,487 02	45,301 25	
»	52 67	»	
»	52 67	»	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1908)	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1907.	de l'arrêté royal du 25 mai 1906			EN 1908 (novemb. et déc.)	EN 1909.	
			REPORT. fr.	52 67	52 67	»	
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).				
			Ministère des Travaux publics.				
			Routes et bâtiments civils.				
18	»	18a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration ; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	14 50	»	14 50	
18a	»	18b	Id. id.	1,097 77	»	135 72	
18b	42	»	Id. id.	6,881 10	2,513 92	3,652 38	
			Travaux hydrauliques.				
25	»	25a	Ourthe — Expropriations et travaux	2 60	»	»	
38	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,462 »	»	875 »	
40	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	570 25	»	»	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.				
49a	»	48a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,437 16	»	112 40	
49b	4	»	Id. id.	21,189 58	12,176 44	6,938 36	
				32,707 63	14,743 03	11,778 36	
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	54,480 89	43,054 65	40,098 24	
			— propres à l'exercice	6,358,788 27	2,764,475 47	3,525,619 98	
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour	32,707 63	14,743 03	11,778 36	
			TOTAUX. fr.	6,445,976 79	2,822,273 15	3,547,496 58	

1907 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1911 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911	OBSERVATIONS.
EN 1910.	TOTAL.		
»	52,67	»	
»	14 50	»	
»	135 72	962 05	
314 80	6,481 10	400 »	
»	»	2 60	
»	875 »	587 »	
420 25	420 25	150 »	
1.200 »	1,312 40	124 76	
1.605 41	20,770 21	419 37	
3,540 46	30,061 85	2,645 78	
»	53,152 89	1,328 »	
23,391 57	6,313,487 02	45,301 25	
3,540 46	30,061 85	2,645 78	
26,932 03	6,396,701 76	49,275 03	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908. de l'arrêté royal du 18 août 1907.			en 1909. (novemb. et déc.).	en 1910.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
		SERVICE ORDINAIRE.			
		—			
		<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
		EXERCICE 1906.			
		Corps de la Gendarmerie	533 22	533 22	»
		EXERCICE 1907.			
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	253 45	253 45	»
		Corps de la Gendarmerie	1,210 58	1,210 58	»
			1,997 25	1,997 25	»
		<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
		Dette publique.	303,756 32	189,027 12	80,937 53
		Ministère de la Justice	17,468 06	11,962 21	4,774 56
		— des Affaires Étrangères	31,854 43	26,792 12	4,500 »
		— de l'Intérieur	6,839 20	3,911 64	241 28
		— des Sciences et des Arts	319,270 01	101,682 78	192,626 40
		— de l'Agriculture	179,186 42	166,308 82	12,037 25
		— de l'Industrie et du Travail.	14,851 11	11,786 26	1,567 85
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	162,394 63	153,986 49	1,615 02
		— de la Guerre	301,914 42	101,436 61	193,158 74
		Corps de la Gendarmerie	71,249 95	69,728 12	1,374 83
		Ministère des Finances	9,521 09	9,127 32	41 45
		— des Travaux publics	83,421 33	78,976 65	2,692 86
		Non-Valeurs et Remboursements	3,040 36	447 44	320 75
			1,504,767 33	931,173 58	492,908 52
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
		—			
		Ministère des Travaux publics.			
		Routes et bdtiments civils.			
22a	»	186 Routes et raccordements : construction, redressement et amélio- ration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	4,935 78	2,687 50	2,240 28
		A REPORTER	4,935 78	2,687 50	2,240 28

1908.

à payer au 1^{er} janvier 1911.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
533 22	»	
253 45	»	
1,210 58	»	
1,997 25	»	
269,964 65	33,791 67	
43,736 77	3,731 20	
31,292 12	562 31	
4,152 92	2,686 28	
297,309 18	21,960 83	
178,366 07	820 35	
13,354 11	1,497 »	
155,601 51	6,793 12	
297,595 35	4,319 07	
71,102 95	147 »	
9,168 77	352 32	
81,669 51	1,751 82	
768 19	2,272 17	
1,424,082 10	80,685 23	
4,927 78	8 »	
4,927 78	8 »	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1908.	de l'arrêté royal du 18 août 1907.			EN 1909. (novemb. et déc.).	EN 1910.
			REPORT. fr.	4,935 78	2,687 50	2,240 28
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère des Travaux publics (suite).			
			Routes et bâtiments civils (suite).			
22b	13	»	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. . .	8,308 »	1,436 »	2,444 »
24a	»	20b	Mont des Arts. — Expropriations et travaux	202 41	202 41	»
			Travaux hydrauliques.			
33a	»	27b	Escaut. — Expropriations et travaux	127 44	»	»
44	»	38	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropriations et travaux	4,336 75	»	3,526 75
47a	»	40b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	2 »	»	2 »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
57a	»	49b	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,323 25	1,885 72	267 13
57b	4	»	Id.	18,255 39	805 60	16,737 96
61	»	55a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	12 989 43	»	12,989 43
62	»	56b	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	21 »	»	»
				51,501 45	7,017 23	37,874 55
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	1,997 25	1,997 25	»
			{ — propres à l'exercice	1,504,767 33	931 173 58	492,908 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1908 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 septembre et 24 décembre 1908 et à l'arrêté royal du 16 septembre 1908	51,501 45	7,017 23	37,874 55
			TOTAUX. fr.	1,558,266 03	940 188 06	530,783 07

1908 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1911 (suite).

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	
4,927 78	8 »	
3,547 »	4,761 »	
202 44	»	
»	127 44	
3,526 75	840 »	
2 »	»	
2,152 85	170 40	
17,543 56	711 83	
12,989 43	»	
»	21 »	
44,891 78	6,609 67	
1,997 25	»	
1,424,082 10	80,685 23	
44,891 78	6,609 67	
1,470,971 13	87,294 90	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1910)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1905.	
			Ministère de l'Intérieur	2,723 30
			EXERCICE 1907.	
			Ministère des Chemins de fer, Postes, etc.	492 »
			EXERCICE 1908.	
			Ministère de la Justice	18,547 52
			— des Sciences et des Arts	35,342 18
			— de l'Agriculture	2,420 06
			— de la Guerre	4,201 21
			Corps de la Gendarmerie.	5,183 »
				68,909 47
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	59,420 82
			Ministère de la Justice	41,035 19
			— des Affaires Étrangères	23,107 13
			— de l'Intérieur et de l'Agriculture	135 992 75
			— des Sciences et des Arts.	425,292 14
			— de l'Industrie et du Travail.	218,555 59
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	388,232 36
			— de la Guerre	121,364 19
			Corps de la Gendarmerie	4,676 23
			Ministère des Finances	24,402 24
			— des Travaux publics.	116,667 96
			— des Colonies	32,775 07
			Non-Valeurs et Remboursements	1,056 68
				1,592,598 35
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère des Travaux publics.	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
19	»	226	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subvues pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	10,706 63
19a	12	»	Id.	935 36
			A REPORTER. . . . fr.	11,641 99

1909.

à payer au 1^{er} janvier 1911.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1910. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
»	2,723 50	
492 »	»	
18,547 52	»	
»	35,342 18	
2,420 06	»	
»	4,201 21	
4,490 »	693 »	
25,949 58	42,959 89	
10,835 83	48,584 99	
35,495 47	5,559 72	
5,868 53	17,238 60	
110,773 »	25,219 75	
353,185 39	72,106 75	
212,063 98	6,491 61	
377,692 46	10,539 90	
115,771 49	5,592 70	
4,441 24	234 99	
24,109 90	292 34	
91,149 10	25,518 86	
32,775 07	»	
195 86	860 82	
1,374,357 32	218,241 03	
1,445 »	9,261 63	
138 27	797 09	
1,583 27	10,058 72	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1909.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1909.	de l'arrêté royal du 16 sept. 1908.		
			REPORT. fr.	11,641 99
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite)	
			Ministère des Travaux publics (suite).	
			Travaux hydrauliques.	
28	»	32	Sambre. — Expropriations et travaux	0 94
29	»	33a	Escaut. — Expropriations et travaux.	1,137 47
29a	»	33b	Id. id.	541 76
40	»	44a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,267 40
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
53a	»	57b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	499 79
53b	3	»	Id. id.	1,896 65
55	»	59	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage	65 52
57	»	60b	Chemins de fer. — Traction et matériel	105 87
59	»	62	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	69 95
			Ministère de la Guerre.	
68a	11	»	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	2,377 95
				19,575 29
			RECAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	68,909 47
			{ — propres à l'exercice.	1,592,598 35
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1909 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 5 juillet et 17 août 1909 et à l'arrêté royal du 17 août 1909	19,575 29
			TOTAUX. fr.	1,681,083 11

1909 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1911 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1910. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1911.	OBSERVATIONS.
1,583 27	10,058 72	
»	0 94.	
1,136 63	0 84	
306 46	205 30	
»	1,267 40	
»	499 79	
507 70	1,388 98	
»	65 82	
»	105 87	
»	69 95	
»	2,377 95	
3,534 06	16,041 23	
25,949 58	42,959 89	
1 374 357 32	218,241 03	
3,534 06	16,041 23	
1,403,840 96	277,242 15	

(404)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR

L'ANNÉE 1910

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1910.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1910, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1910; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1910.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	353,839,112 32
		Encaisses au 31 décembre 1909	2,446,836,792 91
			2,800,675,903 23
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,800,675,903 23

Situation au 1^{er} janvier 1911.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	373,869,475 15
		Encaisses au 31 décembre 1910	2,637,276,222 34
			3,011,145,697 49
PASSIF			
			fr. 3,011,145,697 49

Les opérations de l'année 1910 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 9,975,295,645 64
Dépenses	9,784,856,216 21

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 190,439,429 43

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1909	fr. 2,446,836,792 91
— au 31 décembre 1910	2,637,276,222 34

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 190,439,429 43

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PRÉSENTANT

la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations de l'année 1910,
et la situation au 1^{er} janvier 1911.

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1909.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,090,310 47	33,897,166 38	41,987,476 85	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,459,630 72	1,826,917 47	3,286,548 19	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	7,097,681 92	8,697,690 12	15,795,372 04	
— de l'administration des postes et télé- graphes	45,122,351 90	43,830,093 15	90,952,445 05	
— de l'administration de la marine. . . .	24,235 55	153,786 63	180,022 18	
— de l'administration des prisons	57,579 23	164,586 73	222,165 96	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	28,033 52	130,640 77	158,674 29	
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	»	39,750 98	39,750 98	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	1,483 34	»	1,483 34	
— de l'Institut agricole de l'État	46,171 44	»	46,171 44	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	805 81	»	805 81	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	1,946 43	3,107 35	5,053 78	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	27,091,324 15	»	27,091,324 15	
{ S/C portefeuille du Trésor	37,620,975 75	»	37,620,975 75	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	873,979 50	1,999,009,284 66	1,999,883,264 16	
Agents du Trésor dans les provinces	»	31,636,206 07	31,636,206 07	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	»	197,929,032 87	197,929,032 87	
	127,516,509 73	2,319,320,283 18	2,446,836,792 91	2,446,836,792 91

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1909.	233,763,797 04	280,034,961 59
— — 1910.	»	»

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1905	»	25,460 66
— — — 1906.	»	90,201 80
— — — 1907.	»	76,207 06
— — — 1908	»	618,077 97
— — — 1909	»	1,681,083 11
	233,763,797 04	282,525,992 19

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911.

[illegible]

23,367,052 03	296,383,324 78	»	271,016,272 75	224,745,108 20	»
783,658,509 99	402,294,560 53	291,363,919 46	»	»	291,363,949 46
»	25,460 66	»	25,460 66	»	»
»	16,775 89	»	16,775 89	»	73,425 91
»	26,932 03	»	26,932 03	»	49,275 03
»	530,783 07	»	530,783 07	»	87,294 90
»	1,403,840 96	»	1,403,840 96	»	277,242 15
809,025,562 02	790,681,677 92	291,363,949 46	273,020,065 36	224,745,108 20	291,851,187 45

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

TITRE I ^{er} . — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE I. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	53,703,643 83
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	8,306,442 45
Fonds provinciaux	»	10,422,720 35
Fonds commun	»	376,021 72
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	»	15,236,279 83
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	14,433,270 77
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	8,076,271 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	460,704 46
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,333,594 72	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	49,799 86
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	38,100 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	198,433 06
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	454,367 17	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	6,662,322 73
— des veuves et orphelins du département des finances	»	516,508 62
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	883,528 82
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur	»	148,185 67
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	78,987 52
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	194,544 14
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	149,509 01
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	629,216 39
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	26,365 71
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	178,024 64
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	502,047 94
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	53,131 13
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	175,325 80
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	552,005 71
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	550,140 98
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	197,128 46	»
— des veuves et orphelins du Ministère des Colonies	»	»
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	»	1,702,120 23
A REPORTER fr	1,985,090 35	124,303,652 37

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
9,226,274 73	9,126,682 50	99,592 23	»	»	53,803,236 06	
5,265,287 41	4,659,560 56	605,726 85	»	»	8,912,169 30	
29,223,949 19	29,305,099 28	»	81,150 09	»	10,341,570 26	
3,990,064 93	4,052,205 41	»	62,140 48	»	313,881 24	
48,726,305 57	50,876,552 45	»	2,150,246 88	»	13,086,032 95	
494,550 50	227,115 62	267,434 88	»	»	14,700,705 65	
7,405,291 »	7,067,135 »	338,156 »	»	»	8,414,427 »	
880,919 03	896,806 56	»	15,887 53	»	444,816 93	
14,686,440 98	15,087,586 46	»	401,145 48	1,734,740 20	»	
570,391 25	561,799 86	8,591 39	»	»	58,391 25	
73,990 29	110,565 29	»	36,575 »	»	1,525 »	
1,977,335 50	1,932,315 54	45,019 96	»	»	243,453 02	
506,462,539 90	506,980,396 14	»	517,856 24	972,223 41	»	
9,791,318 17	9,395,746 88	395,571 29	»	»	7,057,894 02	
2,284,299 71	2,271,523 88	12,775 83	»	»	529,284 45	
3,583,518 08	3,568,861 87	14,656 21	»	»	898,185 03	
776,278 94	743,665 51	32,613 43	»	»	180,799 10	
203,804 54	191,240 25	12,564 29	»	»	91,551 81	
668,127 82	656,043 32	12,084 50	»	»	206,628 64	
814,108 04	835,488 16	»	21,380 12	»	128,128 89	
2,762,560 67	2,741,266 17	21,294 50	»	»	650,510 89	
74,104 93	79,729 97	»	5,625 04	»	20,740 67	
723,196 79	739,836 91	»	16,640 12	»	161,384 52	
1,350,553 54	1,411,914 68	»	61,361 14	»	440,686 80	
292,031 74	295,635 35	»	3,603 61	»	49,527 52	
556,253 89	543,514 31	12,739 58	»	»	188,065 38	
1,632,529 28	1,711,152 02	»	58,622 74	»	493,382 97	
5,501,805 47	6,150,913 70	»	649,108 23	98,967 25	»	
6,912,826 01	7,333,301 24	»	420,475 23	617,603 69	»	
865,053 50	863,993 61	1,059 98	»	»	1,059 98	
11,510,744 97	10,564,708 18	946,036 79	»	»	2,648,157 02	
679,306,456 46	680,982,356 68	2,825,917 71	4,501,817 93	3,423,534 55	124,066,196 35	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	1,985,090 35	124,303,652 37
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	774 18	»
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	»	1,226,225 92
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	4,862 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	6,550,944 30
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	36,897,508 86
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	142,000 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens	»	97,226 11
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	262,707 50
Fondation G. Montefiore-Levi	»	»
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	»	62 09
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	»	21,691 50
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	»	8,643,499 55
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	25,630 86
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	182,029 03	»
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	»	5,452 34
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	»	76,404 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	»	27,944,428 40
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	»	15 84
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	»	32,173 08
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903)	»	3,047 36
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	»	250,000 »
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail.	»	63,761 61
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer la Flandre occidentale	»	14,610 33
Transport de correspondances internationales	»	»
Congo belge, son compte du Budget	1,979,186 18	»
Recettes et dépenses pour ordre du Congo belge	»	7,807,616 58
	4,147,079 74	214,378,521 69

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
679,306,456 46	680,982,356 68	2,825,917 71	4,501,817 93	3,423,534 55	124,066,196 35	
8,724,421 17	8,690,562 06	33,859 11	»	»	33,084 93	
2,534,363 13	2,443,540 31	90,822 82	»	»	1,317,048 74	
12,000 »	13,360 »	»	1,360 »	»	3,502 34	
1,794,537 80	5,795,902 84	»	4,001,365 04	»	2,549,579 26	
877,865,623 36	879,182,855 84	»	1,317,232 48	»	35,580,276 38	
37,865 64	37,865 64	»	»	»	»	
176,000 »	217,500 »	»	41,500 »	»	100,500 »	
21,856 26	22,374 43	»	518 17	»	96,707 94	
2,963 13	»	2,963 13	»	»	265,670 63	
29,025 85	28,940 27	85 58	»	»	85 58	
7,613 60	7,606 88	6 72	»	»	68 81	
263,298 05	263,794 40	»	496 35	»	21,195 15	
7,494,938 32	7,494,938 32	»	»	»	»	
1,705,106 15	322,531 88	1,382,574 27	»	»	10,026,073 82	
354 »	354 »	»	»	»	»	
105,609 09	129,744 61	»	24,135 52	»	1,495 34	
523,091 58	357,057 88	166,033 70	»	15,995 33	»	
12,431 42	9,769 43	2,711 99	»	»	8,164 33	
22,000 »	20,250 »	1,750 »	»	»	78,154 75	
16,000,000 »	17,642,717 50	»	1,642,717 50	»	26,301,710 90	
5,860 58	5,165 43	695 15	»	»	710 99	
34,511 17	44,477 90	»	9,966 73	»	22,206 35	
233,950 50	227,920 39	6,030 11	»	»	9,077 47	
»	»	»	»	»	250,000 »	
87,607 76	48,408 42	39,199 34	»	»	107,960 95	
63,156 57	65,948 93	»	2,792 36	»	11,817 97	
58,722 26	58,722 26	»	»	»	»	
32,990,708 16	38,591,681 33	»	5,600,973 17	7,580,159 35	»	
43,047,839 68	37,455,797 63	5,594,042 05	»	»	13,401,658 63	
4,673,161,961 69	4,680,160,145 26	10,146,691 68	17,144,875 25	11,019,689 23	214,252,947 61	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	»	199,078 83
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	1,458,883 95
Impôts et produits recourrés au profit des communes.	»	31,440,913 14
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	619,633 30
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	341 45
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	392,849 18
Amendes et frais de justice en matière forestière	»	2,255 18
Consignations de toute nature	»	28,955,119 14
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. Administration des chemins de fer.		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	»	204,267 40
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Compte pour ordre	»	»
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	»	472,720 »
B. Administration des postes.		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	»	13,982,198 27
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	6,191,908 61
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	»	2,079,608 38
Encaissement et paiement de coupons	»	4,460 04
C. Administration des télégraphes.		
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	»	778,739 62
D. Administration de la marine.		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1892.)	»	204 09
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	220,440 54
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	»	73,038 30
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	»	69,865 54
Institution royale de Messines	»	15,770 45
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	46,171 44
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	805 81
	»	87,209,272 66

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,401,825 10	2,228,640 63	172,884 47	»	»	371,963 30	
302,688 33	281,798 80	20,889 53	»	»	1,479,773 48	
35,341,562 53	34,076,979 99	1,264,582 54	»	»	32,703,495 68	
4,123,124 09	4,102,152 05	20,972 04	»	»	640,605 34	
1,305 80	966 20	339 60	»	»	681 05	
213,221 07	205,468 75	7,752 32	»	»	400,601 50	
3,668 21	208 20	3,460 01	»	»	5,715 19	
16,169,978 52	16,908,632 85	»	738,654 33	»	28,216,464 81	
123,764,307 48	123,693,067 74	69,239 74	»	»	273 507 14	
164,343 79	164,343 79	»	»	»	»	
5,871,371 02	5,871,371 02	»	»	»	»	
462,089 »	365 263 »	96,826 »	»	»	569,546 »	
494,112,616 88	493,263,428 88	849,188 »	»	»	14,831,386 27	
465,421,518 09	464,137,876 26	1,283,641 83	»	»	7,475,550 44	
2,993,233 10	2,910,471 60	82,761 50	»	»	2,162,369 88	
1,026,829 59	1,024,244 56	2,585 03	»	»	7,045 07	
223,303 »	135,949 70	87,353 30	»	»	866,092 92	
48,197 86	48,197 86	»	»	»	»	
3,443 43	3,278 94	164 49	»	»	368 58	
510,988 23	488,403 66	22,584 57	»	»	243,025 11	
3,220,334 25	3,068,828 56	151,505 69	»	»	224,543 99	
1,946,901 13	1,934,248 15	12,652 98	»	»	82,518 52	
131,540 06	124,381 70	7,158 36	»	»	22,928 81	
86,266 02	83,048 31	3,217 68	»	»	49,389 12	
45,793 80	44,279 41	1,514 39	»	»	2,320 20	
4,158,590,150 38	4,153,167,530 61	4,161,274 07	738,654 33	»	90,631,892 40	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.			
Subsides pour travaux d'utilité publique	»		1,586,841 76
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»		105,700 93
Id. pour entretien et amélioration des routes.	»		82,941 02
Id. id. des bâtiments civils.	»		34,502 90
Id. id. des prisons	»		13,353 58
Id. id. des canaux et rivières	»		610,038 01
Intervention de la ville de Gand dans les dépenses relatives à l'amélioration du casernement	»		»
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	»		431 79
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	»		175,650 53
Travaux d'amélioration de l'Yser	»		9 58
Frais de construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	»		199,970 11
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»		967,975 67
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLOI.			
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Produit du tir national	»		14,483 86
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.			
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»		326 96
Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	»		1,959 94
Expositions générales des beaux-arts	»		304 58
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»		1,634 39
Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels.	»		13 26
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»		91,742 67
A REPORTER. fr.	»		3,887,851 11

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT.		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
308 27	1,211 42	»	903 15	»	1,585,938 61	
240,364 47	133,140 18	107,224 29	»	»	212,925 22	
6,000 65	26,790 46	»	20,789 81	»	62,151 21	
3,956 54	34,593 38	»	30,636 87	»	3,866 03	
»	3,325 02	»	3,325 02	»	10,028 56	
380,131 68	561,025 61	»	180,893 93	»	429,144 08	
300,000 »	»	300,000 »	»	»	300,000 »	
»	»	»	»	»	431 79	
901,115 77	427,552 05	473,563 72	»	»	649,214 27	
»	»	»	»	»	9 58	
92,222 89	269,401 79	»	177,178 90	»	22,791 21	
454,879 31	1,089,215 37	»	634 336 06	»	333,639 61	
14,761 59	15,886 17	»	1,124 58	»	13,359 28	
1,340 »	1,430 »	»	90 »	»	236 96	
2,215 »	1,958 85	256 15	»	»	2,215 64	
»	»	»	»	»	304 58	
12,057 15	7,678 02	4,379 13	»	»	6,013 52	
1,825 »	1,513 48	311 52	»	»	324 78	
45,580 45	5,703 15	39,877 30	»	»	131,589 97	
2,456,758 74	2,580,424 95	925,612 11	1,049,278 32	»	3,764,184 90	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT fr.	»	3,887,851 11
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	»	307,003 96
Produit des taxes d'expertise des viandes; produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes; prélèvement et analyse d'échantillons	»	80,298 71
Produit de la vente du bulletin de l'administration du service de santé et de l'hygiène	»	503 67
Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	»	163,179 91
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand	»	641 94
— — — à Vilvorde	»	9,794 08
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	»	3,586 54
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées.	»	139 20
Produit des biens des unions professionnelles dissoutes	»	»
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	1,492,394 33
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	2,437 30
Service de la traction et du matériel	»	1,424,284 27
Service des transports.	»	211,735 20
Services en général.	»	315,636 18
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	32,681 40
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	»	41,362 73
Service des postes	»	145,787 90
Service des télégraphes et des téléphones	»	688,740 50
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	»	47,038 12
A REPORTER fr	»	8,855,099 05

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
2,456,758 74	2 580,424 95	925,612 11	1,049,278 32	»	3,764,184 90	
218,013 25	144,516 03	73,497 22	»	»	380,501 18	
32,448 74	40,446 68	»	7,997 94	»	72,300 77	
490 30	253 70	»	63 40	»	442 27	
139,026 44	170,128 34	»	31,101 90	»	132,078 01	
587 15	1,229 09	»	641 94	»	»	
6,270 46	8,903 68	»	2,633 22	»	7,160 86	
2,350 »	902 25	1,447 75	»	»	5,034 29	
550 »	»	550 »	»	»	689 20	
46 94	»	4 94	»	»	46 94	
1,599,733 37	1,236,295 79	363,437 58	»	»	1,855,831 91	
373,167 71	197,277 01	175,890 70	»	»	178,328 »	
4,279,571 57	4,873,887 89	»	594,316 32	»	829,967 95	
166,342 92	96,855 33	69,487 59	»	»	281,222 79	
281,064 56	214,427 20	66,637 36	»	»	382,273 54	
65,000 »	81,250 »	»	16,250 »	»	16,431 40	
12,929 20	1,815 41	11,113 88	»	»	52,476 61	
42,961 10	31,310 57	11,650 53	»	»	157,438 43	
694,892 12	228,607 05	466 285 07	»	»	1,155,025 57	
40,785 55	36,703 87	4,081 68	»	»	51,119 80	
10,412,690 21	9,945 234 84	2,169,738 41	1,702,283 01	»	9,322,554 42	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	8,855,099 03
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	92,082 97
Service de l'Institut cartographique militaire.	»	37,924 03
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	2,526 62
Service de la remonte spéciale des officiers	»	105 049 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	20,614 98
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	»	38,536 95
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	13,743 48
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	»	772 98
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	»	48,460 49
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere. (Fondation Arthur Renier.)	»	3 83
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	111,778 43
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903. pour l'exécution de la convention conclue entre l'Etat et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	»	7,944,455 28
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera A	»	1,970,849 51
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera B	»	4,113,774 37
Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	»	3,000,000 »
	»	26,387,672 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
10,412,690 21	9,945,234 84	2,169,738 41	1,702,283 04	»	9,322 334 42	
740,566 68	770 456 99	»	29,890 31	»	62 492 66	
42,091 04	59,507 71	»	17,416 67	»	20 307 38	
134,870 89	135,671 34	»	800 45	»	1,726 47	
280,991 »	301,400 »	»	20,109 »	»	84,940 81	
106,775 »	103 093 46	3,681 54	»	»	24,296 52	
180,853 39	23 703 73	187,147 66	»	»	193,684 61	
7,831 42	10 977 72	»	3 446 60	»	10 596 88	
»	772 98	»	772 98	»	»	
150 »	»	150 »	»	»	48,610 49	
»	»	»	»	»	3 83	
40,367 63	39,503 50	864 13	»	»	112 642 58	
4,299,989 50	3,680,262 50	619,727 »	»	»	8,564,182 28	
5,002,548 80	4,382,367 40	620,181 40	»	»	2 591 030 91	
»	2,440 578 11	»	2 440,578 11	»	1 675,416 26	
»	»	»	»	»	3,000,000 »	
21,249,725 28	21,893,232 28	3,571 490 46	4,214 997 46	»	25,714,165 80	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier, et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	»	23,547,080 70
	titres au porteur en circulation	»	3,276,963 64
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique		63,574 62	»
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		4,317 75	»
Société Générale de crédit industriel et commercial, à Paris, S/C courant		4,927 60	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement		»	3,411,167 66
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		»	192,891 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)		»	822,636 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		»	2,945,875 85
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		»	3,015,849 13
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		8,015 04	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		»	3,450 »
Remboursement des actions ordinaires de la grande compagnie du Luxembourg		»	18,450 »
Bonification de la prime sur actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg, soumises à la conversion		»	11 240 75
Bons du trésor en circulation		»	146,675,500 »
Coupons d'intérêts des bons du trésor en circulation		»	16,520 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand		»	50,000 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et de Tongres à Bilsen		»	383,000 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht		»	22,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse		»	1,500 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale		»	139,800 »
Intérêts et amortissement des actions et obligations des chemins de fer de la Flandre occidentale, pendant les années 1906 et 1907		»	18,794 50
		80,835 01	183,752,739 73

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
60,964,046 96	59,792,947 47	1,171,099 49	»	»	24,718,180 19	
52,197,138 75	52,024,375 01	172,783 74	»	»	3,449,747 38	
36,684,682 97	36,309,852 95	374,830 02	»	»	311,255 40	
15,209 34	12,625 »	2,584 34	»	1,733 44	»	
20,176,427 15	40,150,000 »	»	19,973,572 85	19,978,500 45	»	
13,896,299 56	12,950,897 13	945,402 43	»	»	4,056,570 09	
373,239 »	376,662 50	»	3,423 50	»	189,468 »	
238,761 »	267,400 »	31,361 »	»	»	354,017 »	
5,690,181 50	5,717,139 05	»	26,957 55	»	2,918,918 30	
1,971,655 50	1,802,060 »	169,595 50	»	»	3,185,444 63	
1,335 84	»	1,335 84	»	6,679 20	»	
1,200 »	1,200 »	»	»	»	3,450 »	
»	»	»	»	»	18,450 »	
»	»	»	»	»	11,240 75	
136,200,000 »	146,671,000 »	»	10,471,000 »	»	136,204,500 »	
1,627,500 »	1,637,040 »	»	9,540 »	»	6,980 »	
91,500 »	113,500 »	»	22,000 »	»	28,000 »	
823,000 »	788,000 »	35,000 »	»	»	418,000 »	
38,500 »	41,500 »	»	3,000 »	»	19,000 »	
69,000 »	67,500 »	1,500 »	»	»	3,000 »	
664,000 »	601,400 »	62,600 »	»	»	202,400 »	
»	2,340 »	»	2,340 »	»	16,454 50	
331,723,697 57	359,267,439 11	2,968,092 36	30,511,833 90	19,986,913 06	176,115,076 24	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	94,606,805 45	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	14,433,184 55	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	12,259 11
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	553,755 74	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,146,200 »	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	1,399,883,264 16
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	221 30
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	1,145,477 62
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	2,545,743 26
Trésor public, S/C de placements	»	1,129,638 50
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	8,015 04
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	42 85
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	4,099,045 67	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	81,984 83	»
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des sciences et des arts, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des travaux publics, S/C d'avances à régulariser	572,708 33	»
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'industrie et du travail, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	»	»
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904 (Indemnités chinoises.)	»	18 67
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	7,849 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	56 65
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	1,719,420 »
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	»	»
Congo belge, S/C d'achat de valeurs diverses	353,715 96	»
Rapatriement de monnaies divisionnaires grecques	»	»
	115 847,400 53	2,006,451,706 16

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1911.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
193,494,723 62	198,941,189 49	»	5,446,463 87	100,033 269 32	»	
»	267,466 16	»	267,466 16	14,700 650 71	»	
2,596,747 59	2,564,543 04	32,204 55	»	»	44,463 66	
1,971,684 41	1 937,838 14	33,846 27	»	»	33,846 27	
4,615 826 03	5,195 659 96	»	579,833 93	1,133,589 67	»	
286 626,208 63	286,684,710 87	»	58,502 24	1,204,702 24	»	
827,841 583 69	827 841,583 69	»	»	»	»	
614,583,466 68	408,604,817 28	205,838,649 40	»	»	2,235,771,943 56	
44 60	221 30	»	176 70	»	44 60	
1,797,288,926 07	1,797,304,263 13	»	15 539 08	»	1,130,138 54	
1,765,421,180 67	1,763,823 116 07	1,298,064 60	»	»	3,843,807 86	
464,246 738 10	464,810,212 91	»	563,474 81	»	566,163 69	
»	1,335 84	»	1,335 84	»	6,679 20	
2,539 50	2,540 76	»	1 26	»	41 59	
8,156,218 75	4,091,363 86	4,064,854 89	»	34,190 78	»	
121,964 08	143,503 30	»	23,539 22	105,524 05	»	
662 12	662 12	»	»	»	»	
1,101,800 31	1,101,800 31	»	»	»	»	
782,698 08	391,374 05	391,324 03	»	181,384 50	»	
28,960 28	23,960 28	»	»	»	»	
»	150,000 »	»	150,000 »	150,000 »	»	
»	22,000 »	»	22,000 »	22,000 »	»	
114,801 »	114,757 80	43 20	»	»	61 87	
»	»	»	»	»	7,849 »	
»	»	»	»	»	56 65	
8 423,574 »	8,967,332 50	»	543,758 50	»	1,175,361 50	
74,981 25	74,981 25	»	»	»	»	
4,349 217 24	4 164,802 19	184,415 05	»	169,300 91	»	
»	363,152 68	»	363,152 68	363,152 68	»	
8,984,544,548 70	8,777,686,191 »	211,893,401 99	8,035,044 29	118,117,764 66	2,212,330,427 90	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1910, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1910.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1910.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	8,235,689 64	36,037,382 12	44,293,071 76	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	624,940 09	1,899,205 15	2,524,145 24	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	4,493,253 79	10,333,425 07	14,826,678 86	
— de l'administration des postes et télé- graphes	46,008,707 16	45,717,305 54	91,726,012 70	
— de l'administration de la marine . . .	32,045 56	175,770 29	207,815 85	
— de l'administration des prisons . . .	72,876 60	171,442 54	244,319 14	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	49,024 33	280,966 99	329,991 32	
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	693 17	36,148 63	36,841 80	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	1,513 14	»	1,513 14	
Comptable de l'institut agricole de l'État . . .	49,389 12	»	49,389 12	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	2,320 20	»	2,320 20	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	59 99	7 80	67 79	
Caissier de l'État, { S/C de recettes et de paiements . . .	7,149,518 57	»	7,149 518 57	
{ S/C portefeuille du trésor	18,750,082 65	»	18,750,082 65	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	872,259 90	2,204,899,633 66	2,205,771,913 56	
Agents du trésor dans les provinces	»	34,973,490 64	34,973,490 64	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	216,389,050 »	216,389,050 »	
	86,342,373 91	2,580,933,848 43	2,637,276,222 34	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1910.				
Service des recettes et dépenses de l'État.			233,763,797 04	282,525,992 19
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances			4,147,079 74	214,378,521 69
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette			»	87,209,272 66
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes			»	26,357,672 80
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique			80,835 01	183,752,739 73
Opérations diverses en dehors du service des budgets.			115,847,400 53	2,006,451,706 16
			353,839,112 32	2,800,675,905 23
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1910			2,446,836,792 91	»
			2,800,675,905 23	2,800,675,905 23

de l'année 1910, et la situation au 1^{er} janvier 1911 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

809,025,562 02	790,684,677 92	294,363,949 46	273,020,065 36	224,745,108 20	294,854,187 45
1,673,164,961 69	1,680,160,145 26	10,146,691 68	17,144,875 25	11,019,689 23	214,252,947 61
1,158,890,450 38	1,155,467,530 64	4,161,274 07	738,654 33	»	90,631,892 40
21,249,725 28	21,893,232 28	3,571,490 16	4,214,997 16	»	25,714,165 80
331,723,697 57	359,267,439 11	2,968,092 36	30,511,833 90	19,986,913 06	176,115,076 24
5,984,544,548 70	5,777,686,191 »	211,893,401 99	8,035,044 29	118,117,764 66	2,212,880,427 99
9,975,295,645 64	9,784,856,216 21	524,104,899 72	333,665,470 29	373,869,475 15	3,014,145,697 49
190,439,429 43		190,439,429 43			
				2,637,276,222 34	»
				3,014,145,697 49	3,014,145,697 49

(498)

COMPTE
DE
LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1910

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1910.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2½ p. c.*
 - 2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*
 - 3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*
 - 4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*
 - 5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 6° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL

Deux inscriptions, formant ensemble une rente annuelle de fr. 380,637 50, figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La seconde, d'une rente annuelle de fr. 80,637 50 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée avec jouissance du 1^{er} novembre 1909, au nom de S. G. Arthur-Charles Wellesley, duc de Wellington, prince de Waterloo; elle provient de la réunion de quatre rentes inscrites au nom du même titulaire en vertu des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902.

DEUXIÈME PARTIE

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

A REPORTER. fr. 24,475,767 20

REPORT. . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
<i>C.</i> {	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 554) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	.	.	.	fr.	20,000,000	»
2,000 — — — 5,000 — — —	.	.	.	.	10,000,000	»
30,000 — — — 2,000 — — —	.	.	.	.	60,000,000	»
50,000 — — — 1,000 — — —	.	.	.	.	50,000,000	»
15,000 — — — 500 — — —	.	.	.	.	7,500,000	»
15,000 — — — 200 — — —	.	.	.	.	3,000,000	»
15,000 — — — 100 — — —	.	.	.	.	1,500,000	»

soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de fr. 152,000,000 »

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1911, se montait à 543,005,575 francs ⁽¹⁾ elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,915,975 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de ⁽¹⁾ 402,089,600 »

ENSEMBLE. fr. 543,005,575 »

(1) Non compris un capital de 800,000 francs négocié en décembre 1910, pour être inscrit au Grand-Livre avec la jouissance du 1^{er} janvier 1911.

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Loi du 29 juin 1897 (Arrêté royal du 21 déc 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,293,800	p. % pair.	francs. 9,293,800 »
	Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . .	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 »
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	40,234,500	pair.	40,234,500 »
		1 ^{er} juill. 1899	~~922,800~~ 922,800	97.25 à 97.75	899,350 25
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} janv 1900	2,261,700	96. » à 96.70	2,173,063 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900)	Divers	1 ^{er} janv. 1901	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id	3,728,800	96.25 à 96.55	3,594,424 07
	Divers	1 ^{er} juill. 1901	1,722,300	96.50 à 99. »	1,685,790 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99.30	4,938,146 90
		1 ^{er} janv. 1902	7,365,500	99.25 à 99.50	7,314,464 90
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902).	Divers	Id	732,300	99.50 à 99.70	728,856 87
		1 ^{er} juill 1902.	4,923,500	99.65 à 99.70	4,907,129 60
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	Id.	500,000	99.70	498,500 »
		1 ^{er} janv. 1903.	3,591,300	99.75 à 99.80	3,583,645 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	Id.	34,000	99.80	33,932 »
		1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99.70 à 99.80	3,078,969 34
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904).	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99.80	1,433,826 60
		1 ^{er} janv. 1904.	29,471,000	pair.	29,471,000 »
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)	Divers	1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99.70 à 99.80	1,497,805 20
		1 ^{er} janv. 1905	2,287,600	id.	2,282,251 60
		1 ^{er} juill 1905.	18,301,400	id.	18,256,022 76
A REPORTER fr.			331,915,400		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT fr.	331,915,400		
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} juill. 1905	132,200	99.75	131,869 50
		1 ^{er} janv. 1906	7,091,700	99.50 à 99.80	7,062,783 09
		1 ^{er} juill. 1906.	8,508,900	99.60 à 99.75	8,477,307 40
		1 ^{er} janv. 1907.	1,942,100	99.65 à 99.77 ⁵	1,936,852 37
		Id.	1,297,100	98. » à 99. »	1,279,077 »
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} juill. 1907.	3,335,200	96. » à 98. »	3,239,100 30
		1 ^{er} janv. 1908.	480,500	94.50 à 96. »	458,709 »
		1 ^{er} juill. 1908	3,521,000	94.75 à 95.20	3,346,169 15
		Id.	1,279,700	94.50 à 95.10	1,214,570 50
		1 ^{er} janv. 1909	9,652,000	94.50 à 95.80	9,164,460 09
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908)	Divers	1 ^{er} juill. 1909.	121,000	95.70 et 95.75	115,807 50
		Id.	8,603,400	95.15 et 95.47 ⁵	8,188,096 15
		1 ^{er} janv. 1910.	8,447,600	94.10 à 100. »	8,163,738 65
		Id.	12,480,000	93.15 à 94.60	11,788,620 »
		1 ^{er} juill. 1910.	3,281,800	92. » à 93.95	3,024,051 10
Lois des 30 mars 1906 et 10 août 1907. Arrêté royal du 16 février 1910) . . .	Divers				
TOTAL des emprunts . . . fr			402,089,600		

Elle est représentée, à concurrence de 394,436,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

10,298 obligations de 10,000 francs.	fr. 102,980,000 »
3,562 — 5,000 —	17,810,000 »
66,000 — 2,000 —	132,000,000 »
120,000 — 1,000 —	120,000,000 »
28,000 — 500 —	14,000,000 »
21,000 — 200 —	4,200,000 »
54,465 — 100 —	3,446,500 »
<u>283,325 obligations.</u>	<u>fr. 394,436,500 »</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1910, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1908	fr. 148,131,036 81	14,595,630 83	162,726,667 64
Année 1909.	14,885,999 24	1,942,485 52	16,828,484 76
— 1910.	15,631,725 74	2,076,722 62	17,708,448 36
	<u>Fr. 178,648,761 79</u>	<u>18,614,838 97</u>	<u>197,263,600 76</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1910 s'élevait donc, au 31 décembre 1910, à fr. 18,614,838 97 c^s, dont fr. 16,846,882 70 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 17,203,400 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,725 69 c^s; une somme de fr. 60 82 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 1,062,169 76 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,630,927 02 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 3,644,600 francs (Voir page 452).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1911, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 20,848,000 francs, et le capital en circulation, à 522,157,575 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1910, se montait à fr. 2,783,895,082 22 c.; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,823,403,200 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1893 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,783,895,082 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission	CAPITAL effectif.	
			francs.	p. o/o.	francs.	
Loi du 19 avril 1873	Convention du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77 20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,483 50
			1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
	1 ^{er} mai 1878 .	16,000,000				
Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880 des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 23 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882, (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,300	82 »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882	36,414,700			
		Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889 (Arrêté royal du 27 avril 1891)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. » à 98.75
1 ^{er} nov. 1891 .	4,201,200			98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 dec. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98 » à 98.75	29,023,133 74	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892)	Divers	Id.	11,956,600	98. » à 98.70	11,754,349 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
Loi du 27 mai 1890 (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
A REPORTER fr.			635,567,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	635,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893) .	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,438,804 67
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 13
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894) .	Divers	1 ^{er} nov. 1893	9,346,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891 (Arrêté royal du 17 juillet 1894) .	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 »
		1 ^{er} nov. 1894	19,223,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,413,700	102. » à 102.50	2,468,525 35
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895	14,153,400	100.90 à 102. »	14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896)	Divers	Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895. .	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.30	740,214 »
Loi du 1 ^{er} sept. 1893. (Arrêté royal du 9 juin 1896) . .	Divers	1 ^{er} mai 1896	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 »
		1 ^{er} nov. 1896	23,941,900	100.75 à 101.80	24,229,995 30
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id	263,100	101.50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	Id.	16,421,200	101.10 à 101.72	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897	14,358,000	100 » à 101.70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov. 1897	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895 (Arrêté royal du 30 octobre 1897.) .	Divers	Id	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.) . .	Divers	Id	5,955,400	101.50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
		1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,939 75
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} mai 1899	1,052,000	97.75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96 » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95 » à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,368,200	93.25 à 95.25	17,187,081 05
		A REPORTER. fr.	914,713,500		

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT. fr.	914,713,500		
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899) .	Divers	1 ^{er} nov. 1900	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896 (Arrêté royal du 26 déc. 1900) .	Divers	Id.	35,206,500	95.70 à 96.25	33,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901). .	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99.40	39,343,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
		Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,731 40
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899 (Arrêté royal du 18 février 1902)	Divers	1 ^{er} mai 1902	26,135,300	99.62 à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902	5,530,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
		Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,301 32
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	1 ^{er} mai 1903.	41,859,200	99.77 à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903.	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 »
		1 ^{er} nov. 1903.	55,819,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
		1 ^{er} mai 1904	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
		Id.	8,658,500	99.67 à 99.80	8,635,627 90
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	1 ^{er} nov. 1904.	61,243,000	99.65 à 99.80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905	22,344,200	99.65 à 99.80	22,285,878 59
		1 ^{er} nov. 1905	9,678,100	99.55 à 99.80	9,639,737 98
		Id.	34,624,800	99 » à 100. »	34,348,086 48
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906) .	Divers	1 ^{er} mai 1906	22,974,900	99.60 à 100. »	22,909,502 08
		1 ^{er} nov. 1906.	43,292,600	99. » à 100. »	42,955,542 80
		A REPORTER fr.	1,481,261,800		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
		REPORT fr.	1,481,261,800		
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} nov. 1906.	4,011,500	98 80 à 99 50	3,971,117 40
		1 ^{er} mai 1907.	15,645,700	96 40 à 99 25	15,186,812 80
		1 ^{er} nov. 1907.	40,857,100	93 85 à 97. »	39,129,140 32
		1 ^{er} mai 1908.	26,778,300	93. » à 96. »	25,413,116 57
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1903 (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers	Id.	6,212,100	94 85 à 95 80	5,923,049 25
		1 ^{er} nov. 1908.	94,375,100	93 70 à 96 50	89,136,587 02
		1 ^{er} mai 1909.	7,835,800	95 07 ⁵ à 95 70	7,483,772 79
		1 ^{er} nov. 1908.	7,458,000	96 25 à 96 45	6,885,232 84
Lois des 24 octobre 1902, 30 mars et 24 mai 1906 (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers	1 ^{er} mai 1909.	45,373,800	94 75 à 96 25	42,237,039 51
		1 ^{er} nov. 1909.	57,308,000	94 25 à 95 15	53,253,460 59
		Id.	32,568,000	94 25 à 94 90	29,627,132 13
		1 ^{er} mai 1910.	3,690,000	92 75 à 94 65	3,434,579 42
		TOTAL des emprunts. fr.	1,823,405,200		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 2,067,506,200 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

39,589 obligations de 10,000 francs	fr.	395,890,000	»
16,636 — 5,000 —		83,180,000	»
419,000 — 2,000 —		838,000,000	»
564,533 — 1,000 —		564,533,000	»
255,000 — 500 —		127,500,000	»
140,000 — 200 —		28,000,000	»
302,032 — 100 —		30,203,200	»
<u>1,736,790 obligations.</u>		<u>fr. 2,067,506,200</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1873 à 1910, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1908.	fr. 1,124,002,520 71	100,734,241 81	1,224,736,762 52
Année 1909	77,538,266 46	10,108,162 29	87,646,428 75
— 1910	80,764,028 46	10,879,366 74	91,643,395 20
	Fr. 1,282,504,815 63	121,721,770 84	1,404,026,586 47

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1910 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1910, à fr. 121,721,770 84 c^s. A la date du 1^{er} novembre 1910, une somme de fr. 88,947,042 88 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 92,011,900 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1910, une somme de fr. 1,643,023 36 c^s a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 1,775,900 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1910, un total de fr. 27,225,328 59 c^s. Le complément, soit fr. 3,906,376 01 c^s, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 711,474 92 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'Etat du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 724,500 francs. (Voir page 452.)

Au 1^{er} novembre 1910, le capital amorti et éteint de la dette à 5 %, 2^e série, s'élevait donc à 92,736,400 francs, et le capital en circulation à fr. 2,691,158,682 22 c^s.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1910, se montait à 259,126,500 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 59,086,500 »

ENSEMBLE. fr. 259,126,500 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs	p. 100	francs
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 oct. 1899.)	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,036 40
		1 ^{er} août 1900.	754,600	95 » à 95.65	718,887 60
Loi du 26 juin 1896 (Arrêté royal du 26 déc 1900.)	Divers	Id.	99,000	95.65	94,693 50
		1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
		1 ^{er} août 1901	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	264,300	99.10 à 99.50	262,739 »
		1 ^{er} févr. 1902.	577,300	99.10 à 99.50	573,217 10
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
		1 ^{er} août 1902.	853,700	99.80	831,992 60
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov 1902 et du 12 juin 1903.)	Divers	Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
		1 ^{er} févr. 1903	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904.)	Divers	1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
		Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} fév. 1904	2,251,300	99.70 à 99.80	2,245,661 05
		Id.	11,100	99.80	11,077 80
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	1 ^{er} août 1904	8,250,700	99.65 à 99.80	8,224,980 40
		1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.75 à 99.80	2,312,056 40
		1 ^{er} août 1905.	1,967,100	99.70 à 99.80	1,962,865 80
		Id.	117,200	99.775 à 99.80	116,953 35
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} fév. 1906.	2,139,700	99.65 à 99.80	2,134,530 72
		1 ^{er} août 1906.	919,700	99.70 à 99.75	917,390 75
		1 ^{er} fév 1907.	393,900	99.60 à 99.75	392,589 »
		Id.	656,700	98 » à 99 »	644,209 50
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} août 1907.	10,227,200	95.65 à 96.50	9,783,152 »
		1 ^{er} fév. 1908.	1,435,300	94.85 à 95.90	1,372,468 70
		1 ^{er} août 1908.	433,700	95 » à 95.20	412,719 85
Lois des 24 octobre 1902 et 30 décembre 1905. (Arrêté royal du 3 septembre 1908.)	Divers.	Id.	800,600	94.50 à 95 »	759,833 90
		1 ^{er} fév. 1909.	685,400	94.75 à 95.75	652,375 30
Lois des 24 octobre 1902 30 mars et 24 mai 1906 (Arrêté royal du 20 mars 1909.)	Divers.	Id.	67,700	95.75	64,822 75
		1 ^{er} août 1909.	124,800	95.70	119,433 60
TOTAL des emprunts . . . fr.			59,086,500		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000	»
25,000 — 2,000 —		50,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
15,000 — 100 —		1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>	fr.	<u>146,700,000</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1910, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1908.	fr. 85,640,929 50	7,975,041 35	93,613,970 85
Année 1909	7,465,521 »	981,113 25	8,446,634 25
— 1910	7,449,556 50	1,016,416 20	8,465,972 70
	<u>Fr. 100,556,007 »</u>	<u>9,970,570 80</u>	<u>110,526,577 80</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1910 s'élevait donc, au 31 décembre 1910, à fr. 9,970,570 80 c. A la date du 1^{er} août 1910, une somme de fr. 8,549,070 63 c. avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 8,496.900 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1910, une somme de fr. 362,145 69 c., a servi à amortir un capital nominal de 587,500 francs.

Au 31 décembre 1910, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,409,221 22 c.; le complément, soit fr. 150,153 26 c., se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 2,540,400 53 c., prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a servi à l'extinction d'un capital nominal de 2,576.200 francs. (Voir page 452.)

Au 1^{er} août 1910, le capital amorti et éteint de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait donc à 11,075,100 francs, et le capital en circulation, à 248,053,400 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c., sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 5 % était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 365; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 %, suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin, et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1909, à fr. 294,872 61 c^s; ceux de l'exercice 1910 se montent, au 31 décembre 1910, à fr. 400,332 38 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897, du 6 février 1904, du 13 juillet 1906, du 5 février 1909 et du 14 mars 1910; ces rentes s'élèvent à fr. 31,964 60 c^s, et correspondent à un capital de fr. 1,065,510 55 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1910, est réduit à 584, et le montant à fr. 40,323 14 c^s, correspondant à un capital de fr. 344,124 40 c^s.

B. Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de 2,557 rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

93 rentes, s'élevant à fr. 864 60 c^s et correspondant à un capital de 28,820 francs, ont été annulées, en suite du déclassement de certains ouvrages défensifs, par l'arrêté royal du 13 juillet 1906; il en résulte que le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 1^{er} septembre 1910, est réduit à 2,464, et le montant à fr. 44,135 40 c^s, correspondant à un capital de 1,471,180 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 ¹ / ₂ p. c.	1 ^{er} janvier 1911 .	219,959,631 74	42,121,500 »	177,838,131 74	4,010	4,445,933 28
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1911 .	522,157,875 »	221,323,300 »	300,834,275 »	6,435	9,025,028 24
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1910.	2,691,158,682 22	1,295,464,650 »	1,395,694,032 22	37,298	41,870,820 96
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1910 . . .	248,053,400 »	65,343,000 »	182,710,400 »	4,122	5,481,312 »
3 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1873)	13 avril 1910 . . .	1,091,428 39	»	1,091,428 39	791	32,741 83
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893).	1 ^{er} septembre 1910.	1,471,180 »	»	1,471,180 »	2,464	44,135 40
TOTAL . . . fr.		3,683,891,897 35	1,624,252,450 »	2,059,639,447 35	55,120	60,899,991 71

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1910, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de fr. 146,675,500 »

Pendant l'année 1910, il a été créé des bons, à des échéances différentes,
à concurrence d'un capital de 136,200,000 »

TOTAL. fr. 282,875,500 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 146,671,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1911, se
monte à fr. 136,204,500 »

y compris un bon de 2,500 francs et deux bons de 1,000 francs chacun, échus le 2 janvier 1910 et non remboursés à la date du 31 décembre 1910.

L'article 9 du Budget de la Dette publique supporte les charges d'intérêt et les frais relatifs aux émissions de bons du Trésor.

Au 31 décembre 1910, les sommes imputées de ce chef sur le Budget de 1910 se mon-
taient à fr. 4,042,041 51 c^s; elles s'élèveront à la clôture de l'exercice, à fr. 4,225,008 66 c^s.

TROISIÈME PARTIE

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1910, l'article 11 du Budget de la Dette publique.

2^o *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 12 du Budget de l'exercice 1910.)* fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1910, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1910, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	13.514	27 septembre 1946, art. 33, litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. .	72 » »	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72 » »	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 » »	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 » »	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 » »	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. .	88 » »	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 » »	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. .	88 » »	
Blaton à Harnissart	3.896	Id. id. G. .	88 » »	
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 » »	526,394
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.480	Id. id. H. .	89 » »	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 » »	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. .	90 » »	113,949
TOTAL	770.467	à 11,000 francs par kilomètre.	fr.	8,471,837

3^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1910.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

4^e Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chem in de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1910). fr. 858,287 69

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

La Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de la ligne, reçoit une annuité de fr. 858,287 69 c, égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, augmenté d'une prime de 15 p. c.

Cette annuité, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1900, est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession; elle est payable en deux termes, savoir : fr. 429,140 le 30 juin et fr. 429,147 69 c le 31 décembre.

5^e Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1910). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

6^e Annuités à payer pour le service des actions et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'Etat.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1910.			Observations
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	6,925 »	1,800 »	8,725 »
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	17	86,475 »	74,500 »	160,675 »
Eecloo à Gand	18	44,940 »	20,000 »	64,940 »
Tongres à Bilsen	19	2,437 50	31,500 »	33,937 50
Liégeois-Limbourgeois.	20	586,252 50	173,500 »	759,752 50
Est-Belge	21	618,337 50	341,000 »	959,337 50
Charleroi à Louvain	22	4,183 »	12,000 »	16,183 »
Anvers à Rotterdam	23	714,345 »	265,000 »	979,345 »
Liège à Maestricht	24	97,785 »	40,000 »	137,785 »
Entre-Sambre et Meuse	25	62,475 »	70,000 »	132,475 »
Flandre occidentale	26 et 27	1,450,545 »	674,500 »	2,125,045 »
		3,674,402 50	1,703,800 »	5,378,202 50

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Namur et de Malines. (Article 30 du Budget de l'exercice 1910.) fr. 5,447 62

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles
2. Anvers
3. Gand
4. Verviers
5. Charleroi
6. La Louvière

A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).

7. Liège

A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).

8. Louvain. A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
9. Mons. A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
- » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux; l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à.	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Mons, à.	44,829 31
Pour le réseau de Namur, à.	10,868 17
Pour le réseau de Malines, à.	296 41

La concession du réseau téléphonique de Louvain expirant le 28 octobre 1908, et celle du réseau de Mons le 3 décembre suivant, les annuités dues par l'État du chef du rachat de ces concessions ont été payées pour la dernière fois en 1908.

Le terme de la concession du réseau de Namur étant fixé au 22 juin 1910, l'annuité payée en 1910 du chef du rachat de cette concession a été réduite à fr. 5,151.21; le montant total des annuités dues pour 1910 a ainsi été ramené à fr. 5,447 62.

Aucune annuité n'est due du chef du rachat du réseau de Courtrai à Iseghem.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1895 à 1896.

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^e, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^e.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^e et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^e.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 $\frac{1}{2}$ p. c., ces annuités représentaient au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^e, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 8,260,136 84</u>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^e, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12} \right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pendant les années 1897 à 1908 inclusivement.

Les fonds mis à la disposition de la Caisse d'amortissement pour être appliqués au rachat de la dette à 3 % se montaient donc à fr. 688,344.74 $\times$ 12, soit à . fr. 8.260,136 88

Ils ont servi à l'extinction d'un capital nominal de 6.945,300 francs, savoir :

A concurrence de	fr. 3,630,927 02
pour un capital de 3,644,600 francs en dette à 3 %, 1 ^{re} série;	
A concurrence de	fr. 711,474 92
pour un capital de 724,500 francs en dette à 3 %, 2 ^e série;	
A concurrence de	fr. 2,540,400 33
pour un capital de 2,576,200 francs en dette à 3 %, 3 ^e série.	
	<u>6.882 802 27</u>

Les sommes qui n'ont pu être employées par suite de l'élévation des cours au-dessus du pair, ont fait retour au Trésor; elles se sont élevées à . fr. 1,377,334 61

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES

- a. *Pensions civiles.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121), 20 avril 1905 (*Moniteur* n° 117), 17 février 1908 (*Moniteur* n° 50) et 30 avril 1910 (*Moniteur* n° 124).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 23 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1910 et au 1^{er} janvier 1911, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1910, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . fr.</i>	»	»	»	380,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/4 p. c.</i>	389,417,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,960 78
<i>Dette à 3 p. c., 1^{re} série</i>	543,005,575 »	20,848,000 »	522,157,575 »	15,664,727 24
— 2 ^e série.. . . .	2,783,895,082 22	92,736,400 »	2,691,158,682 22	80,734,760 46
— 3 ^e série	259,126,500 »	11,073,400 »	248,053,400 »	7,444,602 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1873	1,409,634 95	318,206 56	1,091,428 39	32,741 83
b) Loi du 19 août 1893	1,500,000 »	28,820 »	1,471,180 »	44,135 40
Fr.	3,978,354,423 91	294,462,526 56	3,683,891,897 35	109,797,595 21
<i>Dette flottante</i>	282,875,500 »	146,671,000 »	136,204,500 »	4,225,008 66
TROISIÈME PARTIE.				
A. — Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^{re} Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 »
2 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,837 »
3 ^o Ligne de Mons à Manage				672,330 »
4 ^o Ligne de Landen à Ciney				858,287 69
5 ^o Ligne de Landen à Hasselt.				190,900 »
6 ^o Service des actions et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Flandre occidentale.				5,378,202 50
Fr.				16,183,557 19
B. — Reprise des réseaux téléphoniques.				
Réseaux de Namur et de Malines Fr.				5,447 62
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature Fr.</i>				(1) 21,942,138 60

(1) Y compris 5,351,071 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1910.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1909 et 1910.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 % p. c.	1 ^{er} juillet 1909	42,410,400 »	177,849,531 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1910	42,627,800 »	177,331,831 74	219,959,631 74
	1 ^{er} juillet 1910	42,255,500 »	177,704,131 74	219,959,631 74
	1 ^{er} janvier 1911	42,121,500 »	177,838,131 74	219,959,631 74
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1909	204,020,500 »	288,316,075 »	492,336,575 »
	1 ^{er} janvier 1910	216,361,700 »	283,701,675 »	500,063,375 »
	1 ^{er} juillet 1910	220,706,400 »	299,231,075 »	519,937,475 »
	1 ^{er} janvier 1911	221,323,300 »	300,834,275 »	522,157,575 »
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1909	1,185,532,850 »	1,375,034,432 22	2,560,567,282 22
	1 ^{er} novembre 1909	1,241,593,650 »	1,367,056,832 22	2,608,650,482 22
	1 ^{er} mai 1910	1,299,831,650 »	1,393,278,232 22	2,693,109,882 22
	1 ^{er} novembre 1910	1,295,464,650 »	1,395,694,032 22	2,691,158,682 22
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1909	63,442,300 »	185,284,400 »	248,726,700 »
	1 ^{er} août 1909	63,882,800 »	185,091,900 »	248,974,700 »
	1 ^{er} février 1910	65,353,600 »	183,230,100 »	248,583,700 »
	1 ^{er} août 1910	65,343,000 »	182,710,400 »	248,053,400 »
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873	13 avril 1909	»	1,304,781 60
		13 avril 1910	»	1,091,428 39
	Loi du 19 août 1893	1 ^{er} septembre 1909	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1910	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1909	»	1,471,180 »
		1 ^{er} septembre 1910	»	1,471,180 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1909 et 1910.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 p. c.	1 ^{er} juillet 1909	526,376 25	2,223,119 44	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1910	532,847 50	2,216,647 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1909.	1,059,223 75	4,439,767 03	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1910.	528,193 75	2,221,301 64	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1911	526,518 75	2,222,976 64	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1910.	1,054,712 50	4,444,278 28	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1909	3,060,307 50	4,324,741 12	7,385,048 62	956,521 76
	1 ^{er} janvier 1910	3,245,425 50	4,255,525 12	7,500,950 62	985,963 76
	Charges de l'année 1909.	6,305,733 »	8,580,266 24	14,885,999 24	1,942,485 52
	1 ^{er} juillet 1910.	3,310,596 »	4,488,766 12	7,799,362 12	1,014,532 86
	1 ^{er} janvier 1911	3,319,849 50	4,512,514 12	7,832,363 62	1,062,169 76
	Charges de l'année 1910.	6,630,445 50	9,001,280 24	15,631,725 74	2,076,722 62
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1909	17,782,992 75	20,625,516 48	38,408,509 23	4,939,258 32
	1 ^{er} novembre 1909	18,623,904 75	20,505,852 48	39,129,757 23	5,168,903 97
	Charges de l'année 1909.	36,406,897 50	41,131,368 96	77,538,266 46	10,108,162 29
	1 ^{er} mai 1910	19,497,474 75	20,899,173 48	40,396,648 23	5,329,967 37
	1 ^{er} novembre 1910	19,431,969 75	20,935,410 48	40,367,380 23	5,549,399 37
	Charges de l'année 1910.	38,929,444 50	41,834,583 96	80,764,028 46	10,879,366 74
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1909	931,634 50	2,779,266 »	3,730,900 50	485,842 65
	1 ^{er} août 1909	958,242 »	2,776,378 50	3,734,620 50	495,270 60
	Charges de l'année 1909.	1,909,876 50	5,555,644 50	7,465,521 »	981,113 25
	1 ^{er} février 1910	980,304 »	2,748,451 50	3,728,755 50	504,137 25
	1 ^{er} août 1910	980,145 »	2,740,656 »	3,720,801 »	512,278 95
	Charges de l'année 1910.	1,960,449 »	5,489,107 50	7,449,556 50	1,016,416 20
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873. 13 avril 1909 (une année)	»	39,142 29	39,142 29	»
	13 avril 1910 (une année)	»	32,741 83	32,741 83	»
	Loi du 19 août 1893. 1 ^{er} sept. 1909 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»
	1 ^{er} sept. 1910 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1910.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1911.	au 1 ^{er} janv. 1910.	Accroissem.	Décroissem.
Ordre de Léopold	72	7	8	71	7,200 »	700	800 »
Marine (Militaires de la)	2	»	»	2	474 »	»	»
Ecclésiastiques :							
Département de la Justice	544	86	57	573	658,081 »	108,048	74,955 »
— de la Guerre	5	»	2	3	9,595 »	»	4,950 »
Militaires	3,362	259	179	3,442	5,558,698 »	399,544	348,276 »
Civiles :							
Département des Finances	1,710	189	115	1,784	2,537,968 »	287,781	199,289 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,444	291	131	2,604	3,633,068 »	568,275	222,498 »
— des Sciences et des Arts.	847	86	57	876	1,565,219 »	175,338	142,070 »
— de l'Intérieur	255	28	180 ⁽¹⁾	103 ⁽¹⁾	392,462	45,900	215,362 ⁽¹⁾
— de l'Agriculture et des Travaux publics	202	184 ⁽¹⁾	19	367 ⁽¹⁾	285,762 »	218,339 ⁽¹⁾	36,383 »
— de la Justice	350	32	33	349	1,087,667 »	118,461	142,254 »
— des Affaires Étrangères	22	3	3	22	94,636 »	14,679	16,579 »
— de la Guerre	55	15	7	63	107,004 »	28,961	9,720 »
— de l'Industrie et du Travail	19	2	1	20	62,812 »	1,522	471 »
Cour des Comptes	6	»	1	5	21,385 »	»	1,422 »
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	21	»	1	20	6,727 60	»	210 »
Professeurs et instituteurs commu- naux ⁽²⁾	4,690	426	192	4,924	4,977,928 »	566,657	213,514 »
TOTAUX	14,606	1,608	986	15,228	21,006,686 60	2,534,205	1,598,753 »
AUGMENTATION : 622 pensions				AUGMENTATION : fr. 935,452 »			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1911.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations
SITUATION.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
au 1 ^{er} janv. 1911.		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes	
7,100	»	7	»	»	5	»	3	(1) 155 pensions (agriculture, office rural, eaux et forêts, voirie communale) s'élevant à 185,552 francs, ont été transférées du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture au Département des Travaux publics. Ces deux Départements ont pris respectivement les dénominations suivantes : a) Département de l'Intérieur; b) Département de l'Agriculture et des Travaux publics. (Conséquence de l'arrêté royal du 5 août 1910.) (2) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
474	»	»	»	»	»	»	»	
691,174	»	83	1	»	56	1	»	
4,645	»	»	»	»	2	»	»	
5,609,966	»	258	1	»	176	1	2	
2,626,460	»	174	15	»	101	14	»	
3,978,845	»	290	1	»	130	1	»	
1,628,487	»	84	2	»	55	2	»	
(1) 223,000	»	27	1	»	24	1	155 (1)	
(1) 467,718	»	29	»	155 (1)	19	»	»	
1,063,874	»	32	»	»	33	»	»	
92,736	»	3	»	»	3	»	»	
126,245	»	14	1	»	6	1	»	
63,863	»	2	»	»	1	»	»	
19,963	»	»	»	»	1	»	»	
6,517 60	»	»	»	»	1	»	»	
5,331,071	»	420	6	»	186	6	»	
21,942,138 60		1,425	28	155	799	27	160	
		1,608			986			